SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES

G

FAUNE

DE

MAINE ET LOIRE,

OU

DESCRIPTION MÉTHODIQUE DES ANIMAUX QU'ON RENCONTRE DANS TOUTE L'ÉTENDUE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE, TANT SÉDENTAIRES QUE DE PASSAGE; AVEC DES OBSERVATIONS SUR LEURS MOEURS, LEURS HABITUDES, etc., etc.;

Avec des figures dessinées d'après nature :

PAR P.-A. MILLET,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

TOME DEUXIÈME.

Smithsonian Institution
OCT 30 1917
223473
National Museum

A PARIS,

Chez ROSIER, Libraire, rue Montmartre, n.o 68;

A ANGERS,

Chez L. PAVIE, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Laud.

1828.

124

FAUNE

DE

Maine et Loire.

QL
690
F8M65
1828
t. 2
Mamm

FAUNE

DE

MAINE ET LOIRE,

OU

Description méthodique des Animaux qu'on rencontre dans toute l'étendue du Département de Maine et Loire, tant sédentaires que de passage; avec des observations sur leurs mœurs, leurs habitudes, etc., etc.;

Avec des figures dessinées d'après nature:

PAR P.-A. MILLET,

Membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; de celle d'Horticulture de Paris; Correspondant de la Société Philomatique de Paris; des Sociétés Linéennes de Bordeaux et de Paris; de la Société académique de la Loire-Inférieure, etc.

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,

Chez ROSIER, Libraire, rue Montmartre, n.° 68;

A ANGERS,

Chez L. PAVIE, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Laud.

1828.

Angers, L. PAVIE, Imprimeur du Roi.

FAUNE

DE

MAINE ET LOIRE.

4.e Ordre : PASSERIGALLES, *Passerigalli.*

Bec incliné à sa pointe, garni à sa base d'une membrane ou d'une écaille cartilagineuse, recouvrant entièrement ou partie des narines ; tarses réticulés ; doigts 3-1 ; queue à douze rectrices.

Cet ordre de M. Latreille correspond à celui des *pigeons* de M. Temminck, forme une section particulière des *gallinacés* de M. Cuvier, et constitue la famille des *colombins* dans l'ordre des *sylvains* de M. Vieillot.

Comme l'observe M. Cuvier, ces oiseaux établissent le passage des passereaux aux gallinacés. En effet, ils ont les doigts des premiers et le bec des seconds, n'ont que douze pennes à la queue, sont essentiellement granivores comme les gallinacés, et ont comme ces oiseaux le jabot extrêmement dilaté ; mais ils

volent avec facilité et se perchent comme les passereaux, vivent comme eux en monogamie, ne pondent qu'un petit nombre d'œufs; et les petits qui naissent nus et aveugles, reçoivent de leurs parens la nourriture, qui consiste en graines macérées dans leur jabot, et qu'ils leur dégorgent ensuite : bien différens des gallinacés qui sont tous polygames, dont les petits naissent couverts d'un duvet épais, et qui se procurent eux-mêmes leur nourriture aussitôt qu'ils sont éclos.

Ainsi, leur bec et la manière dont ils se nourrissent, les rangent avec les gallinacés; mais leurs pieds, de même que leurs mœurs et leurs habitudes, les réunissent aux passereaux.

Toutes ces considérations, en faisant voir la difficulté de placer convenablement ces oiseaux, soit avec les passereaux, soit avec les gallinacés, ont dû nécessairement déterminer les Ornithologistes à former ce nouvel ordre, dont la place est en quelque sorte indiquée par l'intermédiaire et les moyens de connexion qu'il présente des passereaux aux gallinacés.

FAMILLE DES COLOMBINS : *Columbini.*

Bec incliné à sa pointe, garni à sa base d'une membrane molle et gonflée, où sont percées les narines; doigts entièrement divisés, et tous articulés sur le même plan.

Les oiseaux qui composent cette famille, font deux pontes par an, de deux œufs à chaque fois, que le mâle et la femelle couvent alternativement. Le mâle se distingue à peine de la femelle, mais les jeunes de l'année sont différens des vieux, jusqu'à la mue, qui n'a lieu qu'une fois par an.

PIGEON : *COLUMBA*, Linn.

Bec médiocre, droit, faible, flexible, comprimé latéralement; mandibule supérieure renflée vers le bout et inclinée à sa pointe.

137. PIGEON RAMIER : *Columba palumbus*, Linn.

Le pigeon ramier, Buff. — Le pigeon ramier, Vieill. — Colombe ramier, Tem. pag. 444.

Bord extérieur de l'aile blanc; une tache de même couleur sur chaque côté du cou des adultes.

Mâle adulte : taille de la corneille; longueur totale, 16 pouces; envergure, 2 pieds 3 pouces.

Tête, cou, dos, croupion et petites couvertures des ailes d'un cendré bleuâtre, avec des reflets verts et pourprés sur le cou; rémiges noires, liserées de blanc; queue d'un cendré foncé, terminée de noir; dessous du corps d'un roux vineux, qui se nuance en gris blanchâtre sur les parties postérieures: bec rougeâtre, ter-

miné d'orangé, avec la membrane comme saupoudrée de blanc; iris d'un jaune pâle; pieds rouges.

La femelle adulte, qui est un peu moins grande que le mâle, a les taches blanches un peu moins étendues.

Les jeunes ne prennent le blanc des côtés du cou, ainsi que les couleurs châtoyantes de ces parties, qu'après leur première mue.

Cette espèce, qui est sédentaire, habite les bois et les champs, sur les arbres élevés. La nourriture de ces oiseaux consiste en grains et semences de toutes sortes, même de glands qu'ils avalent tout entiers; mais dans les temps de disette, lorsque la neige couvre la terre, ils se jettent sur les champs de choux, dont ils mangent les feuilles. Ils vivent par couples; et vers la mi-octobre, ils se réunissent en grandes troupes pour ne se séparer qu'au printemps : époque où chaque couple va bientôt s'occuper de la construction de son nid, qu'il place dans un lieu solitaire, à l'extrémité d'un grand arbre, et même sur la tête d'une souche garnie de lierre. Ce nid, qui est plat, et au travers duquel on voit le jour, est négligemment construit avec des buchettes ou petites branches, et garni en dedans de quelques racines. Vers la mi-mai, la femelle y pond deux œufs ellip-

tiques, d'un blanc pur, mais qui ont une légère teinte de rose, lorsqu'ils sont frais pondus.

Très-commun, surtout dans l'arrondissement de Segré.

138. PIGEON TOURTERELLE : *Columba turtur*, Linn.

La tourterelle, Buff. — La tourterelle proprement dite, Vieill. — Colombe tourterelle, Tem. pag. 448. — Vulg. la truette, la teurte.

Sur chaque côté du cou une tache composée de petites plumes noires, terminées de blanc, chez les adultes; rectrices terminées de blanc, les deux intermédiaires exceptées; taille du pic vert.

Mâle adulte : longueur totale, 11 pouces; envergure, 20 pouces.

Tête et nuque d'un cendré vineux; les autres parties supérieures sont brunes, avec le dessus des ailes varié de noir et de roux; devant du cou, poitrine et haut du ventre d'un vineux clair; les autres parties inférieures d'un blanc pur; de chaque côté du cou, une tache noire coupée obliquement par des raies blanches; queue d'un cendré noirâtre, terminée en partie de blanc; tour des yeux et pieds rouges; iris rougeâtre.

La femelle, qui est un peu plus petite que le mâle, a toutes ses teintes moins vives.

Les jeunes ne prennent les taches latérales du cou qu'après leur première mue.

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers la mi-mai, rarement plutôt, et repart vers la mi-septembre. A son arrivée, on la rencontre sur les champs de chanvre qu'on sème à cette époque, ainsi que dans les pâturages où croît le *thlaspi campestre,* Linn., dont elle mange la graine. Elle aime aussi beaucoup le blé noir, et surtout la graine de remberge (*mercurialis annua,* Linn.), dont quelques champs sont couverts en été, et dans lesquels ces oiseaux se rassemblent en grand nombre; mais cette dernière nourriture donne à leur chair un goût un peu amer.

Son nid, qu'elle place dans les taillis ou dans un fort buisson, à quelques pieds de terre, est composé de petites buchettes mal rassemblées, laissant voir le jour au travers; il est très-aplati, et reçoit deux œufs blancs.

Très-commune.

5.e Ordre : GALLINACÉS, *Gallinacei.*

Pieds courts ou moyens; jambes totalement emplumées; tarses nus et réticulés, ou plus ou moins emplumés, doigt 3, ou 3-1, les antérieurs dentelés sur les côtés, et réunis à leur base par une membrane; pouce placé plus haut que les autres doigts; bec court, voûté, courbé vers le bout, garni à sa base d'une membrane où sont percées les narines; douze à dix-huit rectrices.

Les oiseaux qui composent cet ordre ont les yeux à fleur de tête, et dirigés de côté; les ongles courts et nullement rétractiles; tous sont lourds et se tiennent à terre; leurs ailes courtes et arrondies leur donnent un vol peu élevé et jamais bien prolongé; mais en échange, ils courent avec vitesse; ils sont pulvérulateurs et nichent à terre; le mâle ne partage pas l'incubation : cette circonstance fait qu'ils sont plus polygames que monogames. Les petits, qui voient clair en naissant, sortent du nid aussitôt qu'ils sont éclos, courent et prennent eux-mêmes leur nourriture, qui consiste rarement en reptiles, mais en insectes, herbes et grains: ces derniers sont avalés sans être dépouillés de leur enveloppe; et, au moyen de leurs trois estomacs successifs, ces grains sont bientôt ramollis, élaborés et digérés. Cette opération doit être encore facilitée par l'espèce de trituration qui s'opère dans le troisième estomac ou gésier, à raison des petites pierres qu'on y rencontre. Ils vivent en famille jusqu'au printemps.

Dans cet ordre nous n'aurons qu'une famille.

FAMILLE DES TÉTRADACTYLES : *Tetradactyli.*

Quatre doigts : le pouce ne manquant jamais.

Parmi les oiseaux de cette famille, les uns ont les tarses emplumés dans la majeure partie

de leur longueur; tandis que d'autres ont ces parties réticulées, nues ou presque nues. Les espèces de l'Anjou doivent se ranger dans cette dernière catégorie.

PERDRIX : *PERDIX*, Lath.

Bec court, fort, nu à sa base, convexe en dessus; narines gonflées, à demi-closes par une membrane; orbites nues en totalité ou en partie; tarses nus, réticulés; douze à dix-huit rectrices.

Les oiseaux qui composent ce genre, vivent par couples, et par suite en familles, dans les champs, pour ne se séparer qu'au printemps; pendant tout le temps qu'ils passent ainsi réunis ensemble, c'est ordinairement le mâle qui dirige et avertit du danger cette petite troupe, à laquelle, et par un petit cri particulier, il donne le signal du départ; mais après que les individus, qui composent chacune d'elles, se sont séparés, la femelle comme le mâle les rappelle également. La mue est simple. Le mâle, la femelle et les jeunes de l'année, diffèrent peu entr'eux, mais sont faciles néanmoins à distinguer. Ce sont des oiseaux fort estimés par la délicatesse de leur chair.

Nous n'aurons que deux sections dans ce genre : les Perdrix proprement dites et les Cailles.

(a) Perdrix proprement dites : *Tarses munis d'une callosité ou entièrement lisses ; tour de l'œil nu ; queue médiocre ; première rémige plus courte que la seconde.*

139. PERDRIX ROUGE : *Perdix rubra*, Briss.

Tetrao rufus, *Linn.* — *La perdrix rouge*, *Buff.* — *La perdrix rouge*, *Vieill.* — *Perdrix rouge*, *Tem. pag.* 485.

Bec et pieds rouges ; une seule bande noire sur chaque plume des flancs.

Mâle adulte : grosseur du pigeon ramier, mais moins long ; longueur totale, 12 pouces ou 12 pouces 6 à 9 lignes ; envergure, 17 pouces 6 à 8 lignes.

Parties supérieures et haut de la poitrine d'un cendré roussâtre ; joues et gorge d'un blanc pur, entourées d'une bande noire qui se divise sur la poitrine et les côtés du cou en un très-grand nombre de mouchetures noirâtres ; sourcils blancs ; partie inférieure de la poitrine cendrée ; ventre d'un roux clair ; chaque plume des flancs d'un cendré bleuâtre, marquée d'une bande transversale blanche, qui est suivie d'une plus étroite, noire, est largement terminée de roux marron ; dix-huit pennes à la queue ; bec, tour des yeux et pieds rouges : ces derniers avec une callosité à la partie postérieure du tarse ; iris d'un brun rougeâtre.

La femelle, qui est un peu plus petite que le mâle, n'a point de callosité aux tarses, et ses teintes sont un peu moins vives.

Les jeunes de l'année se distinguent des vieux par la première penne de l'aile qui est pointue et terminée de blanchâtre ; ils ont en outre, avant la mue, qui commence vers la fin de septembre, les couleurs moins décidées.

Var. B. Blanche ou en partie de cette couleur.

Var. C. De couleur isabelle.

Cette espèce, qui est sédentaire, et moins répandue que la perdrix grise, habite les champs, les vignes, les genets, etc., où elle vit en famille, jusqu'à la fin de l'hiver ; les individus qui la composent, se tiennent plus éloignés les uns des autres que ne font les perdrix grises, en pareille occasion : aussi, lorsqu'on les fait voler, partent-ils les uns après les autres, et de différens côtés; vont à une moyenne distance se réfugier dans les chaumes, les genets, les vignes, les haies, les bois, etc. La femelle ne tarde pas à les réunir, en les rappelant par son chant : *quet, quet, quetquedin, quedin quetquedin, quedin quetquedin*, auquel chacun répond avant de se réunir à elle.

Au printemps, le mâle fait entendre un chant à-peu-près semblable : *quet, quetquedin -- quedin, quedin, quedin -- quedin, quedin,*

quedin ; qu'il varie par cet autre plus amoureux : *codinquin, codinquin, codinquin, quet, quet, quet ;* mais, si par quelque contretemps il vient à être troublé dans ses amours, il se retire aussitôt, en exprimant par ses accens: *krais, krais, krais,.....* le mécontentement qu'il éprouve et qu'il reproduit long-temps de la sorte.

La Perdrix rouge niche ordinairement dans les blés, ou bien dans les prairies artificielles; la femelle, en grattant un peu la terre, y forme une légère cavité, dans laquelle elle rassemble quelques brins d'herbes, et pond ensuite, vers la fin de mai, ou dans le mois de juin, quinze à dix-huit œufs, de la taille de ceux de la corneille, d'un blanc jaunâtre sale, couverts de petites taches et de points d'un gris roussâtre.

Dans cette espèce, tous les individus ne sont pas de la même grosseur. On peut les considérer comme formant trois races qui ne diffèrent absolument que par la taille; et les distinguer en *petites, moyennes et grandes Perdrix rouges.* Ces dernières, d'un quart plus fortes que les moyennes, sont connues dans l'Anjou, sous le nom de *bartavelles :* bien qu'elles n'aient pas les caractères essentiels à l'espèce de ce nom, qui est très-distincte de celle qui fait le sujet de cet article, et qui habite les montagnes des pays méridionaux. La plus répandue en Anjou,

est la race moyenne; la petite y est assez rare, et habite particulièrement la Vendée; la grande, qui n'est pas très-répandue, se tient sur les terres fortes et les collines, particulièrement dans les environs de Beaupreau, aux Gardes, ainsi qu'à Trelazé, à Pontigné, près Baugé; etc.

Les var. B. et C. ont été observées près de Cholet, de Durtal, ainsi qu'aux environs de Baugé.

140. PERDRIX GRISE : *Perdix cinerea*, Lath.

Tetrao perdix, *Gmel.* — *La perdrix grise*, *Buff.* — *La perdrix grise*, *Vieill.* — *Perdrix grise*, *Tem. pag.* 488.

Mâle adulte : taille du geai; longueur totale, 12 à 13 pouces.

Front, côtés de la tête, sourcils et gorge d'un roux pâle; cou, poitrine et flancs cendrés, avec des zigzags noirs : les flancs sont en outre marqués de grandes taches d'un roux rougeâtre; sur le haut du ventre, un large fer-à-cheval de couleur marron; abdomen blanc ocrassé; dessus de la tête d'un brun roussâtre, varié de traits jaunâtres; les autres parties supérieures d'un cendré brun, avec des zigzags et des taches noires; mais les baguettes des couvertures alaires marquées chacune d'un trait blanc; rémiges brunes, avec des zigzags d'un roux jaunâtre; dix-huit pennes à la queue, dont les douze la-

térales sont rousses ; bec olivâtre ; iris d'un brun roussâtre ; un espace nu derrière les yeux ; *pieds gris,* avec une callosité.

La vieille femelle, qui est un peu plus petite que le mâle, n'a point de callosité au derrière du tarse ; le fer-à-cheval du haut du ventre est moins prononcé ; le roux de la face moins étendu ; celui des flancs d'un roux noirâtre ; sur la tête de petites taches blanches ; et en général ses couleurs sont plus foncées.

Les jeunes, avant leur première mue, qui a lieu vers la mi-septembre, ou un peu plus tard, sont variés de bandes et de raies d'un brun noirâtre sur un fond d'un brun jaunâtre ; ils n'ont point encore de rouge derrière les yeux, et leurs *pieds sont jaunâtres;* mais *après leur première mue,* paraît le fer-à-cheval du ventre, moins prononcé sur la femelle. On ne peut alors distinguer les jeunes d'avec les vieux, qu'à l'inspection de la première rémige, qui est *aigüe au sommet* dans les jeunes et *arrondie* dans les vieux ; ainsi qu'à leurs pieds qui sont *gris* chez les vieux, mais *jaunâtres* chez les jeunes. Cette distinction existe jusqu'au mois de juillet de l'année suivante, époque de la mue des vieux.

Var. B, blanchâtre, ou bien toutes les couleurs affaiblies.

Cette espèce, qui est sédentaire, habite de

préférence les terres légères. Elle vit à la manière de la perdrix rouge, court comme elle avec vitesse, afin d'éviter le danger; mais une habitude particulière à ces oiseaux est, lorsqu'ils sont réunis en famille, ce qui a lieu depuis leur naissance jusqu'au mois de février, de se tenir rapprochés les uns des autres; aussi, lorsqu'on les fait voler, le mâle ayant pu, dans le même instant, donner à tous le signal du départ, ils prennent aussi leur essor tous à la fois et retombent de même, mais à une grande distance du lieu d'où ils étaient partis. Si, par quelque accident, cette compagnie vient à se séparer, ce ne sera que long-temps après que la femelle cherchera, par son chant, à les réunir; et vers le soir et le matin il y a toujours un rappel qui est suivi d'un vol plus ou moins prolongé.

Au printemps, le mâle et la femelle font entendre le même chant : *tirhuit, tirhuit, tirhuit;* avec cette différence que le mâle prononce plus lentement la première syllabe que la seconde, tandis que la femelle les articule promptement toutes les deux.

La Perdrix grise dispose et place son nid comme celui de la Perdrix rouge; mais ses œufs qu'elle pond au nombre de dix-huit à vingt, sont de la taille de ceux du geai et d'un gris cendré uniforme.

Comme dans l'espèce de la Perdrix rouge, les chasseurs reconnaissent dans celle-ci trois races de grosseur : *la petite*, qu'ils désignent sous le nom de *roquette, la moyenne et la grande.* La première est rare, tandis que les deux autres sont assez répandues.

Ces trois races peuvent éprouver des modifications albines dans leur plumage, et constituer alors la var. B, qui est rare.

Quant à la *roquette*, qui porte encore les noms de petite Perdrix grise ou Perdrix de passage (*Perdix damascena*, Lath.), « elle ressemble, dit Brisson (tom. 1, pag. 223, Ornithologie), tellement à la Perdrix grise par sa couleur, qu'on a peine à la distinguer du premier coup-d'œil : elle en diffère cependant en ce qu'elle est plus petite ; son bec est plus allongé et ses pieds tirent sur le jaune. » Au reste, cette variété ou race, qui est de passage à l'automne, et qui voyage par grandes troupes, est moins rare dans l'arrondissement de Saumur que dans les autres.

(b) Cailles : *queue très-courte, cachée par les plumes du croupion ; point de partie nue autour de l'œil ; point d'éperon ni de callosité aux tarses ; première rémige la plus longue.*

141. CAILLE ORDINAIRE : *Perdix coturnix*, Lath.

Tetrao coturnix, *Linn.* — *La caille*, *Buff.* — *La caille proprement dite*, *Vieill.* — *La caille*, *Tem. pag.* 491.

Mâle adulte : grosseur du merle ; longueur totale, 7 pouces 3 ou 4 lignes ; envergure, 13 pouces.

Sourcils et une bande au milieu de la tête, d'un blanc jaunâtre ; parties supérieures d'un cendré brun, avec des taches noires et des bandes jaunâtres ; du roux à la gorge, entouré de deux bandes d'un brun noirâtre ; devant du cou, poitrine et flancs d'un roux clair, avec une raie blanche sur la baguette de chaque plume ; ventre blanchâtre ; quatorze pennes à la queue ; pieds couleur de chair ; iris roux.

La femelle diffère particulièrement du mâle par l'absence de la tache brune de la gorge, ainsi que des deux bandes qui l'entourent : cette partie est blanche.

Var. B. Blanchâtre ou couleur isabelle ; avec du roussâtre à la gorge des mâles.

Cette espèce, de passage périodique, arrive par grandes troupes vers la mi-avril, quelquefois plutôt, et repart à la fin de septembre ; cependant quelques individus paraissent encore en octobre ; et d'autres, quoique rarement, restent toute l'année.

A leur arrivée, les Cailles se répandent dans les prairies, ainsi que dans les blés. C'est aussi dans ces lieux qu'elles nichent. La femelle, en grattant un peu la terre, y forme une légère cavité, dans laquelle elle rassemble quelques brins d'herbes et pond ensuite de quinze à vingt œufs, un peu moins gros que ceux de la perdrix grise: très-variables, tant pour le fond que pour les taches; ils sont marqués ordinairement de petites et de larges taches, ou seulement de points brunâtres, sur un fond blanc jaunâtre.

D'un naturel lascif, le mâle court à la première femelle qu'il entend chanter, lui répond bientôt par son chant *pet-tabac, pet-tabac, pet-tabac;* et lorsqu'il se croit près d'elle, il fait entendre une espèce de soupir amoureux : *ouin ouin, ouin ouin, ouin ouin,* qui est bientôt suivi de son chant *pet-tabac,* s'il ne l'a pas rencontrée. La femelle à son tour reproduit aussi son cri d'appel : *cri cri, cri cri, cri cri,* et bientôt le couple est réuni.

La var. B, qui est rare, a été prise aux environs d'Angers, le 26 août 1819.

6.e Ordre : ÉCHASSIERS, *Grallæ*.

Bas de la jambe dénué de plumes (1); tarses nus, réticulés et ordinairement élevés; doigts au nombre de trois ou de quatre, rarement palmés.

Les oiseaux qui composent cet ordre, ont les doigts fendus, rarement totalement palmés, quelquefois lobés; le bec très-variable dans sa forme, l'est aussi par sa longueur, même dans les individus de la même espèce; la queue, qui est courte, varie de douze à vingt rectrices; le corps est comprimé, revêtu d'une peau fine et sans duvet entre les plumes (2).

Les Echassiers se nourrissent de végétaux, de vers, d'insectes, de mollusques, de poissons ou de reptiles, qu'ils saisissent presque tous au bord des eaux. On les rencontre, soit stationnaires et guéans, ou marchant dans les eaux ou sur le rivage, ou bien courant avec célérité; cependant quelques-uns nagent et plongent facilement.

Certaines espèces éprouvent une double mue qui change périodiquement leurs couleurs; mais dans d'autres, où la mue est simple, les jeunes

(1) La bécasse et le blongios exceptés.

(2) Les outardes exceptées.

n'ont ordinairement leur plumage parfait et permanent qu'à leur seconde année; dans l'un et l'autre cas, le mâle et la femelle se ressemblent beaucoup, quoique cette dernière soit un peu plus grande; et les jeunes de l'année se font reconnaître à la dilatation du haut du tarse, ainsi que par la grosseur de l'articulation de cette partie avec la jambe, qui est plus considérable que chez les vieux.

Presque tous voyagent au printemps et à l'automne (1), et même certaines espèces, sitôt les couvées terminées, par troupes plus ou moins nombreuses; les jeunes et les vieux séparément, et presque toujours pendant la nuit; se réclamant par un cri particulier à chaque espèce, qui remplace le chant dont la nature les a privés.

C'est dans ce cri, répété par chaque individu de ces différentes troupes, que les personnes crédules de l'Anjou ont cru reconnaître une chasse toute particulière, qui s'effectue dans les airs, et à laquelle ils ont donné le nom de *chasse-hannequin*, en lui attribuant des choses aussi merveilleuses qu'absurdes; mais surtout pour certaines espèces, dont la voix forte et

(1) Le passage du plus grand nombre, au printemps, est en mars et avril; et à l'automne, depuis la mi-septembre jusqu'aux premiers jours d'octobre.

éclatante, en imitant, quoique très-imparfaitement, l'aboiement du chien, ne leur laisse aucun doute dans leur croyance.

Au reste, ces oiseaux sont très-défians, se cachent, s'enfuient ou prennent bientôt leur essor, lorsqu'on cherche à les approcher; ils étendent alors les jambes en arrière, et les conservent ainsi pendant le vol.

FAMILLE DES PRESSIROSTRES : *Pressirostres.*

Bec médiocre, de moyenne longueur; jambes hautes; pouce nul, ou court et placé très-haut.

Les oiseaux de cette famille se distinguent particulièrement par l'absence du pouce; ou bien lorsque celui-ci existe, il est court, placé très-haut, de manière à ne point toucher la terre.

Leurs doigts sont courts, séparés ou bien réunis à leur base.

(1) *Trois doigts devant; pouce nul.*

OUTARDE : *OTIS*, Linn.

Bec un peu moins long que la tête, droit, courbé vers le bout, un peu conique, comprimé latéralement; narines larges, ovales, situées vers la moitié du bec; ailes moyennes; première rémige la plus courte; dix-huit à vingt rectrices.

Les Outardes ont le corps pesant et arrondi des gallinacés, et recouvert d'un duvet épais entre

les plumes, comme chez les palmipèdes : ce qui fait exception aux autres échassiers. Comme les gallinacés encore, ces oiseaux vivent d'herbes, de graines et d'insectes, qu'ils se procurent à terre, dans les champs où ils passent leur vie entière, sans fréquenter les rivages. Ils éprouvent une double mue; le mâle et la femelle diffèrent entr'eux. Ils sont polygames, nichent à terre dans les champs, ordinairement parmi les blés; et lorsqu'ils éprouvent quelque crainte, ils courent long-temps et avec vitesse, avant de prendre leur vol. Ils forment naturellement le passage des gallinacés aux échassiers, et sont classés parmi ces derniers.

142. OUTARDE BARBUE : *Otis tarda*, Linn.

L'outarde, Buff. — La grande outarde, Vieill. — Outarde barbue, Tem. pag. 506. — Vulg. le dindon sauvage, le dindon de mer (1).

Mâle adulte : taille d'un fort dindon; longueur totale, 3 pieds 3 pouces; du tarse, 5 pouces 3 lignes; du doigt du milieu, 2 pouces 6 lignes; envergure, 6 pieds 7 à 8 pouces; poids ordinaire, 18 à 20 livres.

Une touffe de plumes effilées, d'un cendré

---

(1) Les gens de la campagne désignent par les mots *de mer*, toutes les espèces d'oiseaux qu'ils ne connaissent guère, ou qu'ils voient rarement.

blanchâtre, et longues d'environ trois pouces, forme une moustache de chaque côté du menton; tête, cou, poitrine et bord de l'aile cendrés; parties supérieures rayées en travers de noir et de roussâtre; les inférieures blanches; vingt pennes à la queue, traversées par des bandes noirâtres; pieds gris; iris orangé; base des plumes du corps entourée d'un duvet rose.

Cette description convient aux individus, tels qu'ils nous viennent en plumage d'hiver. M. Vieillot fait remarquer qu'après la mue du printemps, le mâle a le dessus de la tête, le cou et la poitrine d'un beau roux; et que, lorsqu'il est vieux, il porte, au centre de la poitrine, un bouquet de crins, comme le vieux dindon.

La femelle, qui est d'un tiers plus petite que le mâle, n'a point comme lui, de moustache au menton; les teintes de son plumage sont moins vives; mais elle lui ressemble, au reste.

Cette espèce, de passage accidentel, se montre dans les plaines de l'arrondissement de Saumur, où on la voit de loin en loin, passer par petites troupes, au printemps et à l'automne, sans s'y arrêter long-temps; mais quelquefois elle y séjourne pendant les hivers rigoureux. On l'a rencontrée aussi dans les arrondissemens de Baugé et de Segré.

Cab. de M. Guit.; le Mus.

143. OUTARDE CANEPETIÈRE : *Otis tetrax*, Linn.

La petite outarde ou *canepetière*, *Buff.* — *L'outarde canepetière*, *Vieill.* — *Outarde canepetière*, *Tem. pag.* 507. — *Vulg. canepetrosse.*

Mâle adulte : taille du grand courlis; longueur totale, 18 pouces; du tarse, 2 pouces 3 lignes; du doigt du milieu, 15 lignes; envergure, 2 pieds 8 pouces.

Parties supérieures d'un jaunâtre clair, avec des taches brunes sur la tête et l'occiput, et un grand nombre de zigzags noirâtres, ainsi que quelques taches de cette couleur, sur le dos et les ailes; côtés de la tête et devant du cou d'un cendré-bleu foncé : cette couleur suivie d'une bande étroite blanche, en sautoir, vers le milieu du cou; vient ensuite un large espace d'un noir pur, qui joint sur le haut de la poitrine, un large collier blanc, suivi d'un autre plus étroit, mais noir; les autres parties inférieures, ainsi que les couvertures supérieures de la queue, d'un blanc pur; iris orangé; bec et pieds gris.

Femelle adulte : parties supérieures, côtés de la tête, cou et haut de la poitrine d'un jaunâtre clair, avec des raies transversales noirâtres et en zigzags sur ces différentes parties, ainsi qu'une bande longitudinale de même couleur, au centre de chaque plume; les autres

parties inférieures, de même que les couvertures supérieures de la queue, blanches, avec quelques raies transversales noires.

Les jeunes de l'année, avant la mue, ressemblent à la femelle; néanmoins les zigzags de la queue sont blancs et noirs, tandis qu'ils sont jaunâtres et noirs dans les vieux.

Cette espèce, de passage périodique, arrive au mois d'avril, et repart vers la fin de septembre. Elle habite les plaines, parmi les blés et les sainfoins; c'est aussi dans ces lieux qu'elle niche. Vers le mois de mai, le mâle, qui suffit à plusieurs femelles, les recherche pour l'accouplement, en les appelant le matin, le soir et pendant la nuit, par son cri d'amour: *prout, prout,* qui s'entend de fort loin. Mais ce n'est guère que dans le mois de juin, que la femelle, sans faire d'autre nid que de gratter un peu la terre, pond de trois à cinq œufs presque elliptiques, un peu moins gros que ceux de la poule, et d'un vert olivâtre. Lorsque les petits sont éclos, chaque famille vit à la manière des perdrix.

La Canepetière, d'un caractère craintif et défiant, se laisse difficilement approcher. Lorsqu'elle aperçoit quelque danger, elle court souvent très-loin, se lève ensuite, en partant obliquement et à la manière du canard sauvage;

fait entendre aussitôt son cri *pet, pet,* qu'elle répète à de courts intervalles, et va tomber à une certaine distance, pour fuir encore, au moyen de sa course rapide, ou bien fait en volant un très-grand cercle, pour revenir se poser dans le même lieu d'où elle était partie, si elle juge toutefois que le danger n'existe plus.

Après les blés coupés, elle se réfugie dans les orges qu'on récolte plus tard, et ensuite dans les chaumes.

Vers la fin de septembre, toutes les nichées d'un même canton se réunissent pour effectuer bientôt leur départ.

On les rencontre dans les plaines de Montreuil-Bellay, ainsi que dans celles de Doué, quelquefois à Thouarcé; rarement ailleurs.

Cab. de MM. de la Perr., Court., Olliv., Guit.; le Mus.

OEDICNÈME : *OEDICNEMUS*, Tem.

Bec plus long que la tête, fort, droit, fendu jusqu'aux yeux, déprimé à la base, qui est garnie d'une membrane; renflé vers le bout, et caréné en dessus; narines oblongues, percées de part en part, et situées vers la moitié du bec; tarses réticulés, renflés en arrière et près du talon; doigts courts, tous réunis à leur base par une membrane; queue à douze rectrices étagées; deuxième rémige la plus longue.

Les espèces, peu nombreuses, qui composent

ce genre, avaient toujours été réunies aux pluviers, jusqu'à Latham qui les a comprises avec les outardes, avec lesquelles elles ont en effet beaucoup d'analogie; mais M. Temminck les en a retirées, pour former le genre *OEdicnème.*

Ce sont des oiseaux semi-nocturnes, qui habitent les terres légères et pierreuses, connues dans certains pays sous le nom de *terre à courlis.* Ils courent avec vitesse, et sont difficiles à faire partir.

Quoique la mue soit simple, les jeunes sont plusieurs années avant de se revêtir du plumage des vieux; et leur bec, ainsi que leurs pieds, croît lentement.

144. OEDICNÈME CRIARD : *OEdicnemus crepitans*, Tem.

Charadrius œdicnemus, *Linn.* — Otis œdicnemus, *Lath.* — *Le grand pluvier* ou *courlis de terre, Buff.* — *L'*œdicnemus *d'Europe :* œdicnemus europæus, *Vieill.* — *OEdicnème criard :* œdicnemus crepitans, *Tem. pag.* 521. — *Vulg. le courlis de terre, le courlié, le courilloux, le prussien.*

Mâle adulte : de la grosseur de la bécasse, mais très-haut monté; longueur totale, 16 pouces; du tarse, 2 pouces 8 lignes; du bec, 18 lignes; envergure, 2 pieds 7 pouces.

Parties supérieures, cou et poitrine d'un roux légèrement cendré, avec une tache longitudinale noirâtre au centre de chaque plume;

une bande longitudinale blanchâtre sur l'aile; rémiges noires : la première et la deuxième marquées d'une tache blanche vers les deux tiers de leur longueur, la septième et la huitième terminées de blanc; lorums, dessous et dessus de l'œil, ainsi que la gorge, le ventre et les cuisses d'un blanc pur; queue étagée, blanche, rayée et terminée de noir; mais les deux pennes intermédiaires sont d'un roux cendré, marbré de noirâtre; souscaudales rousses; iris, tour des yeux, base du bec et pieds jaunes (1); extrémité du bec noire.

La femelle ressemble au mâle.

Les jeunes ressemblent beaucoup aux vieux; cependant leurs couleurs moins bien décidées, leurs pieds et le bec moins longs, ainsi que la grande dilatation que présente le haut du tarse, de même que la grosseur de son articulation supérieure, serviront facilement à les en distinguer.

Cette espèce n'habite que les terrains pierreux, sablonneux et secs; soit dans les guérets, les blés, les chaumes, les bruyères ou les lieux incultes, où elle vit de limaçons, de lombrics,

---

(1) La base du bec, qui est recouverte d'une peau molle, prend, ainsi que les pieds, une teinte bleu-olivâtre ou verdâtre par la dessiccation.

de sauterelles, ainsi que de reptiles, de mulots et de campagnols (1).

De grands yeux (6 lignes de diamètre), saillans sur les côtés d'une grosse tête arrondie, donnent à la physionomie de ces oiseaux un air stupide qui leur est particulier. Avec cette disgrâce de la nature, ils sont encore tellement timides et maîtrisés par la peur, que toujours ils éprouvent la nécessité d'être sur le qui-vive : se tenant dans l'inaction et cachés pendant le jour, si ce n'est au printemps où ils se montrent quelquefois. Ordinairement ils ne se mettent en mouvement que lorsque la nuit arrive ; alors ils volent de tous côtés, presque en râsant la terre, et en faisant entendre leurs cris : *turrlï, turrlï*, qu'ils répètent à chaque instant : se rapprochant ordinairement des ruisseaux, des rivières ou des étangs graveleux; ou bien continuent de parcourir les lieux voisins. Si on les fait voler pendant le jour, ils ne poussent aucun cri; mais souvent, au vol, ils préfèrent se dérober par leur course rapide, s'arrêtent ensuite, restent immobiles et finissent par se blottir contre terre, à la manière des perdrix.

La femelle, sans faire de nid, pond à terre

(1) M. Courtillé, qui a élevé un de ces oiseaux, a remarqué qu'il se jetait avec avidité et mangeait la chair avec une sorte de gloutonnerie, particulièrement les intestins de volailles qu'on lui présentait.

dans une cavité, parmi les bruyères, les lieux incultes, ainsi que dans les guérets, deux œufs très-gros, longs de 23 lignes sur 17 d'épaisseur, dans leur plus grand diamètre, variés de taches, de points noirâtres, olivâtres et cendrés, plus ou moins rapprochés, et quelquefois confluens, surtout vers le gros bout, sur un fond d'un jaunâtre plus ou moins foncé.

Après les couvées terminées, et l'éducation des petits achevée, ce qui a lieu très-tard, les Œdicnèmes se réunissent en bandes, quelquefois très-nombreuses. C'est de cette manière qu'ils effectuent leur départ, au mois de novembre, pour revenir à la fin de l'hiver; cependant tous ne quittent pas le pays, et on en rencontre toute l'année.

Ils habitent les plaines de Montreuil-Bellay et de Douces, où ils sont très-répandus. On les rencontre encore dans d'autres lieux de l'arrondissement de Saumur, particulièrement dans les landes de Verrie, des Ulmes, etc., où ils nichent tous les ans; ainsi que dans les terres légères comprises entre la Mayenne, la Sarthe et le Loir : telles que celles de Thorigné, Chanteussé, Cheffes, Châteauneuf, Soucelles, Montreuil-sur-Loir, Huillé, Villevêque, S.t-Sylvain, Ecouflant, etc.; également à Durtal et dans quelques communes de l'arrondissement de Baugé.

Les jeunes seuls sont un bon gibier.

Cab. de MM. Guit., Le Bret., de la Perr., Olliv., Guill., Court., Mill.; le Mus.

PLUVIER : *CHARADRIUS*, Linn.

Bec plus court que la tête, droit, presque rond, un peu grêle et légèrement renflé vers son extrémité ; sillon nasal occupant les deux tiers du bec ; narines basales, concaves, linéaires et couvertes d'une membrane ; pieds médiocres ; doigts extérieurs réunis à leur base par une membrane, l'interne libre.

Les Pluviers ont la tête grosse, ronde ; le front élevé verticalement, de manière à former avec le bec, presqu'un angle droit. Leurs pieds dénués de pouce, indiquent assez que ces oiseaux peuvent courir avec célérité ; et de leurs ailes pointues, dont la première rémige est la plus longue, résulte un vol rapide et soutenu. Ils éprouvent pour la plupart, une double mue, qui change plus ou moins les couleurs des deux sexes, selon les espèces. Ils vivent de vers, d'insectes, de lombrics, etc., qu'ils rencontrent dans les prairies humides, ainsi qu'au bord des rivières ou des marais, ou bien sur les rivages de la mer, qu'ils fréquentent aussi, par troupes plus ou moins nombreuses : les petites espèces, qui sont peu défiantes, se rassemblent entr'elles; tandis que celles d'une plus forte taille ne se

réunissent qu'à des oiseaux aussi gros qu'elles, même de genres différens.

Ils sont tous réputés un bon manger.

145. PLUVIER DORÉ : *Charadrius pluvialis*, Linn.

Le pluvier doré, Buff. — Le pluvier proprement dit ou *doré, Vieill. — Pluvier doré, Tem. pag. 535. — Vulg. un pivier.*

Les plumes longues du dessous de l'aile d'un blanc pur; taille de la litorne.

Mâle et femelle en plumage d'hiver : longueur totale, 10 pouces 3 lignes; envergure, 23 pouces.

Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec des taches d'un jaune doré; côtés de la tête, cou et poitrine variés de taches cendrées, brunes et jaunâtres; gorge et ventre blancs; rémiges noires, à baguettes blanches vers le bout; bec, iris et pieds noirs.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'été, parties supérieures d'un noir foncé avec des taches d'un jaune d'or sur les côtés de chaque plume; front, sourcils et tour des yeux d'un blanc pur; parties latérales du cou blanches, variées de jaune et de noir; gorge ainsi que les autres parties inférieures d'un noir foncé.

Les jeunes de l'année, avant leur première mue, ont le jaune et le noir lavés de cendré; mais, après la mue du printemps, on remarque

encore quelques plumes du jeune âge parmi les noires du ventre.

Cette espèce, qui est assez commune, est de passage périodique en Anjou; elle arrive vers le mois de septembre, par troupes plus ou moins nombreuses, qui se réunissent très-souvent à celles des vanneaux. Depuis cette époque, jusqu'au mois d'avril où ces oiseaux gagnent les régions du nord pour nicher, ils partent, reviennent et disparaissent encore, selon que le froid est plus ou moins intense; et souvent ils s'en retournent, avant que la mue du printemps soit tout-à-fait terminée. On les rencontre dans les pâturages humides, voisins des rivières, occupés à la recherche des insectes et des vers, surtout des lombrics (vulg. achées), qu'ils déterminent à sortir de terre par leurs piétinemens répétés; mais éprouvent-ils quelque crainte, ils s'avertissent réciproquement par leur cri : *hui, hieu, huit,* qui est en même temps celui de rappel; et ils partent bientôt, en observant dans leur vol, de se tenir sur une ligne droite, ou quelquefois sur deux lignes parallèles.

Ils fréquentent les communes de la Daguenière, celles des bords de la Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de l'Authion; tels qu'à Corné, Longué, la Baumette, l'île S.t-Aubin, etc.

146. GRAND PLUVIER A COLLIER : *Charadrius hiaticula*, Linn.

Le pluvier à collier, Buff. — Le grand pluvier à collier, Vieill. — Grand pluvier à collier, Tem. pag. 539. — Vulg. un crouillet.

Base du bec et pieds orangés; un large plastron sur la poitrine; toutes les baguettes des rémiges blanches dans leur partie moyenne seulement; la plus extérieure des rectrices entièrement blanche.

Mâle adulte en plumage d'hiver : taille de la guignette; longueur totale, 7 pouces 1 ou 2 lignes; envergure, 14 pouces; la queue dépasse les ailes d'une ligne.

Une bande frontale noire et étroite, réunie à une longue tache de même couleur, qui part du bec et s'étend jusque sur l'oreille; bandeau noir, à la hauteur des yeux, séparé de la bande frontale par un espace blanc; sur la poitrine un large plastron noir, dont les extrémités remontent sur le cou et bordent en dessous un large collier blanc, qui s'étend jusque sous la gorge; le reste des parties inférieures, ainsi qu'une bande au-dessus de l'œil, d'un blanc pur; occiput et manteau d'un brun cendré; une tache oblongue, blanche sur le milieu de la cinquième rémige et des suivantes; pennes latérales de la queue terminées de blanc, la plus extérieure entièrement blanche, les deux inter-

médiaires noirâtres; base du bec, tour des yeux et pieds orangés; iris et ongles noirs.

La femelle, en plumage d'hiver, a le noir moins pur et moins étendu.

Le mâle et la femelle, en plumage de printemps, ne diffèrent des précédens qu'en ce que le noir est plus pur et plus foncé.

Les jeunes de l'année, avant la mue d'été, ont le noir remplacé par du gris noirâtre; le bandeau noir à la hauteur des yeux n'existe point, il est remplacé et confondu avec le gris cendré du dessus de la tête, dont toutes les plumes, ainsi que celles du dos, sont légèrement bordées de blanchâtre; bec noirâtre; *pieds jaunâtres.*

La mue, quoique double dans cette espèce, ne change les couleurs qu'aux jeunes de l'année, qui, dès le mois de mars, prennent le plumage des vieux. La mue d'été commence au mois d'août.

Cette espèce, de passage périodique, arrive dès le mois de mars, par petites troupes, sur les bords des rivières, des étangs et des marais. Ces oiseaux s'apparient bientôt; les uns gagnent un pays plus éloigné, tandis que les autres se répandent sur les bords de la Loire, où la femelle, sans faire de nid, pond sur le sable, dans une légère cavité, trois à cinq œufs oli-

vâtres, marqués de petits traits noirs, réunis et confluens sur le gros bout.

Les couvées terminées, tous les individus d'un même canton se réunissent en troupes de vingt à trente individus, plus ou moins, soit sur les grèves de la Loire, soit sur le bord des prairies, où ils sont occupés à la recherche des vers et des insectes, sur lesquels ils se précipitent, après avoir fait une petite course pour arriver jusqu'à eux. Ils sont peu défians et se laissent facilement approcher; mais lorsqu'on les fait voler, ils se rassemblent en colonnes serrées, en faisant entendre leur cri de réclame : *coulis*, *coulis*,..... qu'ils ne cessent de répéter qu'au moment où ils se reposent de nouveau. Vers la mi-octobre, quelquefois plutôt, tous ces oiseaux disparaissent.

Souvent on trouve réunis dans une même troupe, le grand Pluvier à collier, le Pluvier à collier interrompu, le petit Pluvier, le bécasseau temmia et autres échassiers à-peu-près de même taille.

Cab. de MM. Court., Guill., de la Perr., Mill.; le Mus.

147. PETIT PLUVIER A COLLIER : *Charadrius minor*, Meyer.

Le petit pluvier à collier, Buff. — Le petit pluvier à collier, Vieill. — Petit pluvier à collier, Tem. pag. 542. — Vulg. un crouillet.

Bec entièrement noir (jaunâtre à sa base dans les jeunes); pieds jaunes; un plastron sur la poitrine; première rémige, seule, à baguette blanche; une tache noire à toutes les rectrices.

Mâle adulte, en plumage d'hiver et d'été: taille du torcol; longueur totale, 6 pouces 2 lignes; envergure, 12 pouces 10 lignes.

Il ne diffère du précédent, auquel il ressemble au premier aperçu, que par sa taille, qui est beaucoup moindre; par son bec entièrement noir; par la première rémige qui seule porte une baguette blanche; par la penne extérieure de la queue qui est blanche, avec une tache noire au milieu; et par les pieds qui sont d'un jaune carné. Au reste, les couleurs et leurs distributions sont semblables en tout à celles du précédent; seulement le plastron noir de la poitrine est plus étroit.

La femelle adulte, en plumage d'hiver et d'été, a la bande frontale moins large, le bandeau noir à la hauteur des yeux plus étroit et moins prononcé que dans le mâle.

Les jeunes de l'année, avant la mue d'été, ont le noir remplacé par du noirâtre; les parties supérieures plus foncées, et chaque plume bordée de gris roussâtre; la base de la mandibule inférieure d'un jaunâtre clair.

Comme dans l'espèce précédente, la mue ne

change les couleurs qu'aux jeunes de l'année. Ces oiseaux ont également les mêmes mœurs et les mêmes habitudes, vivant et nichant comme eux, sur les grèves de la Loire; mais les œufs, au nombre de trois à cinq, sont blanchâtres, avec de gros points noirs et des taches d'un cendré brun peu marquées.

Ils sont de passage périodique, arrivent vers le mois de mars, et repartent vers la mi-octobre, par troupes isolées ou réunies avec l'espèce précédente ou la suivante. Lorsqu'on approche de leurs œufs ou de leurs petits, le mâle et la femelle décrivent autour de vous, de grands cercles, en répétant continuellement leurs cris.

Cab. de MM. Court., Guill., Le Bret., Mill.; le Mus.

148. PLUVIER A COLLIER INTERROMPU : *Charadrius cantianus*, Lath.

Le pluvier à poitrine blanche, Vieill. — Pluvier à collier interrompu, Tem. pag. 544. — Vulg. un crouillet.

Bec et pieds noirs; une large tache noire (brune dans la femelle et les jeunes), de chaque côté de la poitrine; toutes les baguettes des rémiges blanches; les deux rectrices extérieures, de chaque côté, entièrement blanches.

Mâle adulte : un peu plus grand que le précédent; longueur totale, 6 pouces 5 lignes; envergure, 12 pouces 10 lignes; la queue dépasse les ailes de 4 lignes.

Front, sourcils, une bande transversale sur le cou et toutes les parties inférieures, d'un blanc pur; *lorum, une plaque triangulaire sur la tête,* et une large tache en croissant, de chaque côté de la poitrine, *d'un noir pur;* le reste de la tête d'un roux clair; parties supérieures d'un cendré brun; derrière l'œil une tache d'un cendré noirâtre; les deux rectrices extérieures blanches, la troisième blanchâtre et les six autres brunâtres; iris, bec et pieds noirs.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle n'a point de tache triangulaire noire sur la tête: cette marque est remplacée par une *petite raie transversale brune;* les lorums, les taches latérales du cou, ainsi que celle qui est derrière les yeux, sont d'un brun cendré : le roux de la nuque teint de gris; le blanc du front plus étroit.

Les jeunes, avant la mue, sont dépourvus de noir dans leur plumage; ils ressemblent beaucoup à la femelle, mais ils n'ont point, comme elle, de petite raie transversale sur la tête; ils en diffèrent encore par les plumes des parties supérieures, qui sont légèrement bordées de gris roussâtre sur la tête, et de gris cendré sur le dos et les ailes: les mâles se distinguent des femelles du même âge, par le blanc du front et des sourcils, qui occupe un plus grand espace.

M. Temminck a remarqué que la mue est simple, et qu'elle a lieu en automne. Nous n'avons pas été à même d'observer ce fait.

Cette espèce, de passage périodique, arrive et repart comme les deux précédentes, dont elle a les mœurs et les habitudes, et avec lesquelles on la rencontre ordinairement. Mais nous ne pouvons assurer qu'elle niche comme elles sur les grèves de la Loire, où néanmoins elle est commune, surtout depuis la mi-août jusqu'aux premiers jours d'octobre. Elle est rare sur les autres rivières.

Cab. de MM. Le Bret., Mill.; le Mus.

HUITRIER : *HÆMATOPUS* (1), Linn.

Bec long (2), droit, robuste, comprimé latéralement et terminé en forme de coin; mandibule supérieure, à dos déprimé dans le milieu; tarses médiocres, robustes, réticulés; doigts bordés d'une callosité; les extérieurs réunis à leur base par une membrane, l'interne libre; queue à douze rectrices.

Comme les précédentes, les espèces peu nombreuses qui composent ce genre, ont le pouce nul, et elles courent et volent rapidement. Leur mue, qui est double, ne change les couleurs qu'à la gorge. On les rencontre ordinairement au bord de la mer, rarement sur ceux des ri-

(1) Pieds couleur de sang.

(2) Plus long que le tarse.

vières, où elles se nourrissent de vers, d'insectes, de crustacés et même de coquillages bivalves, qu'elles savent, dit-on, ouvrir avec leur bec.

149. HUITRIER PIE : *Hæmatopus ostralegus*, Linn.

L'huitrier, Buff. — L'huitrier commun, Vieill. — Huitrier pie, Tem. pag. 531.

Mâle et femelle, en plumage d'hiver : taille de la corneille; longueur totale, 16 pouces; du bec, 3 pouces; du tarse, 21 lignes; envergure, 30 pouces.

Tête, cou, dos, ailes, extrémité de la queue et haut de la poitrine d'un noir pur; un hausse-col sur la gorge, une large tache sur l'aile, croupion, origine de la queue et les parties inférieures, le tout d'un blanc pur; bec et tour des yeux d'un rouge-orange vif; iris rose; pieds d'un rouge pâle.

Mâle et femelle, en plumage de printemps : diffèrent seulement des précédens par le devant du cou qui est noir.

Les jeunes, avant leur première mue, ont le noir du plumage nuancé de brunâtre; le hausse-col de la gorge d'un blanc teint de noirâtre; le bec, qui n'a que 2 pouces 6 lignes de long, est rougeâtre, avec sa pointe noirâtre; les pieds sont d'un gris livide.

Cette espèce, de passage accidentel, habite ordinairement les rivages de la mer; et il est très-rare de rencontrer quelques-uns de ces oiseaux au bord des rivières, où on ne les voit qu'isolément.

Le 17 février 1821, un individu vieux, au bord de la Loire, près S.te-Gemmes; le 1.er septembre 1827, un individu jeune, au bord de la Sarthe, près Ecouflant, etc.

Cab. de MM. de la Perr., Guill., Mill.; le Mus.

(2) *Trois doigts devant, un derrière.*

VANNEAU : *VANELLUS*, Briss.

Bec médiocre, grêle, droit, plus court que la tête, arrondi et renflé au bout; pieds grêles; doigts extérieurs réunis à leur base par une membrane, l'interne libre; le postérieur très-court et ne pouvant toucher la terre.

Les Vanneaux vivent de vers et d'insectes qu'ils rencontrent au bord des eaux, ou bien dans les marais, les pâturages humides, etc. Ils éprouvent une double mue qui donne à chaque époque des couleurs différentes, mais semblables entre le mâle et la femelle.

150. VANNEAU PLUVIER : *Vanellus melanogaster*, Bechst.

Tringa helvetica, tringa squatarola, *Gmel.* — *Le vanneau suisse, le van. pluvier, le van. gris* et *le van. varié, Buff.* — *Le van-*

neau suisse : vanellus helveticus, *Vieill.* — *Vanneau pluvier, Tem. pag.* 547.—*Les squatarola de Cuv.*

Première rémige la plus longue; queue rayée en travers; huit à dix longues plumes noires sous les ailes, proche du corps; pouce très-court; point de huppe occipitale.

Un peu plus grand que le pluvier doré, auquel il ressemble beaucoup, lorsque tous les deux ils sont en plumage d'hiver. Longueur totale, 10 pouces 7 lignes; du tarse, 2 pouces; du bec, 13 lignes; envergure, 22 pouces.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'hiver : parties supérieures d'un brun noirâtre, varié de taches très-rapprochées, jaunâtres e blanchâtres; front, sourcils, côtés de la tête, cou, poitrine et flancs d'un blanc sale, varié de petites taches triangulaires noirâtres; gorge, abdomen, cuisses et plumes anales d'un blanc pur; queue blanche, roussâtre vers le bout, et rayée transversalement de noir; iris noirâtre; bec noir; pieds d'un noir cendré.

Mâle et femelle, en plumage de noces ou d'été : parties supérieures variées de noir et de blanc : chaque plume étant noire au milieu et largement terminée de blanc; lorums, gorge, côtés et devant du cou, poitrine, ventre et flancs d'un noir pur; front, sourcils, parties latérales du cou et de la poitrine, cuisses et abdomen d'un blanc pur; iris, bec et pieds noirs.

Les jeunes, avant la mue, ressemblent beaucoup aux vieux et aux jeunes en plumage d'hiver; mais le noir est remplacé par du noirâtre ou du grisâtre, le blanc par du blanchâtre; et les bandes transversales de la queue sont grises.

Cette espèce, de passage périodique, au printemps et à l'été, arrive en habits de noces sur les grèves de la Loire, rarement sur les bords des autres rivières ou de quelques étangs sablonneux, vers la fin de mars ainsi que dans les premiers jours d'avril; et repart bientôt pour ne revenir que vers la fin de juillet, époque où les couvées sont terminées. Elle séjourne alors jusqu'en octobre, époque d'une nouvelle migration. Pendant ce dernier espace de temps, on la rencontre ordinairement sur les bords de la Loire, mais en habits d'hiver, par petites troupes de huit à dix individus, quelquefois par couples seulement, mais rarement solitaire.

Ces oiseaux sont assez défians, et par cela même difficiles à approcher; aussi, partent-ils d'assez loin, en faisant entendre leur cri de réclame : *tieu, tieu tieu*, qu'ils répètent fréquemment pendant le vol.

Cab. de MM. Court., Mill.

151. VANNEAU HUPPÉ : *Vanellus cristatus*, Meyer.

Tringa vanellus, *Linn.* — *Le vanneau*, *Buff.* — *Le vanneau huppé*, *Vieill.* — *Vanneau huppé*, *Tem. pag.* 550. — *Vulg. le vanneau, le papechein, le patégault, le tî-huit.*

Une huppe occipitale recourbée en haut ; les trois premières rémiges étagées ; les quatrième et cinquième les plus longues de toutes.

Taille de la poule-d'eau ; longueur totale, 12 pouces 6 lignes ; de la huppe, 2 pouces à 3 pouces 9 lignes ; du tarse, 23 lignes ; du bec, 1 pouce.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'hiver : plumes occipitales noires, effilées, étagées, très-longues et recourbées en haut ; sommet de la tête et poitrine noirs ; parties supérieures d'un vert foncé, mais à reflets métalliques vert-bronzés, bleu et rouge de cuivre ; rémiges noires, dont les trois ou quatre premières sont terminées de gris blanchâtre ; côtés de la tête, devant du cou, ventre, abdomen et origine de la queue d'un blanc pur ; le reste de la queue noir, excepté la penne extérieure qui est blanche, avec une ou deux petites taches noirâtres ; souscaudales rousses ; bec et iris noirs ; pieds d'un brun rouge.

Le mâle et la femelle, en plumage d'été ou de noces, diffèrent des précédens, par le noir

de la gorge et du devant du cou, qui se réunit à celui de la poitrine; par le noir qui est plus intense, et par les reflets métalliques qui sont plus brillans; la huppe est aussi plus longue et les pieds sont rougeâtres.

Dans l'une et l'autre livrée, la huppe du mâle est toujours plus longue que celle de la femelle : elle a 3 pouces 6 lignes dans le mâle, en plumage d'été.

Les jeunes de l'année, avant la première mue, qui commence vers la fin de juillet, ont les plumes des parties supérieures et inférieures terminées de jaunâtre; la gorge, le devant et les côtés du cou, d'un blanc nuancé de cendré; les côtés de la tête nuancés de jaunâtre; les pieds d'un gris olivâtre, et la huppe très-courte.

Cette espèce, qui est très-commune, et dont le plus grand nombre est sédentaire en Anjou, vit par troupes nombreuses, souvent de cinq à six cents individus, qui ne se séparent qu'au printemps, pour vaquer à la reproduction de leur espèce; mais dès la fin de juin, époque où les nichées sont terminées, ces oiseaux s'assemblent de nouveau, les vieux et les jeunes ensemble; on les rencontre alors sur les guérets voisins des landes ou des prairies marécageuses où ils ont niché; au mois d'octobre, quelquefois plutôt, ils s'éloignent de ces lieux pour gagner

les prairies marécageuses qui bordent les rivières où ils se réunissent encore aux voyageurs, ainsi qu'aux pluviers dorés, qui nous arrivent dans ce temps.

Leur première mue, ou de printemps, commence dès le mois de mars, et la deuxième vers la fin de juillet.

Leur vol, qui est facile et soutenu, est quelquefois varié par une espèce de chute apparente, ainsi que par le changement de direction qu'ils savent imprimer à leurs ailes, et auxquelles ils font rendre un bruit en frappant l'air : ce qui leur a valu, sans doute, le nom qu'ils portent. Ils ont un cri : *tî-huit*, qu'ils répètent à des intervalles assez courts, en prolongeant la première syllabe plus que la seconde; et qu'ils font entendre, surtout lorsqu'ils éprouvent quelques craintes, soit pour eux ou leurs petits.

C'est dans un pâturage, une lande ou une prairie marécageuse, que la femelle, sans faire de nid, pond dans une cavité, un pas de vache, quatre à cinq œufs ovales, plus gros que ceux de la corneille, olivâtres et marqués de grandes taches et de points noirs, plus rapprochés et confluens vers le gros bout, où ils forment quelquefois une couronne.

FAMILLE DES CULTRIROSTRES : *Cultrirostres.*

Bec long, pointu, fort et tranchant, rarement spatuliforme; doigts 3-1, le postérieur portant à terre, soit par le bout seulement, soit dans toute son étendue.

Les oiseaux qui composent cette famille sont, en général, haut montés sur jambes; quelques-uns seulement sont de petite taille, tandis que d'autres sont des géans. La tête et le cou sont quelquefois en partie nus. Ils habitent au bord des eaux, ou dans l'épaisseur des marais, où ils vivent soit de poissons, de mollusques, de reptiles ou d'insectes.

(1) *Pouce n'appuyant à terre que par son extrémité.*

GRUE : *GRUS*, Pall.

Bec très-long (1), épais, droit, pointu, entier, comprimé latéralement et convexe en dessus; lorums velus; narines ouvertes au milieu du bec, et situées dans un sillon; tête chauve (2); tarses très-longs, nus et réticulés; doigts extérieurs réunis à leur base par une membrane, l'interne libre; ongles courts, élargis, presqu'obtus, celui du pouce plus long que les autres.

Les Grues sont des oiseaux voyageurs, à des époques périodiques. Leur mue est simple; le

---

(1) Beaucoup plus long que la tête.

(2) Les jeunes exceptés, dont la tête est emplumée.

mâle et la femelle se ressemblent : les jeunes de l'année diffèrent un peu des vieux.

152. GRUE CENDRÉE : *Grus cinerea*, Bechst.

Ardea grus, *Linn.* — *La grue commune, Buff.* — *La grue proprement dite, Vieill.* — *Grue cendrée, Tem. pag.* 557.

Bec rougeâtre à sa base ; plumage cendré ; les vieux ont le sommet de la tête nu et rouge.

Plus grande que la cigogne ; longueur totale, 3 pieds 8 à 10 pouces ; du tarse, 9 pouces 3 lignes ; du bec, 4 pouces.

Vieux, mâle et femelle : d'un gris cendré, avec l'occiput et le devant du cou d'un gris noirâtre très-foncé ; front et lorums garnis de poils noirs ; sommet de la tête nu et rouge ; *une large bande blanche* (1) part de l'œil, s'étend en arrière sur les côtés de la tête et du haut du cou ; pennes secondaires des ailes, d'un brun noirâtre, arquées, longues et à barbes décomposées, se relevant et retombant ensuite sur la queue, en forme de panache ; bec noirâtre au milieu, moins foncé vers la pointe, et rougeâtre à sa base ; iris d'un brun rouge ; pieds noirs.

Les jeunes de l'année ont toute la tête emplumée.

Cette espèce, de passage périodique, s'arrête

(1) Cette large bande blanche ne se remarque que sur les vieux.

rarement en Anjou, si ce n'est dans la partie méridionale, où elle a été remarquée sur les terres ensemencées, ainsi qu'au bord des marais. Elle voyage par troupes plus ou moins nombreuses, en formant en l'air des triangles, comme le font les oies en pareille circonstance. Leur voix forte et éclatante, que l'on compare au son d'une trompette, fait qu'on les entend de fort loin se réclamer, même sans qu'on puisse les distinguer, tant leur vol est élevé.

La Grue paraît à son double passage, au mois d'avril et en septembre.

Cab. de M. Guill.; le Mus.

(2) *Pouce appuyant à terre dans toute son étendue.*

HÉRON : *ARDEA*, Linn.

Bec plus long ou aussi long que la tête, fort, droit, aigu, tranchant, en cône allongé, comprimé sur les côtés et fendu jusque sous les yeux; narines basales, situées dans un sillon très-prolongé et à moitié fermées par une membrane; lorums nus; doigts allongés, étroits; les extérieurs réunis à leur base par une membrane; le postérieur articulé sur le côté interne du tarse, à la hauteur des autres doigts, et réuni au doigt interne par une petite membrane; ongle intermédiaire dentelé sur le bord interne, le postérieur le plus long de tous.

Au moyen de leur doigt postérieur, placé sur le même plan des autres doigts, et dont l'ongle est très-arqué, aigu et le plus long de tous, les

Hérons pouvant cercler facilement une branche, ils jouissent de la faculté de se percher; aussi est-ce sur les arbres que quelques-uns se reposent et placent leur nid.

Sans être méchans, ces oiseaux cherchant à se défendre, lorsque, captifs, ils sont inquiétés, il est prudent alors de prendre des précautions pour éviter les coups de bec, qu'ils lancent avec force, et qu'ils dirigent presque toujours vers les yeux.

Leur mue est simple; mais ce n'est qu'au bout de deux ou trois années, qu'ils se revêtissent des longues plumes effilées ou décomposées qui ornent la tête, le cou ou le dos de quelques espèces. On distingue à peine le mâle d'avec la femelle. Ils vivent de poissons et de reptiles qu'ils rencontrent aux bords des rivières et des étangs ou bien dans les marais.

Les Hérons, en général, sont des oiseaux erratiques; n'ayant pour ainsi dire aucune patrie que les lieux où ils s'arrêtent à l'époque de la reproduction : et l'éducation des petits terminée, ils reprennent leurs voyages, en s'arrêtant toutefois plus ou moins long-temps dans chaque lieu, selon que la nourriture est plus ou moins abondante. Mais pour exécuter leurs voyages, lorsqu'ils volent, ils replient le cou en arrière; et de telle sorte, que la tête est appuyée

sur le sternum, et le bec dirigé horizontalement.

(a) *Bec droit, plus long que la tête; cou très-long et grêle.*

153. HÉRON CENDRÉ : *Ardea cinerea*, Lath.

Ardea major *et* ardea cinerea, *Gmel.* — *Le héron* et *le héron huppé*, *Buff.* — *Le héron proprement dit*, *Vieill.* — *Héron cendré*, *Tem. pag.* 567. — *Vulg. l'hégron*, *l'hiron.*

Plumage d'un cendré bleuâtre; tarses plus longs que le doigt du milieu, y compris l'ongle; une aigrette dans les vieux; bec fortement dentelé vers son extrémité.

Vieux, mâle et femelle, âgés au moins de trois ans : moins grands que la cigogne; longueur totale, 3 pieds 2 à 4 pouces; du tarse, 5 pouces 10 lignes; du bec, 5 pouces 6 lignes; de l'aigrette, 8 pouces; envergure, 5 pieds.

Dessus du corps et des ailes d'un cendré bleuâtre; du noir à la tête, au-devant du cou, aux côtés de la poitrine et sur les flancs; milieu du ventre et dessus de la tête blancs; à l'occiput, *une aigrette noire, tombante*, composée de plumes longues et effilées, dont deux de 7 à 8 pouces de longueur; de semblables plumes, mais blanchâtres, au bas du cou, ainsi qu'aux scapulaires; pieds bruns, avec du rouge au-dessus du tarse; bec jaunâtre, fortement dentelé sur ses bords, vers son extrémité; iris jaune.

Les jeunes, avant l'âge de trois ans : point de plumes effilées à la nuque, au bas du cou ni aux scapulaires; front et haut de la tête cendrés; parties supérieures mêlées de brun et de blanchâtre, sur un fond d'un cendré bleuâtre; point de noir à la poitrine ni aux flancs; partie nue de la jambe jaunâtre.

Cette espèce, qui est commune, paraît en Anjou toute l'année; mais, d'un naturel erratique, ces oiseaux voyagent beaucoup et en toutes saisons; cependant, plus particulièrement au printemps et à l'automne, où à ces différentes époques on les entend se réclamer par leur cri *clangor*. Ils vivent en famille jusqu'au printemps; se tiennent sur les bords des rivières, des étangs et des marais où ils entrent fort avant dans l'eau, pour guetter les poissons qu'ils attendent à paraître avec une grande patience; vers le soir ils se retirent sur de grands arbres qu'ils prennent en affection, et où ils passent la nuit; c'est aussi sur ces mêmes arbres que les jeunes se rassemblent avec leur père et mère, si quelque circonstance les a forcés à se disperser.

Ils nichent sur les grands arbres.

154. HÉRON POURPRÉ : *Ardea purpurea*, Linn.

Le héron pourpré, Buff. — Le héron pourpré, Vieill. — Héron pourpré, Tem. pag. 570.

Plumage généralement d'un roux clair ou cendré roussâtre; tarse plus court ou de la longueur du doigt du milieu, y compris l'ongle; une aigrette dans les vieux; bec à peine dentelé vers son extrémité.

Vieux, mâle et femelle, âgés au moins de trois ans : un peu moins grands que les précédens; longueur totale, 2 pieds 9 à 10 pouces; du tarse, 4 pouces 6 lignes; du bec, 4 pouces 8 à 10 lignes.

Dos, ailes et queue d'un cendré roussâtre, à reflets verdâtres; flancs et poitrine d'un pourpre éclatant; cuisses et abdomen roux; à l'occiput de longues plumes effilées, d'un noir verdâtre; au bas du cou, de semblables plumes, mais d'un blanc pourpré; celles des scapulaires, avec la même forme, sont d'un roux pourpré brillant; sur le devant du cou, des taches longitudinales rousses, noires et pourprées; bec jaune; iris orangé; derrière du tarse et partie nue de la jambe, jaunes; devant du tarse et doigts d'un brun-verdâtre.

Les jeunes, avant l'âge de trois ans: point de plumes effilées à la nuque, au bas du cou ni aux scapulaires; front noir; plumes du dos et des ailes d'un cendré noirâtre, bordées de roux clair, ventre et cuisses blanchâtres; tour des yeux et iris d'un jaune pâle.

Cette espèce, de passage périodique au prin-

temps et à la fin de l'été, se tient dans les marais, de préférence, parmi les grandes herbes où elle niche quelquefois, même en Anjou.

Elle a été observée aux Ponts-de-Cé, à la Baumette; à Distré, à Fougeré, sur les bords du Verdun; à Nueil-sous-Passavant, etc. Rare.

Cab. de MM. Court., Olliv., De Nerbonne, Guill., Mill.; le Mus.

155. HÉRON GARZETTE : *Hardea garzetta*, Linn.

Ardea garzetta *et* ardea candissima, *Gmel.* — *L'aigrette* et *la garzette blanche*, *Buff.* — *Le héron aigrette* ou *garzette*, *Vieill.* — *Héron garzette*, *Tem. pag.* 574.

Plumage d'un blanc plus ou moins pur; bec noir; une aigrette blanche, de 2 ou 3 plumes longues et effilées dans les vieux.

Vieux, mâle et femelle, âgés au moins de trois ans : moins grands que le butor; longueur totale, 22 à 23 pouces; du tarse, 4 pouces 3 lignes; du bec, 3 pouces 6 lignes; de l'aigrette, 6 pouces; envergure, 2 pieds 10 pouces; dénudation au-dessus du genou, 2 pouces.

Tout le plumage d'un blanc pur; à l'occiput, deux ou trois plumes longues et effilées; au bas du cou, un grand nombre de plumes semblables; sur le dos, trois rangs de plumes faibles, longues de 7 à 8 pouces, portant de longues barbes rares,

soyeuses et effilées; pieds d'un vert noirâtre; iris jaune.

Les jeunes, avant l'âge de trois ans : point de plumes longues et effilées à la tête, au bas du cou ni sur le dos; plumage d'un blanc sale; iris, bec et pieds noirs.

Cette espèce, de passage accidentel, paraît à différentes époques de l'année, au bord des rivières et des marais.

En juin 1814, un vieil individu a été tué à Ecouflant; en 1816, un second à Tiercé; en 1818, un troisième à Ecouflant; et le 10 septembre 1825, un quatrième sur les bords de la Loire, près de Saumur.

Cab. de M. Guit., Guill.

(b) *Bec aussi long ou plus long que la tête; le cou moins long et plus gros que dans les précédens.*

156. HÉRON BIHOREAU : *Ardea nycticorax*, Linn.

Le bihoreau et *le pouacre, Buff.* — *Le bihoreau proprement dit, Vieill.* — *Bihoreau à manteau noir, Tem. pag.* 577.

Calotte et manteau noirs; deux plumes blanches, longues et effilées à la nuque (*les vieux*). Calotte et manteau bruns; point de plumes effilées à la nuque (*les jeunes*).

Vieux, mâle et femelle, âgés au moins de trois ans : taille du courlis; longueur totale, 20

pouces; du tarse, 3 pouces; du doigt du milieu, 2 pouces 10 lignes; du bec, 3 pouces; de l'aigrette, 7 pouces 5 à 6 lignes; envergure, 3 pieds 2 pouces.

Tête, occiput, dos et scapulaires d'un noir à reflets verts et bleuâtres; dessus du cou, des ailes et de la queue, d'un gris cendré, moins foncé sur le cou; front, tour des yeux et parties inférieures d'un blanc pur; bec noir en dessus, avec sa base jaunâtre; iris rouge; pieds d'un vert jaunâtre.

Les jeunes âgés de deux ans : point de plumes effilées à la nuque; tête et dos bruns; dessous du cou jaunâtre, avec quelques taches longitudinales brunes; couvertures des ailes d'un brun cendré, avec de petites taches d'un blanc jaunâtre; bec d'un brun noirâtre; iris d'un brun rouge.

Les jeunes de l'année : point de plumes effilées à la nuque; tête, nuque, dos et scapulaires d'un brun terne, marqués de traits longitudinaux d'un roux clair; gorge blanche, tachetée de brun; couvertures des ailes et rémiges d'un brun cendré, avec de larges taches arrondies, d'un blanc jaunâtre; bec d'un jaune verdâtre, avec l'arrête et la pointe brune; iris et pieds bruns.

Le Bihoreau a la tête et le cou plus gros et

les jambes moins longues, à proportion que les autres espèces de ce genre. Il est de passage accidentel, ordinairement au printemps. On le rencontre au bord des rivières et des marais où il vit solitaire. Son cri, qu'il ne fait entendre qu'au soir ou bien pendant la nuit, et qui ressemble un peu à celui de la corneille, lui a valu le nom de *nycticorax* que lui a donné Linnée.

Le 15 avril, deux individus vieux ont été tués à Brain, sur le bord de l'Authion; un troisième sur le bord de la Loire, près Saumur; et un quatrième à Rochefort, sur le bord de la Loire.

Cab. de MM. Brouard, Court., de M.lle Du Grandlaunay; le Mus.

157. HÉRON BUTOR : *Ardea stellaris*, Linn.

Le butor, Buff. — Le butor proprement dit, Vieill. — Héron grand butor, Tem. pag. 580. — Vulg. le buard, le bœuf.

Dessus du cou garni seulement d'un duvet épais, mais recouvert par les plumes latérales et très-longues de cette partie; dessus de la tête et moustaches noirs; corps varié de roux-jaunâtre clair; point d'aigrette à la tête.

Vieux, mâle et femelle, ainsi que les jeunes de l'année : moitié moins grands que le Héron cendré; longueur totale, de 25 à 30 pouces; du tarse, 3 pouces 4 à 5 lignes; du bec, 2 pouces 9 à 10 lignes; envergure, 3 pieds 10 à 11 lignes.

Tout le plumage d'un roux-jaunâtre clair,

varié de zigzags bruns sur les côtés du cou, de taches brunes et rousses sur le devant de cette partie, de noirs et de roux sur le dos; et sur les parties inférieures, de larges taches noires longitudinales; rémiges rayées en travers de roux-clair et de brun cendré; mandibule supérieure brune, bordée de jaune; l'inférieure, ainsi que le tour des yeux et les pieds, d'un jaune verdâtre; iris jaune.

Cette espèce, qui est sédentaire, et dont le mâle est plus grand que la femelle, a les doigts très-allongés, afin de pouvoir mieux marcher sur les herbes des marais, parmi lesquelles elle se tient constamment cachée pendant le jour, si ce n'est pendant l'hiver, où on la rencontre dans les lieux découverts, au bord des eaux. Dès le mois de février et jusqu'à celui d'août, le mâle fait entendre, le jour, ainsi que pendant la nuit, une espèce de mugissement que l'on compare à celui du taureau, pour la force, qu'on entend de plus d'une demi-lieue, et qui peut être rendu ainsi :

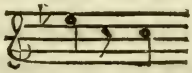

la première note, d'une tierce mineure plus haute que la deuxième, est exprimée faiblement, et séparée de la seconde, qui est seule à être entendue de fort loin, par une légère suspension.

On dit que pour produire ce mugissement singulier, qui cependant est l'expression de l'amour, le Butor enfonce son bec dans l'eau (1); son cri de réclame, qu'il répète en volant, est *cob, cob.*

Au mois d'avril, le Butor fait son nid au milieu des roseaux les plus fourrés, avec des joncs et des herbes des marais. La femelle y pond ensuite quatre à cinq œufs d'un cendré verdâtre.

On le rencontre au bord des rivières ainsi que dans les étangs couverts de roseaux. Très-commun dans les marais de l'Authion, où il niche tous les ans; etc.

158. HÉRON BLONGIOS : *Ardea minuta,* Linn.

Ardea minuta, ardea danubialis *et* ardea soloniensis, *Gmel.* — *Le blongios de Suisse, le butor brun rayé* et *le butor roux*, *Buff.* — *Le blongios proprement dit, Vieill.* — *Héron blongios, Tem. pag.* 584. — *Vulg. le pilon, le filassier.*

Jambe emplumée jusqu'au tarse; point d'aigrette à la tête; membrane qui réunit les doigts extérieurs, très-courte; grosseur du râle de genets; mais le cou très-long; dessus du cou nu.

Vieux, mâle et femelle : longueur totale, 14 pouces; du tarse, 19 lignes; du doigt du milieu, 20 lignes; du bec, 22 lignes; envergure, 19 pouces 6 lignes.

---

(1) En parlant du mugissement du Butor, les Naturalistes ne faisant pas mention du premier son qu'il produit, il faut croire, d'après cela, qu'ils n'ont pas été à même d'entendre cet oiseau de très-près.

Dessus de la tête, occiput, dos, scapulaires, pennes secondaires des ailes et queue d'un noir foncé, à reflets verdâtres; côtés de la tête, cou, couvertures des ailes et parties inférieures d'un blond roussâtre; bec jaune, avec la pointe brune; iris et tour des yeux jaunes; pieds d'un jaune verdâtre.

Les jeunes, après leur seconde mue : sommet de la tête, brun; dessus du cou, roux vif; côtés du cou et dessus des ailes, d'un blond roux; manteau brunâtre, avec chaque plume liserée de blanchâtre; parties inférieures, blanchâtres, avec des taches longitudinales roussâtres sur le devant du cou, et brunâtres sur le ventre; sur les côtés de la poitrine une large bande brune, avec chaque plume frangée de blanchâtre; croupion et queue noirs; bec jaune, avec la pointe supérieure noirâtre.

Les jeunes de l'année diffèrent des jeunes précédens, par le manteau qui est d'un brun roux, comme les côtés de la tête, la nuque, la poitrine et les couvertures des ailes; mais toutes ces parties parsemées de taches longitudinales brunes; les rémiges et la queue sont d'un brun foncé; le bec est brun et les pieds sont verts.

Cette espèce, de passage périodique, arrive au printemps et repart à l'automne. Elle est très-commune dans les marais de l'Authion, de

Cantenay. On la rencontre aussi aux bords des autres rivières couverts de joncs, de roseaux ou de saules, sur lesquels ces oiseaux se perchent quelquefois, pour mieux se précipiter sur les poissons dont ils composent en partie leur nourriture.

Au printemps, ainsi que pendant l'été, le mâle fait entendre le jour, et même la nuit, un son qui imite assez bien celui que produisent les filassiers en pilant leur filasse : de là les noms de *filassier* et de *pilon*, que les gens de la campagne ont donnés à cette espèce.

Le Blongios place son nid, qui est assez mal confectionné, au milieu des marais, tantôt sur une touffe serrée de roseaux secs, ou bien sur une ancienne hutte de chasseur aux canards, ainsi que sur une tête de saule ; il le compose de quelques joncs, de roseaux secs ou de petites branches de saule. La femelle y pond, vers les premiers jours de juin, quatre à cinq œufs blancs, elliptiques, et de la grosseur de ceux du ramier.

Lorsqu'on surprend ces oiseaux sur leur nid, et même en d'autres lieux, ils ne partent pas aussitôt ; mais afin de mieux observer le danger et être plus à portée de se défendre, s'ils viennent à être attaqués, ils se dressent subitement, en allongeant le cou de manière à former

avec celui-ci, le bec, le corps et les pieds, une ligne tout à fait perpendiculaire.

Cab. de MM. Guit., Olliv., Court., de la Perr., Mill.; le Mus.

CIGOGNE : *CICONIA*, Briss.

Bec très-long, droit, robuste, entier, pointu, comprimé sur les côtés, peu fendu; narines basales situées dans un sillon très-court; lorums emplumés; orbites nus; tarses longs, nus et réticulés; doigts antérieurs réunis à la base par une membrane; le postérieur isolé du doigt interne, articulé un peu plus haut que les autres doigts, et le plus court de tous; ongles courts, obtus : l'intermédiaire non dentelé.

Les Cigognes sont de très-grands oiseaux qui fréquentent les marais, où elles vivent de reptiles et de poissons. Leur mue est simple. Le mâle, la femelle et les jeunes se ressemblent beaucoup. Elles entreprennent de très-longs voyages par troupes plus ou moins nombreuses.

159. CIGOGNE BLANCHE : *Ciconia alba*, Briss.

Ardea ciconia, *Gmel.* — *La cigogne blanche, Buff.* — *La cigogne blanche, Vieill.* — *Cigogne blanche, Tem. pag.* 560.

Bec parfaitement droit; nudité antérieure de l'œil séparée du bec par un espace emplumé; plumage blanc, avec les ailes noires.

Vieux, mâle et femelle : plus grands et plus gros que le héron cendré; longueur totale, 3 pieds 6 pouces; du tarse, 8 pouces 3 lignes; du bec, 7 pouces; envergure, 6 pieds 6 pouces.

D'un blanc pur, avec les ailes noires; tour des yeux noirâtre; iris brun; bec et pieds d'un rouge vermillon.

Les jeunes de l'année ont le noir lavé de brun, et le bec d'un noir rougeâtre.

Cette espèce, de passage périodique, paraît au printemps: en mars, avril et quelquefois en mai; et à l'automne : pendant les mois d'août et de septembre, par troupes, quelquefois nombreuses, qui ne s'arrêtent que très-peu de temps; rarement la voit-on isolément.

SPATULE : *PLATALEA*, Linn.

Bec très-long, droit, flexible, aplati en dessus et en dessous, spatuliforme; couvert à sa base d'une peau ridée et flexible; mandibule supérieure sillonnée en dessus, et terminée par un onglet crochu; doigts antérieurs réunis par une membrane jusqu'à la seconde articulation; le postérieur portant à terre dans toute sa longueur.

Par la conformation de leur bec, les Spatules sont des oiseaux très-remarquables, qui voyagent et vivent en société. Ils fréquentent le bord des marais et des rivières, où ils rencontrent, en fouillant la vase, les insectes, les vers, etc., dont ils se nourrissent. Leur mue est simple; mais ces oiseaux n'acquièrent leur plumage parfait qu'à la troisième année.

160. SPATULE BLANCHE : *Platalea leucorodia*, Linn.

La spatule et *la spatule blanche, Buff.* — *La spatule proprement dite, Vieill.* — *Spatule blanche, Tem. pag.* 595.

A la nuque une huppe longue, touffue et pendante, composée de plumes déliées et étroites (les vieux). Les jeunes de l'année n'ont point de huppe.

Vieux mâle : grosseur du cormoran, mais très-haut monté; longueur totale, 30 pouces; du tarse, 4 pouces 9 lignes; du bec, 7 pouces; de la huppe, 3 pouces 10 lignes; largeur du bec, à son extrémité, 20 lignes; envergure, 4 pieds 2 pouces.

Tout le plumage d'un blanc pur, avec un large plastron jaunâtre sur la poitrine, dont les extrémités se réunissent sur le dos; peau nue de la gorge d'un jaune pâle; celle des yeux blanchâtre; huppe blanche, composée d'une cinquantaine de plumes de différentes longueurs; bec ridé à sa base, noir, avec la pointe jaunâtre; yeux rouges; pieds noirs.

La vieille femelle diffère du vieux mâle par des proportions moins fortes dans toutes ses parties, même dans celles de la huppe, ainsi que par le plastron jaune de la poitrine, qui n'est que faiblement indiqué.

Les jeunes de l'année : plumage blanc, avec toutes les baguettes des rémiges noires : les quatre

premières sont en outre bordées de cette couleur; *point de huppe à l'occiput :* cet ornement ne paraît, ainsi que le plastron jaune qu'à la seconde année; *gorge emplumée;* bec d'un brun châtain, moins long que dans les vieux; iris brunâtre; pieds noirs.

Cette espèce, de passage périodique, et peu répandue en Anjou, paraît au printemps : en mars et avril; et à l'automne : en septembre et octobre, quelquefois en novembre; par petites compagnies, même par couples ou bien isolément.

Des individus ont été tués à Corné, à la Daguenière, à Epinard, à Tiercé, à Cheffes, à Soulaire, à Ecouflant, etc., sur les communs, quelquefois réunis avec les oies domestiques.

Cab. de MM. Guit., de la Perr., Guill., Court., de Bus., Mill.; le Mus.

FAMILLE DES LONGIROSTRES : *Longirostres.*

Bec long, grêle, faible, presque cylindrique, arqué totalement ou partiellement, ou bien entièrement droit.

Les oiseaux qui composent cette grande famille, se rapprochent des cultrirostres, par la longueur de leur bec; cependant cette partie servira à les en distinguer, en faisant attention que le bec des cultrirostres est *fort, tranchant,* et le plus ordinairement *aigu et conique;* tan-

dis que celui des Longirostres est *grêle, faible et arrondi :* caractères qui donnent à ces oiseaux la faculté de pouvoir s'emparer de vers, de mollusques et d'insectes qu'ils rencontrent, soit au bord des eaux, soit dans les marais, les pâturages humides ou même dans les bois; mais non d'animaux plus forts.

(1) *Bec arqué dans toute son étendue ou en majeure partie.*

Toutes les espèces de cette section sont munies d'un pouce.

IBIS : *IBIS*, Lacép.

Bec très-long, arqué, épais et presque carré à sa base, arrondi ensuite; mandibule supérieure sillonnée dans toute sa longueur, marquée de deux crénelures vers son extrémité; tête en partie nue; lorums nus; tarses longs, réticulés; doigts longs, les antérieurs réunis à leur base par une membrane, le postérieur portant à terre sur toute son étendue; ailes médiocres; deuxième et troisième rémiges les plus longues.

Les Ibis sont de grands oiseaux, dont le bec et le cou sont très-allongés. Ils ont été séparés des *Tentales* de Linnée, à raison de la forme de leur bec, pour former un genre à part, bien caractérisé, qui se rapproche de celui des courlis; leur mue est simple; mais ces oiseaux n'acquièrent leur plumage parfait qu'à leur troisième année. Le mâle ne diffère de la femelle que par

des proportions plus fortes. Ils entreprennent de longs voyages, par troupes plus ou moins nombreuses, mais ne suivent pas tous les ans les mêmes directions. On les rencontre au bord des rivières et des marais où ils vivent de vers, d'insectes et de mollusques. Ils ont la faculté de pouvoir se percher.

Quelques espèces sont célèbres par la vénération des anciens Egyptiens pour ces oiseaux, qu'ils élevaient jusque dans leurs temples; ainsi que par les momies qu'ils en faisaient après leur mort; et qu'une loi, sous peine de mort, défendait de tuer.

Voyez à ce sujet l'Histoire naturelle et mythologique de l'Ibis, par M. Savigny, ainsi que les Recherches sur les ossemens fossiles de M. Cuvier.

161. IBIS NOIR OU FALCINELLE : *Ibis fascinellus*, Tem.

Tantalus falcinellus *et* tantalus igneus, *Gmel.* — *Le courlis vert* et *le courlis d'Italie, Buff.* — *L'ibis noir, Savigny, Hist. nat. et myth. de l'ibis.* — *L'ibis vert, Vieill.* — *Ibis falcinelle :* ibis falcinellus, *Tem. pag.* 593.

Vieux, mâle et femelle : grosseur du courlis cendré, mais plus haut monté; longueur totale du mâle, 23 pouces; de la femelle, 22 pouces; du tarse, 3 pouces 9 lignes; du bec, 5 pouces 2 lignes, du doigt du milieu, 3 pouces.

Tête d'un marron noirâtre; parties inférieures, tout le cou, le haut du dos et le poignet de l'aile, d'un roux marron vif; le reste des parties supérieures, ainsi que la queue d'un vert noirâtre, à reflets bronzés et pourprés; bec d'un noir verdâtre, avec la pointe brune; peau nue du tour et de la base du bec, du lorum, et les pieds d'un brun verdâtre; iris brun.

Les jeunes, avant l'âge de 3 *ans :* tête, gorge et cou d'un brun noirâtre, avec chaque plume bordée de blanchâtre : ce qui forme sur ces différentes parties de petites hachures de cette dernière couleur; mais d'autant moins larges que les individus où on les remarque, approchent de leur troisième année; poitrine, ainsi que les autres parties inférieures d'un noir cendré; dos, ailes et queue d'un vert noirâtre, plus ou moins cendré, selon l'âge; mais à reflets bronzés et pourprés, moins vifs que dans les vieux.

Cette espèce, de passage accidentel, et que l'on croit être l'*Ibis noir* des Anciens, n'a encore été observée que deux fois en Anjou : le 14 septembre 1825, une troupe d'une trentaine d'individus s'abattit sur les bords du marais de Cantenay; l'année suivante, à pareille époque, et dans le même lieu, une semblable troupe vint encore se reposer; mais un coup de fusil tiré sur cette dernière, la fit s'éloigner, en s'é-

levant rapidement et à une telle hauteur, que l'œil la perdit bientôt dans les airs.

Nous devons à M. Genest, maire de la commune d'Epinard, l'individu tué dans cette troupe, et qui fait partie de notre cabinet.

COURLIS : *NUMENIUS*, Briss.

Bec très-long, grêle, arqué, presque rond ; à pointe obtuse, dilatée et lisse ; mandibule supérieure sillonnée dans les trois quarts de sa longueur ; tarses longs, réticulés ; doigts courts, les antérieurs réunis à leur base par une membrane ; le postérieur court et articulé, un peu plus haut que les autres doigts ; faces et lorums emplumés ; première rémige la plus longue.

Les Courlis se rapprochent un peu des ibis, avec lesquels quelques auteurs les ont rangés ; mais l'inspection de la tête, du bec et des pieds les en fera facilement distinguer. Leur mue est simple ; le mâle et la femelle se ressemblent ; et les jeunes de l'année ne diffèrent seulement des vieux que par un peu moins de grosseur, ainsi que par la faible courbure du bec qui est aussi moins long.

On les rencontre ordinairement par troupes plus ou moins nombreuses, au bord des rivières et des marais, où ils vivent de vers, insectes et de petits mollusques.

162. COURLIS CENDRÉ : *Numenius arquata*, Lath.

Scolopax arquata, *Gmel.* — *Le courlis*, *Buff.* — *Le courlis commun*, *Vieill.* — *Grand courlis cendré*, *Tem. pag.* 603. — *Vulg. le colin*, *le courbe-jeau*, *la bécasse de mer.*

Dessus de la tête tacheté de noir et de cendré roussâtre ; bec au-delà de quatre pouces de long ; grosseur de la corneille.

Vieux, mâle et femelle : longueur totale, 2 pieds; du tarse, 3 pouces; du bec, 4 pouces 6 lignes à 6 pouces; du doigt du milieu, 19 lignes; envergure, 3 pieds à 3 pieds 2 pouces.

Parties supérieures variées de gris cendré, de brun et de blanc; croupion, gorge et ventre blancs : ce dernier marqué de taches longitudinales brunes; cou et poitrine couverts de taches longitudinales brunes sur un fond cendré roussâtre; queue rayée transversalement de noirâtre sur un fond blanchâtre; bec d'un brun noirâtre en dessus, carné en dessous; pieds plombés.

Les jeunes de l'année diffèrent des vieux par des proportions moins fortes, ainsi que par la faible courbure du bec.

Cette espèce, de passage périodique, arrive au mois de novembre, et repart à la fin de mars. On la rencontre par troupes de dix à vingt individus, sur les bords de la Loire ainsi

que des autres rivières de l'Anjou; mais plus ordinairement dans les marais et les prairies humides.

Vers le coucher du soleil, ces oiseaux se mettent en mouvement pour aller d'un marais à un autre, etc.; mais lorsqu'ils sont à terre, si l'on cherche à les approcher, ils s'enfuient avec vitesse, et courent même assez loin avant de prendre leur vol, qui est élevé et soutenu, et qu'ils accompagnent de leur cri :

Cour-lis

qu'ils répètent de temps en temps.

163. COURLIS CORLIEU : *Numenius phæopus*, Lath.

Scolopax phæopus *et* scol. borealis, *Gmel.* — *Le petit courlis* ou *le corlieu*, *Buff.* — *Le courlis corlieu*, *Vieill.* — *Courlis corlieu*, *Tem. pag.* 604.

Sur la tête deux bandes longitudinales brunes, séparées par une bande moins large, d'un blanc jaunâtre; bec dépassant rarement trois pouces; grosseur d'une pie.

Vieux, mâle et femelle : longueur totale, 16 pouces; du tarse, 2 pouces; du bec, 2 à 3 pouces; du doigt du milieu, 16 lignes; envergure, 2 pieds 6 pouces.

Parties supérieures variées de cendré clair et de brun; queue d'un brun cendré, marquée de

bandes obliques brunes; croupion, ventre et abdomen blancs; bec noirâtre, rougeâtre à sa base inférieure; iris brun; pieds plombés.

Les jeunes de l'année ont le bec presque droit, et de 18 à 20 lignes de long.

Cette espèce, de passage accidentel, est très-rare en Anjou; on la rencontre quelquefois au mois d'avril, par petites troupes, qui fréquentent les mêmes lieux que la précédente.

Cab. de MM. Guitt., Court., Olliv., Guill.

(2) *Bec droit ou légèrement arqué vers le bout.*

(*) Un pouce.

BÉCASSE : *SCOLOPAX*, Linn.

Bec droit plus long que la tête, comprimé, sillonné sur les côtés, mou, à pointe ridée en se desséchant; mandibule supérieure terminée par un bourrelet intérieur; l'inférieure plus courte, canaliculée en dessous; tarses courts, réticulés; doigts totalement séparés; pouce grêle, portant à terre sur le bout; ailes moyennes; première rémige la plus longue.

Les oiseaux qui composent ce genre sont bas sur jambes; ils ont la tête carrée, les yeux placés haut et en arrière, de façon qu'ils ne voient point ou voient mal devant eux. Ils éprouvent une double mue qui ne change point leur plumage. Le mâle et la femelle, ainsi que les

jeunes de l'année, se ressemblent ; seulement la femelle est plus grande que le mâle.

On les divise en deux sections: les *Bécasses* et les *Bécassines ;* mais dont M. Vieillot a formé de chacune un genre particulier.

(a) *Jambes emplumées jusqu'au genou ; corps gros et trapu.* (Les Bécasses proprement dites : *rusticola ,* Vieill.)

Les Bécasses de cette section habitent isolément dans les bois, les champs de genêts, les haies fourrées ; mais jamais dans les marais : leurs jambes totalement emplumées l'indiquent assez.

164. BÉCASSE ORDINAIRE : *Scolopax rusticola,* Linn.

La bécasse, Buff. — *La bécasse proprement dite* : Rusticola vulgaris , *Vieill.* — *Bécasse ordinaire , Tem. pag.* 673.

Occiput largement rayé en travers ; parties inférieures rayées de zigzags.

Taille de la perdrix grise ; longueur totale, 13 pouces ; du tarse, 17 lignes ; du bec , 2 pouces 6 lignes à 3 pouces 6 lignes ; envergure, 13 pouces 3 lignes.

Parties supérieures rayées et tachetées de roussâtre , de blanc-jaunâtre, de cendré et de noir ; des taches triangulaires sur les rémiges, gorge blanche ; parties inférieures rayées trans-

versalement de zigzags bruns, sur un fond d'un blanc roussâtre; queue à douze rectrices en partie noires, terminées de gris en dessus et de blanc en dessous; bec d'un cendré carné; pieds grisâtres; iris noirâtre.

Var. B. Des taches brunes et légères sur un fond de couleur isabelle.

Cab. de M. Guit.

Cette espèce, qui est très-commune, est de passage périodique; elle arrive vers les premiers jours d'octobre, passe l'hiver et repart au mois de mars; cependant quelques couples restent en Anjou et nichent dans les taillis. C'est à terre, sans faire d'autre nid que de la gratter un peu, que la femelle, dès les premiers jours de mars, pond trois à quatre œufs ovales, de la grosseur de ceux du vanneau, mais un peu moins longs; marqués de taches irrégulières d'un brun roussâtre, plus larges et plus rapprochées vers le gros bout, ainsi que d'autres d'un cendré violacé, peu apparentes, et comme fondues dans la coquille.

La Bécasse se tient le jour dans les bois, les champs de genêts et d'ajoncs, les haies fortes, etc., d'où elle sort vers le soir pour aller boire dans les ruisseaux et les fontaines, ainsi que pour y chercher quelques vers; mais dès le matin, à l'approche du jour, elle regagne le fourré.

Elle niche ordinairement tous les ans dans les forêts de Longuenée et d'Ombrée, arrondissement de Segré; dans celles de Baugé, le parc de Verri, près Saumur; les forêts de Vezins et de Cholet; les bois de Trelazé, de la Haie, près Angers, etc.

(b) *Partie inférieure de la jambe dénuée de plumes; corps moins gros et moins trapu que celui des bécasses proprement dites.* (Les Bécassines : *Scolopax*, Viell.).

Les oiseaux de cette section habitent les marais, ordinairement en société.

165. BÉCASSINE ORDINAIRE : *Scolopax gallinago*, Linn.

La bécassine, *Buff.* — *La bécassine proprement dite*, *Vieill.* — *Bécassine ordinaire*, *Tem. pag.* 676.

Quatorze pennes à la queue; toutes les baguettes des rémiges brunes; deux bandes longitudinales noires sur la tête, séparées par une bande jaunâtre.

Taille de la litorne; longueur totale, 10 pouces; du tarse, 15 lignes; du bec, 2 pouces 3 lignes à 3 pouces.

Sourcils jaunâtres; parties supérieures variées de noir et de jaunâtre : cette dernière couleur formant deux bandes longitudinales sur le dos; cou et poitrine marqués de taches longitudinales, sur un fond roussâtre; milieu du ventre

et abdomen d'un blanc pur; flancs rayés en travers de blanc et de noirâtre; pieds verdâtres.

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers la fin de l'été, passe l'automne et l'hiver en Anjou, et repart au mois de mars; cependant un grand nombre ne quitte pas le pays et niche parmi les herbes des bords marécageux de l'Authion, du Thouet, ainsi que dans les marais de Cantenay, etc. Nous n'avons pas vu les œufs.

Au printemps, le mâle fait entendre une espèce de cri amoureux : *mé é é é é é*, comme tremblé, qui a quelque rapport au bêlement de la chèvre, quoique plus prolongé; bien différent du cri de réclame que jettent le mâle et la femelle lorsqu'on les fait voler.

Très-commune à l'automne et pendant l'hiver, dans tous les lieux marécageux.

166. BÉCASSINE SOURDE : *Scolopax gallinula*, Linn.

La petite bécassine ou sourde, Buff. — La petite bécassine, Vieill. — Bécassine sourde, Tem. pag. 678.

Douze pennes à la queue; sur la tête une seule bande longitudinale, noire, mais tachée de roux.

Taille du proyer; longueur totale, 7 pouces 6 lignes; du tarse, 11 lignes; du bec, 18 à 20 lignes; envergure, 13 pouces.

Sourcils larges, jaunâtres; plumes du dos et des scapulaires noires, à reflets verts et rougeâtres, marquées chacune d'une bande longitudinale roussâtre; devant du cou d'un cendré pâle, avec de petites taches longitudinales plus foncées; bec bleuâtre à sa base et noir vers la pointe; pieds verdâtres.

Cette espèce, de passage périodique, arrive et repart comme la précédente, avec laquelle on la rencontre quelquefois, mais toujours en petit nombre. Nous ignorons si elle niche en Anjou.

Elle a cela de particulier, qu'elle se laisse approcher de très-près avant de partir, ce qui lui a valu le nom de *sourde*.

BARGE : *LIMOSA*, Briss. (*Limicula*, Vieill.)

Bec très-long, fléchi en dessus, sillonné dans toute sa longueur; aplati, lisse et obtus à sa pointe; tarses longs, grêles, réticulés; doigts extérieurs réunis à leur bâse par une membrane, l'interne libre; le postérieur court, articulé un peu plus haut que les autres doigts; ailes longues; première rémige la plus longue de toutes; queue à douze rectrices.

Les Barges sont des oiseaux très-haut montés, dont le bec long, mou et flexible ne peut leur servir qu'à fouiller dans les lieux boueux, marécageux ou sablonneux, afin d'y rencontrer

des larves, des vers ou de petits mollusques dont elles se nourrissent. Elles éprouvent une double mue qui change beaucoup leurs couleurs ; mais le mâle et la femelle prennent à peu près le même plumage : cette dernière se distingue néanmoins par des dimensions plus fortes, ainsi que par l'époque de sa mue qui est plus tardive que dans le mâle ; et les jeunes de l'année se rapprochent des vieux en plumage d'hiver.

Ces oiseaux, qui vivent en troupes nombreuses, ont le vol facile et soutenu.

167. BARGE A QUEUE NOIRE : *Limosa melanura*, Leisl.

Scolopax limosa, *Linn.* — *La barge* ou *barge commune*, *Buff.* — *La barge rousse à queue noire :* Limicula melanura, *Vieill.* — *Barge à queue noire*, *Tem. pag.* 664. — *Vulg. la bécasse de mer, la berge.*

Bec légèrement fléchi en dessus ; queue noire, avec sa base d'un blanc pur ; ongle du doigt du milieu long, dentelé en dedans ; un miroir blanc sur les rémiges.

Mâle et femelle en plumage d'hiver : grosseur de la bécasse ordinaire, mais plus allongés ; longueur totale, 15 pouces (le mâle), 15 pouces 6 lignes (la femelle) ; du tarse, 2 pouces 7 lignes ; du bec, 3 pouces 2 à 6 lignes ; envergure, 25 pouces 3 à 6 lignes.

Parties supérieures d'un brun cendré, avec les baguettes noires ; croupion noirâtre ; gorge,

devant du cou, poitrine et flancs d'un gris clair; ventre et abdomen blancs; bec orangé, avec la pointe noire; pieds noirâtres.

Mâle et femelle, en plumage d'été : dessus de la tête roux moucheté de noir; dessus, devant et côtés du cou d'un roux vif, parsemés de petits traits bruns; poitrine et haut des flancs d'un roux vif, rayés transversalement de noir, par petites bandes arquées et en zigzags; ventre et abdomen blancs, avec des bandes transversales noires sur les côtés; plumes du dos et des scapulaires noires, bordées de roux; couvertures des ailes cendrées; croupion et bout de la queue noirs; origine de celle-ci, ses couvertures supérieures et inférieures, une tache sur les rémiges : le tout ainsi que la gorge d'un blanc pur; bec orangé, avec la pointe noire; pieds noirâtres.

Les jeunes, avant leur première mue : dessus de la tête d'un roux pâle, avec des mouchetures brunes; cou et poitrine d'un cendré roussâtre pâle; plumes du dos et des scapulaires noirâtres, bordées de roux; couvertures des ailes cendrées, bordées et largement terminées de blanc roussâtre; bec jaunâtre, avec la pointe brune; pieds bruns.

Cette espèce, de passage périodique au printemps, arrive par troupes nombreuses, vers

la fin de février, et séjourne jusqu'aux premiers jours d'avril, époque de son départ. Elle n'a pas été observée au passage d'automne; peut-être qu'à cette saison elle passe sans s'arrêter?

A leur arrivée, les mâles sont déjà en habit de noces, tandis que les femelles ne commencent leur mue du printemps que dans la première quinzaine de mars.

Ces oiseaux se réunissent toujours en grand nombre, quelquefois par milliers, dans les marais et les prairies inondées qui bordent les rivières. où ils sont alors à gué. Au moindre danger ils se lèvent tous ensemble, en faisant entendre leur cri de réclame; font quelques évolutions et retombent bientôt dans le même lieu ou à peu de distance d'où ils étaient partis.

On les rencontre près de la Baumette, dans l'île S.t-Aubin; à Ecouflant, Cantenay, Briolay, Soucelles, Soulaire, Tiercé, S.t-Mathurin, Beaufort, etc.

Cab. de MM. Guit., Olliv., Guill., Court., de la Perr., Mill.; le Mus.

168. BARGE ROUSSE : *Limosa rufa*, Briss.

Scolopax lapponica, *Linn.* — *La barge rousse, Buff.* — *La barge rousse à queue rayée :* Limicula lapponica, *Vieill.* — *Barge rousse, Tem. pag.* 668.

Bec fléchi en dessus ; queue rayée en travers par huit ou neuf bandes noirâtres ; ongle du doigt du milieu court, sans dentelures ; point de miroir blanc sur les rémiges.

Mâle et femelle en plumage d'hiver : un peu moins grands que ceux de l'espèce précédente ; longueur totale, 13 pouces 3 lignes (le mâle), 15 pouces (la femelle) ; du tarse, un pouce 11 lignes ; du bec, 3 pouces 2 à 4 lignes.

Tête et cou d'un cendré clair, avec des stries longitudinales d'un brun foncé ; dos et couvertures des ailes d'un gris cendré, avec les baguettes noires ; sourcils, gorge, poitrine et ventre blancs ; croupion et sous candales blancs, avec quelques taches noirâtres ; bec rougeâtre, avec sa pointe noire ; pieds noirs.

Mâle en plumage d'été : dessus de la tête et nuque variés de roux clair et de noirâtre ; plumes du dos et des scapulaires noires, avec le bord des barbes marqué de taches ovales d'un roux vif ; couvertures supérieures des ailes d'un brun cendré et bordées de blanc ; croupion blanc, avec quelques petites taches noirâtres ; queue rayée alternativement de blanc et de noir ; sourcils et toutes les parties inférieures d'un roux vif, avec de petits traits noirs sur les côtés de la poitrine, ainsi que sur les couvertures inférieures de la queue ; pieds et bec comme dans le mâle et la femelle en plumage d'hiver.

La femelle, en plumage d'été, diffère du mâle à la même époque, par le milieu du ventre qui est blanc, ainsi que par les autres parties inférieures, qui sont d'un jaune roussâtre; les taches qui bordent les plumes du dos et des scapulaires, sont jaunâtres.

Les jeunes, avant leur première mue : plumes des parties supérieures d'un brun foncé, bordées irrégulièrement de jaunâtre; croupion blanc, avec de grandes taches noirâtres; sourcils, gorge et ventre blancs; cou, poitrine et flancs d'un cendré roussâtre, avec de petits traits bruns longitudinaux; pieds noirâtres.

Cette espèce, de passage accidentel, paraît quelquefois au printemps.

Le Mus.

BÉCASSEAU : *TRINGA*, Briss.

Bec aussi ou plus long que la tête, mou et flexible dans toute son étendue; grêle, comprimé à sa base, dilaté et obtus à sa pointe; droit ou faiblement arqué; les deux mandibules sillonnées dans presque toute leur longueur; doigts totalement séparés (1); le postérieur grêle et portant à terre sur le bout; ailes moyennes; première rémige la plus longue.

Les oiseaux qui composent ce genre ont beaucoup de rapports avec les *chevaliers;* mais le

(1) Le bécasseau combattant excepté, dont les deux doigts extérieurs sont réunis à leur base par une membrane.

bec et les doigts serviront à les en distinguer; en effet, le bec des Bécasseaux est mou et flexible dans toute sa longueur; leurs doigts antérieurs ne sont point réunis à leur base par une membrane; et si l'on en excepte les combattans, ils sont tous de petite taille, et montés moins haut que les chevaliers.

Ils vivent de vers et d'insectes qu'ils rencontrent au bord des eaux, en fouillant dans le sable ou dans la vase.

Leur double mue donne un plumage d'été différent de celui d'hiver. Les jeunes, avant leur première mue, diffèrent aussi des vieux; mais le mâle et la femelle ne se distinguent que par la taille : celle-ci étant plus grande que le mâle (1).

Ils sont tous de passage au printemps et à l'automne, époques où ils arrivent et repartent par troupes plus ou moins nombreuses. On les rencontre, pour la plupart, sur les grèves de la Loire, les différentes espèces réunies entr'elles ou bien avec les petits pluviers : où les uns et les autres, indifféremment, sont connus sous les noms collectifs de *crouillées* ou *crouillets*, de *culs-blancs* et de *courilleaux*, qu'ils partagent encore avec les chevaliers.

---

(1) La femelle du combattant, qui est plus petite que le mâle, fait exception.

Quelques espèces nichent en Anjou; mais aucune n'y passe l'hiver.

(a) *Doigts antérieurs complètement divisés; jambes courtes.*

169. BÉCASSEAU COCORLI : *Tringa subarquata*, Tem.

Scolopax africana et *scolopax subarquata*, *Gmel.* — *L'alouette de mer*, *Buff.* — *Tringa cocorli*, *Vieill.* — *Bécasseau cocorli*, *Tem. pag.* 609.

Bec arqué, beaucoup plus long que la tête; les deux pennes intermédiaires de la queue plus longues que les latérales, mais les autres rectrices égales entr'elles; tarses longs de 14 lignes; toutes les plumes des couvertures supérieures de la queue blanches, ou bien cette couleur traversée de bandes noires et de bandes rousses.

Un peu plus grand que le suivant; longueur totale, 7 pouces 6 à 8 lignes; du bec, 18 lignes (le mâle), 20 lignes (la femelle).

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'hiver: lorums, ainsi que les parties supérieures, d'un brun cendré, avec un petit trait plus foncé sur chaque baguette; mais les plumes de la nuque rayées de brun et de blanchâtre; les couvertures supérieures de la queue, les sourcils, la face, ainsi que toutes les parties inférieures, d'un blanc pur, avec le devant du cou et la poitrine

marqués de petites raies brunes; queue cendrée, bordée de blanc; iris brun; bec noir; pieds noirâtres.

Mâle et femelle en plumage d'été : plumes du sommet de la tête noires, bordées de roux; nuque rousse, marquée de petits traits noirs; dos et couvertures des ailes noirs, avec une rangée de taches angulaires d'un roux vif au bord des plumes; couvertures supérieures et inférieures de la queue blanches, rayées en travers de roux et de noir; face, sourcils et gorge blancs, pointillés de brun; ventre et abdomen d'un roux marron, variés de brun, quelquefois de blanc; queue d'un cendré noirâtre, bordée de blanc.

Cette espèce, de passage accidentel, que nous n'indiquons ici que d'après deux individus qu'on nous a dit avoir été tués en Anjou, y est sans doute très-rare, n'ayant pas été observée depuis.

Cab. de M. Court.

170. BÉCASSEAU VARIABLE : *Tringa variabilis*, Meyer.

Tringa alpina *et* tringa cinclus, Gmel. — *La brunette* et *le cincle*, *Buff.* — *L'alouette de mer à collier*, *Cuv.* — *Le tringa à collier* ou *l'alouette de mer à collier*, *Vieill.* — *Bécasseau brunette ou variable*, *Tem. pag.* 612.

Bec noir, plus long que la tête et faiblement incliné à la pointe; les deux pennes intermédiaires de la queue plus

longues que les latérales et terminées en pointe : la plus extérieure plus longue que la suivante ; les trois plumes extérieures des couvertures supérieures de la queue blanches, ou bordées extérieurement de cette couleur ; longueur de tarse, 11 à 12 lignes.

Mâle et femelle en plumage d'hiver : taille du proyer; longueur totale, 7 pouces 2 lignes (le mâle), 7 pouces 4 lignes (la femelle); du bec, 12 lignes (le mâle), 14 lignes (la femelle); envergure. 12 pouces 2 lignes (le mâle), 13 pouces 3 lignes (la femelle).

Lorums, ainsi que toutes les parties supérieures d'un cendré foncé, un peu plus clair sur le cou, avec un trait noirâtre sur les baguettes; pennes latérales de la queue cendrées, bordées de blanc; les deux intermédiaires de celles-ci d'un brun noirâtre, ainsi que les intermédiaires des couvertures supérieures de la queue; mais les trois plumes extérieures sont d'un blanc pur; poitrine et bas du cou d'un cendré pâle, variés de très-petits traits noirâtres; les autres parties inférieures, de même qu'une bande qui part du bec pour se rendre au dessus de l'œil, le tout d'un blanc pur; une bande blanche, longue et étroite sur l'aile, qui ne paraît que lorsque celle-ci est étendue; bec noir, variable en longueur; iris et pieds noirâtres.

Cette description, qui convient au plus grand nombre, est modifiée pour différens individus,

quoiqu'à la même époque de la mue; et il n'est pas rare d'en rencontrer qui, avec le plumage que nous venons de décrire, soient revêtus sur le dos de quelques plumes noires, bordées de roux et de blanchâtre, et sur la poitrine et le ventre, de quelques taches d'un brun noirâtre; avec ces bigarrures, quelquefois le cou et la poitrine sont d'un jaune roussâtre, plus ou moins marqués de taches brunes.

Mâle et femelle en plumage d'été : plumes du dessus de la tête et de l'occiput noires, bordées de roux vif; celles du dos, des scapulaires et des grandes couvertures des ailes d'un noir foncé, bordées de roux vif et terminées par du cendré blanchâtre; mais les plumes des petites couvertures alaires sont noirâtres et bordées de blanc; les trois plumes extérieures des couvertures supérieures de la queue *blanches sur les barbes extérieures* et *noires sur les intérieures;* poitrine, côtés et devant du cou d'un blanc lavé de roussâtre, avec de petits traits et de petites taches noirâtres; gorge et souscaudales blancs; ventre et abdomen d'un noir profond, ou seulement largement tachetés de cette couleur, sur un fond blanc, selon l'âge des individus.

Cette espèce, de passage périodique au printemps et à l'automne, voyage par troupes ordinairement nombreuses, qu'on voit courir sur

les bords de la Loire, ainsi que des autres rivières de l'Anjou; elle fréquente aussi le bord des étangs.

Le passage du printemps commence au mois de mars, quelquefois plutôt, et dure jusqu'à la fin d'avril; celui d'automne a lieu pendant le mois de septembre et les premiers jours d'octobre. Très-commun.

Cab. de MM. Court., Guit., le Bret., Guill., de la Perr., Mill.; le Mus.

171. BÉCASSEAU TEMMIA : *Tringa Temminckii*, Leisl.

Le tringa temmia, *Vieill.* — *Bécasseau temmia*, *Tem. pag.* 622. — *Vulg. le courilleau.*

Bec plus court que la tête, très-faiblement incliné à la pointe; pennes latérales de la queue étagées, l'extérieure d'un blanc pur; les quatre intermédiaires brunâtres; première rémige à baguette blanche; tarses longs de 8 lignes.

Mâle et femelle en plumage d'hiver : un tiers moins grands que les précédens; longueur totale, 5 pouces 6 lignes; du bec, 8 lignes; envergure, 10 pouces 6 lignes; dénudation de la jambe, 3 lignes.

Parties supérieures d'un brun foncé, avec un trait noir au milieu de chaque plume; les quatre pennes intermédiaires de la queue d'un brun grisâtre, dépassant les latérales, qui sont

blanchâtres, mais l'extérieure est d'un blanc pur; gorge, ventre, abdomen, souscaudales et quelques plumes des couvertures supérieures et latérales de la queue d'un blanc pur; poitrine et devant du cou d'un cendré roussâtre; bec et pieds bruns; iris brunâtre.

Les jeunes de l'année, avant leur première mue : parties supérieures d'un cendré noirâtre, avec chaque plume bordée de noir et terminée de blanchâtre; mais le dessus et les côtés du cou, ainsi que la poitrine sont d'un cendré très-légèrement lavé de roussâtre; une petite bande sur l'aile, la rectrice extérieure, gorge et les parties inférieures d'un blanc pur; pieds et base du bec d'un brun verdâtre (1), avec l'extrémité de ce dernier noirâtre.

Mâle et femelle en plumage d'été : plumes des parties supérieures noires, largement et irrégulièrement bordées de roux foncé; front, poitrine, devant et côtés du cou d'un cendré roussâtre, couverts de petites taches noirâtres; gorge, parties inférieures, la rectrice extérieure, et quelques plumes des couvertures supérieures et latérales de la queue d'un blanc pur.

Ce Bécasseau, l'un des plus petits du genre, ne peut se confondre avec le précédent; il en diffère

---

(1) En se desséchant, cette couleur disparaît à la base du bec.

essentiellement par sa taille, ainsi que par son bec et par ses pieds dont les proportions sont toujours inférieures ; mais il se rapproche du suivant, surtout par sa grosseur. Il est de passage périodique ; arrive vers le mois d'avril et repart vers les premiers jours d'octobre. On le rencontre sur les bords de la Loire ainsi que des étangs sablonneux, où on le voit courir sur les grèves du rivage : ce qui lui a valu, particulièrement à la Daguenière, le nom de *Courilleau*, qu'il partage néanmoins avec les petits pluviers.

C'est aussi sur ces grèves, que, vers le mois de mai et celui de juillet, la femelle qui fait deux pontes par année, cherche ou pratique une légère cavité, où elle dépose, sans faire de nid, quatre à cinq œufs, de la taille de ceux du merle, pointillés de cendré, de roussâtre et de noirâtre, sur un fond d'un gris blanchâtre.

Lorsqu'on approche de leurs œufs ou de leurs petits, ces oiseaux décrivent autour de vous de grands cercles assez élevés, qu'ils accompagnent toujours de leurs cris, qu'ils répètent aussi longtemps que dure le sujet de leurs craintes.

Vers le mois d'août, époque où les couvées sont terminées, tous les individus d'un même canton se réunissent par troupes plus ou moins nombreuses, souvent de trente à quarante individus ; mais ils n'effectuent leur départ que

vers les premiers jours d'octobre. Ils sont assez communs sur les bords de la Loire où il y a de grandes grèves. Nous les avons rencontrés aussi sur les bords de l'étang de Chevigné, commune de Savennières, où ils nichent quelquefois.

Cab. de MM. Le Bret., Guill., Mill.; le Mus.

172. BÉCASSEAU PETIT OU ÉCHASSES : *Tringa minuta*, Leisl.

Le tringa minulle, *Vieill.* — *Bégasseau échasses*, *Tem. pag.* 624.

Bec droit, plus court que la tête; queue doublement fourchue; pennes latérales de celle-ci d'un cendré brun et liserées de blanc : les deux intermédiaires brunes; toutes les baguettes des rémiges blanches; tarses longs de 10 lignes ou environ; taille du précédent.

Mâle et femelle en plumage d'hiver : taille des précédens ou un peu moins grands; longueur totale, 5 pouces 6 lignes; du bec, 8 lignes; envergure, 11 pouces; longueur du tarse, 10 lignes; dénudation de la jambe, 6 lignes.

Parties supérieures cendrées, avec un trait noirâtre au centre de chaque plume; lorums bruns; sourcils, toutes les parties inférieures ainsi que les plumes latérales des couvertures supérieures de la queue d'un blanc pur; côtés de la poitrine d'un roux cendré; pennes latérales de la queue d'un cendré brun et liserées de blanc :

la plus extérieure plus longue que la suivante ; les deux intermédiaires brunes et les plus longues de toutes: cette disposition, qu'on remarque également au Bécasseau variable, fait que la queue est comme doublement fourchue ; bec et pieds noirs.

Les jeunes de l'année, avant leur première mue : plumes de la tête noires, bordées de roux ; nuque et côtés du cou d'un cendré légèrement varié de brunâtre ; plumes du dos, des ailes et les deux intermédiaires de la queue noires et bordées de roux ; celles des scapulaires noires, largement bordées de blanc ; front, sourcils et parties inférieures d'un blanc pur ; côtés de la poitrine roussâtres : le milieu de cette partie blanchâtre ; lorums brunâtres ; bec et pieds noirs.

Le mâle et la femelle en plumage d'été, diffèrent des jeunes de l'année, par les côtés de la tête et du cou, ainsi que par les côtés de la poitrine qui sont d'un roussâtre clair, avec de petites taches triangulaires brunes: ainsi que par l'absence des bordures blanches qu'on remarque aux scapulaires des jeunes de l'année.

La dénudation des jambes, de même que la longueur des tarses de ce Bécasseau, qui a quelques rapports avec le précédent, étant, toutes proportions gardées, plus considérables que

dans les autres espèces de ce genre, lui ont valu sans doute le nom qu'il porte.

On le rencontre avec le précédent, dont il a les mœurs et les habitudes. Comme lui il est de passage périodique, arrive et repart aux mêmes époques; mais nous ignorons s'il niche en Anjou. Il est rare.

Cab. de MM. Le Bret., Court., Mill.

173. BÉCASSEAU CANUT OU MAUBÈCHE : *Tringa cinerea*, Linn.

Tringa cinerea, grisea, canutus, islandica, nævia *et* australis, *Gmel. — La maubèche, la maubèche grise, la maubèche tachetée* et *le canut, Buff. — Le tringa maubèche, Vieill. — Bécasseau canut* ou *maubèche, Tem. pag.* 627.

Bec droit, un peu plus long que la tête, très-renflé et dilaté vers le bout; toutes les rectrices d'égale longueur.

Mâle et femelle en plumage d'hiver: taille de la bécassine; longueur totale, 9 pouces 6 lignes; du bec, 9 à 10 lignes; du tarse, 9 à 10 lignes.

Parties supérieures d'un cendré clair, avec les baguettes brunes; mais les couvertures des ailes sont en outre bordées de blanc; croupion et couvertures supérieures de la queue blancs, avec des croissans noirs en zigzags; rectrices cendrées, liserées de blanc; front, sourcils, ainsi que toutes les parties inférieures, blancs, mar-

qués de petits traits bruns longitudinaux; ainsi que de bandes transversales en zigzag, d'un brun cendré; si ce n'est la gorge, le milieu du ventre et l'abdomen qui sont d'un blanc pur; iris brun; bec et pieds d'un noir verdâtre.

Mâle et femelle en plumage d'été : sourcils, côtés du cou et parties inférieures d'un roux ferrugineux, avec l'abdomen et les couvertures supérieures de la queue blancs, maculés de roux et de noir; parties supérieures noires, avec chaque plume bordée de roux vif.

Les jeunes, avant leur première mue, sont d'un cendré foncé en dessus, avec chaque plume du dos marquée d'un croissant blanc, qui est suivi d'un croissant noir : celles de la tête et de la nuque ont de grandes taches brunes longitudinales; poitrine d'un gris roussâtre; lorums bruns; pieds d'un jaune verdâtre.

Cette espèce, de passage accidentel au printemps et à l'automne, se montre, quoique rarement, sur les bords de la Loire.

Cab. de MM. Delaage fils, Guill.

(b) *Les deux doigts extérieurs réunis à leur base par une membrane, jusqu'à la première articulation; jambes longues.*

174. BÉCASSEAU COMBATTANT : *Tringa pugnax*, Linn.

Le combattant, le chevalier varié, le chevalier commun, Buff. — Le tringa combattant, Vieill. — Bécasseau combattant, Tem. pag. 631.

Bec droit, un peu plus long que la tête; pieds longs; queue arrondie : les deux pennes intermédiaires rayées en travers, les trois latérales unicolores; plumage variable, ainsi que les pieds; mais ces derniers ne sont jamais noirs; taille de la barge rousse.

Mâle en plumage d'hiver : longueur totale, 11 pouces; du tarse, 23 lignes; du doigt du milieu, 17 lignes; du bec, 17 lignes; envergure, 21 pouces 3 lignes.

Face emplumée; parties supérieures d'un brun grisâtre, avec quelques plumes noires bordées de blanchâtre; parties inférieures blanches, avec la poitrine d'un gris roussâtre, semée, ainsi que les côtés du cou, de quelques taches brunes; bec brunâtre; pieds jaunâtres. Tel est le plumage le plus ordinaire.

Mâle en plumage d'été : face nue, couverte de verrues rouges; cou garni de plumes longues et serrées, qui forment avec celles de l'occiput, une espèce de bouclier de couleur variable; ces plumes qui sont tantôt rousses, jaunâtres, grisâtres, blanches, noires, etc., contrastent ordinairement avec les autres couleurs du corps :

les parties supérieures ainsi que les inférieures, varient également dans ces couleurs; mais l'abdomen est toujours blanc; bec et pieds jaunes.

Femelle en plumage d'hiver : un tiers plus petite que le mâle; longueur totale, 8 pouces 6 lignes; du tarse, 19 lignes; du doigt du milieu, 15 lignes; du bec, 14 lignes; envergure, 18 pouces 4 lignes.

Parties supérieures d'un brun cendré, moins foncé sur le cou, avec le centre de chaque plume noirâtre; gorge blanchâtre; devant du cou et poitrine variés de gris et de brunâtre; ventre, abdomen et sous-caudales blancs; bec noir; pieds grisâtres.

La femelle en plumage d'été diffère par quelques plumes noires, à reflets brillans, mêlées avec celles du dos; le bec est noir et les pieds sont jaunâtres ou verdâtres; mais elle ne prend au cou ni à la tête les plumes extraordinaires qu'on remarque au mâle, à pareille époque.

Les jeunes de l'année ressemblent beaucoup aux femelles; mais les plumes des parties supérieures ont ordinairement de larges bordures rousses ou roussâtres. Le bec est noir et les pieds sont ordinairement verdâtres.

Cette espèce, dont le mâle est on ne peut plus variable dans ses couleurs, surtout en plu-

mage d'été, est de passage périodique sur les bords de la Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de l'Authion, etc.; dans les lieux boueux ou marécageux de préférence. Le passage du printemps a lieu depuis les premiers jours de mars jusqu'à la mi-avril, par troupes plus ou moins nombreuses; mais à cette époque, les mâles n'ayant pas encore achevé leur mue, les plumes de parade qui ornent le cou, ne commencent qu'à se développer; et ce n'est que lorsqu'ils sont munis de ce bouclier, qu'ils se livrent des combats entr'eux, pour la possession des femelles, qui sont toujours moins nombreuses que les mâles.

Ces oiseaux n'ont pas été remarqués au passage d'automne.

Cab. de MM. Guit., de la Perr., Le Bret., Court., Guill., Mill.; le Mus.

CHEVALIER : *TOTANUS*, Bechst.

Bec ordinairement plus long que la tête, presque rond, droit (1), comprimé latéralement dans toute sa longueur; mou à la base; dur, solide et tranchant à la pointe; mandibule supérieure à pointe lisse, étroite, aiguë et courbée sur l'inférieure qui est plus courte; toutes les deux sillonnées seulement à leur base; doigts antérieurs ou seulement les exté-

(1) Recourbé en haut dans le chevalier aboyeur.

rieurs réunis à leur base par une membrane ; le postérieur mince, ne portant à terre que sur le bout ; ailes allongées, pointues ; première rémige la plus longue.

Les Chevaliers ont de grands rapports avec les bécasseaux dont ils ont les mœurs et les habitudes ; cependant le bec des Chevaliers, dont le sillon nasal n'est pas aussi étendu que dans les bécasseaux, et dont la pointe, qui est différemment conformée, et d'une substance solide, leur donnent plus de force dans cette partie; de manière que ces oiseaux peuvent l'enfoncer dans la terre, même un peu solide, et saisir aussi leur proie sur les corps les plus durs, en lançant un coup de bec; ce que les bécasseaux ne pourraient faire sur les mêmes corps avec leur bec flexible.

Ils sont aussi plus haut montés sur jambes que les bécasseaux, s'enfoncent et marchent dans les eaux, et ils éprouvent comme eux une double mue, mais qui ne change pas ordinairement leurs couleurs; seulement le plumage d'été diffère par quelques taches ou des nuances plus pures.

La femelle ne se distingue du mâle que par des proportions plus fortes; et les jeunes se rapprochent beaucoup des adultes en plumage d'hiver.

Les Chevaliers sont presque tous de passage au printemps et à l'automne, soit par petites

troupes, par couples ou voyageant isolément. On les rencontre au bord des rivières, des ruisseaux, des étangs et des marais, dans les parties dénuées d'herbes, de préférence, où ils vivent de vers, d'insectes, de petits crustacés, de mollusques et même de petits poissons.

Lorsqu'on cherche à les approcher, ces oiseaux s'arrêtent aussitôt, font avec la tête et le cou un double mouvement de pronation et de supination, qu'ils répètent plusieurs fois avant de prendre leur vol, qu'ils accompagnent ordinairement de leurs cris de réclame.

On les connaît sur les bords de la Loire, sous le nom de *crouillées*.

(a) *Bec droit.*

175. CHEVALIER ARLEQUIN : *Totanus fuscus*, Leisl.

Tringa fusca, *Linn.* — Scolopax curonica, S. cantabrigensis, S. totanus, S. fusca *et* tringa atra, *Gmel.* — *La barge brune*, *Buff.* — *Le chevalier brun*, *Vieill.* — *Chevalier arlequin*, *Tem. pag.* 639.

Mandibule inférieure rouge à sa base ; croupion d'un blanc pur ; pieds des vieux d'un rouge vif, ceux des jeunes d'un rouge orange ; longueur du tarse, 2 pouces 3 lignes.

Mâle et femelle en plumage d'hiver : grosseur du pluvier doré ; longueur totale du mâle,

11 pouces; de la femelle, 11 pouces 6 lignes; du tarse, 2 pouces 3 lignes; du bec, 2 pouces à 2 pouces 6 lignes; envergure, 19 pouces 2 à 6 lignes.

Parties supérieures d'un gris cendré, avec les baguettes noires; parties inférieures blanches, ainsi qu'une bande qui va du bec au-dessus de l'œil; flancs cendrés; joues, côtés et devant du cou nuancés de cendré et de blanc; couvertures supérieures de la queue rayées de noirâtre et de blanc; lorums noirâtres; bec noir, avec sa base inférieure et les pieds d'un rouge vif.

Mâle et femelle en plumage d'été : parties supérieures et face noirâtres, avec les plumes du dos et des ailes marquées de petites taches blanches et terminées par un croissant blanc; parties inférieures d'un cendré noirâtre, avec les plumes de la poitrine et du ventre terminées par un croissant étroit, blanc; abdomen et couvertures supérieures de la queue rayés alternativement de noirâtre et de blanc; pieds d'un brun rougeâtre.

Les jeunes, avant leur première mue : parties supérieures d'un brun olivâtre, avec de petites bordures blanchâtres sur le dos, et de petites taches triangulaires de même couleur sur les barbes des scapulaires et des couvertures alaires; parties inférieures blanchâtres, variées

de petites taches et de zigzags d'un brun cendré, très-rapprochés; pieds d'un rouge orange.

Cette espèce, de passage périodique au printemps et à l'automne, voyage par petites troupes, ou bien par couples, qu'on rencontre assez fréquemment sur les bords de la Loire, ainsi que des autres rivières et des marais de l'Anjou.

Le passage du printemps commence en mars, rarement plutôt, et se prolonge en avril; celui d'automne a lieu pendant le mois de septembre, ainsi que dans les premiers jours d'octobre; rarement en hiver.

Cab. de MM. Court., Guill., Mill.; le Mus.

176. CHEVALIER GAMBETTE : *Totanus calidris*, Bechst.

Scolopax calidris, tringa gambetta *et* t. striata, *Gmel.* — *Le chevalier aux pieds rouges* ou *la gambette* et *le chevalier rayé*, *Buff.* — *Le chevalier gambette*, *Vieill.* — *Chevalier gambette*, *Tem. pag.* 643.

Les deux mandibules rouges à leur base; pennes secondaires des ailes blanches depuis la moitié de leur longueur; pieds d'un rouge pâle, orange ou vermillon, selon l'âge; longueur du tarse, 21 lignes.

Mâle et femelle en plumage d'hiver : grosseur des précédens ou un peu plus; longueur totale, 10 pouces 3 à 6 lignes; du tarse,

21 lignes; du bec, 18 à 20 lignes; envergure, 18 pouces 9 lignes.

Parties supérieures d'un brun cendré, avec les baguettes noires; côtés de la tête, gorge, devant du cou et poitrine d'un gris blanchâtre, avec un trait brun sur les baguettes; croupion, *ventre et abdomen d'un blanc pur;* queue rayée par de larges zigzags noirs, sur un fond blanc; *pieds d'un rouge pâle;* iris brun.

Mâle et femelle en plumage d'été : parties supérieures d'un brun cendré, avec une raie noire longitudinale au centre de chaque plume; mais les scapulaires et les grandes couvertures des ailes rayées diagonalement de noir; croupion blanc; parties inférieures blanches, avec chaque plume marquée d'une grande tache longitudinale brunâtre, qui devient oblique sur les flancs, ainsi que sur les souscaudales; queue rayée de blanc et de noir, et terminée de blanc; *pieds d'un rouge de vermillon vif.*

Les jeunes, avant leur première mue : une bande blanche part du bec et se rend au-dessus de l'œil; lorums bruns; nuque cendrée; haut de la tête, ainsi que les autres parties supérieures, brun, avec chaque plume bordée de taches angulaires jaunâtres; gorge blanchâtre, ponctuée de brun; côtés du cou et poitrine cendrés, avec des traits bruns longitudinaux;

flancs et abdomen blancs, marqués ainsi que les couvertures supérieures de la queue, de taches brunes; ventre blanc; *pennes caudales terminées de roussâtre; bec d'un rouge livide à sa base; pieds d'un jaune orange.*

Cette espèce, de passage périodique au printemps et à l'automne, arrive au mois de mars, et repart vers la fin d'avril, pour ne revenir que vers la fin d'août, et repartir en septembre. On la rencontre par petites troupes, par couples, et même isolément au bord des rivières, des marais, des étangs et quelquefois des petites mâres.

Elle fréquente les bouères de la Loire, les bords de la Mayenne et de la Sarthe, ainsi que les marais de Cantenay, de Longué, etc.

Son cri de réclame, qui s'entend de fort loin, est : *cuuit.*

Cab. de MM. Court., Guit., Guill., Mill.; le Mus.

177. CHEVALIER CUL-BLANC : *Totanus ochropus*, Tem.

Tringa ochropus, *Gmel.* — *Le bécasseau* ou *cul-blanc*, *Buff.* — *Le chevalier bécasseau*, *Vieill.* — *Chevalier cul-blanc*, *Tem. pag.* 651. — *Vulg. le cul-blanc.*

Queue coupée carrément, blanche, avec trois ou quatre larges bandes noires sur les pennes intermédiaires : ces bandes

diminuent en nombre, et finissent par des taches sur les pennes latérales, dont la plus extérieure est toute blanche; les longues plumes du dessous de l'aile d'un brun noirâtre, avec de petites bandes diagonales blanches; longueur du tarse, 16 lignes.

Mâle et femelle en plumage d'hiver : taille de la bécassine ordinaire; longueur totale, 8 pouces 6 lignes; du tarse, 16 lignes; du bec, 16 lignes.

Parties supérieures d'un brun olivâtre, à reflets bronzés, moins foncé sur le cou, avec des points blanchâtres sur les bords des plumes du dos, des scapulaires et des couvertures supérieures des ailes; gorge, devant du cou et de la poitrine, ventre, abdomen, couvertures supérieures et inférieures de la queue, le tout d'un blanc pur, mais avec de petits traits brunâtres sur le devant du cou; côtés de la poitrine d'un gris brun, bec noirâtre, avec sa base d'un vert obscur; pieds d'un cendré verdâtre.

Mâle et femelle en plumage d'été : parties supérieures d'un bronzé plus vif, et les points blancs plus nombreux qu'en hiver; les taches du devant du cou et de la poitrine sont aussi plus arrondies et mieux prononcées.

Les jeunes, avant leur première mue, ont les parties supérieures moins foncées en couleur, avec des points moins nombreux, mais de couleur jaunâtre; le devant du cou et de la poi-

trine variés de taches brunes lancéolées ; les côtés de celle-ci marqués de taches blanches; et plus de noir à la queue.

Cette espèce, qui est assez commune, et dont un grand nombre d'individus est sédentaire, habite les bords de la Loire, ainsi que des autres rivières du département de Maine et Loire. On la rencontre encore au bord des étangs, des ruisseaux et des marais; mais, pendant l'hiver, elle fréquente de préférence les mâres et surtout les fontaines qui ne gèlent point, et entre assez avant dans l'eau, en balançant presque continuellement la queue de haut en bas.

D'un naturel craintif, ce Chevalier part au moindre danger, en jetant un cri sifflé et assez fort, qu'il continue de faire entendre pendant son vol, qui est ou très-élevé ou seulement en rasant la surface de l'eau.

Il vit solitaire jusqu'au mois de mars, époque où chaque couple entreprend ses voyages plus ou moins éloignés, et qu'il renouvelle à l'automne; mais un certain nombre s'établit sur les bords des rivières, pour y nicher.

Nous n'avons pas vu les œufs.

L'odeur forte et pénétrante que ces oiseaux répandent, même dans les cabinets, a quelque rapport avec celle de la corneille.

178. CHEVALIER GUIGNETTE : *Totanus hypoleucos*, Tem.

Tringa hypoleucos, *Gmel.* — *La guignette, Buff., mais figurée sous le nom de petite alouette de mer.* — *Le chevalier guignette, Vieill.* — *Chevalier guignette, Tem. pag.* 657.

Parties inférieures blanches, ainsi que les longues plumes du dessous des ailes ; queue très-étagée ; les deux pennes intermédiaires d'un brun olivâtre, avec de petites taches noires sur le bord des barbes, les autres blanches et brunâtres et terminées de blanc ; longueur du tarse, 11 lignes.

Mâle et femelle en plumage d'hiver et d'été : taille du bécasseau variable ; longueur totale, 7 pouces 2 à 3 lignes ; du tarse, 11 lignes ; du bec, 11 lignes ; du doigt du milieu, 11 lignes.

Parties supérieures d'un brun olivâtre, à reflets bronzés, avec chaque plume rayée en travers par de petits zigzags d'un brun noirâtre ; une bande transversale blanche sur l'aile, ne paraît que lorsque celle-ci est étendue ; parties inférieures blanches, avec les côtés du cou et de la poitrine rayés longitudinalement de brun ; bec cendré ; pieds d'un cendré verdâtre.

Les jeunes, avant leur première mue, diffèrent des vieux, particulièrement par les plumes du dos et des ailes, dont les petits zigzags, d'un brun noirâtre, sont terminés ou bordés de roussâtre.

Cette espèce, qui est très-répandue, est de passage périodique au printemps et à l'été. Elle arrive en avril, et repart en septembre.

Elle niche parmi les herbes, au bord des rivières, des étangs et des marais de l'Anjou.

Les couvées terminées, les Guignettes se répandent en familles ou vivent isolément au bord des rivières, où on les rencontre jusque vers les premiers jours de septembre, époque où elles disparaissent.

Elles sont très-défiantes, et partent d'assez loin, en faisant entendre leur cri de réclame : *tui tuit*, qu'elles répètent sept à huit fois de suite.

(b) *Bec long, gros et fort, recourbé en haut.*

179. CHEVALIER ABOYEUR : *Totanus glottis*, Bechst.

La barge variée et *la barge aboyeuse*, *Buff.* — *Le chevalier aux pieds verts*, *Vieill.* — *Chevalier aboyeur*, *Tem. pag.* 659.

Bec très-comprimé à sa base, plus haut que large, et fléchi vers le milieu de sa longueur ; couvertures du dessous des ailes marquées de raies angulaires brunes; pieds verdâtres ou cendrés.

Mâle et femelle en plumage d'hiver : un peu plus grands que le Chevalier arlequin; longueur totale, 12 pouces 6 lignes; du tarse,

2 pouces 5 lignes; du doigt du milieu, 16 lignes; du bec, 2 pouces.

Dessus de la tête, joues, côtés du cou et de la poitrine rayés longitudinalement de brun cendré et de blanc; plumes du haut du dos, les scapulaires et les couvertures supérieures des ailes d'un brun noirâtre, bordées de blanc jaunâtre, avec les baguettes noires, et des raies placées diagonalement sur les plus grandes couvertures des ailes; bas du dos et parties inférieures d'un blanc pur; pennes caudales blanches, tachetées de brun; les deux intermédiaires, plus longues que les autres, sont cendrées et rayées de noirâtre en travers; bec noirâtre; pieds d'un vert pâle.

Le mâle et la femelle en plumage d'été, diffèrent essentiellement par les joues, le devant du cou, la poitrine, le haut du ventre et les flancs, qui sont blancs comme les autres parties inférieures, mais couverts de petites taches ovales noirâtres; ainsi que par les plumes du dos et des scapulaires qui sont noires, bordées de blanc sur celles du dos, et tachetées de rougeâtre sur le bord des scapulaires.

Les jeunes, avant leur première mue, diffèrent seulement des vieux en plumage d'hiver, par les pieds, qui sont de couleur cendrée.

Cette espèce, de passage périodique au prin-

temps et à l'automne, arrive au mois de mars, repart bientôt, pour ne revenir que vers le mois de juillet; elle séjourne alors jusqu'en septembre, époque d'une nouvelle migration; cependant tous ne partent pas à cette époque, et on en rencontre encore quelques-uns pendant l'hiver.

Ce Chevalier, qui est très-haut monté, vit isolément sur le bord de la Loire, ainsi que des étangs graveleux. On le rencontre aussi, quoique rarement, au bord des autres rivières de l'Anjou. Il est extrêmement défiant, et par cela même, difficile à approcher; aussi part-il toujours d'assez loin, en faisant entendre son cri de rappel, qu'il répète fréquemment pendant le vol, qu'il exécute, comme le cul-blanc et les autres Chevaliers, en rasant la surface de l'eau, pour passer d'une rive à une autre.

Cab. de MM. Court., Guill., Mill.; le Mus.

TOURNE-PIERRE : *STREPSILAS*, Illig.

Bec plus court que la tête, robuste, épais à sa base, comprimé latéralement, un peu aplati en-dessus, en cône allongé, à pointe un peu tronquée; mandibule supérieure légèrement fléchie dans son milieu; l'inférieure retroussée vers le bout; tarses courts; doigts libres, le postérieur articulé plus haut que les autres doigts et portant à terre sur le bout; ailes moyennes; première rémige la plus longue.

Ce genre, composé d'une espèce seulement, ne mue qu'une fois par an. Les jeunes n'ac-

quièrent leur plumage parfait qu'à la seconde ou troisième année.

180. TOURNE-PIERRE A COLLIER : *Strepsilas collaris*, Tem.

Tringa interpres, *Gmel.* — *Le tourne-pierre* et *le coulon-chaud*, *Buff.* — *Le tourne-pierre proprement dit :* arenaria interpres, *Vieill.* — *Tourne-pierre à collier, Tem. pag.* 553.

Vieux mâle : taille du bécasseau cul-blanc, mais moins haut monté; longueur totale, 8 pouces 3 lignes; du bec, 11 lignes; du tarse, 11 lignes; du doigt du milieu, 11 lignes; envergure, 15 pouces 6 lignes; dénudation du bas de la jambe, 4 à 5 lignes.

Sommet de la tête d'un blanc roussâtre, varié de raies longitudinales noires; une petite bande noire entre les yeux; front, lorums, un large collier sur la nuque, dos, une bande longitudinale et une autre transversale sur l'aile; gorge, ventre, abdomen, couvertures supérieures et inférieures de la queue, le tout d'un blanc pur; un large plastron noir sur la poitrine, échancré au milieu, remonte sur le devant et les côtés du cou, où il se divise en arrivant à la tête, et dont une des branches remonte jusqu'à l'œil; haut du dos, scapulaires et couvertures supérieures des ailes d'un roux marron vif, avec de grandes taches noires irrégulièrement placées;

une large bande transversale brunâtre sur le croupion ; queue arrondie, blanche à sa base et à son extrémité; la plus extérieure des rectrices entièrement blanche; iris et bec noirs; pieds courts, d'un jaune orange.

La femelle diffère par des teintes et des nuances moins pures.

Les jeunes, à l'âge d'un an, n'ont point encore le plumage des vieux. Les plumes noires du cou et de la poitrine sont terminées de blanc; celles du haut du dos et du dessus des ailes sont noires et entourées de roux ; le front et les joues sont pointillés de noir, et la penne extérieure de la queue est marquée d'une tache noire.

Les jeunes de l'année : dessus de la tête et du cou d'un brun cendré, légèrement rayés de noirâtre; front, côtés de la tête et du cou blanchâtres; plumes du haut du dos et des ailes d'un brun noirâtre ; les premières légèrement bordées de blanchâtre, les autres largement entourées de jaune roussâtre; plastron de la poitrine et du devant du cou d'un brun noirâtre, avec chaque plume terminée de blanchâtre; le blanc pur comme dans les vieux; mais le front est d'un blanc sale, avec quelques petites taches brunâtres; lorums gris-bruns ; point de bande noire entre les yeux; pieds d'un rouge jaunâtre.

Cette espèce, de passage accidentel, vient

quelquefois sur les bords de la Loire, particulièrement en été et en automne; elle y vit solitaire, ou rarement par paires, en recherchant les insectes, les vers ou les petits mollusques, même sous les petites pierres, au bord des rivages, et qu'elle sait retourner avec beaucoup d'adresse et de promptitude; se servant pour cet effet de son bec, dur et fort, comme d'un lévier.

Observée à S.te-Gemmes, à la Daguenière, à la Pointe. Quelques individus ont niché, dit-on, sur les grèves de la Loire.

Cab. de MM. Le Bret., Guill., Mill.

(**) Pouce nul.

ECHASSE : *HIMANTOPUS*, Briss.

Bec grêle, plus long que la tête, arrondi, pointu, un peu fléchi dans le milieu; narines latérales, linéaires; tarses très-longs, grêles, flexibles, réticulés; doigts réunis à leur base par une membrane; ongles très-petits et aplatis.

Les Echasses se distinguent des autres oiseaux de la famille des Longirostres, tant par l'absence du pouce que par leurs longues jambes et leurs tarses démesurés, minces, flexibles et comprimés latéralement; ce qui leur donne la facilité de pouvoir pénétrer jusque dans l'intérieur des marais, afin d'y rencontrer les insectes et les

vermisseaux qui composent leur nourriture, et en même temps de pouvoir mieux observer le danger, en se dressant sur leurs pieds, qui ne sont pas propres à la course; mais au moyen de leurs longues ailes, ces oiseaux peuvent s'éloigner rapidement.

181. ECHASSE A MANTEAU NOIR : *Himantopus melanopterus*, Meyer.

Charadrius himantopus, *Linn.* — *L'échasse*, *Buff.* — *L'échasse à cou blanc :* Himantopus albicollis, *Vieill.* — *Echasse à manteau noir*, *Tem. pag.* 528.

Mâle adulte : grosseur du vanneau huppé, et très-haut monté; longueur totale, 14 pouces; mais depuis la pointe du bec jusqu'à l'ongle du doigt du milieu, 19 pouces; longueur du bec, 2 pouces 6 lignes; du tarse, 4 pouces 8 lignes; du doigt du milieu, 18 lignes; dénudation de jambe, 3 pouces; envergure, 2 pieds 3 pouces; les ailes ployées dépassent la queue de 2 pouces 3 à 4 lignes.

Occiput et nuque noirs ou noirâtres, avec des taches blanches; dos et ailes noirs, à reflets verdâtres; queue cendrée; toutes les autres parties d'un blanc pur; mais le bec est noir, les pieds sont d'un rouge vermillon, et l'iris est rouge.

Le très-vieux mâle, dit M. Temminck, a la nuque et même quelquefois l'occiput d'un blanc pur.

La femelle, qui est un peu moins grosse que le mâle, a ses couleurs moins foncées et sans reflets.

Les jeunes de l'année ont le derrière de la tête d'un cendré noirâtre, le dessus des ailes et le dos bruns, avec les plumes de ces différentes parties bordées de blanchâtre; les pieds orange.

Cette espèce, de passage accidentel, et très-rare en Anjou, ne paraît que de loin en loin, soit au printemps, soit en été ou à l'automne. Elle se tient dans l'épaisseur des marais, où elle niche quelquefois; ce qui est arrivé en 1823, dans ceux de Distré, près Saumur.

Le 20 août 1818, M. de la Perraudière tua un individu de cette espèce dans les marais de la Baumette. En septembre 1826, un autre éprouva le même sort dans le même marais.

Cab. de MM. de la Perr., Court.

FAMILLE DES PTÉRODACTYLES : *Pterodactyli.*

Bec allongé, grêle ; doigts antérieurs médiocrement longs, lobés ou bien réunis jusqu'au bout par une membrane; le postérieur court, articulé plus haut que les autres doigts et ne portant à terre que par le bout; queue à 12 rectrices.

Les Echassiers de cette famille comprennent un petit nombre de genres et même d'espèces, qu'on reconnaîtra toujours facilement, soit à

leurs pieds palmés ou bien lobés, mais non festonnés.

AVOCETTE : *RECURVIROSTRA*, Linn.

Bec très-long, grêle, faible, comprimé latéralement, un peu aplati en dessous ; à pointe aiguë, flexible, recourbée en haut et comme membraneuse ; ailes pointues ; première rémige la plus longue ; doigts antérieurs réunis par une membrane échancrée dans son milieu ; pouce presque nul.

Au moyen de leurs longues jambes, les Avocettes peuvent entrer fort avant dans l'eau, afin d'y saisir les vers et les petits insectes qu'elles y rencontrent, mais sur un fond de vase ou de sable.

Leur mue est simple. Le mâle et la femelle se ressemblent, et les jeunes diffèrent peu des adultes.

182. AVOCETTE A NUQUE NOIRE : *Recurvirostra avocetta*, Linn.

L'avocette, Buff. — L'avocette proprement dite ou *avocette d'Europe, Vieill. — Avocette à nuque noire, Tem. pag.* 590.

Blanche, avec une calotte, ainsi que trois bandes à l'aile, noires.

Mâle et femelle adultes : taille du courlis, mais plus élancée; longueur totale, 17 pouces 6 lignes; du tarse, 3 pouces 3 lignes; du doigt

du milieu, 19 lignes; du bec, 3 pouces 5 lignes; envergure, 2 pieds 4 pouces.

Plumage d'un blanc pur, avec le haut de la tête, la partie postérieure du cou, les scapulaires, les rémiges et le bec d'un noir foncé; iris rougeâtre; pieds d'un cendré bleu.

Les jeunes, avant la mue d'automne, ont le noir nuancé de brun ou de roussâtre, la tache noirâtre de la tête moins étendue, et les pieds cendrés.

Cette espèce, de passage périodique, paraît aux mois de mars et d'avril, plus rarement à l'automne, mais toujours en petit nombre, et ne séjournant que peu de temps à chaque époque. On la rencontre isolément, ou bien par paires, au bord de la Loire, ainsi que des autres rivières de l'Anjou, et même autour des étangs. Rare.

Cab. de MM. Guit., Court., Oliv.; le Mus.

FAMILLE DES MACRODACTYLES : *Macrodactyli.*

Bec médiocrement long, un peu épais à sa base, droit ou incliné à sa pointe; doigts très-longs, lisses ou bordés, mais toujours séparés; le postérieur ordinairement articulé au niveau des autres doigts; rarement un peu plus haut.

Les oiseaux qui composent cette famille ont le corps de moyenne grosseur, comprimé latéralement. Leurs doigts très-allongés leur donnent

la faculté de pouvoir se soutenir et même marcher sur les herbes des marais, parmi lesquelles on les rencontre, et où ils vivent d'insectes, de vermisseaux, de petits mollusques ou de graines.

(1) *Doigts point ou faiblement bordés.*

RALE : *RALLUS*, Linn.

Bec plus long que la tête, droit ou faiblement arqué, comprimé sur les côtés; narines basales allongées, situées dans un sillon qui se prolonge au-delà de la moitié de la longueur du bec; front emplumé; doigts lisses, complètement divisés; le postérieur articulé un peu plus haut que les autres doigts.

Les Râles ont la tête petite; la queue courte; les tarses médiocrement longs; les doigts très-allongés; la dénudation de la jambe peu étendue; le corps très-comprimé sur les côtés. Ces différentes manières d'être leur donnent une grande facilité pour se glisser et courir parmi les herbes des prés humides, des marais et du bord des rivières, qu'ils habitent ordinairement.

Ils vivent isolément, sont très-défians, courent avec une rapidité étonnante (qui a passé en proverbe), et assez long-temps avant de prendre leur vol; ou bien montent dans un buisson, afin de se dérober à la poursuite de leurs ennemis. Ils traversent quelquefois les eaux, soit à la nage ou bien en marchant sur les plantes aquatiques.

La mue est simple : le mâle et la femelle se ressemblent, mais les jeunes de l'année diffèrent assez des adultes.

183. RALE D'EAU : *Rallus aquaticus*, Linn.

Le râle d'eau, Buff. — Le râle d'eau, Vieill. — Râle d'eau, Tem. pag. 683.

Parties inférieures d'un cendré bleuâtre, avec les flancs noirs, rayés de blanc; dessous du bec et iris rouges; bec long de 16 à 18 lignes.

Vieux, mâle et femelle : un peu plus grands que la bécassine; longueur totale, 11 pouces; du tarse, 17 lignes; du doigt du milieu, 20 lignes; du bec, 16 à 18 lignes; envergure, 15 pouces.

Parties supérieures d'un roux brun, avec le milieu de chaque plume d'un noir foncé; parties inférieures d'un cendré bleuâtre, avec la gorgerette et les souscaudales blanches; les flancs, ainsi que le dessous des ailes, rayés transversalement de blanc; pieds noisette foncée.

Les jeunes, avant la mue d'automne, diffèrent surtout des vieux par leurs parties inférieures; gorgerette d'un blanc sale; poitrine tachetée de noirâtre peu foncé, sur un fond d'un blanc jaunâtre; flancs rayés de noirâtre et de blanc roussâtre; sourcils d'un blanc grisâtre.

Cette espèce, qui est assez répandue, est de passage périodique; elle arrive au mois d'avril et repart dans celui d'octobre; cependant tous les individus n'émigrent pas, et on en voit très-souvent pendant l'hiver, même par un froid de 7 à 8 degrés, recherchant alors le bord des ruisseaux fourrés, ainsi que des fontaines; dans toute autre saison, le Râle d'eau se tient dans les marais, au bord des rivières, parmi les grandes herbes aquatiques. C'est là aussi qu'il établit son nid, avec quelques plantes sèches; la femelle y pond six à huit œufs jaunâtres, tachetés de brun rougeâtre.

Cab. de MM. Guitt., Court., Mill.; le Mus.

GALLINULE ou POULE-D'EAU : *GALLINULA*, Lath.

Bec plus court que la tête, droit, épais à sa base, comprimé latéralement; mandibule supérieure inclinée à sa pointe; l'inférieure anguleuse en dessous et retroussée vers le bout; narines longitudinales, situées vers le milieu du bec, et recouvertes d'une membrane; base du bec, formant un angle aigu dans les plumes du front, ou se dilatant dans quelques espèces; doigts longs, complètement divisés, mais bordés, dans toute leur longueur, d'une membrane étroite; le postérieur articulé à la hauteur des autres doigts, ou rarement un peu plus haut.

Les Gallinules ont de tels rapports de conformation et d'habitudes avec les râles, que

ces deux genres pourraient facilement être réunis en un seul; mais en formant de chacun d'eux une ou plusieurs sections particulières. Cependant nous respecterons cette division en deux genres, mais avec les changemens apportés par MM. Latham et Temminck, qui réunissent au genre *gallinula* tous les râles à bec court des auteurs. En adoptant le nom de *gallinula*, M. Vieillot n'admet pas ces changemens; pas plus que M. de Lacépède, dans le genre *hydrogalline*, créé pour désigner les poules-d'eau et les *talèves* ou poules sultanes.

Après avoir comparé ces deux genres entr'eux et saisi tous les rapports de ressemblance qui les rattachent les uns aux autres, on peut dire néanmoins que la longueur du bec, qui paraît au premier aperçu être un caractère suffisant pour la distinction de ces deux genres, n'est pas le seul caractère que l'on doive admettre pour leur séparation; on peut ajouter que dans les Gallinules le bec est anguleux en dessous; que l'angle ou le sinus qu'il forme dans les plumes du front, ainsi que la situation des narines au milieu du bec, sont encore d'autres caractères qu'on ne rencontre pas dans les râles, etc.

Comme ces derniers, les Gallinules ont la tête petite, la queue courte, les tarses médiocrement longs, les doigts très-allongés, la dénu-

dation de la jambe peu étendue et le corps très-comprimé sur les côtés.

Ayant les mêmes formes que les râles, ils en ont également les mœurs et les habitudes.

La mue est simple : le mâle et la femelle adultes se ressemblent ; mais les jeunes diffèrent des vieux jusqu'à l'âge d'une année. Au reste, chaque espèce peut varier par la taille, selon le lieu qui la nourrit.

(a) *Arête ou bâse du bec, formant un angle aigu plus ou moins profond dans les plumes du front, mais sans se dilater en une plaque nue.* (Les râles à bec court, des auteurs.)

184. GALLINULE DE GENET : *Gallinula crex*, Lath.

Rallus crex, *Linn.* — *Le râle de genêt* ou *roi des cailles*, *Buff.* — *Le râle de genêt*, *Vieill.* — *Poule-d'eau de genêt*, *Tem. pag.* 686.

Première rémige bordée extérieurement de blanchâtre ; couvertures supérieures de l'aile d'un roux fauve, tacheté de blanc ; flancs rayés de roux et de blanc ; grosseur du pluvier doré.

Mâle adulte : longueur totale, 10 à 11 pouces ; du bec, 10 lignes ; du tarse, 18 lignes ; du doigt du milieu, 18 lignes ; envergure, 16 pouces.

Parties supérieures variées de noirâtre, de cendré et de roux ; dehors des rémiges et cou-

vertures supérieures des ailes d'un roux fauve ; ces dernières tachetées de blanc vers le milieu de l'aile ; gorge et milieu du ventre d'un blanc lavé de roussâtre ; poitrine d'un cendré olivâtre ; une bande cendrée au-dessus et derrière l'œil ; bec d'un brun roussâtre en-dessus, plus pâle en-dessous ; iris rougeâtre ; pieds d'un brun rougeâtre.

La femelle est un peu plus petite que le mâle, et ses teintes sont moins vives.

Les jeunes de l'année diffèrent particulièrement des vieux par les rémiges et les flancs qui sont plus rembrunis, par la gorge et le milieu du ventre qui sont d'un blanc pur ; par l'absence de la couleur cendrée à la tête, et par l'iris qui est verdâtre.

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers les premiers jours de mai, et repart vers la mi-octobre ou un peu plus tard. Dès son arrivée, elle se répand dans les prairies qui bordent les rivières, quelquefois aussi dans les blés, et non dans les marais, comme les autres espèces de ce genre.

C'est aussi dans les prairies, que la femelle, sans faire de nid, pond, à terre, dans une légère cavité, 8 à 10 œufs un peu plus gros que ceux de la pie, d'un blanc jaunâtre, marqués de taches et de points d'un brun roussâtre, et d'autres moins nombreux légèrement

cendrés : les uns et les autres plus rapprochés vers le gros bout.

Après les foins coupés, ces oiseaux se jettent dans les champs de genêts, les vignes; mais à cette époque, ils ont cessé de chanter; ce n'est qu'à son arrivée que le mâle fait entendre son chant : *crek, crek, crek*.... qu'il répète huit à dix fois de suite, pendant la plus grande partie de la journée et même pendant la nuit.

On imite facilement ce chant en passant le dos de la lame d'un couteau sur un morceau de latte dentée.

Très-commune au printemps, dans les prairies qui bordent les différentes rivières de l'Anjou; et à l'automne, dans les genêts de l'arrondissement de Segré particulièrement; rarement dans ceux de l'arrondissement de Beaupreau.

Cab. de MM. Guitt., Court., de la Perr., Olliv., Guill., Mill.; le Mus.

185. GALLINULE MAROUETTE : *Gallinula porzana*, Lath.

Rallus porzana, *Linn.* — *Le petit râle d'eau* ou *la marouette*, *Buff.* — *Le râle marouette*, *Vieill.* — *Poule-d'eau marouette*, *Tem. pag.* 688.

Couvertures inférieures de la queue d'un blanc pur chez les vieux, d'un roux clair chez les jeunes; dessus et dessous du corps pointillés de blanc; première rémige bordée de blanc; pieds verdâtres; taille de la caille ou un peu plus grande.

Mâle adulte : longueur totale, 7 pouces 6 à 10 lignes; du bec, 9 lignes; du tarse, 15 lignes; du doigt du milieu, 18 lignes; envergure, 12 pouces 6 lignes.

Front, sourcils et gorge d'un gris de plomb; parties supérieures d'un brun olivâtre moucheté de noir et de blanc; poitrine et parties inférieures d'un cendré olivâtre tacheté de blanc, mais les flancs rayés en travers de cette couleur; les deux pennes intermédiaires de la queue bordées de blanc; bec d'un jaune verdâtre, avec sa bâse rouge; pieds d'un jaune verdâtre.

La femelle adulte a le gris de la gorge et du cou moins étendu; moins de rouge au bec; à la mue d'automne, cette dernière couleur disparaît, dit-on, dans les deux sexes, pour revenir au printemps; le bec est alors d'un brun olivâtre, avec la pointe brune.

Les jeunes, avant la mue : face, sourcils et joues pointillés de blanc et de brun; gorge et milieu du ventre d'un cendré blanchâtre, quelquefois pointillés de brun; un plus grand nombre de taches blanches que chez les vieux; iris, bec et pieds d'un brun verdâtre.

Cette espèce, de passage périodique, n'est pas très-répandue en Anjou; elle y arrive vers la fin de mars, et n'en repart qu'à l'approche des froids de l'hiver. On la rencontre dans les

marais, parmi les grandes herbes, les joncs et les roseaux; de l'épaisseur desquels elle sort, surtout pendant la nuit, pour se répandre dans les clairières, en marchant ou en courant sur les feuilles de nénuphar ou autres plantes aquatiques, afin d'y rencontrer des insectes dont elle se nourrit.

Nous n'avons pas vu le nid ni les œufs.

Habite les marais de l'Authion, ceux de la Mayenne, de la Sarthe, du Thouet, etc.

Cab. de MM. Court., Guitt., Olliv., Guill., Mill.; le Mus.

186. GALLINULE BAILLON : *Gallinula baillonii*, Tem.

Le râle baillon : rallus baillonii, *Vieill.* — *Poule-d'eau baillon, Tem. pag.* 692.

Ailes arrivant à la moitié de la queue ; bec entièrement d'un vert foncé ; dessus des ailes et du dos marqués de petites taches blanches oblongues assez nombreuses ; pieds couleur de chair ; première rémige bordée extérieurement de blanc (les autres unicolores); plus courte de cinq lignes que la deuxième ; tarses longs de 13 lignes ; doigt du milieu long de 16 lignes, et l'ongle postérieur de 2 lignes : ressemble beaucoup à la suivante.

Mâle adulte : taille du grand pluvier à collier ; longueur totale, 6 pouces 6 à 7 lignes; du bec, 8 lignes.

Parties supérieures d'un roux olivâtre, avec des stries noires sur le sommet de la tête, mais des taches blanches entourées de noir sur le dos et les couvertures des ailes; sourcils, côtés du cou, gorge, poitrine et ventre d'un gris bleuâtre ardoisé; flancs, abdomen et souscaudales rayés transversalement de noir et de blanc; iris rougeâtre.

La femelle adulte ressemble au mâle, mais ses couleurs sont moins pures et moins vives.

Les jeunes de l'année : parties supérieures comme dans les vieux; mais la gorge est blanche, sans taches; devant du cou, milieu de la poitrine et du ventre blancs, avec des taches en zigzags ou transversales, d'un cendré olivâtre; flancs olivâtres, tachetés de blanc; souscaudales rayées transversalement de noir et de blanc; bec d'un brun verdâtre.

Cette espèce, de passage périodique, arrive dès la fin de mars, et repart en octobre, ou quelquefois plus tard; on la rencontre avec la précédente, dont elle a les mœurs et les habitudes.

Nous n'avons pas vu les œufs.

Habite les marais de la Baumette, ceux de l'Authion, du Thouet, etc. Assez rare.

Cab. de M.lle du Grand-Launay, de MM. Court., Mill.

187. GALLINULE POUSSIN : *Gallinula pusilla*, Bechst.

Rallus pusillus, *Pall.* — *Poule-d'eau poussin*, *Tem. pag.* 690. — *Le râle rallo-marouette :* rallus peyrousei, *Vieill.?*

Ailes arrivant à l'extrémité de la queue ; bec et pieds d'un beau vert clair ; plumes du milieu du dos marquées d'un petit nombre de traits blancs ; toutes les rémiges unicolores : la première plus courte de 7 lignes que la deuxième ; tarse long de 14 lignes ; doigt du milieu long de 19 lignes, et l'ongle postérieur de 3 lignes ; aspect de la précédente.

Mâle adulte : taille du précédent ; longueur totale, 6 pouces 8 à 9 lignes ; du bec, 8 lignes.

Côtés de la tête et du cou, ainsi que toutes les parties inférieures, d'un gris bleuâtre ardoisé, avec les plumes abdominales terminées de blanc ; les anales brunâtres, terminées de blanc, et les souscaudales largement rayées de blanc et de noir ; parties supérieures d'un roux olivâtre, plus foncé sur la tête et sur le cou, avec une tache noire sur chaque plume du dos et des ailes ; mais au milieu du dos, ces taches, par leur rapprochement, forment un grand espace noir marqué de petits traits blancs ; bec d'un beau vert, rougeâtre à sa base ; iris rouge ; pieds verdâtres.

Femelle adulte : côtés de la tête d'un cendré clair ; gorge blanchâtre ; devant du cou, poitrine

et ventre d'un cendré roussâtre; cuisses et abdomen cendrés; souscaudales terminées de blanc; parties supérieures d'un brun roussâtre, avec l'espace noir du dos marqué de petits traits blancs comme dans le mâle; couvertures des ailes d'un olivâtre cendré.

Les jeunes, avant la mue, sont moins foncés en couleur; ils ont peu de blanc sur le dos; les flancs sont bruns, avec des bandes transversales blanches, et la gorge est blanchâtre.

Cette espèce, de passage périodique, a les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, et fréquente les mêmes lieux que la précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup; mais elle est plus rare, ou bien elle a été peu observée. Elle arrive vers la fin de mars, et repart en octobre.

Cab. de M. Court.; le Mus.

(b) *Base du bec se dilatant, entre les plumes du front, en une plaque nue, membraneuse, et qui se colore au printemps.*

188. GALLINULE D'EAU OU COMMUNE : *Gallinula chloropus,* Lath.

Fulica chloropus, f. fusca, f. macula *et* f. flavipes, *Gmel.* — *La poule-d'eau, la poulette d'eau, la smirring* et *la glout, Buff.* — Hydrogallina chloropus, *Lacép.* — *La gallinule* ou *poule-d'eau commune, Vieill.* — *Poule-d'eau ordinaire, Tem. pag.* 693.

Bord extérieur de l'aile, quelques grandes taches longitudinales sur les flancs, et souscaudales blancs : ces dernières, avec

quelques plumes noires au milieu; parties inférieures d'un bleu ardoisé dans les vieux, d'un gris blanchâtre dans les jeunes; taille de la bécasse.

Vieux mâle : grosseur de la bécasse, mais plus haut monté; longueur totale, 12 à 14 pouces; du bec, 1 pouce; du tarse, 19 lignes; du doigt du milieu, 28 lignes.

Tête, cou, gorge et toutes les parties inférieures d'un bleu ardoisé; parties supérieures d'un brun olivâtre; plaque frontale (1), base du bec, iris et le bas de la jambe non emplumé, le tout d'un beau rouge; pointe du bec jaune; pieds verts.

La vieille femelle a des nuances plus claires et la plaque frontale moins étendue.

Les jeunes, jusqu'à leur seconde mue d'automne : gorge, devant du cou, et une tache au-dessous de l'œil blanchâtres; les autres parties inférieures d'un gris clair, avec quelques teintes olivâtres sur les flancs; plaque frontale très-peu apparente, et d'un olivâtre foncé; iris brunâtre; pieds olivâtres; mais la partie nue de la jambe jaunâtre.

Cette espèce, qui est sédentaire, est très-répandue dans les marais; elle se tient parmi les

(1) Le rouge du front disparaît à la mue d'automne, pour se montrer de nouveau au printemps.

joncs et les roseaux; quelquefois sur les lagunes où on la voit ordinairement marcher sur les grandes herbes, en relevant et en rabattant alternativement la queue, à chaque pas qu'elle fait. C'est aussi dans l'épaisseur des marais qu'elle établit son nid, ainsi qu'au bord des étangs, dans quelques broussailles, et à peu de distance de l'eau; elle le compose grossièrement avec quelques buchettes et plusieurs brins de joncs. La femelle y pond de six à huit œufs ovales, de la taille de ceux de la corneille, d'un blanc jaunâtre; parsemés de taches et de points d'un brun roussâtre.

Très-commune sur les bords marécageux de l'Authion, de la Mayenne, du Thouet, etc.

(2) *Doigts ayant une bordure festonnée.*

FOULQUE : *FULICA*, Linn.

Bec plus court que la tête, droit, épais à sa base, comprimé latéralement; mandibule supérieure inclinée à sa pointe; l'inférieure anguleuse en-dessous; narines situées vers le milieu du bec et recouvertes d'une membrane; front chauve; doigts antérieurs allongés, réunis à leur base, et garnis sur les côtés d'une large membrane festonnée; le postérieur pinné.

Les Foulques ont les plus grands rapports avec les gallinules de la seconde division, et ne s'en distinguent essentiellement que par les festons qui garnissent les doigts antérieurs.

Elles nagent et plongent avec facilité, et gagnent le fourré des marais, lorsqu'elles éprouvent quelques craintes. On les rencontre ordinairement autour des lieux marécageux, ou bien sur les rivières, réunies en troupes plus ou moins nombreuses qui ne se séparent qu'au printemps.

Leur mue est simple. Le mâle et la femelle se ressemblent, et les jeunes diffèrent peu des vieux; mais tous les individus ne sont pas de même taille.

Ces oiseaux vivent d'insectes, de vers, ainsi que de graines et de végétaux aquatiques.

189. FOULQUE MACROULE : *Fulica atra*, Linn.

La foulque ou *morelle*, *grande foulque* ou *macroule*, *Buff.* — *La foulque morelle*, *Vieill.* — *Foulque macroule*, *Tem. pag.* 706. *Vulg. la jodelle*, *la judelle*, *la joselle.*

Parties supérieures d'un noir ardoisé, avec la tête et le cou d'un noir sombre; parties inférieures d'un cendré bleuâtre; plaque frontale blanche, très-étendue chez les vieux; plus petite et d'un cendré olivâtre chez les jeunes de l'année.

Vieux, mâle et femelle : taille de la corneille; longueur totale, 15 à 16 pouces; du tarse, 26 lignes; du doigt du milieu, 3 pouces 5 lignes; du bec, 15 lignes; envergure, 27 à 28 pouces.

Bec d'un blanc rosé; iris d'un rouge vif; pieds d'un cendré verdâtre, avec la partie non em-

plumée de la jambe, d'un jaune olivâtre ; plaque frontale très-large, et d'un blanc pur en toutes saisons.

Les jeunes, avant la mue, ont les parties inférieures d'un cendré blanchâtre, la plaque frontale peu marquée ; elle est, de même que le bec et les pieds, d'un cendré olivâtre. Mais, *après la mue d'automne,* les parties inférieures sont légèrement lavées de roussâtre, et la plaque frontale est plus apparente.

Cette espèce, qui est sédentaire, et dont la taille est variable, est très-commune sur les eaux des marais. C'est là aussi qu'elle établit son nid, parmi les joncs ou les roseaux, sur une touffe serrée et même sur une tête de saule ; elle le compose de joncs et d'herbes ; la femelle y pond 14 à 15 œufs beaucoup plus gros que ceux de la poule-d'eau, d'un cendré blanc, et marqués de petits points noirs.

Vers le mois de septembre, toutes les couvées d'un même canton se réunissent par troupes quelquefois très-nombreuses, qui ne se séparent qu'au printemps ; elles fréquentent alors les rivières et entreprennent quelques petits voyages.

Très-commune dans les marais de l'Authion, ainsi que dans ceux de la Baumette, etc.

7.e Ordre : PALMIPÈDES, *Palmipedes.*

Tarses courts et comprimés, plus ou moins retirés à l'arrière du corps; bas de la jambe nu (1); doigts antérieurs palmés ou rarement lobés : le postérieur articulé intérieurement sur le tarse, libre ou réuni, quoique rarement, par une membrane avec les antérieurs, ou bien manquant totalement dans quelques genres; ongles courts, comprimés par les côtés, ou aplatis; bec variable.

Cet ordre créé par Linnée, sous le nom d'*Anseres*, est parfaitement le même que celui des *Palmipèdes* de MM. Cuvier, Temminck, etc., et correspond à celui des *Natatores* d'Iliger, ou *Nageurs*, de M. Vieillot.

Il comprend des oiseaux éminemment aquatiques : passant toute leur vie sur les eaux, soit qu'ils nagent ou qu'ils plongent, ou bien qu'ils volent à sa surface, selon les espèces. Leur plumage serré et imperméable, au moyen d'un suc huileux qu'ils se procurent en pressant de leur bec les deux glandes coxigiennes, qui leur fournissent cette matière, et dont ils enduisent et lissent chaque plume séparément, les garantit de l'action de l'eau; et leur peau qui est épaisse et forte, et dont le tissu cellulaire est rempli d'une

(1) Les Cormorans exceptés.

graisse abondante, est en outre garnie d'un duvet épais que recouvrent les plumes et qui les préservent du froid.

Ils habitent ordinairement sur les mers; mais à des époques périodiques, ils entreprennent des voyages, souvent fort éloignés, par troupes plus ou moins nombreuses, en se réclamant par un cri particulier, comme le font les Echassiers en pareille circonstance; mais pendant le vol, leurs pieds sont ployés contre le corps.

Leur cou qui est plus long que les jambes, leur donne la facilité d'atteindre fort avant dans l'eau, en se tenant même à sa surface, et d'être ainsi plus à portée de se procurer leur nourriture, qui consiste en insectes, mollusques, poissons, ainsi qu'en herbes et graines, selon les espèces.

Le plus grand nombre éprouve une double mue, qui change dans quelques-uns leurs couleurs. Dans ces mutations, le mâle et la femelle adultes se ressemblent, mais les jeunes diffèrent des vieux; si ce n'est dans les canards et les harles où le mâle et la femelle sont dissemblables, sauf les jeunes de l'année (mâle et femelle), qui sont pareils à leur mère.

FAMILLE DES LAMELLIROSTRES : *Lamellirostres.*

Bec grand, large, onguiculé au bout, à bords garnis de lames transversales ou dentelées ; recouvert d'un épiderme ou peau molle ; langue charnue, large et dentelée sur ses bords.

Les oiseaux qui composent cette famille ont les pieds courts, emplumés jusqu'aux genoux ; trois doigts devant, entièrement palmés : le postérieur libre et articulé plus haut que les autres doigts ; douze pennes à la queue dans les uns, et seize ou dix-huit dans les autres.

Leur mue qui est ordinairement double, donne des couleurs différentes aux mâles seulement ; et les jeunes de l'année ressemblent beaucoup aux vieilles femelles.

Le plus grand nombre habite constamment sur les eaux.

Les petits naissent les yeux ouverts, sont couverts d'un duvet épais, et pourvoient aussitôt à leur subsistance.

(1) *Bec plus ou moins déprimé, garni de lames saillantes, minces et transverses.*

OIE : *ANSER.*

Bec moins long que la tête, droit, rétréci et arrondi au bout, plus haut que large et renflé à sa base ; à bords dentelés par des lames coniques et pointues ; mandibule supérieure on-

guiculée et courbée à son extrémité ; l'inférieure plate, plus étroite ; narines latérales, situées vers le milieu du bec ; lorums emplumés ; première et deuxième rémiges les plus longues de toutes ; seize à dix-huit rectrices ; point de miroir sur l'aile.

Les Oies ont les pieds placés vers l'équilibre du corps : aussi se tiennent-elles plus souvent à terre que sur les eaux, et ne plongent jamais que pour se baigner. Elles fréquentent les prairies humides, au bord des rivières ou des marais, ainsi que les moissons, où elles vivent d'herbes et de graines ; mais, après le coucher du soleil, ces oiseaux se rendent ordinairement sur les eaux pour y passer la nuit.

Elles vivent par troupes souvent fort nombreuses ; entreprennent au printemps et à l'automne des voyages très-longs, qu'elles exécutent en se plaçant en triangle, rarement sur une seule ligne. Lorsque l'individu qui est à la tête est fatigué, il va se reposer à la dernière place ; les autres, successivement, en font autant : s'avançant ainsi vers le sud, à mesure que le froid devient plus intense ; d'où elles reviennent vers le mois de mars, pour regagner les contrées boréales et y nicher. Pendant leurs différens trajets, elles se réclament d'une voix forte et sonore, qui s'entend de fort loin. Indépendamment de ce cri, les Oies rendent un sifflement semblable à celui d'une couleuvre, mais qu'elles ne font entendre

que lorsqu'elles sont attaquées ou qu'elles craignent quelque danger. Elles sont très-défiantes et se laissent difficilement approcher; cependant, quelques chasseurs des bords de l'Authion y parviennent en se tenant derrière des chevaux dressés à cet exercice, qu'ils font aller devant eux, et tirent ces oiseaux entre leurs jambes, lorsqu'ils sont à portée.

La mue, qui est double, a lieu en juin et en novembre : elle change peu les couleurs, si ce n'est celles des jeunes, en leur donnant la couleur des vieux. Le mâle et la femelle se ressemblent, mais cette dernière est un peu moins grande.

(a) *Bec aussi long que la tête, dont les bords laissent paraître le bout des lamelles, qui ont la forme de dents pointues.*

190. OIE CENDRÉE : *Anser cinereus*, Meyer.

Anas anser ferus, *Lath.* — *L'oie proprement dite* ou *cendrée*, *Vieill.* — *Oie cendrée* ou *première*, *Tem. pag.* 818. — *Vulg. l'oie sauvage.*

Bec fort, gros, élevé et unicolor ; pieds d'un carné un peu jaunâtre; les ailes pliées n'atteignent point, ou ne dépassent pas l'extrémité de la queue; dix-huit rectrices.

Mâle adulte : taille de l'oie domestique ; longueur totale, 2 pieds 6 à 8 pouces; du bec, 28 lignes; envergure, 4 pieds 10 à 11 pouces.

D'un cendré clair, avec le dos, les scapulaires, les moyennes et grandes couvertures des ailes d'un cendré brun liseré de blanchâtre; croupion cendré; abdomen et souscaudales d'un blanc pur; queue arrondie, blanche, avec la partie moyenne noire; tour des yeux et tout le bec d'un jaune orange : ce dernier à onglet d'un blanc plus ou moins pur; iris brunâtre.

La femelle, un peu moins grande que le mâle, a le cou plus mince et ses couleurs plus claires.

Les très-vieux, mâle et femelle, ont quelques taches noires sur le ventre.

Cette espèce, de passage périodique, arrive par troupes plus ou moins nombreuses, vers le mois de décembre, quelquefois plutôt, et repart au mois de mars.

Elle est la souche de nos oies domestiques.

Assez commune.

191. OIE VULGAIRE : *Anser sejetum*, Meyer.

Anas sejetum, *Gmel.* — *L'oie sauvage*, *Buff.* — *L'oie des moissons*, *Vieill.* — *Oie vulgaire* ou *sauvage*, *Tem. pag.* 820. — *Vulg. L'oie sauvage.*

Bec long et déprimé, d'un rouge orange, avec sa base et sa pointe noires; pieds d'un rouge orange; les ailes pliées dépassent l'extrémité de la queue; 18 rectrices.

Mâle adulte : un peu moins grand que le précédent; longueur totale, 2 pieds 6 pouces.

Tête et dessus du corps d'un cendré brun; bas du cou et parties inférieures d'un cendré clair; croupion d'un brun noirâtre; grandes couvertures et pennes moyennes des ailes terminées de blanchâtre; abdomen et dessous de la queue blancs; tour des yeux d'un gris noirâtre; iris brunâtre.

La femelle a des proportions moins fortes.

Les jeunes ont la tête et le cou d'un roux lavé de jaunâtre sale, et ordinairement trois petites taches blanches à la racine du bec.

Cette espèce, de passage périodique à l'automne, revient pendant l'hiver, pour ne s'en retourner qu'au printemps. Elle a beaucoup de rapport avec la précédente. Assez commune.

192. OIE RIEUSE : *Anser albifrons,* Vieill.

Anas albifrons, *Linn.* — *L'oie rieuse, Buff.* — *L'oie rieuse, Vieill.* — *Oie rieuse* ou *à front blanc, Tem. pag.* 821. — *Vulg. La clavelle, l'oie sauvage, une guimpe.*

Bec petit, jaune orange, avec l'onglet blanc; front blanc; pieds jaunes ou rougeâtres; un éperon obtus et emplumé au pli extérieur de l'aile; dessous du corps des vieux marqué de grandes taches noires; seize rectrices?

Mâle adulte : moins grand que le précédent;

longueur totale, 2 pieds 5 à 6 pouces; du bec, 19 lignes; envergure, 4 pieds 2 pouces.

Tête et cou d'un brun cendré, avec une tache blanche sur le front, qui s'étend vers les côtés du bec, et qui est entourée de noirâtre; plumes du dos, des scapulaires, des grandes et des petites couvertures alaires, ainsi que des flancs, brunâtres, terminées de blanc roussâtre; poitrine et ventre blanchâtres, variés par de grandes taches noires plus ou moins rapprochées et placées irrégulièrement; abdomen, couvertures supérieures et inférieures de la queue d'un blanc pur; bec, tour des yeux et pieds d'un jaune orange.

La femelle, un peu moins grande que le mâle, a l'espace blanc du front moins étendu et ses couleurs moins foncées.

Les jeunes n'ont point de grandes taches noires en-dessous du corps, et la tache blanche du front est peu ou point marquée.

Cette espèce, qu'on distingue facilement des deux précédentes, est de passage périodique : elle arrive, par troupes plus ou moins nombreuses, vers le mois de décembre, et repart en mars. On la rencontre dans les mêmes lieux que les précédentes. Commune.

(b) *Bec petit, plus court que la tête et dont*

les bords ne laissent point paraître au dehors le bout des lamelles.

193. OIE BERNACHE : *Anser leucopsis*, Bechst.

Anas erythropus, *Linn.* — *La bernache*, *Buff.* — *L'oie bernache*, *Vieill.* — *Oie bernache :* Anas leucopsis, *Tem. pag.* 823. — *Vulg. la pimparde.*

Cou entièrement noir; front, côtés de la tête et gorge blancs.

Mâle adulte : taille du précédent ou un peu moins grand; longueur totale, 2 pieds 4 à 6 pouces; du bec, 15 lignes; envergure, 3 pieds 6 à 7 pouces; les ailes pliées dépassent un peu la queue.

Lorums, occiput, nuque, cou, poitrine, rémiges et rectrices d'un noir profond; plumes du dos, des scapulaires et des ailes d'un gris cendré, terminées de noir et de blanchâtre; parties inférieures blanches, avec les flancs tachetés de cendré; bec et pieds noirs; iris brunâtre.

La femelle, un peu plus petite que le mâle, lui ressemble au reste.

Les jeunes de l'année ont le front moucheté de noirâtre, les lorums tachetés de blanchâtre et de noirâtre, les plumes du dos et des ailes terminées de roux clair, et les pieds d'un brun noirâtre.

De passage pendant les grands froids seulement, par petites troupes, rarement isolément; se réunit souvent aux oies domestiques ou sauvages dans les pâturages.

La Bernache, qui s'aprivoise facilement, même prise âgée (1), a le fumet de la perdrix grise, et les jeunes sont un bon manger.

Assez commune.

Cab. de MM. Guit., de la Perr., Court., Mill.; le Mus.

194. OIE CRAVANT : *Anser torquatus*, Frisch.

Anas bernicla, *Linn.* — *Le cravant*, *Buff.* — *L'oie cravant*, *Vieill.* — *Oie cravant*, *Tem. pag.* 824.

Tête et cou noirâtres; ce dernier marqué, de chaque côté, d'un espace blanc dans les vieux, mais cendré dans les jeunes.

Mâle adulte, un peu moins grand que la bernache; longueur totale, 22 à 23 pouces.

Tête, cou et haut de la poitrine d'un brun noirâtre, avec un espace blanc maculé de noir sur les côtés du cou; scapulaires et couvertures

---

(1) Nous citerons pour exemple l'individu parfaitement aprivoisé, qu'on voyait sur les eaux du jardin des Plantes d'Angers, et qui venait manger dans la main le pain qu'on lui présentait; mais à la fin de l'hiver, le besoin impérieux de la reproduction se faisant sentir, cette Bernache oublia tous les soins qu'on lui prodiguait, pour gagner, sans doute, les régions boréales, et y nicher.

des ailes d'un gris foncé, avec chaque plume terminée de brun-clair; ventre d'un brun cendré; plumes des flancs de cette couleur, mais terminées de blanchâtre; abdomen et sous-caudales blancs; pennes des ailes et de la queue, bec et pieds noirs; iris brunâtre.

La femelle ressemble au mâle, mais elle est plus petite.

Les jeunes de l'année ont le brun noirâtre de la tête, du cou et de la poitrine remplacé par du cendré noirâtre; l'espace blanc et noir du cou faiblement indiqué par du cendré; plumes du dos et de la poitrine terminées de brun roussâtre; pieds d'un noir lavé de rougeâtre.

Cette espèce, de passage accidentel, en hiver, ne paraît que de loin en loin, et presque toujours isolément. On la rencontre dans les pâturages, ainsi que sur les rivières.

Cab. de MM. Court., de la Perr., Guill.

CYGNE : *CYGNUS*.

Bec plus haut que large à sa base, qui est garnie d'un tubercule charnu, aplati au reste et un peu arrondi en-dessus, dentelé sur les bords, obtus et courbé à sa pointe; narines percées vers le milieu du bec; lorums, tour des yeux et du bec supérieur nus; première et quatrième rémiges égales; les deuxième et troisième les plus longues de toutes; 12 rectrices; point de miroir sur l'aile.

Les Cygnes sont de grands oiseaux qui ont le cou très-long, les pieds placés hors l'équilibre du corps, de manière à leur donner la plus grande facilité pour la natation.

Ils ont de très-grands rapports avec les oies et les canards, dont ils sont un démembrement, et ne s'en distinguent bien que par les parties nues qui entourent le bec et la région des yeux, ainsi que par leur cou très-long; caractères assez légers d'ailleurs pour motiver une séparation générique; et si l'on conserve ce genre, ainsi que celui des oies, c'est plutôt à cause d'une nomenclature reçue, que par tout autre motif.

Ces oiseaux, les plus gros de cette famille, vivent comme les oies dont ils ont les habitudes.

195. CYGNE SAUVAGE : *Cygnus melanorhyncus*, Meyer.

Anas cygnus, *Linn.* — *Le cygne sauvage*, *Buff.* — *Le cygne sauvage*, *Vieill.* — *Cygne à bec jaune* ou *sauvage*, *Tem. pag.* 828. — *Vulg. le sygnard*, *le hou.*

Bec noir, couvert à sa base d'une cire jaune, qui se prolonge sur les lorums et entoure les yeux.

Vieux, mâle et femelle : taille du cygne domestique; longueur totale, 4 pieds 6 à 8

pouces; envergure, 7 pieds: les ailes pliées arrivent à la moitié de la queue.

Plumage d'un blanc pur; bec noir, avec sa base; les lorums et le tour des yeux jaunes; iris bruns; pieds noirs.

La femelle est un peu moins grande que le mâle.

Les jeunes sont d'un gris-cendré clair; le bec est noirâtre, avec sa base, les lorums et le tour des yeux d'un carné livide. Ils ne sont parfaitement blancs qu'après la troisième mue.

Cette espèce, de passage accidentel, pendant les grands froids seulement, paraît par petites troupes, quelquefois par couples, rarement isolément, sur la Loire, la Mayenne, la Sarthe, etc., ainsi que sur les grands étangs.

Cab. de MM. Court., Guill.; le Mus., etc.

CANARD : *ANAS*, Linn.

Bec plus large qu'épais à la base, qui est quelquefois gibbeuse, aplati et obtus à la pointe, pectiné en lames sur les bords; mandibule supérieure convexe, onguiculée et courbée à son extrémité; l'inférieure plate et plus étroite; narines situées à la base du bec; lorums emplumés; première et deuxième rémiges les plus longues de toutes; douze à vingt rectrices; un miroir sur l'aile.

Les Canards ont le cou médiocrement long ou court; les pieds placés hors l'aplomb du

corps, ce qui rend leur marche difficile; mais en revanche, il en résulte la plus grande facilité pour nager et pour plonger. Ils vivent d'herbes, de graines, de petits mollusques, ainsi que de poissons. Ils habitent par troupes plus ou moins nombreuses sur les eaux, qu'ils ne quittent qu'après le coucher du soleil : alors quelques espèces se répandent dans les champs voisins, tandis que d'autres restent au bord du rivage.

Ils éprouvent une double mue, en juin et novembre, qui ne change les couleurs que dans les mâles. Les jeunes, avant leur première mue, ressemblent beaucoup à la vieille femelle, qui d'ailleurs a des couleurs fort différentes du mâle en plumage de noces; mais l'un et l'autre sexes se ressemblent beaucoup après la mue de juin. Comme les oies, les Canards vivent par troupes souvent fort nombreuses, et entreprennent au printemps et à l'automne, de grands voyages qu'ils exécutent d'un vol rapide, et en tendant le cou, qui forme alors une ligne droite avec la tête et le corps, et en se tenant à de grandes hauteurs.

Ces oiseaux sont, en Anjou, l'objet d'une chasse assez lucrative, qui se fait pendant l'hiver, au moyen d'appeaux vivans et de huttes, sur les rivières. Plus de cinq à six mille individus y succombent tous les ans, surtout pendant les

hivers très-froids, et sont vendus comme gibier, aux marchés d'Angers et de Saumur, ou bien à des marchands étrangers qui les expédient ordinairement pour Paris.

(a) *Doigt postérieur sans membrane.*

Les Canards qui composent cette première division, vivent particulièrement d'herbes, de graines, d'insectes, etc., et ne plongent que rarement; tandis que ceux compris dans la seconde division, vivant particulièrement de mollusques et de poissons, sont obligés, par ce genre de nourriture, de se submerger toutes les fois qu'ils désirent prendre quelqu'aliment.

Dans l'une et l'autre divisions, le miroir de l'aile fournira le meilleur caractère diagnostique pour la distinction de chaque espèce.

196. CANARD TADORNE : *Anas tadorna*, Linn.

Le tadorne, Buff. — Le canard tadorne, Vieill. — Canard tadorne, Tem. pag. 833. — *Vulg. le canard de mer.*

Miroir d'un vert pourpré; bec rouge, arqué en haut, renflé à sa base supérieure; plumage varié par masses de blanc, de vert, de noir, de roux et de cannelle; pieds couleur de chair; quatorze rectrices.

Vieux mâle : un peu plus grand que le Canard sauvage; longueur totale, 22 à 23 pouces; du bec, 2 pouces; envergure, 3 pieds 5 pouces;

les ailes pliées dépassent la queue d'un pouce; *une protubérance charnue à la base du bec.*

Tête et moitié du cou d'un vert foncé; partie inférieure du cou, dos, flancs, couvertures supérieures des ailes et de la queue, d'un blanc pur; scapulaires, milieu du ventre, rémiges et extrémités des rectrices, d'un noir foncé; une large bande d'un beau roux entoure la poitrine et le haut du dos; au-dessus du miroir une tache d'un beau roux cannelle; souscaudales d'un roux pâle; bec et sa protubérance charnue (1), d'un rouge de sang; pieds couleur de chair; iris brunâtre.

Femelle adulte : moins grande que le mâle; longueur totale, 21 pouces; envergure, 3 pieds 2 pouces.

Elle diffère encore du mâle par ses couleurs moins vives, par la bande noire du ventre qui est moins large, et le plus souvent maculée de blanc, et par l'absence de protubérance à la base du bec.

Cette espèce, l'une des plus belles de ce genre, est de passage accidentel, pendant les grands froids. Elle se montre quelquefois par petites troupes de six à huit individus, qui se tiennent toujours à l'écart des autres espèces de

---

(1) Cette protubérance ne paraît qu'à la seconde année.

Canards, sur la Loire, la Mayenne, la Sarthe, le Loir et l'Authion; rarement dans les plaines.

Plus de trente individus ont été remarqués en Anjou, pendant les hivers de 1820, 1821, 1823 et 1827.

Cab. de MM. Guit., de la Perr., Guill., Olliv., Court., Mill.; le Mus.

197. CANARD SAUVAGE : *Anas boschas*, Linn.

Le canard sauvage, Buff. — Le canard sauvage, Vieill. — Canard sauvage, Tem. pag. 835.

Bec d'un jaune verdâtre dans le mâle, d'un gris verdâtre dans la femelle; miroir d'un vert violet; pieds orangés; vingt-quatre rectrices, dont quatre forment deux crochets à la base de la queue du mâle.

Mâle adulte : longueur totale, 21 à 22 pouces; tête et cou d'un vert foncé, avec un collier blanc au bas de ce dernier; parties supérieures d'un brun cendré, rayé de zigzags gris blanchâtres; croupion et souscaudales d'un vert noirâtre; poitrine d'un marron foncé; les autres parties inférieures du corps d'un gris blanc ou jaunâtres, rayé de zigzags fins, d'un brun cendré; miroir d'un vert violet, doublement bordé de noir et de blanc, en-dessus comme en-dessous; iris d'un brun rougeâtre.

La femelle, un peu moins grande que le mâle, est variée de brun, sur un fond d'un gris

jaunâtre; sourcils blanchâtres, tachetés de brun; une bande noirâtre traverse l'œil; toutes les rectrices droites.

Les jeunes, avant leur première mue, connus sous le nom de *hallebrans,* ressemblent à la femelle.

Cette espèce, qui est la souche de nos Canards domestiques, est de passage périodique; elle est très-répandue en Anjou; elle arrive vers la fin de septembre, ainsi que dans les premiers jours d'octobre; passe l'hiver et repart vers la fin de mars; cependant tous ne partent pas, et quelques couples nichent au bord des marais, ainsi que dans les bois.

Leurs voyages s'exécutent par troupes nombreuses, en formant dans leur vol des triangles ordinairement réguliers.

Quelques variétés, dues peut-être au mélange de Canards domestiques et de Canards sauvages, sont ou en partie blanches ou tapirées de cette couleur, sur un fond grisâtre ou brun, ou bien quelquefois entièrement brunâtres; elles sont connues en Anjou, sous le nom de *cannes d'étangs;* regardées comme sauvages, et vendues comme telles au marché d'Angers.

198. CANARD CHIPEAU OU RIDENNE : *Anas strepera*, Linn.

Le chipeau ou *ridenne, Buff.* — *Canard ridenne, Vieill.* — *Canard chipeau* ou *ridenne, Tem. pag.* 837. — *Vulg. l'écan.*

Miroir blanc; bec noir; tarses et doigts orangés; membrane noirâtre.

Mâle adulte : longueur totale, 19 pouces. Tête et cou gris, ponctués de brun; dos et poitrine maillés de noir; scapulaires et flancs rayés de zigzags blancs et noirâtres; grandes couvertures des ailes, croupion et souscaudales d'un noir foncé; moyennes couvertures des ailes d'un roux marron.

Femelle : un peu moins grande que le mâle; plumes du dos d'un brun noirâtre, bordées de roux clair; poitrine d'un brun rougeâtre tacheté de noir; croupion et souscaudales grisâtres; point de zigzags sur les flancs.

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers le mois d'octobre et repart bientôt; revient au mois de février pour repartir vers la fin de mars. Elle est plus nombreuse au printemps qu'à l'automne; rarement la voit-on au milieu de l'hiver.

199. CANARD PILET : *Anas acuta*, Linn.

Canard à longue queue, Buff. — Le canard pilet, Vieill. — Canard à longue queue ou *pilet, Tem. pag.* 838. — *Vulg. le pointard.*

Miroir d'un vert pourpré dans le mâle, d'un brun roussâtre dans la femelle; pieds noirâtres, lavés de rougeâtre; queue conique, dépassée de beaucoup dans le mâle par deux rectrices intermédiaires.

Mâle adulte : moins gros que le canard sauvage; longueur totale, 23 à 24 pouces. Tête, gorge et haut du cou brunâtres; nuance de pourpre sur les côtés de la nuque, laquelle est noire et bordée de blanc : cette dernière couleur descend obliquement sur le devant du cou et couvre le dessous du corps; mais l'abdomen, les flancs, ainsi que le dos, sont rayés de zigzags noirs et blanchâtres; miroir d'un vert pourpré, bordé de noir et de blanc postérieurement; une petite bande rousse sur l'aile; souscaudales noires; queue conique, avec les deux pennes intermédiaires effilées, dépassant les latérales de 2 pouces; bec d'un noir bleuâtre; iris brun.

Femelle : un peu moins grande que le mâle; tête et cou d'un roussâtre clair, ponctué de noir; parties supérieures d'un brun noirâtre, avec des taches arquées d'un jaune roussâtre; parties inférieures d'un jaune roussâtre tacheté de brunâtre; miroir d'un brun roussâtre ou jau-

nâtre, bordé postérieurement de noir et de blanc; queue conique, à plumes intermédiaires égales; bec noirâtre.

Les jeunes mâles diffèrent des vieux, particulièrement par la tête qui est tachetée de noir, et par le ventre qui est jaunâtre.

Cette espèce, qui est de passage périodique, arrive par petites troupes au mois de novembre, et repart vers la fin de mars.

Lorsque le Pilet part, il s'élève dans l'air presque perpendiculairement, en faisant une pointe rapide : d'où lui est venu sans doute le nom vulgaire de *pointard*. Commun.

200. CANARD SIFFLEUR : *Anas penelope*, Linn.

Le canard siffleur, Buff. — *Le canard siffleur* ou *vingeon*, *Vieill.* — *Canard siffleur, Tem. pag.* 840. — *Vulg. le digeon* (le mâle); *la digeonne* (la femelle).

Miroir vert et bordé de noir dans le mâle, d'un cendré blanchâtre dans la femelle; pieds cendrés; bec court, bleu, à pointe noire dans le mâle; d'un cendré noirâtre dans la femelle.

Vieux mâle, en plumage de noces : moins grand que le précédent; longueur totale, 18 pouces. Tête et cou d'un roux marron, pointillés de noir, avec le front et le dessus de la tête d'un blanc jaunâtre; gorge noirâtre; poitrine d'un roux lie de vin; dos et flancs rayés

de zigzags noirs et blancs; *couvertures supérieures des ailes* et dessous du corps d'un *blanc pur;* queue étagée; sous-caudales noires, avec quelques taches blanchâtres; bec bleu avec la pointe noire; iris jaune.

Vers la mi-juin, époque de la mue, le *mâle adulte* perd le blanc jaunâtre du front et du dessus de la tête : cette couleur est remplacée par du roux semblable à celui de la tête et du cou, qu'il conserve jusqu'en novembre, époque d'une nouvelle mue.

La femelle, un peu moins grande que le mâle, a la tête et le cou roux, marqués de taches noires; poitrine et flancs roux : chaque plume terminée de roux cendré; plumes du dos d'un brun noirâtre, bordées de roux; couvertures alaires brunes, bordées de blanchâtre; miroir d'un cendré blanchâtre; bec et pieds d'un cendré noirâtre.

Le jeune mâle ressemble beaucoup à la femelle, jusqu'à la mue de novembre, époque où il prend en partie le plumage du vieux; mais ce n'est qu'à la seconde année qu'il revêt le blanc pur des couvertures alaires : avant ce temps, ces parties sont d'un gris noirâtre, avec quelques bordures d'un gris blanchâtre; et le haut de la poitrine est ponctué de noirâtre.

Cette espèce, de passage périodique à l'au-

tomne et au printemps, se voit également pendant l'hiver.

Son cri perçant, *ouigueux*, fait distinguer facilement ce Canard des autres espèces de ce genre, avec lesquelles on le rencontre ordinairement. Commun.

201. CANARD SOUCHET : *Anas clypeata*, Linn.

Le canard souchet ou *le rouge*, *Buff.* — *Le canard souchet*, *Vieill.* — *Canard souchet*, *Tem. pag.* 842. — *Vulg. le rouget.*

Miroir vert; bec long et large, spatuliforme, avec les lamelles très-longues et très-minces; pieds d'un jaune orange.

Vieux mâle : taille du précédent; longueur totale, 18 pouces. Tête et cou d'un vert foncé, à reflets brillans; poitrine, scapulaires et une petite tache sur l'aile d'un blanc pur; couvertures des ailes d'un beau bleu clair; dos d'un brun verdâtre; ventre et flancs d'un roux marron; souscaudales vertes et noires; iris et pieds d'un jaune orange; bec noir.

La femelle est un peu moins grande que le mâle. Tête d'un roux clair, avec de petits traits noirs; plumes des parties supérieures d'un brun noirâtre, bordées de roux blanchâtre; couvertures des ailes d'un bleu sale; parties inférieures d'un roux blanchâtre, avec de grandes taches brunes sur la poitrine et l'abdomen; bec d'un

brun noirâtre, avec les bords et le dessous bruns.

Les jeunes mâles de l'année ressemblent beaucoup à la femelle jusqu'à leur seconde mue : après cette époque, la tête et le cou sont grisâtres, avec de petits traits brunâtres ; la poitrine est marquée de quelques *croissans bruns;* et toutes les couleurs sont moins vives que dans les vieux. Ce n'est qu'à l'âge de deux ans qu'ils acquièrent leur plumage parfait.

Cette espèce, qui est remarquable par la conformation de son bec, et dont le mâle est un des plus beaux oiseaux de ce genre, a une chair délicate, savoureuse et qu'on ne rencontre pas dans les autres Canards. Elle est de passage périodique; arrive vers la fin d'octobre, et repart au mois de décembre; revient en février pour repartir dans les premiers jours d'avril. Il est très-rare de voir quelques individus au milieu de l'hiver. Assez commun.

202. CANARD SARCELLE D'ÉTÉ : *Anas querquedula*, Linn.

La sarcelle d'été et *la sarcelle commune, Buff.* — *La sarcelle proprement dite, Vieill.* — *Canard sarcelle d'été, Tem. pag.* 844. — *Vulg. le grelet.*

Miroir d'un vert cendré dans le mâle, de la couleur de l'aile (grisâtre) dans la femelle ; narines basales et rapprochées.

Mâle adulte : taille du petit harle; longueur totale, 15 pouces. Tête et cou d'un brun rougeâtre, plus foncé sur le dessus de la tête, marqué de petits traits blancs; au-dessus et derrière l'œil une large bande blanche, qui se prolonge sur les côtés de la nuque; gorge noire; bas du cou et poitrine maillés de noir sur un fond d'un gris jaunâtre; ventre blanc ou d'un blanc jaunâtre; flancs rayés de zigzags noirs; miroir d'un vert cendré, bordé de blanc; couvertures des ailes d'un cendré bleuâtre; scapulaires allongées, avec une bande longitudinale blanche au milieu; bec noirâtre; iris d'un brun clair; pieds cendrés.

Femelle : plus petite que le mâle. Tête et cou variés de petits traits bruns et de blanchâtre, formant une bande plus pâle derrière et dessous les yeux; dessus de la tête d'un brun noirâtre; gorge blanche; plumes des parties supérieures d'un brun noirâtre, bordées de brun clair ou de gris blanchâtre; couvertures de l'aile et *miroir grisâtres;* parties inférieures blanchâtres, tachetées de brunâtre sur le bas du cou, la poitrine et les flancs; *bec long de* 18 *lignes.*

Le jeune mâle, avant sa première mue, ressemble beaucoup à la femelle; mais il est un peu plus grand, et s'en distingue en outre

par son miroir d'un vert cendré, ainsi que par les couvertures des ailes qui sont d'un cendré bleuâtre terne.

Cette espèce, de passage périodique au printemps et à l'automne, ne paraît point en hiver; elle arrive dans les premiers jours de mars et repart vers la fin d'avril; cependant un certain nombre reste tous les ans pour nicher. C'est particulièrement dans les marais de l'Authion et de Cantenay, ainsi que sur quelques étangs couverts de joncs et de roseaux, que cette Sarcelle établit son nid, qu'elle confectionne avec des joncs et des herbes, et qu'elle place en un lieu fourré. La femelle y pond six à huit œufs ovales, d'un blanc sale, longs de 19 à 20 lignes et de 15 lignes de diamètre; ces œufs éclosent bientôt, et dès la fin de juin les jeunes volent déjà très-bien. Chaque couvée vit séparément, mais en petite famille, jusqu'au mois de septembre, époque à laquelle tous les individus d'un même canton se réunissent pour effectuer leur départ.

Cette Sarcelle, qui est assez commune, est facile à aprivoiser.

203. CANARD SARCELLE D'HIVER : *Anas crecca*, Linn.

La petite sarcelle, Buff. — La petite sarcelle, Vieill. — Canard sarcelle d'hiver, Tem. pag. 846. — *Vulg. la sarcelle.*

Miroir grand, moitié vert et moitié noir, dans les deux sexes ; narines basales et rapprochées.

Mâle adulte : moins grand que le précédent ; longueur totale, 14 pouces. Sommet de la tête, joues et cou d'un roux marron ; une ligne blanchâtre part du bec, se divise en deux branches qui se dirigent, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de l'œil ; une large bande verte s'étend depuis les yeux jusqu'à la nuque ; gorge noire ; parties inférieures du cou, dos, scapulaires et flancs rayés de zigzags noirs et blancs ; poitrine d'un blanc roussâtre, varié de petites taches noires arrondies ; ventre blanc ou d'un blanc jaunâtre ; miroir vert et noir, bordé de blanc ; couvertures des ailes brunes ; sous-caudales jaunâtres et bleu-noir ; bec noirâtre ; pieds cendrés.

La femelle, plus petite que le mâle, est un peu moins grande que la précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup ; cependant on l'en distinguera par son miroir vert et noir, ainsi que par son bec plus court, n'ayant que 15 *lignes de long.*

Le jeune mâle, avant sa première mue, ressemble à la femelle.

Cette espèce, de passage périodique, arrive par troupes nombreuses, vers le mois d'octobre, passe l'hiver et repart vers la fin de mars. Ce-

pendant on dit que quelques couples restent pour nicher; mais nous n'avons aucuns documens suffisans pour assurer ce fait, et il serait probable qu'on eût confondu la précédente avec cette espèce.

La chair savoureuse et délicate de cette Sarcelle est recherchée des gastronomes.

Très-commune.

(b) *Doigt postérieur bordé d'une membrane.*

Les espèces comprises dans cette division ont le cou plus gros et moins long, la tête plus grosse, les pieds plus en arrière, les palmures plus étendues et les ailes moins longues que celles de la précédente, dont elles se distinguent encore par des habitudes différentes : en effet, ces oiseaux vivant plus exclusivement de mollusques, de petits poissons, de vers et d'insectes. plongent très-souvent et avec la plus grande aisance, et viennent rarement à terre, où leur marche est toujours pénible. Mais, si, par cette facilité qu'ils ont à plonger, ils peuvent éviter souvent le fusil du chasseur, d'un autre côté, ils donnent facilement dans le filet du pêcheur, qui les prend au tramail, comme il y prend le poisson.

204. CANARD DOUBLE MACREUSE : *Anas fusca*, Linn.

La double macreuse, Buff. — Le canard double macreuse, Vieill. — Canard double macreuse, Tem. pag. 854. — Vulg. le grand molleton.

Miroir blanc; tarses et doigts rouges; membranes noires; bec sans renflemens latéraux.

Vieux mâle : taille du Canard sauvage, mais plus épais; longueur totale, 20 à 21 pouces; du bec, 20 lignes. Plumage d'un noir velouté, avec un petit croissant blanc au-dessous de l'œil; miroir petit, blanc; bec court, large, d'un jaune orange, avec les narines et le bord des mandibules noirs, et l'onglet d'un rouge jaunâtre; iris, tarses et doigts rouges; membranes noires.

Femelle : un peu moins grande que le mâle; plumage couleur de suie en-dessus; d'un gris blanchâtre nuancé de brun noirâtre en-dessous; deux taches blanches, l'une près du bec et l'autre sur l'oreille; bec d'un cendré noirâtre; iris brun; tarses et doigts d'un rouge sale; membranes noires.

Les jeunes mâles ressemblent beaucoup à la femelle; mais ils ont les tarses et les doigts roses, et les taches blanches de la tête moins étendues.

Cette espèce, de passage accidentel, ne pa-

raît que de loin en loin, et presque toujours isolément. On la rencontre pendant l'hiver, particulièrement dans les lieux où il y a le plus de cyclades et autres mollusques dont elle se nourrit, comme à Ecouflant, etc.

Le Mus.

205. CANARD MACREUSE : *Anas nigra*, Linn.

La macreuse, Buff. — Le canard macreuse, Vieill. — Canard macreuse, Tem. pag. 856.

Point de miroir sur les ailes ; tarses et doigts d'un brun cendré ; membranes noires ; queue très-conique ; une protubérance sur le front du mâle.

Vieux mâle : un peu moins grand que le précédent ; longueur totale, 18 pouces. Plumage entièrement d'un beau noir velouté ; bec noir, avec les narines de couleur orange, et un tubercule arrondi d'un jaune rougeâtre à sa base supérieure ; paupières jaunes ; iris, tarses et doigts bruns, membranes noires.

Femelle : un peu moins grande que le mâle ; plumage d'un brun noirâtre, avec les joues, la gorge et la poitrine plus pâles, et toutes les plumes du corps et des ailes terminées de brun blanchâtre ; bec noirâtre, avec les narines et une tache jaunâtre vers la pointe ; *point de tubercule à la base du bec ;* iris et paupières bruns.

Les jeunes mâles ressemblent à la femelle.

Cette espèce, de passage très-accidentel, a paru isolément sur la Loire et la Mayenne, pendant les hivers très-froids.

Cab. de MM. Guill., Court.

206. CANARD MILOUINAN : *Anas marila*, Linn.

Le milouinan, Buff. — Le canard milouinan, Vieill. — Canard milouinan, Tem. pag. 865.

Miroir blanc, très-étroit ; bec large, plus court que la tête ; dos et scapulaires rayés de zigzags blancs et noirs ; iris jaune.

Vieux mâle : un peu plus grand que le milouin ; longueur totale, 17 pouces 4 lignes ; du bec, 22 lignes. Tête et cou d'un vert noirâtre, à reflets violets ; parties inférieures du cou, poitrine et croupion d'un noir foncé ; haut du dos et scapulaires rayés de zigzags blancs et noirs ; couvertures des ailes noirâtres, tachetées de blanc ; ventre blanc ; abdomen brun et rayé de blanchâtre ; mandibule supérieure bleuâtre, avec ses bords et l'onglet noirs ; mandibule inférieure brune ; tarses et doigts cendrés ; membrane noirâtre.

Vieille femelle : un peu moins grande que le mâle ; tête et cou d'un brun noirâtre, avec du blanc autour du bec ; parties inférieures du cou, poitrine et croupion d'un brun foncé ;

iris jaune terne; le reste comme dans le vieux mâle.

Le jeune mâle ressemble beaucoup à la vieille femelle; cependant la tête et le cou sont noirs, mais sans reflets et parsemés de quelques plumes d'un brun noirâtre.

La jeune femelle diffère du jeune mâle par le dos, qui est brun, et dont les zigzags sont effacés.

Cette espèce, de passage accidentel, paraît, quoique rarement, dans les grands froids de l'hiver, par petites troupes de huit à dix individus.

Cabinet de M. Mill.

207. CANARD MILOUIN : *Anas ferina*, Linn.

Le canard milouin, *Buff.* — *Le canard milouin*, *Vieill.* — *Canard milouin*, *Tem. pag.* 868. — *Vulg. le bizieux* (le mâle), *le molleton* (la femelle).

Miroir couleur de l'aile (gris cendré); bec bleu, noir au bout et à sa base.

Vieux mâle : un peu plus grand que le Canard siffleur; longueur totale, 16 à 17 pouces. Tête et cou d'un roux rougeâtre lustré; poitrine, croupion et souscaudales noirs; les autres parties supérieures et inférieures finement rayées de zigzags, alternativement cendrés et blan-

châtres; iris rougeâtre; tarses et doigts bleuâtres; membranes noires.

Vieille femelle : un peu plus petite que le mâle. Tête, cou et poitrine d'un brun roussâtre; cette couleur plus foncée sur la tête, mais plus claire autour du bec et des yeux; couvertures des ailes cendrées; ventre d'un blanc grisâtre; le bleu du bec moins étendu, et les zigzags du dos moins marqués que dans le mâle.

Le jeune mâle de l'année ressemble à la femelle; à la mue d'automne il prend du roux à la tête et au cou, ainsi que du noir à la poitrine; mais ces couleurs ne sont pas bien décidées ni très-vives; ce n'est qu'à la seconde année que le mâle est dans tout son éclat.

Cette espèce, de passage périodique, arrive en octobre par pelotons serrés, sans former de triangles dans leurs excursions, comme font les Canards sauvages; se répand en grand nombre sur les rivières et les grands étangs découverts, y passe l'hiver, et repart vers la fin de mars. Elle est une des plus communes sur la Loire, la Sarthe, la Mayenne et le Loir, ainsi que sur quelques grands étangs; mais on ne la rencontre point sur l'Authion.

Le mâle est connu sous le nom de *bizieux*, et la femelle sous celui de *molleton*, qu'elle par-

tage avec les morillons, mâle et femelle, quoiqu'ayant des couleurs différentes.

Quelques individus restent, dit-on, sur les marais ou sur les grands étangs herbeux, pour y nicher.

Les Milouins sont susceptibles de s'apprivoiser, quoique pris dans un âge avancé.

208. CANARD GARROT : *Anas clangula*, Linn.

Le garrot, Buff. — Le canard garrot, Vieill. — Canard garrot, Tem. pag. 870. — Vulg. le gévreau.

Bec court ou moins long que la tête, large et épais à sa base, étroit à sa pointe; tarses et doigts jaunâtres; miroir blanc, ainsi que des taches de cette couleur sur l'aile.

Vieux mâle : taille du milouin, mais plus épais; longueur totale, 18 pouces. Tête, haut du cou et gorge d'un vert foncé à reflets verts dorés ou violets, selon les individus; bas du cou, ainsi que les autres parties inférieures, grandes couvertures des ailes, parties des scapulaires, ainsi qu'une tache ronde à la base du bec, le tout d'un blanc pur; dos, croupion et partie des scapulaires d'un noir foncé; bec noir; tarses et doigts d'un jaune orange; membranes noires; iris d'un beau jaune.

Femelle : un tiers moins grande que le mâle; longueur totale, 15 pouces. Tête et haut du cou

d'un brun marron foncé; au-dessous de ces parties un collier blanc, mêlé de gris cendré en-dessus; plumes de la poitrine et des flancs cendrées, bordées de blanchâtre; ventre et abdomen blancs; plumes du dos et scapulaires d'un gris noirâtre, bordées de cendré foncé; couvertures des ailes blanches et noires; bec noirâtre, jaunâtre au bout; tarses et doigts d'un jaune lavé de bistre; membrane noirâtre; iris jaune.

Le jeune mâle, à l'âge d'un an, prend déjà du blanc de chaque côté du bec; la tête et le haut du cou sont noirâtres, sans reflets; et il ressemble au reste beaucoup à la vieille femelle.

Les jeunes de l'année ont les plus grands rapports avec la femelle : ils ont un peu plus de cendré en-dessous; et l'iris est d'un jaune verdâtre.

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers le mois de décembre et repart au mois de mars. Les vieux Garrots mâles sont moins répandus que les jeunes et les femelles, et ne paraissent que pendant les hivers rigoureux. Ils forment ordinairement des bandes à part, comme le font les femelles et les jeunes ensemble.

Ces oiseaux sont très-défians et difficiles à apprivoiser.

209. CANARD MORILLON : *Anas fuligula*, Linn.

Le morillon et *le petit morillon*, *Buff.* — *Le canard morillon*, *Vieill.* — *Canard morillon*, *Tem. pag.* 873. — *Vulg. le molleton.*

Narines percées vers la base du bec, lequel est élargi à sa pointe; un petit miroir blanc; tarses et doigts bleuâtres; membranes noires; bec bleu, à onglet noir.

Vieux mâle : taille du garrot femelle; longueur totale, 16 pouces. Tête, cou et poitrine d'un noir à reflets verts et violets; une huppe de plumes longues et effilées de cette même couleur; dos, ailes et croupion d'un brun noirâtre, à reflets bronzés et légèrement ponctués de brun; ventre, flancs et miroir blancs; abdomen d'un brun noirâtre; iris jaune.

Vieille femelle : un peu moins grande que le mâle; longueur totale, 15 pouces. Tête, cou, poitrine et haut du dos d'un noir mat; une huppe de même couleur, mais moins longue que dans le mâle; poitrine et flancs marqués de grandes taches d'un brun roussâtre; ventre blanchâtre, nuancé de brun roussâtre; le reste comme dans le vieux mâle.

Les jeunes de l'année n'ont point de huppe, mais on leur remarque du blanc autour des yeux; la tête, le cou et la poitrine sont d'un brun mat, varié de brun roux sur la poitrine;

ventre blanc, plus pur sur le jeune mâle que sur la jeune femelle.

A l'âge d'un an, les couleurs sont déjà plus foncées, la huppe commence à paraître, et le blanc du tour du bec disparaît.

Var. B. *Le petit Morillon*, Buff. -- *Anas glaucion,* Linn. Cette variété, d'un tiers plus petite que le type de l'espèce, ne s'en distingue essentiellement que par sa taille.

Cette espèce, la plus commune et la moins défiante de ce genre (aussi se prive-t-elle facilement), est de passage périodique : elle arrive en novembre et repart au mois de mars. C'est elle, avec le milouin, le siffleur et le canard sauvage, qui fournit le plus aux marchés d'Angers.

210. CANARD NYROCA : *Anas leucophthalmos,* Bechst.

La sarcelle d'Egypte, Buff. — Le canard nyroca, Vieill. — Canard à iris blanc ou *nyroca*, *Tem. pag.* 876.

Bec long (20 lignes); iris et miroir blancs, ce dernier terminé de noir; une très-petite tache blanche sous le bec; taille de la sarcelle d'été, mâle.

Vieux mâle : longueur totale, 15 pouces. Tête, cou, poitrine et flancs d'un roux rougeâtre vif, avec une nuance plus foncée sur le

cou, formant une espèce de *collier;* croupion, dessus du corps et des ailes d'un brun noirâtre à reflets, avec de petits points roux légèrement marqués; ventre et souscaudales d'un blanc pur; bec d'un bleu noirâtre, à onglet noir; pieds plombés; membranes noires.

Femelle : tête, cou et flancs bruns, avec chaque plume terminée de roussâtre clair; *collier nul;* parties supérieures noirâtres, mais chaque plume terminée de brun clair; au reste, comme dans le vieux mâle.

Les jeunes de l'année ont le dessus de la tête d'un brun noirâtre, le blanc du ventre nuancé de brun clair, et les plumes des parties supérieures bordées de brun roussâtre.

Cette espèce, de passage accidentel, ne paraît en Anjou que de loin en loin, et pendant les hivers les plus froids seulement; sur la Loire, la Mayenne, la Sarthe, l'Authion, par petites troupes de six à huit individus, et quelquefois isolément. Très-rare.

Cab. de MM. Court., Mill.; le Mus.

(2) *Bec droit, conique, à bords dentelés en scie dans toute leur étendue; mandibule supérieure crochue au bout.*

HARLE : *MERGUS*, Linn.

Bec droit, en cône allongé, un peu arrondi, légèrement déprimé à sa base; à bords dentelés en scie; mandibule supérieure crochue et onguiculée à sa pointe; l'inférieure plus courte, droite et obtuse; doigt postérieur bordé d'une membrane, et articulé plus haut que les autres doigts; dix-huit rectrices.

Les Harles ont les plus grands rapports avec les canards, et ne s'en distinguent bien que par leur bec. Ils vivent constamment sur les eaux, n'allant que très-rarement à terre, où leur marche est mal assurée; ce qui tient à la manière dont leurs pieds sont retirés vers l'abdomen et hors l'équilibre du corps. Mais cette disposition, contraire à la marche, leur donne une grande facilité pour la natation : aussi plongent-ils à une grande profondeur, et pendant long-temps, sans venir respirer à la surface de l'eau, afin de pouvoir se procurer les poissons dont ils vivent principalement.

Leurs ailes sont courtes, mais cependant leur vol est soutenu et rapide. Ils sont de passage pendant l'hiver seulement, et regagnent au printemps les régions boréales, pour y nicher. On les rencontre par petites troupes, les jeunes mâles et les femelles réunis ensemble; et l'on ne voit de vieux mâles que dans les hivers extraordinairement froids.

Ces oiseaux sont vendus comme gibier dans les marchés d'Angers, mais leur chair n'est pas un bon manger.

La mue n'a lieu qu'une fois l'année; mais, selon M. Temminck, celle des vieux est au printemps, tandis que les femelles et les jeunes muent à l'automne. Les vieux mâles diffèrent des femelles; mais les jeunes mâles de l'année, qui ressemblent beaucoup à ces dernières, sont deux ou trois ans avant de se revêtir des couleurs des vieux.

211. GRAND HARLE : *Mergus merganser*, Linn.

Mergus merganser, m. castor, m. rubricapillus, *Gmel.* — *Le harle*, *Buff.* — *Le harle proprement dit*, *Vieill.* — *Grand harle*, *Tem. pag.* 831. — *Vulg. le hère*, *l'élécan*, *le canard de mer.*

Miroir blanc, non coupé par une ou deux bandes transversales noirâtres, comme dans l'espèce suivante; une grosse huppe, courte et touffue sur l'occiput et la nuque des vieux mâles.

Vieux mâle âgé de trois ans : grosseur du canard sauvage, mais plus allongé; longueur totale, 28 pouces; du bec, 2 pouces.

Tête et dessus du cou d'un noir verdâtre à reflets; dessous du cou, poitrine, dessous du corps et couvertures des ailes, blancs, légèrement colorés de rose sur les parties inférieures; haut du dos noir; le bas de cette partie et queue

cendrés; bec rouge, avec le dessus et l'onglet noirs; iris rougeâtre; pieds d'un rouge vermillon.

Femelle dans tous les âges : un peu plus petite que le mâle. Tête et parties supérieures du cou, d'un brun roussâtre; gorge blanche; les autres parties inférieures d'un cendré blanchâtre, avec le milieu du ventre et l'abdomen d'un blanc jaunâtre; parties supérieures d'un cendré foncé, avec les baguettes noirâtres; huppe longue et effilée, d'un brun roussâtre; pieds d'un jaune rougeâtre, lavé de cendré sur les membranes; bec d'un rouge terne; iris brun.

Le jeune mâle ressemble à la femelle, mais il est un peu plus grand; en vieillissant il prend peu à peu le plumage des vieux.

Cette espèce, de passage accidentel, ne paraît que pendant les grands froids de l'hiver; sur la Loire, la Mayenne, la Sarthe, etc.

Cab. de MM. Court., Guit., de la Perr., Mill.; le Mus.

212. HARLE HUPPÉ : *Mergus serrator*, Linn.

Mergus serrator *et* m. serrator leucomelas, *Gmel.* — *Le harle huppé* et *le harle à manteau noir, Buff.* — *Le harle huppé, Vieill.* — *Harle huppé, Tem. pag.* 884. — *Les noms vulgaires du précédent.*

Miroir blanc, traversé par deux bandes noires chez le mâle, et par une bande noirâtre chez la femelle; une huppe longue effilée à la nuque des vieux mâles.

Vieux mâle : un peu moins grand que le précédent ; longueur totale, 21 à 22 pouces ; du bec, 2 pouces.

Tête, huppe et partie supérieure du cou, d'un noir verdâtre, à reflets ; un collier blanc entoure le cou ; poitrine d'un brun roussâtre, avec des taches noires ; ventre blanc ; cuisses et croupion rayés de zigzags cendrés ; haut du dos et scapulaires noirs ; bec et iris rouges ; pieds orangés.

Femelle dans tous les âges : un peu moins grande que le mâle. Tête, huppe et cou, d'un brun roussâtre, plus foncé sur la tête ; gorge et dessous du corps blancs ; devant du cou et poitrine variés de blanc et de cendré ; flancs et parties supérieures du corps d'un brun cendré, nuancé de grisâtre à l'extrémité des plumes ; bec et pieds de couleur orange terne.

Le jeune mâle ressemble à la femelle ; mais il est un peu plus grand ; sa tête est plus grosse et d'un brun foncé, et le bec est rougeâtre. En vieillissant, il prend peu à peu le plumage des vieux.

Cette espèce, de passage accidentel, ne paraît que pendant les grands froids de l'hiver, dans les mêmes lieux que la précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup.

Cab. de MM. Guit., de la Perr., Mill. ; le Mus.

213. HARLE PIETTE : *Mergus albellus*, Linn.

Le petit harle huppé ou *la piette*, *Buff.* — *Le harle piette*, *Vieill.* — *Harle piette*, *Tem. pag.* 887. — *Vulg. la guimbernolle*, *la mémerolle* (le vieux mâle); *le molleton* (les femelles et les jeunes).

Miroir noir, coupé transversalement par un trait blanc, et terminéd e même couleur; taille de la sarcelle d'été mâle.

Vieux mâle : longueur totale, 15 à 16 pouces; du bec, 15 lignes; envergure, 24 à 25 pouces.

Tête, cou, scapulaires, petites couvertures des ailes, ainsi que toutes les parties inférieures, d'un blanc pur; une grande tache d'un noir verdâtre de chaque côté du bec; une autre tache de même couleur, de chaque côté de la huppe, laquelle est blanche et peu saillante; dessus du corps, croissans sur les côtés de la poitrine; une bande longitudinale sur l'aile, et rémiges d'un noir foncé; queue d'un cendré noirâtre; flancs et cuisses variés de zigzags noirâtres; bec d'un brun olivâtre; pieds cendrés, avec leurs membranes noirâtres.

Femelle dans tous les âges : un peu moins grande que le mâle. Point de huppe; tête et dessus du cou d'un brun roussâtre; gorge, devant et côtés du cou, ventre et abdomen blancs; poitrine, flancs et croupion d'un cendré clair; une large tache blanche, variée de cendré brun sur le haut de l'aile.

Les jeunes de l'année, avant la mue, ressemblent à la femelle ; mais à l'âge d'un an, le mâle s'en distingue déjà par une tache noirâtre de chaque côté du bec.

De passage périodique en hiver, sur la Loire, la Mayenne, la Sarthe, le Loir et l'Authion.

Les vieux mâles, plus rares que les jeunes et les femelles, ne paraissent que pendant les grands froids.

Cab. de MM. Guit., de la Perr., Court., Mill. ; le Mus.

FAMILLE DES TOTIPALMES : *Unidactyli.*

Bec long, robuste, crochu vers le bout ; jambes nues à leur base ou totalement emplumées ; les quatre doigts engagés dans la même membrane ; le postérieur dirigé en avant, et portant à terre dans toute sa longueur.

Cette famille comprend de grands oiseaux aquatiques, qui ne vivent que de poissons ; ils sont voyageurs ; et au moyen de la disposition de leurs doigts, qui sont tous articulés sur le même plan, ils ont la faculté de pouvoir se reposer sur les arbres.

Les petits restent long-temps dans le nid, où ils reçoivent de leurs parens les soins et la nourriture.

CORMORAN : *CARBO*, Meyer.

Bec plus long que la tête, robuste, droit, un peu épais, légèrement comprimé sur les côtés, arrondi en-dessus ; mandibule supérieure sillonnée, à pointe crochue et aiguë ; l'inférieure plus courte et obtuse ; face et gorge nues ; jambes totalement emplumées ; ongle du second doigt dentelé sur le bord interne ; queue arrondie, composée de douze à quatorze rectrices ; deuxième et troisième rémiges les plus longues.

Les Cormorans nagent et plongent avec la plus grande facilité, et se perchent souvent ; mais à terre, ils marchent avec difficulté, en tenant le corps presque droit et en s'aidant de leur queue comme d'un troisième pied. Leur vol est facile et soutenu. Leur mue, qui est en partie double, donne au printemps quelques plumes blanches ou verdâtres, longues et effilées aux cuisses, au cou et à la tête, où elles forment, à cette dernière partie, une huppe qui tombe à la mue d'automne ; il en est de même des plumes des cuisses et du cou. Le mâle et la femelle se ressemblent ; mais les jeunes de l'année diffèrent beaucoup des adultes.

214. GRAND CORMORAN : *Carbo cormoranus*, Meyer.

Pelecanus carbo, *Linn.* — *Le cormoran*, *Buff.* — *Le cormoran proprement dit* ; hydrocorax carbo, *Vieill.* — *Grand cormoran*, *Tem. pag.* 894. — *Vulg. une cormoranne.*

Bec de deux pouces 3 lignes plus long que la tête; quatorze pennes à la queue.

Vieux mâle et femelle, en plumage d'hiver : taille de l'oie rieuse; longueur totale, 27 à 29 pouces; du bec, 3 pouces 4 lignes; de la queue, 6 pouces. Parties supérieures et inférieures d'un noir verdâtre à reflets, mais les plumes du haut du dos et des ailes sont couleur de bronze dans leur milieu; rémiges et rectrices noires; sous la gorge un collier blanc, dont les extrémités remontent vers les yeux; région nue des yeux d'un jaune verdâtre; partie nue de la gorge jaunâtre; bec noirâtre; iris d'un beau vert; pieds noirs.

Les vieux, mâle et femelle, en plumage de noces, diffèrent des précédens par les plumes blanches, longues, effilées et soyeuses de la tête, du cou et des cuisses; ainsi que par le collier de la gorge, qui est d'un blanc pur; le reste comme en hiver.

Jeunes de l'année : parties supérieures d'un brun foncé, avec des reflets verts; mais les plumes du haut du dos et des ailes d'un gris cendré dans leur milieu; le collier d'un gris blanchâtre; les autres parties inférieures d'un gris brun avec des taches blanchâtres, plus nombreuses à la poitrine et sur le milieu du ventre; bec d'un brun clair; iris brun.

Cette espèce, de passage périodique, et dont un grand nombre arrive vers le mois de février, pour repartir à la fin d'avril, par troupes de quinze à vingt individus ou davantage; tandis que d'autres viennent en novembre, passent l'hiver et s'en retournent comme les premiers vers la fin d'avril, rarement plus tard : se plaçant en triangles pour exécuter leurs voyages, comme font les oies en pareilles circonstances.

Ils sont communs sur la Mayenne.

Ce Cormoran a l'odeur forte et désagréable du corbeau, mais encore plus pénétrante; aussi sa chair n'est elle pas bonne.

Lorsqu'on veut se saisir d'un de ces oiseaux, il se défend avec courage et pince avec son bec avec acharnement : ce dont il faut se défier.

Il serait facile de confondre cette espèce avec le *Cormoran nigaud : pelecanus graculus, Linn.;* mais ce dernier n'a que douze pennes à la queue.

FAMILLE DES LONGIPENNES : *Longipennes.*

Bec entier, droit ou courbé à sa pointe, comprimé sur les côtés; simple ou composé; rarement couvert d'une membrane; pieds grêles, nus au-dessus du genou; pouce libre ou nul, court et articulé plus haut que les autres doigts.

Au moyen de leur vol très-étendu et puissant, les oiseaux qui composent cette famille se ré-

pandent sur toutes les mers, et à des distances fort éloignées des côtes. Quelques espèces émigrent sur les lacs et les rivières; et c'est de cette manière que nous les voyons en Anjou.

Ils vivent particulièrement de poissons, ainsi que de vers et d'insectes, etc., et quelques-uns de charognes; selon les espèces.

Cette famille des *Longipennes* ou *grands Voiliers* de M. Cuvier, comprend celles des *Pélagiens* et des *Siphorins* de M. Vieillot.

(1) *Pouce nul ou remplacé par un ongle aigu; narines réunies ou rapprochées en tube.*

PÉTREL : *PROCELLARIA*, Linn.

Bec médiocrement long, composé, dur, élargi ou comprimé latéralement et à sa base; à pointe comprimée, crochue dans ses deux mandibules, ou seulement la supérieure; narines proéminentes, réunies dans un tube tronqué et cannelé sur le dos du bec, à une ou deux ouvertures distinctes; langue spatuliforme; doigt postérieur nul ou remplacé par un ongle aigu.

Les Pétrels, au moyen de leurs longues ailes, semblent braver la tempête, qui pour eux est en quelque sorte une nécessité, puisque c'est dans l'agitation des flots, qui ramène sans cesse à leur surface une plus grande quantité d'animaux marins, qu'ils trouvent leur nourriture et dont

ils se saisissent en volant ; aussi rencontre-t-on ces oiseaux sur les mers agitées et à toutes les latitudes.

Ceux que nous voyons en Anjou ne sont que des individus égarés et poussés par des coups de vent qu'ils n'ont pu surmonter.

Ces oiseaux ont, en général, une odeur forte et musquée, qui provient sans doute du suc contenu dans les glandes coxigiennes dont ils se servent pour lustrer et rendre leurs plumes imperméables.

Le mâle et la femelle se ressemblent ; mais cette dernière est plus petite.

215. PÉTREL OISEAU DE TEMPÊTE : *Procellaria pelagica*, Linn.

L'oiseau de tempête, Buff. — Le pétrel oiseau de tempête, Vieill. — Pétrel tempête, Tem. pag. 810.

Queue carrée, dépassée légèrement par les ailes ; longueur du tarse, 10 lignes ; taille d'un martinet.

Longueur totale, 5 pouces 6 lignes ; parties supérieures d'un noir mat, avec une large bande transversale d'un blanc pur sur le croupion ; scapulaires et pennes secondaires des ailes terminées de blanc ; parties inférieures couleur de suie ; bec et pieds noirs ; le premier comprimé à la pointe.

Un individu de cette espèce, jeté par la tempête, a été rencontré près de Saumur.

Cab. de M. Court.

216. PÉTREL DE LEACH : *Procellaria leachii*, *Tem. pag.* 812.

Pétrel puffin fuligineux : procellaria leucorhoa', *Vieill.*

Queue un peu fourchue, non dépassée par les ailes ; longueur du tarse, 11 lignes; taille d'un étourneau.

Longueur totale, 7 pouces 3 lignes. Tête et corps d'un noir mat, moins foncé en-dessous; côtés des parties postérieures de l'abdomen et couvertures du dessus de la queue, blancs; couvertures des ailes d'un brun noirâtre; bec et pieds noirs; le premier comprimé à la pointe.

Quelques individus de cette espèce, emportés par la tempête, ont paru sur la Loire, la Mayenne, etc., ainsi que fort avant dans l'intérieur des terres, où quelques-uns ont été trouvés morts: c'est ainsi qu'aux environs de Baugé, de Saumur, de Cholet et d'Angers, ils ont été observés, tandis que d'autres y étaient vivans.

Cab. de MM. Guit., Court., Olliv., Guill., Mill.; le Mus.

Par le nombre des individus que nous indiquons ici, sans compter ceux que nous n'avons pu observer, on pourrait préjuger que cette espèce n'est pas aussi rare qu'on avait pu le

penser. Peut-être se tient-elle habituellement sur nos mers.

(2) *Un pouce ; narines ordinaires ou non réunies ou rapprochées en tube.*

STERCORAIRE : *STERCORARIUS*, Briss.

Bec médiocrement long, robuste, presque cylindrique, entier, couvert d'une membrane depuis sa base jusqu'aux narines ; mandibule supérieure articulée, un peu renflée et crochue vers le bout ; l'inférieure anguleuse ou diminuée subitement vers sa pointe ; narines latérales, situées au-delà du milieu du bec ; queue arrondie, avec les deux pennes intermédiaires plus longues.

Les Stercoraires, qui ont été distraits des mouettes avec lesquelles ils ont quelques rapports, s'en distinguent particulièrement par la forme du bec, ainsi que par des mœurs différentes.

Comme les mouettes, ils ont les pieds grêles, nus au-dessus du genou, et placés à l'aplomb du corps ; les tarses longs ; mais le doigt postérieur, qui est très-court, est articulé à la hauteur des autres doigts ; et la queue, qui est arrondie, a les deux pennes intermédiaires plus allongées : caractères qu'on ne rencontre point dans les mouettes.

Ces oiseaux vivent particulièrement de pois-

sons ; mais ils ont cela de remarquable, que c'est presque toujours après les avoir fait dégorger aux mouettes, qu'ils harcèlent à cet effet, qu'ils s'en saisissent.

Leur vol, par sauts et par bons, a encore quelque chose de particulier, qui les fait distinguer d'assez loin.

Les vieux, mâle et femelle du même âge, se ressemblent, mais les jeunes en diffèrent beaucoup.

217. STERCORAIRE POMARIN : *Lestris pomarinus*, Tem.

Le stercoraire pomarin : stercorarius pomarinus, *Lacép.* — *Le stercoraire pomarin, Vieill.* — *Stercoraire pomarain, Tem. pag.* 793.

Longueur du bec, 13 à 14 lignes ; les deux filets intermédiaires de la queue larges jusqu'au bout où ils sont arrondis ; tarses longs de 23 lignes, marqués d'aspérités à leurs parties postérieures.

Vieux, mâle et femelle : taille de la corneille ; longueur totale, 15 à 16 pouces.

Parties supérieures d'un brun foncé, avec les plumes de la nuque et du cou subulées et d'un beau jaune ; parties inférieures blanches, avec des taches brunes sur la poitrine, les flancs et les souscaudales ; les deux pennes intermédiaires de la queue terminées par deux filets qui dé-

passent de 2 à 3 pouces les pennes latérales; pieds noirs.

On voit des individus qui sont d'un brun foncé en-dessus et en-dessous, avec les plumes subulées de la nuque et du cou d'un brun jaunâtre. Ce sont des mâles et des femelles dans un âge moins avancé.

Les jeunes de l'année : point de plumes subulées sur la nuque et au cou; parties supérieures et devant du cou d'un brun noirâtre, avec chaque plume terminée par un croissant roux; mais par un petit liseré d'un brun clair sur la tête et le devant du cou; poitrine, ventre et flancs marqués de taches transversales rousses, et d'autres d'un brun cendré; abdomen, croupion, couvertures supérieures et inférieures de la queue rayés de larges bandes noirâtres et rousses. Les deux filets des pennes intermédiaires de la queue ne dépassent les pennes latérales que de 6 lignes; pieds bleuâtres, avec la base des doigts et des membranes, blanche.

Cette espèce, qui se tient habituellement sur les mers du Nord, s'égare quelquefois et paraît alors sur nos rivières, particulièrement à l'automne, époque de l'année où plusieurs individus ont été vus. On ne rencontre ordinairement que des jeunes de l'année, et qui voyagent isolément.

L'individu de mon cabinet a été tué le 25 septembre 1822, au confluent de la Mayenne et de la Sarthe. Très-rare.

MOUETTE ou MAUVE : *LARUS*, Linn.

Bec plus ou moins long, robuste, entier, convexe en dessus, comprimé latéralement, nu à sa base, plus ou moins courbé vers le bout; mandibule inférieure renflée et anguleuse en-dessous, et diminuant subitement vers le bout; narines situées vers le milieu du bec; rectrices d'égale longueur.

Les oiseaux de ce genre, qu'on divise en deux sections, les *Goélands* et les *Mouettes*, selon qu'ils sont plus ou moins grands, se tiennent, pour la plupart, sur les mers; mais quelques espèces émigrent à des époques périodiques, pour se porter sur les fleuves, les lacs et les rivières.

Ils vivent de poissons morts ou vivans, indistinctement, qu'ils prennent en se laissant tomber d'aplomb, mais sans se submerger; ainsi que de voiries, de vers et d'insectes.

Avec leurs longues ailes, les Mauves volent avec la plus grande facilité, et semblent se complaire au-dessus des eaux agitées. Elles se reposent souvent à leur surface, ainsi que sur le rivage; mais se laissent difficilement approcher, si ce n'est par un grand vent.

Elles voyagent par troupes, ordinairement

très-nombreuses, qui ne se séparent qu'au printemps; mais chaque espèce, le plus ordinairement, forme des bandes à part.

A leur arrivée, qui a lieu, pour le plus grand nombre, vers le mois de novembre, elles se tiennent et se répandent alors sur les vastes prairies, en partie ou totalement inondées, qui bordent la Loire, la Mayenne, la Sarthe, le Loir, etc.; où les eaux de ces rivières, rétrécies sur certains points, prenant un grand développement dans d'autres, forment comme un vaste lac, où elles séjournent jusqu'au printemps : époque à laquelle elles regagnent le Nord pour y nicher.

Ces oiseaux éprouvent une double mue, qui leur donne un plumage d'été différent de celui d'hiver. Le mâle et la femelle du même âge se ressemblent; seulement cette dernière est plus petite. Les jeunes diffèrent beaucoup des vieux, et ce n'est qu'à la deuxième ou troisième année qu'ils prennent un plumage qui ne doit plus varier, mais seulement changer avec la mue, qui ne produit ordinairement de mutations qu'à la tête et au cou.

Une marque certaine, indiquée par M. Temminck, pour distinguer les individus dans leur livrée parfaite, est l'absence de taches ou de bandes noires à la queue, ainsi que la couleur uniforme du bec.

(a) Goêlans : *taille du canard sauvage ou au-dessus.*

218. GOÊLAND A MANTEAU NOIR : *Larus marinus*, Linn.

Larus marinus *et* l. nævius, *Gmel.* — *Le goêland noir-manteau et le g. varié ou grisard, Buff.* — *Le goêland à manteau noir, Vieill.* — *Goêland à manteau noir, Tem. pag.* 760.

Longueur du tarse, 2 pouces 10 ou 11 lignes; baguettes des rémiges noires; les ailes dépassant de très-peu le bout de la queue; rémiges seulement noires vers le bout, et terminées de blanc : les vieux ont le manteau d'un noir ardoisé et les pieds blancs.

Mâle : taille de l'oie rieuse; longueur totale, 28 pouces; du bec, 2 pouces 3 lignes; envergure, 4 pieds 8 pouces.

La femelle, moins grosse que le mâle, n'a que 25 pouces de long.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'hiver: blancs, à manteau d'un noir foncé, comme bleuâtre; de petites raies longitudinales d'un brun clair sur la nuque, le dessus et les côtés de la tête; bec d'un jaune blanchâtre, avec du rouge vif à l'angle de la mandibule inférieure; iris jaune, marbré de brun; tour des yeux rouge.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'été : tout blancs, avec le plumage d'un noir foncé,

comme bleuâtre ; tour des yeux de couleur orange : au reste, comme en hiver.

Les jeunes, jusqu'à l'âge de trois ans (*le Grisard, Buff.*) ; dans la première année : tête et devant du cou d'un blanc grisâtre, tachetés de brun ; parties supérieures d'un brun noirâtre, avec chaque plume bordée et terminée de blanc roussâtre ; parties inférieures d'un gris sale, largement rayé de brun ; queue variée de noir et de blanc ; bec noir ; iris et tour des yeux bruns ; pieds livides ou couleur de chair.

En vieillissant, ces jeunes prennent à chaque mue plus de blanc dans leur plumage. *A deux ans,* le manteau n'est encore que noirâtre, varié de taches brunes et grises ; les parties blanches sont seulement mouchetées de brunâtre ; et d'après M. Temminck, le plumage est parfait à la troisième mue d'automne.

Cette espèce, qui est commune à son double passage sur les côtes de France, ne paraît qu'accidentellement en Anjou. On la voit, quoique rarement, sur la Loire et la Mayenne, et à différentes époques de l'année. On ne rencontre le plus ordinairement que des jeunes.

219. GOÉLAND A MANTEAU BLEU : *Larus argentatus*, Gmel.

Le goéland à manteau gris ou cendré et *le goéland à manteau gris et blanc, Buff.* — *Le goéland à manteau bleu, Vieill.* — *Goéland à manteau bleu, Tem. pag.* 764.

Longueur du tarse, 2 pouces 5 ou 6 lignes; les ailes dépassent de très-peu le bout de la queue; extrémité des rémiges noire, mais à pointes blanches; baguettes noirâtres: les vieux ont le manteau d'un cendré bleuâtre et les pieds livides.

Mâle : taille du canard sauvage, ou un peu plus gros; longueur totale, 22 à 23 pouces; du bec, 2 pouces.

La femelle, un peu plus petite, n'a que 21 ou 22 pouces de long.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'hiver : blancs à manteau d'un cendré bleuâtre; de petites raies longitudinales d'un brun clair sur la nuque, les côtés et le dessus de la tête; bec et tour des yeux d'un jaune d'ocre, avec du rouge vif à l'angle de la mandibule inférieure; iris d'un jaune clair; pieds livides.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'été : tout blancs, avec le manteau d'un cendré bleuâtre; au reste, comme en hiver.

Les jeunes, jusqu'à l'âge de trois ans (*le Goéland à manteau gris et blanc, Buff.*); dans la première année : tête, cou et toutes les par-

ties inférieures d'un gris foncé, tacheté de brun clair; parties supérieures d'un brun clair, avec chaque plume bordée de roussâtre; queue brune et blanche, terminée de jaune roussâtre; bec noirâtre; iris et tour des yeux bruns; pieds d'un brun livide.

En vieillissant, les jeunes prennent davantage de blanc dans leur plumage, et ce n'est qu'à la troisième année, après la mue d'automne, qu'ils sont dans leur plumage parfait d'hiver.

Cette espèce, qui est commune sur les côtes de France, n'est, comme la précédente, que de passage accidentel, sur la Loire et la Mayenne, où on la voit, quoique rarement, en différentes saisons, mais presque toujours isolément.

220. GOÈLAND A PIEDS JAUNES : *Larus fuscus*, Linn.

Le goéland à pieds jaunes, Vieill. — Goéland à pieds jaunes, Tem. pag. 767.

Longueur du tarse, 2 pouces 1 ou 2 lignes; pieds jaunes; les ailes dépassent d'environ 2 pouces l'extrémité de la queue; bec moins gros et plus court que celui des espèces précédentes. Les vieux ont le manteau d'un noir ardoisé, le bec et les pieds d'un beau jaune. Les jeunes ont le manteau d'un brun noirâtre, et les pieds d'un jaune sale.

Mâle : moins grand que le précédent; longueur totale, 20 pouces; envergure, 4 pieds.

La femelle, moins grande que le mâle, n'a que 19 pouces de long.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'hiver : blancs, à manteau d'un noir ardoisé ; de petites raies longitudinales d'un brun clair sur la nuque, les côtés et le dessus de la tête ; bec d'un jaune citron ; du rouge vif autour des yeux, ainsi qu'à l'angle de la mandibule inférieure ; iris d'un jaune clair ; une tache blanche, terminée de noir, vers le bout de la deuxième rémige.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'été : tout blancs, avec le manteau d'un noir ardoisé ; au reste, comme en hiver.

Les jeunes, jusqu'à l'âge de trois ans (*la Mouette grise, Briss.*); dans la première année : gorge et devant du cou blanchâtres, cette dernière partie finement rayée longitudinalement de brun clair ; les autres parties inférieures blanchâtres, largement tachetées de brunâtre ; mais ces taches moins bien prononcées sur le milieu du ventre ; parties supérieures d'un brun noirâtre, avec chaque plume bordée de blanchâtre ou de blanc-jaunâtre ; rémiges entièrement noires ; queue noire au milieu, marbrée de noir sur un fond blanchâtre à sa base, et terminée de blanc ; bec noir ; pieds d'un jaune sale ; iris d'un brun roux.

Cette espèce, de passage accidentel sur la Loire, la Mayenne et la Sarthe, ne paraît ordinairement qu'à l'automne, isolément ou par couples, mais plus fréquemment que les deux précédentes.

Cab. de M. Mill.; le Mus.

(b) Mouettes : *taille au-dessous des goëlands.*

221. MOUETTE A PIEDS BLEUS : *Larus canus*, Linn.

Mouette à pieds bleus ou *grande mouette cendrée* et *la mouette d'hiver, Buff.* — *La mouette à pieds bleus, Vieill.* — *Mouette à pieds bleus, Tem. pag.* 771.

Longueur du tarse, 2 pouces; ailes dépassant la queue; les deux rémiges extérieures à baguettes noires; bec petit (18 lignes).

Mâle : taille du courlis; longueur totale, 16 pouces 6 lignes; envergure, 3 pieds 6 pouces.

La femelle n'a que 16 pouces de long.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'hiver : blancs, avec de nombreuses taches d'un brun noirâtre sur la tête, la nuque et les côtés du cou; manteau d'un cendré bleuâtre pur; rémiges noires vers le bout : toutes, ainsi que les autres pennes alaires terminées de blanc; les deux rémiges extérieures ont en outre une longue tache blanche; bec d'un bleu verdâtre, avec

la pointe d'un jaune d'ocre. Dedans du bec de couleur orange ; iris brun ; tour des yeux d'un brun rougeâtre ; pieds bleuâtres, tachetés de jaunâtre.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'été: tout blancs, avec le manteau d'un cendré bleuâtre ; bec d'un jaune d'ocre ; tour des yeux d'un rouge vermillon ; pieds jaunes, tachetés de cendré bleuâtre ; au reste comme en hiver.

Les jeunes jusqu'à l'âge de deux ans (Larus hyberneus, Gmel.) Dans la première année : parties supérieures d'un gris brun, avec les plumes du dos et des ailes bordées de jaune roussâtre, un croissant noir au-devant de chaque œil ; front, ainsi que toutes les parties inférieures blanchâtres, avec du gris clair sur la poitrine et sur les flancs ; bec noir, avec sa base livide ; tour des yeux brun ; pieds jaunâtres.

En vieillissant, les jeunes prennent davantage de blanc ; le manteau d'un cendré bleuâtre se montre peu à peu ; mais ce n'est, d'après M. Temminck, qu'à la seconde mue du printemps que le plumage est complet.

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers le mois de novembre, sur les grandes rivières de l'Anjou, et repart en février.

222. MOUETTE TRIDACTYLE : *Larus tridactylus*, Lath.

Larus tridactylus *et* larus rissa, *Gmel.* — *La mouette cendrée tachetée*, *Buff.* — *La mouette tridactyle*, *Vieill.* — *Mouette tridactyle*, *Tem. pag.* 774.

Longueur du tarse, 16 lignes; le pouce, long d'une ligne, est dépourvu d'ongle.

Mâle : un peu moins grand que le précédent; longueur totale, 15 pouces; envergure, 3 pieds.

La femelle est un peu moins grande que le mâle.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'hiver : parties supérieures d'un cendré bleuâtre; parties inférieures, croupion et toute la queue d'un blanc pur; de fines raies noires au-devant des yeux; bec d'un jaune verdâtre; dedans du bec et tour des yeux d'un beau rouge; iris brun; pieds d'un brun olivâtre.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'été : tout blancs, avec le manteau d'un cendré bleuâtre; au reste comme en hiver.

Les jeunes, jusqu'à l'âge de deux ans, dans la première année : tête, cou et parties inférieures blanchâtres, avec un croissant noir au-devant de l'œil; une tache d'un cendré bleuâtre sur l'oreille; une autre, mais noirâtre, sur l'occiput; un croissant de même couleur sur le dessus du cou; manteau d'un cendré bleuâtre

foncé, avec chaque plume terminée de brun noirâtre; bec, iris et tour des yeux noirs.

En vieillissant, le manteau perd ses bordures d'un brun noirâtre, les taches de la tête disparaissent, etc.; et ce n'est qu'à la seconde mue d'automne que le plumage d'hiver est parfait.

Cette espèce, de passage périodique, arrive et repart aux mêmes époques que la précédente, mais en plus grand nombre.

223. MOUETTE RIEUSE : *Larus ridibundus*, Leisl.

Larus cinerarius, l. erithropus, l. ridibundus, *Gmel.* — *La petite mouette cendrée* et *la mouette rieuse*, *Buff.* — *La mouette rieuse*, *Vieill.* — *La mouette rieuse* ou *à capuchon brun*, *Tem. pag.* 780.

Longueur du tarse, 1 pouce 8 à 9 lignes; un grand espace blanc sur le milieu des premières rémiges; manteau d'un cendré clair.

Mâle : moins grand que le précédent; longueur totale, 14 pouces; du bec, 15 lignes; envergure, 35 pouces.

La femelle est moins grande que le mâle.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'hiver: blancs, avec la poitrine, le ventre et l'abdomen très-légèrement lavés de rose; un croissant noir au-devant de l'œil, ainsi qu'une tache de même couleur sur l'oreille; manteau d'un cendré clair; queue blanche; bec et pieds d'un rouge vermillon; iris d'un brun foncé.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'été: toute la tête et le haut du cou d'un brun noirâtre, formant une espèce de capuchon; paupières blanches; bas du cou, ainsi que toutes les parties inférieures, d'un blanc lavé de rose; toute la queue blanche; manteau d'un cendré clair; bec et pieds d'un rouge de carmin; au reste comme en hiver.

Les jeunes de l'année, en plumage d'hiver, diffèrent des vieux à la même époque, par les parties inférieures qui sont d'un blanc pur; par le bout de la queue qui est noirâtre; par les plumes des petites couvertures alaires qui sont brunâtres, avec une bordure jaunâtre; par le bec qui est rougeâtre, avec sa pointe noirâtre; et par les pieds qui sont d'un jaune roussâtre.

Les jeunes de l'année, à leur première mue du printemps, diffèrent des vieux en plumage d'été, par l'absence du capuchon brun qui enveloppe la tête et le haut du cou; ils ne prennent cette couleur qu'à la seconde année.

Les jeunes de l'année, jusqu'à leur première mue : tête et occiput d'un brun clair; parties inférieures, un collier sur la nuque, une tache derrière les yeux, croupion et majeure partie de la queue, le tout blanc; mais avec du roussâtre sur le devant du cou et des taches brunes sur les flancs; manteau et moyennes

couvertures des ailes d'un brun foncé, avec chaque plume bordée de jaunâtre; grandes couvertures alaires d'un cendré bleuâtre; croupion et queue blancs, mais celle-ci terminée par une large bande d'un brun noirâtre; pieds jaunâtres; iris d'un gris blanchâtre.

Cette espèce, de passage périodique, et qui est très-commune, arrive bien avant les autres, et s'en retourne plus tard. Elle paraît aussi en plus grand nombre. Dès le mois de juillet, et quelquefois plutôt, on la rencontre sur la Loire et la Mayenne, par petites familles de quatre à six individus; mais sur cette dernière rivière, et à cette époque, ces oiseaux se tiennent de préférence depuis son embouchure jusqu'à la Baumette; rarement dépassent-ils la ville d'Angers. Peu à peu ces familles se réunissent pour former ces troupes nombreuses qui s'augmentent successivement jusqu'à l'hiver, en donnant en même temps plus d'extension à leurs voyages: se répandant alors sur les différentes rivières de l'Anjou.

La mue du printemps, pour les vieux, commence vers la fin de février et est terminée vers la mi-mars; celle des jeunes est plus tardive et est à peine achevée vers la mi-avril, époque à laquelle ces oiseaux effectuent leur départ; cependant quelques couples, dit-on, restent dans des marais ou bien sur des rochers, pour y ni-

cher ; mais, pour assurer ce fait, nous n'avons pas de documens suffisans.

224. MOUETTE PYGMÉE : *Larus minutus*, Pallas.

La plus petite des mouettes, Vieill. — Mouette pygmée, Tem. pag. 787.

Longueur du tarse, 11 lignes ; pouce très-petit (une ligne), portant un ongle droit et plus court ; toutes les pennes alaires terminées de blanc pur ; taille d'une tourterelle.

Longueur totale, 10 à 11 pouces ; les ailes dépassent d'un pouce l'extrémité de la queue.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'hiver : face, parties inférieures, toute la queue et l'extrémité des rémiges d'un blanc pur ; occiput, nuque, une tache au-devant, ainsi qu'une autre derrière l'oreille, d'un noir cendré ; les autres parties supérieures d'un cendré bleuâtre clair ; dessous de l'aile noirâtre ; iris et bec noirs ; pieds d'un rouge vermillon.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'été : tête et parties supérieures du cou noires ; croupion, queue, ainsi qu'un croissant derrière les yeux, d'un blanc pur ; parties inférieures d'un blanc aurore ; ailes et manteau d'un cendré bleuâtre ; bec et pieds rouges ; iris brun.

Cette espèce rare, que nous croyons de passage accidentel, n'arrive que pendant les grands froids, ordinairement en décembre, et repart

vers le mois de février, pour regagner les parties orientales de l'Europe où elle niche. Elle voyage par petites troupes de 15 à 20 individus, qu'on rencontre sur les principales rivières de l'Anjou.

Cab. de M. Mill.

STERNE ou HIRONDELLE DE MER : *STERNA*, Linn.

Bec aussi long ou plus long que la tête, presque droit ou un peu courbé vers le bout, robuste, entier, effilé, pointu et comprimé latéralement ; mandibules d'égale longueur ; l'inférieure un peu anguleuse en-dessous, et diminuant, en remontant insensiblement vers la pointe ; narines situées vers la base du bec ; queue plus ou moins fourchue ; tarses courts.

Les oiseaux qui composent ce genre, ressemblent beaucoup aux mauves, mais leur bec ainsi que leur queue différemment conformés, de même que leurs tarses courts, les en distingueront facilement. N'aimant point à nager, leur vol est presque continuel et souvent fort élevé, au moyen de leurs longues ailes pointues qui leur donnent la plus grande facilité pour se soutenir dans les airs, et surtout pour entreprendre leurs voyages périodiques sur les fleuves, les rivières ou les marais, où ils se rendent chaque printemps pour nicher.

Leur nourriture consiste en petits poissons, en vers ou en insectes, qu'ils saisissent,

soit en se laissant tomber d'aplomb ou en rasant la surface des eaux.

Les Sternes éprouvent une double mue qui ne change les couleurs qu'à la tête. Le mâle et la femelle se ressemblent; mais les jeunes diffèrent des vieux jusqu'à leur première ou sesonde mue, lesquelles ont lieu aux mois d'août et d'avril.

225. STERNE PIERRE-GARIN : *Sterna hirundo*, Linn.

L'hirondelle de mer pierre-garin, Buff. — Le sterne pierre-garin, Vieill. — Hirondelle de mer pierre-garin, Tem. pag. 740. — Vulg. la mouette, la grande hirondelle de mer.

Longueur du tarse, 10 lignes; bec aussi long que la tête, rouge, à pointe noire; queue très-fourchue, aussi longue ou plus longue que les ailes; taille du coucou.

Mâle et femelle adultes : longueur totale, 14 à 15 pouces; envergure, 26 pouces. Dessus de la tête d'un noir profond, descendant en pointe sur la nuque; les autres parties supérieures d'un cendré bleuâtre; rémiges terminées de brun cendré; parties inférieures, ainsi que la queue, d'un blanc pur; mais cette dernière ayant les deux pennes latérales d'un brun noirâtre sur leurs barbes extérieures seulement; et la poitrine est nuancée de cendré; bec d'un rouge cramoisi, noirâtre à la pointe; iris rougeâtre; pieds rouges.

Les jeunes de l'année, avant leur première mue : dessus de la tête, d'un blanc sale, avec des taches noirâtres vers l'occiput, dont les longues plumes de cette partie sont d'un brun noirâtre liseré et terminé de blanchâtre; parties supérieures d'un cendré bleuâtre terne, avec chaque plume bordée de blanchâtre et tachetée de brun et de roussâtre; parties inférieures d'un blanc sale; queue cendrée terminée de blanchâtre; pieds et bec de couleur orange, ce dernier à pointe noire; iris brunâtre.

Cette espèce, de passage périodique, arrive par couples au commencement d'avril, se répand en assez grand nombre sur la Loire, niche sur les grèves de ce fleuve, et repart vers la fin de septembre, ou rarement plus tard.

Dès la fin de mai, la femelle pond à nu sur le sable, dans une légère cavité, deux ou trois œufs ovales, un peu moins gros que ceux de la poule-d'eau, d'un cendré olivâtre clair, avec de larges taches et des points brunâtres; et d'autres, en moins grand nombre, de couleur cendrée.

Lorsqu'on approche d'un de ces nids, le mâle et la femelle, qui sont d'un naturel très-défiant, font entendre leur cri : *tyr-in*, qu'ils ne cessent

de répéter tant que dure le sujet de leur crainte, et en s'élevant à une hauteur considérable.

Vers le mois de juillet, on voit déjà des jeunes qui se répandent sur les principales rivières de l'Anjou.

226. STERNE, PETITE HIRONDELLE DE MER : *Sterna minuta*, Linn.

La petite hirondelle de mer, Buff. — Le sterne ou *petite hirondelle de mer, Vieill. — Petite hirondelle de mer, Tem. pag. 752.*

Longueur du tarse, 7 lignes; pieds et bec d'un rouge orange, ce dernier noir à la pointe; queue très-fourchue; front blanc, mais d'un blanc grisâtre chez les jeunes; baguettes des premières rémiges brunes.

Vieux, mâle et femelle, en toutes saisons : longueur totale, 8 pouces 8 lignes; envergure, 18 à 19 pouces.

Front, toutes les parties inférieures, queue et croupion blancs; lorums, sommet de la tête, occiput et nuque d'un noir profond; les autres parties supérieures d'un cendré bleuâtre clair; les deux premières rémiges en partie d'un brun noirâtre; iris noir.

Les jeunes de l'année, avant leur première mue : front et dessus de la tête d'un blanc grisâtre, mais cette dernière partie maculée de noir; en avant et derrière les yeux une tache

noire qui se réunit à une autre tache, mais noirâtre, sur l'occiput et la nuque; dos et couvertures des ailes, d'un cendré jaunâtre maillé de noirâtre; parties inférieures blanches; queue moins fourchue que dans les vieux, teinte de cendré, avec la pointe noirâtre terminée de blanchâtre; bec d'un orange moins pur que dans les vieux.

A leur première mue d'automne, les jeunes prennent le noir pur à la tête; et, au printemps suivant, ils ont acquis leurs couleurs permanentes.

Cette espèce, de passage périodique, arrive et repart comme la précédente, dont elle a les mœurs et les habitudes; niche comme elle sur les grèves de la Loire; mais elle est un peu moins défiante. On la rencontre aussi sur les autres principales rivières de l'Anjou.

227. STERNE ÉPOUVANTAIL : *Sterna nigra*, Linn.

Sterna nigra, s. fissipes, s. nævia, *Gmel.* — *L'hirondelle de mer à tête noire* ou *gachet, la guiffette* et *la guiffette noire* ou *épouvantail, Buff.* — *Le sterne* ou *hirondelle de mer noire,* ou *l'épouvantail, Vieill.* — *Hirondelle de mer épouvantail, Tem. pag.* 749. — *Vulg. un pécrechien, une ouignarde.*

Longueur du tarse, 7 ou 8 lignes; bec noir; pieds d'un brun rougeâtre; membranes des doigts découpées jusqu'à moitié de leur longueur; queue peu fourchue, dépassée de 18 lignes par les ailes; baguettes des rémiges blanches.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'hiver : grosseur d'un étourneau ; longueur totale, 9 pouces 4 lignes. Tête et dessus du cou d'un noir pur ; lorums, front, gorge, devant du cou et souscaudales blancs ; poitrine, ventre et abdomen d'un noir cendré ; parties supérieures, ainsi que les pennes caudales, d'un cendré bleuâtre ; iris brun.

Vieux, mâle et femelle, en plumage d'été : entièrement d'un cendré noirâtre.

Les jeunes de l'année, avant leur première mue : haut de la tête, occiput et nuque noirs ; manteau brun, avec chaque plume bordée de blanc roussâtre ; ailes, croupion et queue cendrés ; front, lorums, côtés et devant du cou, ainsi que toutes les parties inférieures, d'un blanc pur ; bec brun à sa base ; iris de même couleur ; pieds d'un brun livide : au reste, ces jeunes varient beaucoup, et au point qu'il est difficile d'en rencontrer plusieurs d'absolument semblables.

Cette espèce, de passage périodique, arrive en avril et repart au commencement d'octobre. On la rencontre sur les différentes rivières de l'Anjou, ainsi que sur quelques étangs ; préférant les lieux marécageux, afin d'y rencontrer une plus grande quantité d'insectes aquatiques, qui compose principalement sa nourriture, et qu'elle prend, en volant et en rasant ordinai-

rement la surface de l'eau, afin de s'en procurer davantage.

Ces oiseaux vivent toujours en société plus ou moins nombreuse, quelquefois de plus de trente individus qui ne se séparent même pas pour nicher. C'est particulièrement dans les marais de l'Authion et de la Mayenne, ainsi que sur quelques étangs marécageux, parmi les roseaux, les grandes herbes éparses, et ordinairement sur des feuilles de nénuphar, qu'on rencontre leurs nids, faits grossièrement avec quelques herbes sèches, et dans lesquels la femelle pond jusqu'à quatre œufs olivâtres, marqués de taches brunes et de taches noires, rapprochées en cercle vers le milieu de l'œuf.

Vers la mi-juillet, et quelquefois plutôt, les vieux et les jeunes, réunis ensemble, entreprennent quelques voyages sur les différentes rivières, ainsi que sur les grands étangs marécageux, en séjournant plus ou moins long-temps dans chaque lieu, jusqu'en octobre, époque de leur départ. Ils sont peu défians, et se laissent facilement approcher.

Très-communs.

FAMILLE DES BRACHYPTÈRES : *Brachypteri.*

Bec arrondi, droit, subulé, entier et à bords tranchans; doigts antérieurs entièrement palmés, ou seulement réunis à leur base, et ensuite lobés; le postérieur dirigé en arrière, et portant à terre sur le bout, ou bien manquant totalement.

Les oiseaux qui composent cette famille, ont les pieds très-comprimés et placés à l'arrière du corps. Si cette conformation leur est de la plus grande utilité pour la natation, elle leur devient nuisible, lorsqu'ils sont à terre (ce qui leur arrive rarement); ils sont obligés alors, pour conserver le centre de gravité, de se tenir presque droits : aussi leurs mouvemens sont gênés et leur démarche paraît gauche. Leurs ailes courtes et même dépourvues de longues pennes, dans quelques-uns, n'annoncent pas qu'ils soient bons voiliers; et il en est quelques-uns parmi eux, qui sont complettement privés de la faculté de voler (*les manchots*): aussi leur habitude est-elle d'être toujours sur l'eau. Leur plumage serré et lustré, surtout en-dessous du corps, leur facilite encore les moyens de natation. Lorsqu'ils éprouvent quelques craintes, c'est plutôt en plongeant, ce qu'ils font avec la plus grande facilité, et à de grandes profondeurs, que par le vol, qu'ils savent se dérober.

(1) *Doigts lobés, les antérieurs réunis à leur base par une membrane.*

GRÈBE : *PODICEPS*, Lath.

Bec ordinairement plus long que la tête, robuste, en cône allongé, droit, pointu et comprimé sur les côtés; tarses courts, comprimés, carénés en devant et en arrière; doigts antérieurs

aplatis, réunis à leur base par une membrane, ensuite lobés; le postérieur pinné; ongles larges et aplatis; ailes courtes; queue nulle; lorums nus.

Les Grêbes ont la tête petite et allongée, le cou long, le corps aplati et ovale, revêtu de plumes serrées, soyeuses et lustrées en-dessous; la queue remplacée par un petit pinceau de plumes soyeuses; les tarses dentelés postérieurement.

Leur mue est simple; le mâle et la femelle du même âge se ressemblent; les vieux conservent en tout temps les couleurs et les ornemens qu'ils ont à la tête ou au cou; mais les jeunes ne les acquièrent que vers la troisième année.

Ils vivent sur les lacs, les étangs et les rivières, et voyagent par famille ou isolément, particulièrement à l'automne. Leur nourriture consiste en poissons, vers, insectes, ainsi qu'en végétaux aquatiques.

Ces oiseaux sont très-défians, et fuient plus ordinairement en plongeant qu'en se servant de leurs ailes.

228. GRÊBE HUPPÉ : *Podiceps cristatus*, Lath.

Colymbus cristatus *et* c. urinator, *Gmel.* — *Le grêbe cornu, le grêbe* et *le grêbe huppé, Buff.* — *Le grêbe cornu, Vieill.* — *Grêbe huppé, Tem. pag.* 717. — *Vulg. une languée.*

Bec plus long que la tête, rougeâtre, à pointe blanche; distance du bout du bec aux narines, 17 à 18 lignes.

Taille du canard siffleur; longueur totale, 18

a 20 pouces; du tarse, 27 lignes; du bec, 30 lignes; envergure, 19 à 20 pouces.

Vieux, mâle et femelle, après leur troisième mue: dessus de la tête, ainsi que la double huppe, qui est plate et horizontale, d'un noir verdâtre; joues blanches; côtés de la tête et haut du cou garnis d'une large fraise ou collerette rousse, bordée extérieurement de noir verdâtre; parties supérieures d'un brun noirâtre; pennes secondaires des ailes d'un blanc pur; parties inférieures d'un blanc argenté; lorums rouges; bec rougeâtre, brun en-dessus et à pointe blanche; iris d'un rouge cramoisi; pieds noirâtres en-dehors, d'un blanc jaunâtre en-dedans.

La femelle a des proportions un peu moindres, et ses couleurs sont moins vives.

Les jeunes de l'année n'ont ni huppe ni fraise : ces deux ornemens ne commencent à paraître qu'à la seconde année; mais à cette époque les plumes qui les composent sont très-courtes et entièrement noires; l'iris est jaune pâle.

Cette espèce, de passage périodique, n'est pas très-rare; mais on ne rencontre le plus ordinairement que des jeunes. Elle arrive vers le mois de novembre, et souvent plus tard, et s'en retourne vers la fin de mars. Cependant quel-

ques couples, quoique rarement, s'établissent sur des étangs ou des marais couverts de joncs ou de roseaux, pour y nicher : ce qui a été observé aux environs de Cholet, de même qu'à la Baumette.

On la rencontre sur la Loire, la Mayenne, la Sarthe, le Loir, l'Authion, etc., ainsi que sur les étangs, où elle vit presque toujours seule.

Cab. de MM. Guitt., Olliv., de la Perr., Court., Guill., Mill.; le Mus.

229. GRÈBE JOU-GRIS : *Podiceps rubricollis*, Lath.

Colymbus rubricollis *et* c. subcristatus, *Gmel.* — *Le grêbe à joues grises* ou *le jou-gris*, *Buff.* — *Le grêbe à joues grises*, *Vieill.* — *Grêbe jou-gris*, *Tem. pag.* 720.

Bec de la longueur de la tête, noir, à base jaune ; distance du bout du bec aux narines, 11 lignes ; huppe occipitale très-courte ; fraise nulle, dans les jeunes comme dans les vieux.

Un peu moins grand que le précédent; longueur totale, 15 à 16 pouces; du tarse, 22 lignes; du bec, 22 lignes.

Vieux, mâle et femelle, après leur troisième mue : dessus de la tête, ainsi que la double huppe occipitale, d'un noir lustré; joues et gorge d'un gris de souris; devant du cou, côtés et haut de la poitrine d'un roux vif; les autres parties

inférieures d'un blanc argenté, avec quelques taches d'un brun noirâtre sur les flancs, ainsi que sur les cuisses; manteau noirâtre; pennes secondaires des ailes blanches; iris d'un brun rougeâtre; pieds noirs en-dehors, d'un vert jaunâtre en-dedans.

Les jeunes de l'année n'ont point de huppe; cet ornement ne paraît qu'après la troisième mue; ils ont la gorge et les joues blanches; le dessous du corps d'un blanc lavé et nuancé de gris cendré, et les flancs de cette dernière couleur. En vieillissant ils prennent du roux au cou et à la poitrine; mais ils n'ont les joues et la gorge d'un gris de souris qu'après leur troisième mue.

Cette espèce, qui est très-rare, et de passage accidentel, pendant les hivers très-froids, sur la Loire et la Mayenne, a l'odeur forte et musquée du castagneux : odeur qu'on ne rencontre point dans les autres espèces de ce genre.

Cabinet de M. Mill.

230. GRÈBE CORNU OU ESCLAVON : *Podiceps cornutus*, Lath.

Colymbus cornutus *et* c. obscurus, *Gmel.* — *Le petit grèbe cornu, le g. d'esclavonie et le petit grèbe, Buff.* — *Le grèbe cornu de la baie d'Hudson, Vieill.* — *Grèbe cornu* ou *esclavon*, *Tem. pag.* 721.

Bec droit, plus court que la tête, comprimé dans toute

sa longueur, noir, à pointe rouge ; distance du bout du bec aux narines, 7 lignes ; iris à deux cercles.

Taille de la sarcelle d'été; longueur totale, 12 à 13 pouces; du tarse, 18 lignes; du bec, 1 pouce; envergure, 21 pouces 6 lignes.

Vieux, mâle et femelle, après leur troisième mue : dessus de la tête, ainsi que l'ample collerette ou fraise (large de deux pouces) d'un noir foncé et lustré; au-dessus et derrière les yeux, une double huppe, aplatie, de couleur rousse; cou et poitrine ainsi qu'un trait du bec à l'œil, d'un roux vif; les autres parties inférieures d'un blanc pur, avec du roussâtre sur les flancs; parties supérieures noirâtres; pennes secondaires des ailes blanches; lorums et base du bec roses; le reste du bec noir, avec sa pointe rouge; iris d'un rouge vif, précédé d'un cercle étroit jaune; pieds noirs en-dehors, grisâtre en-dedans.

Les jeunes de l'année n'ont ni huppe ni fraise : ces deux ornemens ne commencent à paraître que vers la deuxième année, et ne sont dans leur entier développement qu'après la troisième mue.

Parties supérieures d'un cendré noirâtre; pennes secondaires des ailes et parties inférieures blanches; mais le milieu du cou d'un gris blanchâtre, les flancs et les plumes anales cendrés;

le blanc de la gorge remonte jusqu'aux yeux et *s'étend sur l'occiput;* bec noirâtre, à pointe jaunâtre; iris d'un rouge clair, précédé d'un cercle étroit blanc.

En vieillissant, les parties supérieures se foncent davantage.

Cette espèce, de passage accidentel et rare en Anjou, y paraît pendant l'hiver. On la rencontre sur les rivières ainsi que sur les étangs.

Cab. de MM. Guill., Mill.

231. GRÈBE OREILLARD : *Podiceps auritus*, Lath.

Colymbus auritus, *Gmel.* — *Le petit grêbe huppé*, *Vieill.* — *Grêbe oreillard*, *Tem. pag.* 725.

Bec plus court que la tête, noir, déprimé à sa base et relevé en haut vers sa pointe; distance du bout du bec aux narines, 6 lignes.

Un peu moins grand que le précédent; longueur totale, 11 pouces 6 lignes à 12 pouces; du tarse, 18 lignes; du bec, 1 pouce.

Vieux, mâle et femelle, après la troisième mue : tête, la très-courte et double huppe occipitale, ainsi que la très-courte fraise, le tout d'un noir foncé; une petite touffe de plumes longues et effilées, d'un jaune pâle et d'un roux foncé, est située derrière et un peu plus bas que les yeux, et retombe en arc sur l'oreille;

gorge, cou, côtés de la poitrine, ainsi que toutes les parties supérieures, noirs; flancs et cuisses d'un roux-marron foncé, nuancé de noirâtre; le reste des parties inférieures d'un blanc pur; bec noir, rougeâtre à sa base; iris et tour des yeux d'un rouge vermillon; pieds d'un cendré noirâtre en-dehors, d'un cendré verdâtre en-dedans.

Les jeunes de l'année diffèrent des jeunes de l'espèce précédente par les caractères diagnostiques énoncés plus haut, et en outre par le blanc des joues qui s'étend davantage sur les côtés du cou et moins vers l'occiput.

Cette espèce, de passage accidentel, est rare en Anjou. Elle y paraît quelquefois à l'automne, et même dès la fin de l'été, ainsi que pendant l'hiver, sur les rivières et les étangs.

Le 10 septembre 1827, nous tuâmes, près de la Baumette, deux jeunes individus qui nous parurent moins défians que ceux des autres espèces de ce genre.

Cab. de MM. Guill., Mill.; le Mus.

232. GRÈBE CASTAGNEUX : *Podiceps minor*, Lath.

Colymbus hebridicus *et* colymbus minor, *Gmel.* — *Le grêbe de rivière* ou *castagneux*, *Buff.* — *Le grêbe castagneux*, *Vieill.* — *Grêbe castagneux*, *Tem. pag.* 727. — *Vulg. un taigneux*, *un taignoux*.

Bec fort, moitié moins long que la tête ; distance du bout du bec aux narines, 5 lignes ; huppe et fraise nulles dans les jeunes comme dans les vieux ; partie postérieure du tarse fortement dentée en scie.

Taille du râle de genêt ; longueur totale, 9 à 10 pouces ; de tarse, 15 lignes ; du bec, 11 lignes.

Vieux, mâle et femelle, après leur troisième mue : gorge et dessus de la tête d'un noir profond ; parties supérieures d'un noir lavé d'olivâtre ; pennes secondaires des ailes blanches à leur base ; côtés et devant du cou d'un marron vif ; poitrine et flancs noirâtres ; le reste des parties inférieures d'un cendré noirâtre, avec quelques nuances blanches ; cuisses et croupion légèrement roussâtres ; lorums blanchâtres ; bec noir, avec sa pointe et sa base inférieure blanchâtre ; pieds d'un brun verdâtre en-dehors, carné en-dedans ; iris d'un brun rougeâtre.

Les jeunes de l'année ont toutes les parties supérieures d'un brun cendré, légèrement lavé de roussâtre ; la gorge et le ventre blancs ; le devant du cou, le haut de la poitrine et les flancs d'un cendré roussâtre ; l'iris brunâtre.

En vieillisant, ils prennent du blanc et du roux à la tête, ainsi qu'aux côtés du cou ; du roux clair au-devant du cou, à la poitrine,

aux cuisses et sur les flancs ; mais ce n'est qu'à l'âge de trois ans qu'ils ont leurs couleurs permanentes.

Cette espèce, la plus petite du genre, répand une odeur forte, musquée et désagréable, qui se conserve même dans les cabinets. Elle est sédentaire et commune dans les marais, où elle vit en petites familles. C'est aussi dans ces lieux qu'elle établit son nid, qu'elle place sur l'eau, dans l'épaisseur des joncs ou des roseaux ; il est assez mal confectionné, avec des joncs secs et quelques herbes. La femelle y pond quatre à cinq œufs blancs ou blanchâtres, longs de 16 lignes, et pointus des deux bouts.

Vers la fin de l'été, chaque famille entreprend des voyages plus ou moins éloignés sur les rivières et les étangs, où on les rencontre encore pendant l'hiver ; mais dès le mois d'avril, et même quelquefois plutôt, ces oiseaux regagnent les marais pour y nicher.

Niche dans les marais de l'Authion, de Cantenay, de la Baumette, etc.

Le fiel du Castagneux donne une belle couleur verte qu'on pourrait employer au lavis, sans autre préparation que d'y ajouter un peu de gomme arabique.

(2) *Doigts antérieurs complètement palmés.*

PLONGEON : *COLYMBUS*, Linn.

Bec robuste, droit, plus long que la tête, en cône allongé, pointu, entier, un peu rétréci sur les côtés ; tarses courts, comprimés, non dentelés postérieurement ; doigts antérieurs complètement palmés ; le postérieur très-court, réuni au doigt interne par une petite membrane ; queue courte et arrondie, composée de vingt rectrices ; narines munies d'un petit lobe au milieu.

Les Plongeons ressemblent beaucoup aux grêbes par la forme du corps ; mais leurs doigts antérieurs réunis par une membrane, jusqu'aux ongles, ainsi que la présence d'une queue, sont des caractères suffisans pour les en distinguer. Ils ont les mêmes mœurs et les mêmes habitudes, et vivent comme eux, de poissons, de vers, de végétaux, etc., qu'ils rencontrent dans les eaux, qu'ils ne quittent que pour nicher.

Leur mue est simple; les mâles et les femelles du même âge se ressemblent; les vieux conservent en tout temps leurs couleurs permanentes, qu'ils n'acquièrent qu'à l'âge de deux ou trois ans.

On les rencontre sur les rivières, rarement sur les étangs. Ils voyagent presque toujours isolément.

Ils sont connus en Anjou, sous le nom vulgaire de *languée*, qu'ils partagent avec le grêbe huppé.

233. PLONGEON IMBRIM : *Colymbus glacialis*, Linn.

Colymbus glacialis *et* c. immer, *Gmel.* — *L'imbrim* ou *grand plongeon*, *Buff.* — *Le plongeon imbrim*, *Vieill.* — *Plongeon imbrim*, *Tem. pag.* 910.

Longueur du bec, 4 pouces 1 à 4 lignes ; mandibule supérieure presque droite ; l'inférieure recourbée en haut, large dans sa partie moyenne et avec une rainure en-dessous ; les deux premières rémiges de même longueur ; distance du bout du bec aux narines, 2 pouces ; grosseur d'une oie.

Longueur totale, 27 à 30 pouces, selon l'âge ; du tarse, 4 pouces 2 lignes ; du bec, 4 pouces 3 à 4 lignes ; du doigt extérieur, 4 pouces 7 lignes ; envergure, 4 pieds 1 à 4 pouces.

Vieux, mâle et femelle, âgés de trois ans : tête, cou et gorge d'un noir verdâtre à reflets verts et bleuâtres ; sur la partie postérieure du cou, un large collier rayé longitudinalement de noir et de blanc ; au-dessus de ce collier et en-dessous de la gorge, une petite bande transversale de même couleur ; manteau noir, tacheté de blanc ; parties inférieures d'un blanc pur ; bec noir, cendré vers le bout.

Les jeunes de l'année (colymbus immer, Gmel.) : parties supérieures, ainsi que les flancs, d'un brun cendré, moins foncé sur la tête et sur le cou ; plumes du dos et des flancs bordées de cendré bleuâtre ; toutes les parties inférieures

blanches; bec cendré en-dessus, blanchâtre en-dessous; iris noirâtre.

En vieillissant, ils prennent peu à peu les couleurs des vieux.

Cette espèce, de passage accidentel pendant l'hiver, se montre sur les rivières, surtout lorsque les eaux sont grandes.

Cab. de M. Guill.; le Mus.

234. PLONGEON CAT-MARIN : *Colymbus septentrionalis*, Linn.

Colymbus septentrionalis *et* c. stellatus, *Gmel.* — *Le plongeon à gorge rouge, le pl. cat-marin* et *le petit plongeon, Buff.* — *Le plongeon cat-marin, Vieill.* — *Plongeon cat-marin ou à gorge rouge, Tem. pag.* 916.

Longueur du bec, 2 pouces 10 lignes ou 3 pouces; mandibule supérieure un peu courbée vers le bout; l'inférieure entièrement droite, avec une rainure en-dessous; bords des deux mandibules rentrés en-dedans; distance du bout du bec aux narines, 16 lignes; première rémige plus longue que la deuxième; grosseur du tadorne.

Longueur totale, 21 à 24 pouces; du tarse, 2 pouces 8 lignes; du doigt extérieur, 4 pouces; envergure, 3 pieds 2 à 3 pouces.

Vieux, mâle et femelle, âgés de trois ans: gorge, côtés de la tête et du cou d'un cendré velouté; devant du cou d'un marron vif; occiput, parties postérieures et inférieures du cou mar-

quées de raies longitudinales noires et blanches; le reste des parties inférieures d'un blanc pur; flancs et parties supérieures noirâtres, quelquefois tachetés de blanc; bec noir; iris rougeâtre.

Les jeunes de l'année (colymbus striatus, Gmel.) ressemblent à ceux de l'espèce précédente, mais avec de dimensions moindres.

De passage accidentel, sur les rivières et les étangs, où on le voit pendant l'hiver seulement.

Cab. de MM. Court., Guill., Guit., Mill.; le Mus.

Nota. Quant au *plongeon lumme* (colymbus arcticus, *Linn.*), qu'on nous a indiqué comme ayant été tué en Anjou; n'ayant pas vu cet oiseau, et n'ayant pas de documens assez positifs sur ce fait, nous nous abstiendrons d'en parler quant à présent.

DISTRIBUTION

Des Oiseaux du département de Maine et Loire, en quatre Classes, selon qu'ils sont sédentaires ; de passage périodique et nichant en Anjou ; de passage périodique, sans nicher en Anjou ; et enfin de passage accidentel.

OISEAUX SÉDENTAIRES EN ANJOU.

1. Chouette hulotte *ou* chat-huant. *Pag.* 73
2. Chouette chevêche. 74
3. Chouette effraie. 76
4. Chouette moyen duc ? 79
5. Chouette scops. 80
6. Faucon cresserelle. 91
7. Aigle jean le blanc ? 100
8. Autour ordinaire. 103
9. Epervier commun. 105
10. Milan royal. 108
11. Buse commune. 114
12. Buse patue ? 115
13. Busard harpaye. 118
14. Pic vert. 133
15. Pic cendré ? 134
16. Pic épeiche. 134
17. Pic mar. 136
18. Pic épeichette. 137
19. Pic-Grièche grise. 160
20. Merle draine. 170
21. Merle grive. 173
22. Merle noir. 177
23. Fauvette pitte-chou ? 207
24. Fauvette rouge-gorge. 211
25. Accenteur mouchet. 248
26. Troglodyte d'Europe. 254
27. Pipi farlouse. 275
28. Alouette cochevis. 281
29. Alouette des champs. 282
30. Alouette lulu. 283
31. Mésange charbonnière. 291
32. Mésange bleue. 293
33. Mésange huppée. 295
34. Mésange nonnette. 297
35. Més. à longue queue. 298
36. Bruant jaune. 303
37. Bruant zizi *ou* de haie. 305
38. Fringille chardonneret. 318
39. Fringille linotte. 322
40. Fringille pinson. 328
41. Fringille moineau. 331
42. Fringille friquet. 333
43. Fringille soulcie. 334
44. Fringille verdier. 336
45. Fringille gros-bec. 337
46. Bouvreuil commun. 340
47. Etourneau vulgaire. 344
48. Corbeau noir. 348
49. Corbeau corneille. 350
50. Corbeau choucas. 357
51. Corbeau choue ? 359
52. Pie commune. 361
53. Geai commun. 363

54. Sittelle torchepot. 366
55. Grimpereau d'Europe. 372
56. Martin-pêcheur alcyon. 377
57. Pigeon ramier. 383
58. Perdrix rouge. 389
59. Perdrix grise. 392
60. Vanneau huppé. 424
61. Héron cendré. 431
62. Héron butor. 437
63. Gallinule d'eau *ou* com. 508
64. Foulque macroule. 511
65. Grêbe castagneux. 594

OISEAUX DE PASSAGE PÉRIODIQUE, NICHANT EN ANJOU.

1. Faucon hobereau. *Pag.* 86
2. Aigle botté? 95
3. Buse bondrée. 112
4. Busard montagu. 121
5. Coucou gris. 125
6. Coucou roux. 127
7. Torcol ordinaire. 131
8. Engoulevent ordinaire. 140
9. Hirondelle de cheminée. 142
10. Hirondelle de fenêtre. 144
11. Hirondelle de rivage. 146
12. Martinet de muraille. 149
13. Gobe-mouche gris. 151
14. Pie-grièch. à poitrine rose. 162
15. Pie-grièche rousse. 164
16. Pie-grièche écorcheur. 167
17. Loriot d'Europe. 179
18. Traquet motteux. 182
19. Traquet tarier. 185
20. Traquet pâtre. 188
21. Fauvette rousserole. 193
22. Fauvette effarvate. 196
23. Fauvette verderolle. 197
24. Fauvette phragmite. 200
25. Fauvette aquatique. 201
26. Fauvette locustelle. 203
27. Fauvette gorge-bleue. 212
28. Fauvette de muraille. 217
29. Fauvette rossignol. 220
30. Fauvette philomèle. 221
31. Fauvette orphée. 223
32. Fauvette à tête noire. 225
33. Fauvette des jardins. 227
34. Fauvette grisette. 228
35. Fauv. à poitrine jaune. 231
36. Pouillot siffleur. 235
37. Pouillot fitis. 238
38. Pouillot à ventre jaune. 240
39. Pouillot véloce. 241
40. Pouillot natterer. 244
41. Bergeronnette grise. 257
42. Bergeron. printanière. 265
43. Pipi rousseline. 272
44. Pipi des arbres. 277
45. Alouette calandrelle. 286
46. Mésange moustache. 300
47. Bruant ortolan. 307
48. Bruant de roseaux. 310
49. Bruant proyer. 313
50. Huppe ordinaire. 368
51. Pigeon tourterelle. 385
52. Caille ordinaire. 396
53. Outarde canepetière. 403
54. Œdicnême criard. 406
55. Grand pluvier à collier. 413
56. Petit pluvier à collier. 415
57. Héron blongios. 439
58. Bécassine ordinaire. 455

59. Bécassine sourde ? 456
60. Bécasseau temmia. 468
61. Chevalier cul-blanc. 483
62. Chevalier guignette. 486
63. Râle d'eau. 498
64. Gallinule de genêt. 501
65. Gallinule marouette. 503
66. Gallinule baillon. 505
67. Gallinule poussin. 507
68. Canard sarcelle d'été. 536
69. Sterne pierre-garin. 581
70. Sterne petite hirondelle de mer. 583
71. Sterne épouvantail. 584

OISEAUX DE PASSAGE PÉRIODIQUE, NE NICHANT POINT EN ANJOU.

1. Chouette brachiôte. *Pag.* 77
2. Faucon émérillon. 89
3. Aigle balbusard. 99
4. Busard Saint-Martin. 120
5. Hirondelle de rocher. 147
6. Gobe-mouche à collier. 153
7. Merle litorne. 172
8. Merle mauvis. 174
9. Merle à plastron. 175
10. Fauvette rouge queue. 215
11. Roitelet ordinaire. 250
12. Roitelet triple bandeau. 252
13. Bergeronnette lugubre. 259
14. Bergeronnette jaune. 263
15. Pipi spioncelle. 270
16. Mésange petite charbonnière. 292
17. Fringille tarin. 321
18. Fringille d'Ardennes. 329
19. Corbeau freux. 352
20. Corbeau mentelé. 356
21. Tichodrome échelette. 374
22. Pluvier doré. 411
23. Pluv. à col. interrompu? 417
24. Vanneau pluvier. 421
25. Grue cendrée. 428
26. Héron pourpré. 432
27. Cigogne blanche. 442
28. Spatule blanche. 444
29. Courlis cendré. 450
30. Bécasse ordinaire. 453
31. Barge à queue noire. 458
32. Bécasseau variable. 465
33. Bécas. petit *ou* échasse? 471
34. Bécasseau combattant. 475
35. Chevalier arlequin. 479
36. Chevalier gambette. 481
37. Chevalier aboyeur. 487
38. Avocette à nuque noire. 495
39. Oie cendrée. 517
40. Oie vulgaire. 518
41. Oie rieuse. 519
42. Canard sauvage. 529
43. Can. chipeau *ou* ridenne. 531
44. Canard pilet. 532
45. Canard siffleur. 533
46. Canard souchet. 535
47. Canard sarcelle d'hiver. 538
48. Canard milouin. 544
49. Canard garrot. 545
50. Canard morillon. 548
51. Harle piette. 555
52. Grand cormoran. 557
53. Mouette à pieds bleus. 573
54. Mouette tridactyle. 575
55. Mouette rieuse. 576
56. Grèbe huppé. 588

OISEAUX DE PASSAGE ACCIDENTEL EN ANJOU.

1. Faucon pélerin. *Pag.* 85
2. Aigle tacheté *ou* a. criard. 93
3. Aigle pygargue. 96
4. Milan noir *ou* parasite. 109
5. Accenteur pégot. 247
6. Pipi richard. 269
7. Bruant de neige. 315
8. Fringille sizerin. 325
9. Bec-croisé des sapins. 341
10. Outarde barbue. 401
11. Huitrier pie. 420
12. Héron garzette. 434
13. Héron bihoreau. 435
14. Ibis noir ou falcinelle. 447
15. Courlis corlieu. 451
16. Barge rousse. 460
17. Bécasseau cocorli. 464
18. Bécasseau canut *ou* maubêche. 473
19. Tourne-pierre à collier. 490
20. Echasse à manteau noir. 493
21. Oie bernache. 521
22. Oie cravant. 522
23. Cygne sauvage. 524
24. Canard tadorne. 527
25. Canard double macreuse. 541
26. Canard macreuse. 542
27. Canard milouinan. 543
28. Canard nyroca. 549
29. Grand harle. 552
30. Harle huppé. 553
31. Pétrel oiseau de tempête. 561
32. Pétrel de leach. 562
33. Stercoraire pomarin. 564
34. Goêland à manteau noir. 568
35. Goêland à manteau bleu. 570
36. Goêland à pieds jaunes. 571
37. Mouette pygmée. 579
38. Grêbe jou-gris. 590
39. Grêbe cornu *ou* esclavon. 591
40. Grêbe oreillard. 593
41. Plongeon imbrim. 598
42. Plongeon cat-marin. 599

RÉCAPITULATION.

Oiseaux sédentaires en Anjou	65.
Oiseaux de passage périodique, nichant en Anjou	71.
Oiseaux de passage périodique, ne nichant point en Anjou	56.
Oiseaux de passage accidentel	42.
TOTAL	234.

En résultat, le département de Maine et Loire fournit à lui seul, comme on le voit, 234 espèces d'oiseaux, tandis que l'Europe entière, d'après le Manuel d'Ornithologie de M. Temminck, n'en possède environ que 400.

TROISIÈME CLASSE.

REPTILES ou ERPÉTOLOGIE.

Les Reptiles sont des animaux vertébrés, à sang rouge, mais froid, respirant l'air par des poumons (1). Ils sont ovipares, ou bien, quelques uns seulement, ovovivipares. Le corps est recouvert soit d'une carapace, soit de plaques ou de tubercules osseux, ou bien d'écailles, ou simplement d'une peau nue. Ils ont deux ou quatre pieds, ou bien en manquent totalement, mais jamais de nageoires.

Le cœur des animaux de cette classe est à oreillette double; et d'après une disposition particulière, jamais, d'après les observations de M. Cuvier, la totalité du sang ne passe à la fois dans les poumons.

Dans les pays froids ou tempérés, comme le nôtre, les reptiles passent l'hiver en léthargie, et se réveillent dans les premiers jours du printemps, pour se livrer bientôt à l'acte de la re-

(1) Les têtards ou petits, de l'ordre des Batraciens seulement, ont en outre des branchies comme les poissons.

production. Ils déposent leurs œufs, qu'ils ne couvent jamais, soit dans l'eau, la terre, sous des pierres, etc., selon les espèces; et les petits qui en proviennent se suffisent à eux-mêmes aussitôt qu'ils sont nés.

L'irritabilité musculaire est chez ces animaux d'une énergie telle, qu'elle se conserve encore long-temps, même après leur avoir coupé la tête, arraché le cœur, ou les avoir réduits en plusieurs tronçons.

MM. *Brongniart* et *Cuvier*, que nous suivrons dans la classification des reptiles, les divisent en quatre ordres (1).

1.er *Ordre.*	CHÉLONIENS.	(Tortues.) Cœur à deux oreillettes; corps enveloppé de deux plaques formées par les côtes et le sternum, et supporté par quatre pieds.
2.e *Ordre.*	SAURIENS.	(Lézards.) Cœur à deux oreillettes; corps revêtu d'écailles, et supporté sur quatre ou sur deux pieds.
3.e *Ordre.*	OPHIDIENS.	(Serpens.) Cœur à deux oreillettes; corps très-allongé et étroit, dépourvu de pieds.
4.e *Ordre.*	BATRACIENS.	(Grenouilles, salamandres, etc.) Cœur à un seul ventricule et à une seule oreillette; corps nu, porté par quatre ou deux pieds, mais dans le jeune âge ayant la forme d'un poisson.

(1) Brongniart: Essai d'une classification des reptiles; et Cuvier: le Règne animal, distribué d'après son organisation.

Nous ne trouvons à placer les reptiles de Maine et Loire que dans les trois derniers ordres. Cependant on pourrait citer dans celui des *Chéloniens* plusieurs tortues qui ont été rencontrées en Anjou, mais accidentellement; entr'autres, un individu d'une espèce d'eau douce, qui fut pris dans l'étang de la Haie, en 1764; mais comme cette note de M. de la Richerie, en constatant ce fait, n'indique nullement l'espèce à laquelle cette tortue pourrait appartenir, il nous est impossible de la faire connaître. Mais en 1825, pendant l'été, M. Courtillé a rencontré sur les bords de la Loire, et près la ville de Saumur, la tortue d'eau douce d'Europe, (*emys europæa*, Dumér. — *Testudo orbicularis*, Linn. — *Faune fr. rept. pl.* 2, *n.°* 2), en partie recouverte par le sable du rivage.

Nous n'avons pas connaissance qu'il ait été observé d'autres tortues dans le département de Maine et Loire, qui, dans tous les cas, ne s'y rencontrent qu'accidentellement.

Ordre des SAURIENS.

Corps revêtu d'écailles, porté par quatre ou par deux pieds, à doigts onguiculés; cœur à oreillette double et à ventricule unique.

Les reptiles de cet ordre sont tous ovipares; ils s'accouplent au printemps, au moyen d'une verge simple, fourchue ou double, selon les genres; déposent leurs œufs dans la terre, dans des trous de murailles ou sous des pierres; et les petits en sortent avec la forme qu'ils doivent conserver pendant toute leur vie. Leur bouche est armée de dents aiguës; ils ont une queue; et le plus grand nombre est pourvu de quatre membres; ils ont trois paupières et un tympan. Ils se nourrissent d'animaux vivans, mais ne boivent point.

FAMILLE DES LACERTIENS : *Lacertini.*

Langue mince, extensible et terminée par deux longs filets; corps allongé; tous les pieds à cinq doigts séparés, arrondis, inégaux et munis d'ongles aigus non rétractyles; écailles disposées par bandes transversales et parallèles sous le ventre et autour de la queue. Les mâles ont une double verge; et l'anus est une fente transversale.

LÉZARD : *LACERTA*, Linn.

Palais armé de deux rangs de dents aiguës; un collier sous le cou, formé par une rangée de larges écailles, séparées de celles

du ventre par un espace où il n'y en a que de petits comme sous la gorge ; tête couverte de plaques ; queue arrondie, conique.

Les Lézards sont recouverts en-dessus d'écailles arrondies, carénées et non imbriquées ; leur corps est terminé par une queue arrondie, annelée, conique, non prenante, et au moins aussi longue que le corps; sous chaque cuisse est une rangée de petits grains poreux, dont le nombre varie peu dans la même espèce.

Ils sont tous de petite taille et d'une vélocité remarquable. Ils habitent sur la terre et jamais dans l'eau ; courent et grimpent sur les murs, les rochers et les buissons; s'y tiennent à l'affût des insectes qui composent leur nourriture, et qu'ils saisissent avec leurs mâchoires. Lorsqu'ils éprouvent quelque crainte, ces animaux se retirent aussitôt soit dans des trous de murailles ou en terre, ou bien dans des buissons. Il en est de même lorsque la nuit approche, c'est aussi dans des trous qu'ils s'enfoncent, pour n'en sortir que le lendemain matin.

Aucun d'eux n'est venimeux, mais quelques espèces mordent avec acharnement, et se laissent plutôt tuer que de lâcher prise. Cependant le tabac en poudre qu'on leur met à la bouche, ainsi que l'approche du feu suffisent pour leur faire desserrer les dents.

Ils sont connus généralement en Anjou, sous le nom de *lizards*.

1. LÉZARD VERT PIQUETÉ : *Lacerta viridis*, Daud., Cuv. -- Faun. fr., rept. pl. 6.

Vulg. le lizard vert, le llyavert, le vert-de-gris.

Corps vert en-dessus, avec de petites taches ou seulement des points noirs ; rarement de couleur uniforme ; queue ne faisant que deux fois la longueur du corps.

Longueur totale, 10 pouces 2 à 3 lignes ; de la queue, 6 pouces 9 lignes ; du corps, 3 pouces 6 lignes ; 15 à 16 grains poreux.

Dessus du corps vert, mélangé de petites écailles noires ; ventre ordinairement d'un jaune pâle ; queue verte à son origine supérieure et grisâtre au reste ; composée de 105 anneaux ou environ.

Var. B., vert, sans taches ni points noirs ; des points blancs sur la tête.

Cette espèce, qui est très-commune et qui varie beaucoup, habite les bois, les haies et les fossés, et se retire dans des trous en terre. Vers le mois de juin la femelle pond dix à douze œufs ou environ (1).

---

(1) Les différentes espèces de reptiles n'ayant pas été beaucoup étudiées en Anjou, nous ne pouvons les indiquer dans aucun cabinet particulier ; mais nous prévenons ici que se trouvant toutes réunies dans le nôtre, nous ne citerons aucun cabinet à la suite de chaque description spécifique, comme nous avons fait pour les mammifères et les oiseaux.

2. LÉZARD A DEUX RAIES : *Lacerta bilineata*, Daud., Cuv. — Faun. fr., rept. pl. 8.

Queue deux fois aussi longue que le reste de l'animal ; une raie longitudinale blanche de chaque côté du corps, surmontée d'une ligne de taches brunes ou noires légèrement espacées et touchant immédiatement la raie blanche.

Longueur totale, 8 pouces 3 lignes; de la queue, 5 pouces 6 lignes; du corps, 2 pouces 9 lignes; 14 à 15 grains poreux.

Dessus du corps d'un vert lavé de roussâtre, avec une ligne longitudinale blanche de chaque côté du corps : cette ligne part des yeux, se continue sur le corps ainsi que sur la base de la queue; elle est surmontée d'une ligne formée de taches brunes ou noires, presque contiguës entr'elles, et touchant immédiatement la ligne blanche; de gros points blancs, plus ou moins rapprochés ou réunis en bande sur le cou et sur les flancs; ordinairement de petites taches brunes ou noirâtres sur les flancs, entre la bande de points blancs et la ligne longitudinale de semblable couleur des côtés du corps; parties inférieures d'un jaune un peu verdâtre, avec la gorge et ses côtés légèrement lavés de bleuâtre; queue grisâtre, plus pâle en-dessous, composée de quatre-vingt-seize anneaux formés d'écailles oblongues, carénées; dessus de la tête

variable dans ses teintes, mais jamais ponctué de blanc ou de noir.

Cette espèce, qui varie beaucoup dans ses teintes et même dans ses taches, est moins défiante que la précédente. On ne la rencontre que dans les terrains maigres et sablonneux, les landes, etc.; se tient à terre, dans les haies et fossés, ainsi que sur les buissons.

Assez commune à S.t-Augustin, près Angers, ainsi que dans les landes de Sceaux, de Thorigné, de Terre-Fort, près Saumur, etc.

3. LÉZARD GRIS DES MURAILLES : *Lacerta agilis*, Linn.

Queue ne faisant pas deux fois la longueur du corps ; bord des mâchoires tacheté de noir ; une large bande longitudinale noirâtre, ou marbrée de cette couleur, sur les flancs et les côtés du cou, et ordinairement bordée de deux lignes blanchâtres plus ou moins ondées.

Longueur totale, 6 pouces 9 lignes; de la queue, 4 pouces 3 lignes; du corps, 2 pouces 6 lignes; 18 à 20 grains poreux.

D'un gris cendré ou légèrement olivâtre en-dessus, avec des taches et des points noirâtres; de chaque côté du corps ou du cou, ordinairement deux lignes blanchâtres, plus ou moins ondée et bordées de noirâtre, séparées par une large bande d'un brun plus ou moins foncé; ordinairement de petites taches noires sur la tête

et sur le dos; parties inférieures blanchâtres, quelquefois teintes de verdâtre, de jaune ou de rougeâtre; queue composée de quatre-vingt-deux anneaux ou environ.

Var B. *Ecailles marginales formant une ligne de taches d'un beau bleu-lapis ; 20 à 21 grains poreux ; flancs marbrés de noir.*

Var. C. *Point de taches ou points noirs sur le dos ou sur la tête; dessous de la queue d'un jaune rougeâtre.*

Cette espèce, qui varie beaucoup par le nombre et la disposition des taches, est quelquefois de couleur uniforme en-dessus; quelques individus sont marqués d'une raie noirâtre sur le milieu du dos ou seulement mouchetés de noir en-dessus; quelquefois la gorge et le dessous du cou sont mouchetés de noirâtre ou de rougeâtre; d'autres ont le dessous de la queue d'un jaune rougeâtre; mais la variété B. est bien remarquable par ses écailles marginales, marquées chacune d'une tache bleu-lapis, qui, par leurs dispositions, forment une bande interrompue de chaque côté du ventre.

On rencontre souvent cette espèce avec la queue fourchue : résultat d'un accident.

Habite les talus de fossés, les murailles, les rochers et les décombres. Nous avons rencontré la var. B., qui est moins commune que les autres, dans l'arrondissement de Beaupreau, etc.

Ordre des OPHIDIENS.

Corps très-allongé, étroit, sans pieds ni nageoires, ordinairement écailleux (1); cœur à oreillette et à ventricule double; des dents aux mâchoires; point de paupières mobiles ni de tympans distincts; un seul poumon.

Le plus grand nombre des Ophidiens est ovipare, tandis que quelques genres fournissent des espèces ovovivipares. Les uns déposent leurs œufs dans la terre, le fumier, etc., et les autres ont des œufs qui éclosent dans le corps de la femelle. Tous apportent en naissant la forme et les organes qu'ils doivent avoir pendant leur vie.

Leur langue est étroite, presque cylindrique, bifurquée à son extrémité, d'une consistance molle et par cela même incapable de blesser comme le croit le vulgaire; elle n'est non plus visqueuse; ce qui indique assez que ces animaux ne se servent point de cet organe comme instrument de préhension; aussi est-ce avec leurs mâchoires armées de dents aiguës, qu'ils saisissent les animaux vivans qui composent leur nourriture, en s'élançant sur eux avec impétuosité;

(1) Toutes les espèces qu'on rencontre en France sont recouvertes d'écailles; et il n'y a que celles des genres *cécilie* et *amphisbène* à en être dépourvues, et qui sont étrangères.

et qui consistent en insectes, reptiles, poissons, oiseaux et leurs œufs, et même des quadrupèdes qu'ils avalent tout entiers, sans les mâcher, mais lentement; ils ne boivent point.

Ils habitent ordinairement sur terre; mais lorsque la saison est chaude, un assez grand nombre passe une partie de la journée dans l'eau, soit pour y chercher sa nourriture, ou bien seulement s'y rafraîchir; aussi rencontre-t-on ces animaux de préférence dans le voisinage des étangs, des mares, des fossés; mais aussi dans les bois, les prairies, les moissons, ainsi que sur les rochers, les débris de carrière, etc.

Tous les ans, au printemps, ils renouvellent leur peau, en se débarrassant de l'ancienne qu'ils quittent ou qu'ils rejettent d'une seule pièce, en la retournant de dehors en dedans.

Ces animaux sortent de leur état léthargique de très-bonne heure, et on les voit dès la fin de février, si le soleil se montre assez pour pouvoir les échauffer et leur donner cette activité qu'ils n'éprouvent point sans l'influence de cet astre.

Ils s'accouplent au printemps, au moyen d'une verge double, courte et ordinairement hérissée d'épines : le mâle et la femelle s'entortillent l'un autour de l'autre, et restent ainsi accolés pendant une ou deux heures.

Ne doit-on pas encore attribuer à cet acte la réunion d'un très-grand nombre d'individus de la même espèce, qu'on rencontre particulièrement dans les bois et les forêts, formant par leurs enlacemens des pelotes de 12 à 15 pouces de diamètre : fait qu'on ne peut révoquer en doute, ayant été observé par des personnes dignes de foi.

Tous les Serpens, en Anjou, sont désignés par les gens de la campagne sous le nom collectif de *vlains;* et ils attribuent à tous les qualités vénéneuses de quelques-uns; n'en mangent aucun; et par une habitude qui se transmet de père en fils, ils ne détruisent jamais un de ces animaux, sans lui écraser la tête.

FAMILLE DES HOMODERMES. (Dumér.)

Corps sans écailles ou recouvert d'écailles semblables entre elles, tant en-dessus qu'en-dessous; mâchoires non dilatables.

Les animaux de cette famille ont la bouche petite, les mâchoires non dilatables, et point de crochets à venin. Ils vivent de vers et d'insectes.

ORVET : *ANGUIS:* Linn.

Corps arrondi, comme cylindrique; queue conique, arrondie, non distincte du corps; point de trous auditifs; écailles imbriquées, lisses et semblables entr'elles sur tout le corps; œil muni de trois paupières; tête couverte de cinq

grandes plaques entourées de plaques plus petites; anus simple et sans ergots.

Les Orvets sont des animaux doux et pacifiques, qui ne cherchent même pas à se défendre lorsqu'on les attaque; leurs dents qui sont comprimées et crochues ne leur servent qu'à retenir les insectes et les vers dont ils font leur nourriture; ne vivant que de petits animaux, leur bouche n'est point susceptible de dilatation.

Ce genre a été porté récemment dans la famille des *Urobènes*, ordre des *Sauriens*, à raison, sans doute, du cœur qui n'a qu'un seul ventricule. Nous le laisserons néanmoins dans l'ordre des *Ophidiens*, à cause des rapports beaucoup plus nombreux qu'il a de commun avec eux.

4. ORVET COMMUN OU FRAGILE: *Anguis fragilis*, Linn.

Vulg. L'anvin, l'anvrin, l'anvrouille.

Queue plus longue que le reste de l'animal.

Longueur totale d'un grand individu, 18 pouces; de la queue, 10 pouces 3 lignes; du corps, 7 pouces 9 lignes.

Les petits qui sortent vivans du corps de la femelle, naissent blancs en-dessus, avec une ligne dorsale d'un brun noirâtre, qui se bi-

furque sur la nuque; le dessous et les côtés sont de cette dernière couleur, mais légèrement ardoisée. Avec l'âge, ces différentes teintes se foncent en-dessus, et s'affaiblissent en-dessous, de manière à devenir d'un gris jaunâtre en-dessus, avec trois filets noirâtres le long du dos, et de couleur d'acier poli en-dessous; peu à peu ces filets se changent en diverses séries de points, qui finissent par disparaître entièrement; et enfin les couleurs des parties supérieures et inférieures se changent en un gris à peu près uniforme, légèrement teint de roux.

Cette espèce, qui est très-commune, et que les gens de la campagne accusent mal à propos d'être venimeuse, ainsi que d'être aveugle, a, il est vrai, les yeux très-petits; et ces animaux sont si peu défians, qu'ils ne fuient l'homme que lorsqu'ils en sont tourmentés : deux circonstances qui ont pu faire croire qu'ils ne voyaient point.

L'Orvet est tellement fragile, que si quelque main vient à le frapper ou à le saisir, il roidit sa queue, qui se brise aussitôt par la plus petite résistance qu'il oppose. En abandonnant ainsi une portion de leur être, ces reptiles trouvent souvent, par ce léger sacrifice, le seul moyen d'échapper à la mort. La nature prévoyante leur a donné la faculté d'en reproduire une autre;

et au bout d'une année, dit-on, cette perte est réparée.

Pendant la nuit, ainsi que pendant les jours pluvieux ou froids, l'Orvet se retire dans des trous en terre ou sous quelque pierre. Il change de peau vers la mi-juillet; il est ovovivipare.

Très-commun partout, surtout dans les taillis, les coteaux, mais abondant sur les rochers de S.t-Nicolas et de la Haie, près Angers.

FAMILLE DES HÉTÉRODERMES. (Dumér.)

Corps recouvert d'écailles en-dessus et de plaques sous le ventre et sous la queue; mâchoires dilatables.

Les serpens de cette famille ont presque tous une tête grosse, aplatie, plus ou moins échancrée en arrière; leurs dents, qui sont aiguës, sont disposées sur plusieurs rangs longitudinaux: les unes sur le palais et les autres sur le bord des mâchoires. Ces dents ne leur servent qu'à retenir leur proie; mais quelques genres ont en outre des dents venimeuses placées à l'extrémité antérieure de la mâchoire supérieure.

Ils se nourrissent de toutes sortes d'animaux qu'ils peuvent attraper, souvent plus gros que leur corps. Les articulations des mâchoires n'étant unies, soit entr'elles, soit aux os intermaxillaires, que par des ligamens, peuvent s'écarter assez pour qu'ils puissent les avaler.

A la suite d'un repas aussi abondant, qui est toujours fort long à faire, la digestion, en absorbant en quelque sorte toutes les autres facultés vitales, les met dans un état de torpeur tel qu'ils se laissent souvent assommer ou prendre sans beaucoup de résistance.

Le plus grand nombre a les plaques ventrales disposées transversalement; elles varient en nombre, comme celles qui recouvrent le dessous de la queue.

Parmi les Hétérodermes, nous ne possédons que deux genres seulement : *les couleuvres et les vipères.*

COULEUVRE : *COLUBER*, Linn.

Queue arrondie, conique, garnie en-dessous d'un double rang de plaques; sous le ventre, des plaques entières et transversales; tête couverte de neuf grandes plaques, et non d'écailles imbriquées; anus sans ergots; point de crochets à venin; dents très-nombreuses, mais dont la quantité varie selon les espèces.

Les Couleuvres sont faciles à distinguer des vipères, d'abord à leur tête recouverte de neuf plaques disposées deux par deux, si ce n'est l'avant-dernier rang qui en a trois; tandis que ce sont des écailles à-peu-près semblables à celle du dos, qui recouvrent la tête de nos vipères; en outre, ces dernières ont toujours des crochets à venin qu'on ne rencontre jamais

dans les Couleuvres. Cependant, quoique la morsure des Couleuvres soit atoxique, il n'en est pas moins vrai que leur ressemblance apparente avec les vipères fait qu'elles éprouvent les suites funestes de la vindicte générale, en recevant des coups, et le plus souvent la mort, par les hommes qui les rencontrent.

Les Couleuvres, comme les vipères, lorsqu'elles sont irritées, commencent par darder leur langue fourchue, font entendre bientôt un sifflement qui a quelque rapport avec celui de l'oie domestique; leur tête alors, qui se retire en arrière, se dilate en cœur; les yeux sont pleins de feu; et le corps qui se gonfle et s'affaisse alternativement, se reploie en arcs nombreux, qui, en se débandant comme un ressort, avec rapidité, lance le reptile sur l'objet de sa colère, soit pour le heurter ou bien le mordre réellement. Dans ce dernier cas, il y a toujours une plaie occasionnée par le déchirement plus ou moins considérable que font les dents recourbées en arrière des Couleuvres, lorsque ces animaux cherchent à les dégager. D'après cela, et bien que leur morsure ne soit nullement venimeuse, il est toujours prudent de l'éviter.

Les Couleuvres ne mangent jamais de fruits ni ne sucent le lait des vaches, comme on le croit

communément à la campagne; l'inspection de leur bouche, qui est armée de dents aiguës, disposées sur quatre rangs à la mâchoire supérieure et sur deux seulement à l'inférieure, démontre facilement qu'une vache dont les trayons sont assez tendres, ne pourrait supporter une pareille succion; et l'on sait d'ailleurs que les Couleuvres, ainsi que les autres animaux de cet ordre, ne boivent pas (1); mais leur nourriture consiste en poissons, reptiles, petits oiseaux et leurs œufs, ainsi que de petits quadrupèdes qu'elles vont chercher dans leurs retraites, soit à terre ou dans les eaux, où elles aiment aussi à se baigner, mais par une température élevée: aussi les rencontre-t-on très-souvent dans le voisinage des mares et des étangs, surtout où il y a des collines pierreuses ou boisées, des prairies, etc.; les grandes espèces grimpent encore sur les arbres, en les contournant obliquement, pour y surprendre des oiseaux dans leurs nids, et dans lesquels elles se reposent quelquefois après avoir avalé les œufs ou mangé les petits.

Les Couleuvres sont ovipares, du moins pour le plus grand nombre, et déposent leurs œufs, soit en terre, soit dans des tas de fumier, etc. Ces œufs, revêtus d'une enveloppe membra-

(1) Dict. des Scienc. nat., tom. 48, pag. 524.

neuse, sont oblongs, et dans quelques espèces disposés en chapelets.

(a) *Ecailles du dos carénées.*

5. COULEUVRE A COLLIER : *Coluber natrix*, Linn.

Faune fr.. rept., pl. 17, *f.* 1. — *Vulg. la couleuvre d'eau.*

Un collier blanc, jaune ou de couleur orange sur la nuque, suivi d'une large tache noire de chaque côté du cou; dessous du corps plus ou moins noir, avec des taches blanches, très-rapprochées sur les côtés, et quelquefois d'autres plus petites, de même couleur, éparses sur les plaques; dessus de la tête sans taches.

Longueur totale d'un grand individu, 3 pieds; de la queue, 7 pouces; du reste de l'animal, 29 pouces; queue faisant la cinquième partie de la longueur totale ou environ; 144 à 175 plaques ventrales.

Parties supérieures d'un cendré plus ou moins verdâtre, bleuâtre ou roussâtre en-dessus, avec trois ou quatre rangs de taches noires, dont les plus grandes sont sur les côtés du corps: les intermédiaires manquent quelquefois; cinq à six traits noirs traversant les mâchoires; iris rougeâtre.

Var. B. Parties supérieures d'un cendré roussâtre, avec un seul rang de taches noires sur chaque côté du corps; collier aurore.

Cette Couleuvre, qui varie beaucoup, tant

par la taille qui atteint rarement 4 pieds 6 pouces, que par ses couleurs et la distribution de ses taches, se distinguera néanmoins toujours de ses congénères par la présence de son collier, ainsi que des taches noires qui le touchent.

Lorsqu'elle est en colère et qu'on y touche, il s'attache aux doigts une humeur blanche, fétide et fort tenace, qui provient de l'anus.

Elle pond de vingt à quarante œufs oblongs, disposés en chapelet, qu'elle dépose soit en terre, souvent au bord des eaux, soit dans des tas de fumier, etc., où ils éclosent vers le mois d'août.

C'est particulièrement à ces œufs que les gens de la campagne donnent l'épithète ridicule d'*œufs de coq ;* surtout en l'accompagnant de la croyance où ils sont qu'il en provient de petits serpens.

On rencontre cette espèce dans les bois, les prairies, les haies et les buissons, ainsi que dans les eaux, quand il fait chaud. C'est la plus commune des espèces de l'Anjou.

6. COULEUVRE VIPÉRINE : *Coluber viperinus*, Latr. — Cuv.

Plaques ventrales et souscaudales tachetées en damier de noir et de grisâtre, ou bien de noir et de jaune ; un zigzag noirâtre le long du dos ; des taches hiéroglyphiques sur la tête ; queue faisant plus du quart de la longueur totale.

Longueur totale d'un grand individu, 18

pouces; de la queue, 4 pouces; du reste de l'animal, 14 pouces; 152 à 154 plaques abdominales; 47 à 65 paires de souscaudales.

Olivâtre, grisâtre, ou quelquefois lavé de roussâtre en-dessus, avec une suite de taches noires, non interrompues, formant un zigzag sur le dos, qui arrive sur la nuque à une double tache imitant grossièrement un V, ou approchant de cette lettre ou de la forme d'un cœur; une autre tache de même couleur, placée obliquement derrière l'œil, se réunit à une bande longitudinale courte de chaque côté du cou, en éprouvant un sinus à la jonction de ces deux bandes. Sur les côtés du corps une suite de taches noires correspond à chaque angle rentrant des zigzags du dos; sur ces taches noires latérales, on remarque ordinairement de petites macules jaunes, surtout vers le centre de chaque écaille; ou bien ces taches sont formées d'orbicules noires à disque blanc ou jaune; et souvent entre les zigzags du dos il existe de petites mouchetures jaunes. Dessous du corps et de la queue tachetés en damier de noir, sur un fond grisâtre ou jaune, selon les variétés; sur les côtés du cou et de la tête, ainsi que sous la gorge, le jaune est également répandu dans les différentes variétés; et les lèvres, qui sont aussi de cette couleur, sont traversées par cinq à six petits traits noirs.

Var. A. Parties supérieures d'un gris verdâtre ou olivâtre, avec les taches ordinaires; mais le dessous tacheté en damier de noir sur un fond d'un gris cendré foncé.

Var. B. Parties supérieures d'un gris roussâtre, avec les taches ordinaires; mais le dessous tacheté en damier de noir sur un fond jaune.

Var. C. Parties supérieures olivâtres, avec les taches noires ordinaires; mais point de petites taches ou points jaunes autour du zigzag dorsal.

Var. D. *Faune fr., rept. pl.* 17, *f.* 3. Les taches dorsales ordinaires; mais celles des côtés du corps sont orbiculaires, avec le centre blanc ou jaune.

Cette espèce, d'autant plus intéressante qu'elle a quelques ressemblance par la distribution de ses taches avec la vipère commune, a la tête petite et en ovale allongé, le corps presque cylindrique, mais aminci vers la tête; la queue courte et subulée.

Les Naturalistes regardent cette Couleuvre comme étant ovovivipare, cependant nous avons pu nous assurer du fait contraire sur une femelle que M. Desvaux prit vivante, vers les premiers jours de juillet, et qu'il conserva ainsi dans une boîte pendant une semaine entière, où durant cet intervalle de temps elle pondit un œuf chaque jour. D'après l'énumération

et l'inspection que nous fîmes tant de ces œufs qu'elle avait déjà pondus, que de ceux qu'elle recélait encore au moment qu'elle fut plongée dans l'alkool; il fut reconnu qu'ils étaient au nombre de treize. Mais en avait-elle déjà déposé quelques-uns avant d'être prise? Au reste, ces œufs étaient blanchâtres, oblongs, presque elliptiques ou un peu ovales, de 11 à 12 lignes de longueur sur 6 lignes de diamètre, dans leur plus grande épaisseur.

On prétend, néanmoins, que cette espèce est ovovivipare lorsqu'elle se reproduit dans l'eau : c'est une observation à constater.

On la rencontre de préférence sur les débris de carrières d'ardoises, aux bords des eaux, ainsi que dans les eaux mêmes, où elle passe une grande partie de la journée, lorsqu'il fait chaud, soit pour se rafraîchir, soit pour trouver sa nourriture, qui consiste particulièrement en grenouilles, salamandres et poissons, qu'elle va chercher au fond des mares et des étangs, en nageant à la manière des anguilles; et il arrive quelquefois qu'on la prend à la ligne, amorcée d'un petit poisson ou même d'un lombric.

Lorsqu'elle veut éviter quelque danger, elle s'éloigne avec rapidité, et c'est ordinairement au fond de l'eau ou sous quelque pierre qu'elle va se réfugier.

C'est la plus aquatique de toutes nos Couleuvres.

Très-commune aux carrières abandonnées de Saint-Augustin et de Saint-Barthélemi, etc., ainsi qu'à l'étang de Saint-Nicolas.

La var. B. a été observée sur les bords de l'Aubance, ainsi que sur ceux du Layon, etc.; au pré Pigeon, près Angers; dans l'arrondissement de Saumur; à Cholet, etc.

7. COULEUVRE A QUATRE RAIES : *Coluber quadrilineatus*, Lacép.

Faune fr., *rept.*, *pl.* 14.

Fauve en-dessus, avec quatre raies longitudinales brunes ou noirâtres, séparées entr'elles par un intervalle plus grand sur le dos; parties inférieures couleur d'acier poli, sans taches; queue faisant la cinquième partie de la longueur totale.

Longueur totale d'un grand individu, 6 pieds; de la queue, 14 pouces; du reste de l'animal, 4 pieds 10 pouces; 218 à 224 plaques abdominales; 2 paires de petites plaques anales; 71 à 73 paires de plaques souscaudales.

Parties supérieures fauves, avec quatre raies longitudinales brunes ou noirâtres, dont les deux extérieures se prolongent jusqu'au-dessus du museau, en passant entre les yeux, derrière lesquels elles se réunissent en une tache noire et allongée; parties inférieures couleur d'acier poli ou noirâtre luisant sans taches.

Cette espèce, la plus grande des serpens

d'Europe, dépasse quelquefois 6 pieds. Elle est très-rare, et n'a encore été observée qu'une fois dans notre département, par M. J. Tréton du Mousseau, qui l'a rencontrée dans le parc de Verrie, près Saumur.

(b) *Toutes les écailles lisses.*

8. COULEUVRE LISSE : *Coluber austriacus*, Gmel.

Coluber lœvis, *Lacép.*

Sur la tête une large tache brunâtre ou noirâtre, échancrée en cœur postérieurement ; yeux placés au milieu d'une bande étroite de même couleur ; sur les côtés du cou et dans la ligne des yeux, une autre bande semblable, mais comme lancéolée et séparée de la précédente par un léger intervalle ; queue faisant un peu plus de la cinquième partie de la longueur totale ; quatre rangs de petites taches sur le corps.

Longueur totale d'un grand individu, 22 pouces ; de la queue, 4 pouces 8 lignes ; du reste de l'animal, 17 pouces 4 lignes ; 160 à 170 plaques ventrales ; 46 à 55 paires de plaques souscaudales.

D'un gris cendré, roussâtre, rougeâtre ou violacé, selon les variétés, et luisant en-dessus, avec quatre rangs de petites taches alternes plus foncées ; mais celles des flancs peu marquées. Plaques inférieures d'un brun noirâtre, rougeâtres ou violacées, selon les variétés, avec ou sans taches moins foncées ; iris de deux couleurs :

jaune supérieurement, d'un brun roussâtre inférieurement.

Var. A. Grise en-dessus, avec les taches noires; noirâtre en-dessous.

Var. B. Violacée en-dessus, avec les taches teintes de rougeâtre; dessous plus ou moins mélangé de rougeâtre et de violet.

Var. C. Rouge de brique en-dessus, avec les taches brunâtres; dessous de même couleur, mais légèrement lavé de jaune.

Cette Couleuvre, qui est assez commune sur les collines pierreuses et boisées, et dont la tête petite et ovale ressemble un peu par sa forme à celle du lézard gris, a le corps de 6 à 7 lignes de diamètre dans sa plus grande épaisseur; le cou presque aussi épais que le corps, et la queue très-effilée.

Elle varie beaucoup dans ses couleurs, mais toujours avec des teintes qui se rapprochent des trois variétés principales que nous indiquons.

Ses mœurs sont douces; elle ne cherche point à mordre, et elle fuit avec vitesse l'approche de l'homme.

Sa nourriture consiste en petits animaux, particulièrement en insectes.

La var. A. est commune aux bois de la Haie,

ainsi qu'aux bords de l'étang de Saint-Nicolas et aux environs.

Nous avons rencontré la var. B. sur les collines de Blou, ainsi que sur celles de l'embouchure de l'Oudon.

La var. C., plus rare que les autres, nous a été communiquée par M. de Boulongne fils, qui l'a observée plusieurs fois dans les bois de Trelazé.

9. COULEUVRE VERTE et JAUNE : *Coluber viridiflavus*, Lacép.

La couleuvre commune, Daub. Encycl. rept. pl. 38. *f.* 3. — *Faune fr. rept. pl.* 16.

D'un vert noirâtre en-dessus, avec des traits et des lignes jaunes ; dessous du corps jaune, avec une tache et un trait noirs ou noirâtres aux extrémités des plaques ventrales ; dessus de la tête moucheté de jaune ; queue faisant le tiers et demi ou un peu plus de la longueur totale.

Longueur totale d'un grand individu, 4 pieds 2 pouces ; de la queue, 14 pouces ; du reste de l'animal, 3 pieds ; 15 à 16 lignes de diamètre dans sa plus grande épaisseur ; 210 plaques ventrales ; une paire de plaques anales ; 110 paires de plaques souscaudales.

D'un noir verdâtre en-dessus, avec des raies et de petites taches jaunes, qui forment des mouchetures sur la tête ; sur la partie antérieure du corps comme de petites bandes transversales en-

trecoupées et irrégulières ; vers la partie postérieure comme des lignes longitudinales de même couleur, mais entrecoupées de noir verdâtre ; et sur la queue, ces taches jaunes, qui deviennent plus étroites et plus allongées, forment par leur contiguité, en s'étendant dans toute la longueur du milieu de chaque écaille, des lignes longitudinales non interrompues ; yeux et mâchoires bordées d'écailles jaunes, avec quelques taches noires à la lèvre supérieure seulement. Parties inférieures jaunes, avec une tache et un trait noir aux extrémités de chaque plaque ventrale.

Cette espèce, qui est une des plus belles Couleuvres d'Europe, et qui parvient, quoique rarement, à 6 pieds de longueur, varie dans le nombre de ses plaques abdominales de 206 à 210 ; et dans les souscaudales de 107 à 110. Elle est très-rare en Anjou, et n'a encore été observée que dans les bois de la commune de S.t-Georges-des-Sept-Voies, ainsi qu'aux environs de Saumur.

10. COULEUVRE D'ESCULAPE : *Coluber Æsculapii*, Sturm., Deut., Faun.

Le serpent d'Esculape, Cuv. ? — Vulg. Le sucheton, le surgéton, le séton, le jauneau, la sangle ? — Pl. 4 de cet ouvrage.

D'un brun olivâtre ou gris roussâtre en-dessus, avec plusieurs séries de points blancs de chaque côté du corps ; une tache noire postoculaire, suivie d'une autre tache, mais jaune,

large et irrégulière, placée sur les côtés de la tête et du cou, se réunit au jaune paille et uniforme des parties inférieures; dessus de la tête sans taches; un seul trait noir traversant sous l'œil les deux mâchoires; queue faisant la cinquième partie et demie de la longueur totale.

Longueur totale d'un grand individu, 3 pieds; de la queue, 6 pouces 4 lignes; du reste de l'animal, 29 pouces 8 lignes; 224 à 232 plaques ventrales; ordinairement deux paires de plaques anales; 70 à 73 paires de plaques souscaudales.

D'un brun olivâtre ou gris roussâtre en-dessus, qui s'éclaircit vers le cou, avec les côtés du corps plus pâle, et même blanchâtre, en arrivant aux plaques abdominales; sur les flancs une bande longitudinale plus foncée, mais peu distincte; des points blancs, disposés par séries (1), sur les côtés de la partie moyenne du corps particulièrement; ces points sont rares sur le dos ou manquent totalement, et il n'y en a point sur la queue; une tache postoculaire noire, irrégulière et formant ordinairement le crochet sur la commissure des lèvres; suivie d'une autre tache, mais jaune, large et irrégulière, qui part des grandes plaques de la tête, s'étend obliquement sur les côtés du cou, et se réunit au jaune paille-nacré et uniforme des parties in-

(1) Ces points blancs, de forme un peu allongée, sont placés le plus ordinairement deux sur chaque écaille: l'un à la marge supérieure et l'autre à la marge inférieure.

férieures; lèvres jaunes, traversées sous l'œil, par un seul trait noir.

Cette grande espèce de Couleuvre, qui n'est point le *Coluber Æsculapii* de Linnée (*Coluber atro-cinctus*, Daud.), qui habite l'Amérique ; mais qui, d'après les recherches que M. de Blainville a bien voulu faire pour nous sur ce Serpent, doit se rapporter au *Coluber Æsculapii* des Auteurs allemands. La description qu'en donnent les Auteurs français, ne peut convenir qu'imparfaitement à notre Couleuvre, surtout en disant qu'elle a le ventre blanchâtre, marbré de gris. Celle que nous décrivons a cette partie d'un *jaune paille uniforme*. Le nombre de plaques qu'ils lui donnent est aussi bien différent de celui que nous avons reconnu. Cependant la description, courte il est vrai, que fait M. Cuvier du *Serpent d'Esculape*, dans son Règne animal, donne à penser que c'est bien le même Serpent que nous décrivons ici.

Au reste, cette Couleuvre qui parvient rarement à 5 pieds de longueur, a la tête petite, ovale, comprimée sur les côtés, et armée de quatre-vingt-quatre dents ; le corps presque cylindrique et d'un pouce de diamètre dans sa plus grande épaisseur, mais aminci vers la tête, et au point que le cou est presque aussi épais que la tête est large.

Elle est assez vive, et habite les haies, les bois, les champs de genêts, les rocailles; on la rencontre encore dans les moissons, les chaumes, ainsi qu'auprès des eaux qu'elle traverse souvent en nageant à la surface. Elle monte aussi sur les arbres, et avec la plus grande facilité, pour y surprendre de petits oiseaux, afin d'en faire sa nourriture, ainsi que de leurs œufs; de même que de lézards, de grenouilles, de crapauds et de mulots, qu'elle prend à terre.

Elle a la singulière habitude de barrer, avec son corps, les chemins et les sentiers frayés, en s'y plaçant en travers et sur une ligne droite, et d'y rester immobile et ainsi étendue jusqu'à ce qu'il vienne à passer à sa portée quelques petits animaux, dont elle peut faire sa proie. Dans cette position, la vue de l'homme ne paraît pas lui donner beaucoup d'inquiétude; et il est assez ordinaire qu'elle soit victime de cette trop grande confiance.

Elle se retire le soir, soit sous quelque grosse pierre, soit dans un trou d'arbre ou bien en terre.

Assez répandue dans la partie septentrionale de l'Anjou, où elle porte les noms de *sucheton* et de *surgéton;* mais dans l'arrondissement de Saumur, elle est connue sous celui de *séton.*

Les gens de la campagne redoutent beaucoup

cette Couleuvre, dans la persuasion où ils sont qu'elle est venimeuse ; cependant elle n'a jamais fait de mal à personne ; ou si elle a mordu quelqu'un, les suites de cette morsure n'ont pas été plus dangereuses que celles des autres Couleuvres ; mais sa grande taille en impose et fait naître ces craintes mal fondées.

VIPÈRE : *VIPERA.*

Queue arrondie, conique, garnie en-dessous d'un double rang de plaques ; sous le ventre, des plaques entières et transversales ; tête couverte en tout ou en partie de plaques ou bien de petites écailles granulées, imbriquées et presque semblables à celles du dos (1) ; des crochets à venin à la partie antérieure de la mâchoire supérieure ; point d'autres dents à cette mâchoire ; mais il existe deux rangées de dents palatines, et deux rangées de dents à la mâchoire inférieure.

Les Vipères ressemblent beaucoup aux couleuvres et n'en sont bien distinguées que par la présence des crochet à venin ; cependant un très-grand nombre d'espèces a la tête couverte de petites écailles à peu près semblables à celles du dos, mais plus petites ; telles sont toutes

(1) Toutes les Vipères de France n'ont point de plaques sur la tête comme celles des couleuvres ; mais bien de petites écailles granulées, presque semblables à celles du dos ; si ce n'est celle qui recouvre chaque œil, qui a plus d'étendue et qui est en ovale allongé, un peu bombé ; quoique la vipère à trois plaques ait néanmoins trois écailles plus grandes, rapprochées en triangle sur le milieu de la tête.

celles de France; tandis que d'autres, qui sont étrangères, ont cette partie recouverte en tout ou en partie de plaques comme dans les couleuvres.

Quoi qu'il en soit, ces caractères étant difficiles à saisir sur un serpent qui fuit, ou même que l'on voit arrêté, surtout par les personnes qui n'ont pas l'habitude de distinguer les différentes espèces de reptiles d'un pays, il est toujours plus prudent de s'en éloigner, si toutefois l'on ne préfère le tuer.

Ce dernier moyen d'éviter leur morsure est aussi celui que les gens de la campagne emploient le plus ordinairement; mais, confondant les couleuvres avec les Vipères, ils ne font de de grâce à aucun serpent; tous indistinctement reçoivent la mort, dans la croyance où ils sont que tous aussi sont venimeux.

Non-contens d'avoir assommé leur victime, ils ne sont persuadés d'avoir fait en cela une bonne action, qu'après, toutefois, lui avoir écrasé la tête : ce qu'ils ne manquent jamais de faire, l'individu, objet de leur frayeur ou de leur antipathie, ne donnât-il même aucun signe de vie. En agissant de la sorte, peut-être ont-ils en vue de s'assurer que l'animal ne pourra survivre à ses blessures, et en même temps d'avoir annihilé le venin qu'ils savent être dans la tête.

Quant aux crochets à venin, nous ne pouvons mieux faire, pour donner connaissance de leur structure, que de rapporter ce qu'en dit M. Cuvier (1). « Les serpens venimeux par ex-
» cellence, ou à crochets isolés, ont une struc-
» ture très-particulière dans leurs organes de
» la manducation.

» Leurs os maxillaires supérieurs sont fort
» petits, portés sur un long pédicule, analogue
» à l'apophyse ptérygoïde externe du sphénoïde,
» et très-mobiles; il s'y fixe une dent aiguë,
» percée d'un petit canal, qui donne issue à
» une liqueur secrétée par une glande considé-
» rable située sous l'œil. C'est cette liqueur qui,
» versée dans la plaie par la dent, porte le ra-
» vage dans le corps des animaux, et y produit
» des effets plus ou moins funestes, selon l'es-
» pèce qui l'a fournie. Cette dent se cache dans
» un repli de la gencive, quand le serpent ne
» veut pas s'en servir; et il y a derrière elle
» plusieurs germes destinés à se fixer à leur
» tour, pour la remplacer, si elle se casse dans
» une plaie. Les Naturalistes ont nommé les
» dents venimeuses *crochets mobiles*, mais c'est
» proprement l'os maxillaire qui se meut; il
» ne porte point d'autres dents; en sorte que
» dans cette espèce de serpens malfaisans l'on ne

(1) Le Règne animal, etc., tom. 2, pag. 75.

» voit dans le haut de la bouche, que les deux » rangées de dents palatines. »

Lorsqu'une Vipère mord un animal, ses crochets venimeux se redressent en ouvrant la bouche, au moyen de deux muscles qui traversent cette glande qui sécrète le poison; laquelle étant comprimée par cette action, en chasse le venin qu'elle recèle, par son canal excréteur, et par suite dans les plaies que ces crochets ont pu faire.

Après la morsure, les effets du poison se font bientôt sentir par une douleur aiguë et lancinante, qui gagne de la plaie, souvent tout un côté du corps; peu de temps après, il survient une tumeur dure, pâle, ensuite rougeâtre et puis livide; aussi ne doit-on pas tarder à en prévenir les funestes résultats (1), en employant le plutôt possible les antidotes que la médecine indique en pareille occasion : qui sont la succion, la scarification, ou bien la cautérisation de la plaie (2); et ensuite les sudorifiques et les stimulans à l'intérieur.

---

(1) S'ils n'occasionnent pas toujours la mort, ils peuvent, du moins, être le prodrome de quelques maladies, telles que la jaunisse, etc.

(2) L'ammoniaque (alkali volatil), la potasse caustique (pierre à cautère), le muriate d'antimoine (beurre d'antimoine), sont les substances qu'on emploie le plus ordinairement, ainsi que le fer chaud pour cautériser les plaies. Une forte pincée de

A cette occasion, et comme une chose remarquable, qui peut rappeler quels étaient les moyens thérapeutiques employés il y a quarante ans, pour la guérison de la morsure de la Vipère, nous croyons devoir rapporter ici une note qui nous a été communiquée par M. Paulmier.

En 1787, M. Jarry, chirurgien à Thouarcé, fut mordu au bras par une Vipère ; il se fit aussitôt une ligature au-dessus de la plaie ; s'étant emparé de l'animal, il lui coupa la tête, ensuite un tronçon du corps qu'il fendit à moitié dans toute sa longueur, et qu'il appliqua sur la morsure, et enfin lui arracha le cœur et le foie, qu'il avala aussitôt. Cela fait, M. Jarry se ren-

---

poudre à canon qu'on enflamme sur la morsure, après y avoir pratiqué une ou plusieurs scarifications, produit encore, d'après le père Gumilla (Histoire naturelle de l'Orénoque), une bonne cautérisation.

Une guérison est toujours prompte, si, avant d'avoir mis en usage l'un ou l'autre de ces moyens, l'on a eu l'attention de faire, sitôt la morsure du serpent venimeux, une ligature entre la plaie et le cœur, qui ne sert toutefois qu'à retarder l'absorption générale, et qu'il ne faut ôter qu'après avoir employé, les autres moyens curatifs, qui sont de faire saigner cette plaie, en l'agrandissant avec un instrument tranchant (à défaut d'instrumens de chirurgie, un rasoir ou un canif sont également propres à remplir ce but), et en la bassinant avec de l'eau tiède ; la cautérisation vient ensuite, de même qu'une compresse d'huile d'olive ou d'eau et d'ammoniaque par égales portions, qu'on applique sur la plaie ainsi cautérisée ; et le malade, qui doit se mettre dans un lit bien chaud, afin de provoquer les sueurs, qu'on ne doit pas interrompre, prend à l'intérieur

dit promptement chez lui, se mit dans son lit qu'il fit bien bassiner, se couvrit plus qu'à l'ordinaire et sua abondamment; il fut guéri quelques jours après cet accident, et sans avoir employé d'autres remèdes.

Nous joindrons à cette note une observation faite à la même époque, dans le même pays : c'est que le laitage pris une ou deux heures, ainsi que plus récemment, avant ou après avoir été mordu d'une Vipère, en favorisant, à ce qu'il paraît, l'infiltration du venin dans le sang, ou

---

des boissons délayantes, chaudes (a), ainsi que des sudorifiques (b) et des stimulans (c). Toutefois est-il prudent d'appeler un médecin en pareille circonstance; mais nous avons cru nécessaire d'indiquer ces moyens curatifs, afin de prévenir un retard qui ne peut manquer que d'être toujours préjudiciable à l'individu qui a été mordu par un de ces reptiles.

(a) La limonade, le jus de grosseilles, les boissons acidulées, etc.

(b) L'infusion de fleur de sureau, la décoction de canne de Provence, et mieux encore, quoiqu'étrangères, celle des racines de la dorstène contrayerva, du poligala seneka, de l'aristoloche serpentaire, etc

(c) Le bon vin blanc, vieux, qu'on fait chauffer, ainsi que la plupart des élixirs, etc.

Trois à cinq gouttes d'ammoniaque ou alkali volatil, ou un peu plus, s'il n'est pas fort, dans un demi-verre d'eau, que le malade prend intérieurement et souvent, ainsi qu'une compresse d'alkali volatil pur sur la plaie, sont les moyens thérapeutiques les plus généralement employés en Anjou. L'eau de luce prise intérieurement produit aussi des résultats satisfaisans.

A Cayenne, on se guérit des suites de la morsure des reptiles venimeux, même de celle du *serpent à grage*, en appliquant sur la piqûre un topique formé de racines de cotonnier (*gossypium arboreum vel herbaceum*, Linn.), qu'on remplace par l'écorce des racines du tulipier de Virginie (*liriodendrum tulipifera*, Linn.), pilées et unies au tafia; et le malade prend intérieurement, et souvent, le suc provenu de cette mixtion.

bien en aidant celui-ci à se coaguler, fait que tous les moyens curatifs, en pareille circonstance, deviennent inutiles, et la mort suit bientôt cette morsure.

Cette observation aurait sans doute besoin de confirmation, surtout en pensant qu'il est reconnu qu'une personne peut mourir, et même en peu de temps, des suites de la morsure d'une Vipère (1), sans qu'on ait remarqué, il est vrai, qu'elle ait pris du lait avant ou après cette morsure. Mais ce dont on ne peut douter, c'est que les accidens sont d'autant plus graves que l'individu qui reçoit cette morsure est d'une complexion faible et délicate, ou que la vipère qui l'a produite, est d'une forte taille; que depuis

---

(1) D'après les expériences ou plutôt les calculs approximatifs de Fontana, il résulte qu'il faudrait environ trois grains du venin de la vipère, pour donner la mort à une personne; et comme une vipère d'une taille moyenne ne recèle dans ses glandes ou vésicules venimeuses, qu'environ deux grains de venin, et qui ne passent pas en totalité dans la plaie par une seule piqûre; cet observateur en conclut que la morsure d'une seule vipère ne peut donner la mort à un homme.

Cependant de nouvelles observations recueillies avec exactitude, prouvent, sans en pouvoir douter, que le venin d'une seule vipère peut donner la mort à une personne, et même en très-peu de temps : toutefois doit-on tenir compte de l'état ou de la disposition où elle se trouve, ainsi que de celui du reptile qui fait la blessure, comme nous le disions plus haut.

Voyez à ce sujet : *Leçons de Médecine légale*, par M. Orfila, *pag.* 308 (1821); ainsi que : *Observations sur la Vipère de Fontainebleau*, par le docteur Paulet, où il dit que plusieurs enfans

long-temps elle n'a mordu ; que la chaleur est plus intense, et que la colère qui la fait agir est portée à son plus haut degré d'exaltation ; ce qui a lieu pour ce dernier cas, surtout à l'époque de l'accouplement ; non que nous admettions, avec Charas (nouvelles Expériences sur la Vipère), « que le venin de la Vipère n'est que dans ses esprits irrités » ; mais bien, qu'étant plus animé, ce reptile serre avec plus de force ; et les vésicules toxifères se trouvant ainsi comprimées davantage, elles expriment une plus grande quantité de venin dans la plaie.

---

moururent peu de temps après avoir été mordus par cette espèce de reptile.

M. Ouvrard, docteur-médecin à Angers, a été à même de faire une observation de même genre : il fut appelé pour une fille de la campagne, qui avait été mordue au pied par une vipère ; tous les moyens thérapeutiques, en pareille occasion, qu'on employa à son égard, furent inutiles, et elle mourut le lendemain de cet accident.

M. Guépin, docteur-médecin à Angers, nous a communiqué un fait de cette nature. Un jeune homme avait été piqué d'un reptile inconnu dans le pays (peut-être était-ce la *vipère à trois plaques*, qui est moins répandue que la vipère commune, et dont la morsure est aussi, dit-on, plus redoutable), et il mourut quelques jours après avoir éprouvé cette piqûre.

A ce sujet, nous croyons devoir observer qu'il serait utile de s'emparer, autant que possible, du reptile qui a mordu une personne, ou même un animal, afin qu'après en avoir reconnu l'espèce, on pût se convaincre par des observations répétées, que le venin de l'une de nos vipères est plus à craindre que celui de l'autre ; et en nous communiquant ces différens individus, on nous mettrait à même de continuer nos recherches.

Les Vipères ont de tous temps été le sujet d'observations curieuses et utiles; mais aucun Auteur n'a poussé plus loin ses recherches à ce sujet, que le célèbre abbé Fontana; et aux six mille expériences qu'il a faites sur ces animaux, il conviendrait sans doute, d'ajouter celle que M. Benjamin Gauchi fit connaître par la lettre qu'il publia en 1819, dans la *Bibliothèque des propriétaires ruraux*, n.° 30; où il démontre que des chiens précédemment mordus par une Vipère, ne sont plus susceptibles d'enrager.

Cette découverte, du plus haut intérêt, peut donner l'espoir qu'un jour on inoculera à ces animaux le venin de la Vipère, afin de les préserver de l'hydrophobie; comme on leur inocule le vaccin pour les garantir de la maladie connue sous le nom de *maladie des chiens*.

Fontana avait déjà reconnu que la morsure d'un animal enragé devait guérir des suites de la morsure d'une Vipère; mais il était réservé à M. Gauchi de démontrer un effet en quelque sorte opposé.

Les Vipères sont toutes *ovovivipares*, vivent des mêmes alimens que les couleuvres, et habitent les mêmes lieux; préférant néanmoins les collines boisées. Elles commencent à sortir de leur retraite hivernale dès les premiers beaux jours de février ou de mars, et s'accouplent bien-

tôt, au moyen d'une verge double, qui sort pour le coït, sous la forme d'un cœur obtus, épais, de 5 à 6 lignes de diamètre, et hérissée d'épines qui sont elles-mêmes surmontées chacune d'un aiguillon.

Comme les couleuvres, elles aiment au printemps à se tenir au soleil, souvent enroulées en spirale, et au pied d'un buisson; mais fortes de leurs armes, elles ne fuient point ou moins promptement l'approche de l'homme, comme font les couleuvres, en pareille occasion; elles ne l'attaquent jamais, mais se défendent avec colère, si l'on vient à les heurter : les sifflemens qu'elles font entendre bientôt sont les précurseurs de leur vengeance; souvent alors elles se redressent sur leur queue; font avec le corps, des oscillations, et finissent, en retirant la tête en arrière, qui s'élargit postérieurement, par lancer la partie antérieure de leur corps, avec impétuosité, sur les hommes ou les animaux qui leur portent ombrage; comme aussi elles mordent souvent, sans cesser de ramper.

On n'a pas remarqué, que nous sachions, que les Vipères s'élançassent sur les animaux, en quittant la terre comme le font les couleuvres, lorsqu'elles se trouvent trop éloignées de l'animal qu'elles veulent mordre.

11. VIPÈRE COMMUNE : *Vipera communis*, Lacép.

Coluber berus *et* coluber aspis, *Linn.* — *Pl.* 5, *f.* 1, a, b *de cet Ouvrage.*

Tête totalement couverte de petites écailles égales entre elles, mais moins grandes que celles du dos (1); museau fortement retroussé, formant un rebord saillant qui se prolonge jusqu'au-dessus des yeux; une bande longitudinale noire ou noirâtre, postoculaire, non interrompue et très-prolongée sur le cou.

Longueur totale d'un grand individu, 20 pouces; de la queue, 3 pouces 2 lignes; du reste de l'animal, 16 pouces 10 lignes; diamètre du corps, dans sa plus grande épaisseur, 9 à 10 lignes; 152 plaques ventrales; 39 paires de plaques souscaudales.

Couleur variable; tout le long du dos une bande noire ou noirâtre, formée de taches irrégulières disposées en zigzag: quelquefois cette bande est interrompue ou bien est comme rameuse par la disposition des taches externes du zigzag, qui se prolongent en demi-bandes transverses ou obliques; de chaque côté du corps,

---

(1) Les écailles sont lisses, arrondies et très-petites sur la partie antérieure de la tête; elles sont plus allongées sur la partie postérieure, et carénées comme celles du dos; au-dessus de chaque œil une écaille beaucoup plus grande que les autres, en ovale allongé et un peu bombée, formant comme une arcade sourcillère.

ordinairement une rangée de taches noires ou noirâtres, dont chacune correspond à chaque angle rentrant de la bande dorsale; tout le dessus du corps et de la queue, ainsi que la partie postérieure de la tête, couvert d'écailles oblongues carénées; des lignes et des taches noires ou noirâtres sur la tête, variables tant pour le nombre que par la forme et la distribution; mais celles de la partie postérieure formant comme deux chevrons divergens ou espèce de V ordinairement ouvert aux deux bouts; bord de la mâchoire supérieure blanc, ordinairement marqué de plusieurs petites taches angulaires noires, et quelquefois sans taches; la tête est large, cordiforme, comprimée sur les côtés, aplatie en-dessus, et comme légèrement concave antérieurement, à cause de son museau rebordé, qui est en outre court, épais, et terminé par une écaille trapézoïdale; le cou est plus étroit que la tête et moins épais que le corps, qui augmente progressivement jusqu'aux deux tiers de sa longueur; il diminue ensuite graduellement jusqu'à l'extrémité de la queue, qui est courte, comparativement à celle des couleuvres; plus longue dans les mâles que dans les femelles, et ne faisant que la septième partie de la longueur totale.

Cette espèce, qui a quelques rapports, quoique éloignés, avec la suivante, parvient rarement à

plus de 24 pouces de longueur; elle varie beaucoup dans ses couleurs ou par la distribution de ses taches, et au point qu'on ne rencontre que rarement deux individus semblables : ce qui la fait distinguer en plusieurs variétés et même en sous-variétés.

Var. A. *Coluber berus*, Linn. -- *Vulg. un Vipère.* Ordinairement cendrée en-dessus ou légèrement roussâtre, avec la bande dorsale noire et en zigzags non interrompus ; sur les flancs, une rangée de taches de même couleur, dont chacune correspond à chaque angle rentrant de la bande dorsale ; des taches blanchâtres sur les écailles voisines des plaques ventrales ; lèvres blanches ou blanchâtres, avec deux ou trois petites taches angulaires noires sur le bord de la supérieure ; plaques ventrales d'un noir ardoisé, plus ou moins pur, quelquefois ponctuées de roussâtre, avec quelques taches latérales blanchâtres et liserées extérieurement de cendré ; dessous de la tête et extrémité souscaudale ordinairement blanchâtres, avec ou sans points noirâtres.

Var. B. *Coluber berus*, Linn. -- *Vulg. l'aspic, l'aspic rouge.* Rousse, rouge de brique plus ou moins vif ou jaune orange en-dessus, avec la bande dorsale noire ou noirâtre, *comme rameuse* par la disposition des taches du zigzag,

qui se prolongent en demi-bandes transversales ou obliques; les taches latérales disposées comme dans la variété A; sur les écailles voisines des plaques ventrales des taches d'un blanc roussâtre ou teintes de rose tendre; lèvres blanchâtres, rarement maculées de noirâtre; plaques ventrales d'un blanc rougeâtre, ou bien rousses ou plus ou moins rouge de brique, avec quelques taches latérales et le bord extérieur des plaques plus pâle, ainsi que plus ou moins ponctuées ou mélangées de roux ou de noirâtre, ou bien de couleur uniforme; dessous de la tête et de la queue blanchâtres, jaunâtres ou rougeâtres.

Cette variété manquant plus que les autres de fixité dans ses couleurs, donne lieu à des sous-variétés assez remarquables, telles que :

Sous-var. I. Rousse en-dessus, avec les écailles voisines des plaques blanchâtres ou teintes de rose tendre, et les taches supérieures noirâtres; les parties inférieures ordinairement pointillées de roux sur un fond noirâtre; mais le dessous de la queue jaune ou rougeâtre.

Sous-variété II. Rouge de brique, plus ou moins vif en-dessus, avec les taches supérieures brunâtres; les parties inférieures ordinairement pointillées de rougeâtre, de gris ou de noirâtre.

Sous-variété III. Jaune orange en-dessus, avec

les taches supérieures d'un brun roussâtre ; les parties inférieures ordinairement d'un gris jaunâtre, souvent pointillées de gris plus foncé ou bien de roussâtre.

Sous-variété IIII. D'un gris plus ou moins roussâtre en-dessus, avec les taches ordinaires noirâtres en-dessus ; mais entièrement blanches en-dessous.

Var. C. *Coluber aspis*, Linn. Ordinairement d'un gris plus ou moins roussâtre ou seulement grise en-dessus ; mais la bande dorsale interrompue : ce qui produit de petites bandes transversales ou obliques, isolées tout le long du dos ; la rangée de taches noires ou noirâtres sur les flancs peu ou point marquée, la bande postoculaire noire ou noirâtre, comme effacée ; lèvres ordinairement blanches sans taches ; parties inférieures souvent d'un gris plombé, plus pâle sous la gorge et sous la queue.

Toutes ces variétés et sous-variétés habitent de préférence les collines boisées ou pierreuses, ainsi que les bois et les forêts ; souvent cachées dans l'herbe ou sous les feuilles tombées à terre ; néanmoins on les rencontre encore dans les prairies, les blés, les haies, les buissons, etc. Elles sont assez répandues en Anjou, mais en plus grand nombre dans les parties *est* et *sud*. La var. C. habite plus particulièrement l'arron-

dissement de Beaupreau; la sous-variété III. qui est rare, n'a encore été observée qu'aux environs d'Angers et de Baugé; et la sous-variété IIII, qui n'est pas très-répandue, a été prise à Etriché.

12. VIPÈRE A TROIS PLAQUES : *Vipera trilamina*, Nob.

Coluber prester *et* coluber chersea, *Linn.* — Vipera prester *et* vipera chersea ? *Lacép.* — *Pl. 6. f. 2.*, a., b *de cet Ouvrage.*

Sur le milieu de la tête trois plaques angulaires lisses, rapprochées comme en triangle, et beaucoup plus grandes que les écailles qui les entourent (1); museau droit, non rebordé; une bande longitudinale noire, postoculaire, prolongée sur le cou, mais interrompue vers la jonction de cette partie avec la tête; de larges zigzags noirs, formant une bande dentée et non interrompue tout le long du dos.

Longueur totale d'un grand individu, 21 pouces 10 lignes; de la queue, 3 pouces; du reste de l'animal, 18 pouces 10 lignes; diamètre du corps dans sa plus grande épaisseur, 9 lignes; 145 plaques ventrales; 42 paires de plaques sous-caudales.

Couleur variable; tout le long du dos une

---

(1) Les écailles sont lisses, petites et arrondies sur la partie antérieure de la tête; sur le vertex elles sont également petites, mais plus allongées et carénées comme celles du dos : les unes et les autres sont séparées entre les yeux par trois plaques angulaires plus grandes, lisses et rapprochées comme en triangle. Ces plaques sont très-distinctes et séparées d'une grande écaille qui recouvre chaque œil.

suite non interrompue de larges zigzags noirs, noirâtres ou brunâtres, formant une bande dentée des deux côtés, dont chaque angle rentrant correspond à une suite de taches de même couleur de chaque côté du corps; sur la tête des taches de teintes semblables, qui se confondent souvent en une seule, sur la partie antérieure, qu'elle recouvre en entier; mais sur le vertex ce sont deux bandes qui, par leur divergence, imitent une espèce d'X dont les branches qui sont conniventes au lieu d'être croisées, reçoivent, dans l'échancrure profonde qu'elles forment postérieurement, la partie antérieure de la bande dorsale qui est terminée en un angle plus ou moins aigu (1); tout le dessus du corps et de la queue ainsi que le sommet de la tête, couverts d'écailles oblongues, carénées, mais plus petites sur cette dernière partie; bords des deux mâchoires ordinairement blanchâtres ou rougeâtres, marqués de petites taches angulaires noires; tête petite, ovale, comprimée sur les côtés, aplatie en-dessus; mais dont le museau, qui est droit et terminé par une écaille trapézoïdale, n'est point rebordé comme dans la Vipère com-

(1) Les branches antérieures de cette espèce d'X sont moins étendues que les branches postérieures, et quelquefois confondues avec la couleur noire ou brunâtre de la tête : ce qui ne produit plus alors qu'une large tache échancrée en cœur postérieurement.

mune. Le cou est presque aussi épais que la tête; le corps est à peu près cylindrique; et la queue qui est conique et terminée par une pointe aiguë, cornée, fait un peu plus de la septième partie de la longueur totale.

Cette espèce, qui parvient rarement à deux pieds de longueur, et à laquelle nous réunissons les *Coluber prester* et *chersea*, de Linnée, comme ayant trois plaques sur la tête, caractère essentiel de notre espèce; n'en différant, d'ailleurs, que par leurs couleurs qui formeront ici chacune une variété, sera difficile à confondre avec la Vipère commune, en faisant attention aux caractères diagnostiques qui les séparent toutes les deux d'une manière bien tranchée. Elle s'en distingue en outre par sa tête qui est moins élargie postérieurement et guère plus large que le cou; par le museau qui n'est point retroussé ni rebordé; le corps est aussi moins effilé, et les écailles qui le revêtissent en-dessus sont plus lancéolées; enfin les zigzags qui forment la bande dorsale, sont toujours fort larges et jamais interrompus, quoiqu'ils paraissent comme effacés ou confondus avec la couleur du dos dans la variété B.

On sera convaincu, nous le pensons, de la nécessité d'avoir réuni en une seule espèce des Vipères qui ne diffèrent entr'elles que par

leurs couleurs. Ces différences étaient trop légères pour constituer des espèces, mais bien propres à former des variétés, qui toutes, par le caractère identique qui les réunit, nous ont porté à lui donner le nom de *Vipère à trois plaques*, comme devant servir plus qu'un autre à rappeler une de ses diagnoses les plus marquantes, et à séparer en même temps, d'une manière tranchée, cette Vipère de la précédente, avec laquelle il sera difficile maintenant de pouvoir la confondre.

Quoique MM. de Lacépède et Latreille ne donnent pas à la Vipère chersea d'avoir pour caractères trois plaques coronales, mais bien une seule écaille plus grande, située entre les yeux; cependant nous ne pouvons guère hésiter à la comprendre avec notre espèce, puisque ces Auteurs réunissent à la Vipère chersea la Vipère du même nom, que l'on trouve en Suède, et qui a tous les caractères de la nôtre.

Var. A. *Vipera chersea, Lacép.?* cendrée en-dessus, avec, ordinairement, une légère teinte de rougeâtre le long des zigzags de la bande dorsale, laquelle est d'un noir très-foncé, ainsi que les taches latérales du corps; parties inférieures d'un noir plus ou moins sombre, avec quelques petites taches blanchâtres au bord des plaques abdominales; bord des lèvres et

dessous de la mâchoire inférieure blanchâtres, maculés de noir; dessous du bout de la queue souvent blanchâtre.

Var. B. Couleur de suie en-dessus, avec la bande dorsale et les taches latérales du corps ainsi que celles de la tête, d'un brun noirâtre; le dessous comme dans la précédente.

Var. C. *Coluber prester, Linn.* -- *Vipera prester, Lacép.?* Noire ou noirâtre et mate en-dessus ; souvent toutes les taches supérieures effacées ou fondues dans le noir du dos; d'un gris d'acier poli, ou toute noire en-dessous ; bord des mâchoires et dessous de l'inférieure, ainsi que le dessous du bout de la queue, ordinairement blancs, et souvent maculés de noir.

Var. D. *Coluber chersea, Linn.* -- *La Vipère rouge, Faun. fr., rept. pl.* 12, 3 (*la tête seule est figurée*). D'un roux de rouille ou rouge de brique plus ou moins vif en-dessus, avec la bande dorsale, ainsi que les autres taches supérieures, brunâtres ; le dessous est ordinairement semblable au-dessus pour la couleur, mais presque toujours pointillé de brun ou de noirâtre ; la gorge et le dessous de la queue sont plus pâles et même quelquefois blanchâtres.

Cette espèce, qui est moins répandue que la précédente, dont elle a les mœurs et les habi-

tudes, est très-redoutée des gens de la campagne, surtout les variétés rouges et noires, dont la morsure, à ce qu'ils croient, est plus à craindre que celle de la Vipère commune : c'est un fait à vérifier.

La *Var.* A est la plus répandue; nous l'avons rencontrée plusieurs fois dans les bois de la Haie et de S.t-Nicolas, près Angers.

La *Var.* B a été prise à Champigné.

La *Var.* C habite les bois de Linières, de Bécon; les forêts de Baugé, de Saumur, etc.

La *Var.* D se tient dans les forêts des arrondissemens de Beaupreau, de Saumur; elle a été vue aussi dans la forêt de Beaulieu, ainsi qu'aux environs de Cholet et de Baugé, etc.

Ordre des BATRACIENS.

Corps nu, sans écailles ni carapace; quatre pieds, rarement deux; doigts distincts, mais sans ongles; cœur à un seul ventricule, ainsi qu'à une seule oreillette; dans le jeune âge, ayant la forme d'un poisson.

Les animaux qui composent l'ordre des Batraciens peuvent être regardés comme polymorphes, au moyen des métamorphoses qu'ils éprouvent; ils sont ovipares, pour la plupart, et déposent leurs œufs dans les eaux tranquilles, où ils éclosent sous la forme de têtards.

Ces têtards, connus en Anjou sous le nom de *godets,* ont une grosse tête ovale, terminée par une longue queue, aplatie sur les côtés; ce qui leur donne la figure d'un petit poisson. En grandissant, ils changent de peau; leurs pieds alors se développent, et la queue disparaît ou se conserve, selon que ces têtards appartiennent à la famille des *Anoures* ou bien à celle des *Urodèles.*

Les œufs du plus grand nombre ne sont fécondés par les mâles, qui n'ont point de verge, qu'au moment même de leur sortie; et dans quelques espèces, seulement après qu'ils ont été déposés par la femelle.

Dans le jeune âge, les Batraciens respirent

par des branchies en même temps que par des poumons; mais en devenant adultes, les branchies, qui sont munies d'un opercule, dispaparaissent (1); elles sont placées de chaque côté du cou, adhèrent à l'os hyoïde et ont la forme de houppes pectinées.

La nourriture des Batraciens consiste en animaux vivans qu'ils avalent sans les mâcher, leur bouche étant très-large et leurs dents à peine sensibles.

Ils habitent les eaux stagnantes, ou bien les lieux frais, humides et ombragés; mais à l'approche du froid, ils s'enfoncent dans la vase, se retirent dans des trous en terre, sous des rochers, d'où ils ne sortent qu'au printemps.

FAMILLE DES ANOURES. (Duméř.)

Corps ramassé ou trapu, large et sans queue; quatre pattes, celles de devant plus courtes que celles de derrière; anus arrondi; langue charnue, lisse, muqueuse, attachée au bord de la mâchoire inférieure, et repliée dans la bouche dans l'état de repos.

Les animaux de cette famille ont tous quelque ressemblance avec les grenouilles; ils ont quatre doigts aux pattes antérieures et cinq à celles de derrière.

---

(1) Les *sirènes* et les *protées* font exception, en les conservant toute leur vie.

Ils sont recouverts d'une peau lâche, qui paraît peu adhérente au corps, et que lubréfient les glandes et les pustules qui y sont plus ou moins répandues.

La fécondation a lieu au printemps, et presque toujours dans l'eau. Pour cet effet, le mâle monte sur le dos de la femelle, s'y tient avec les deux pieds de devant, tandis qu'avec les postérieurs il l'aide à se débarrasser de ses œufs, qu'il féconde à mesure qu'ils sortent. Ces œufs, dont la coque est membraneuse, sont alors réunis ou agglutinés en chapelets, quelquefois très-longs. Ce sont eux qu'on rencontre ainsi au printemps dans les eaux tranquilles, et d'où proviennent ces têtards qu'on observe quelquefois en si grand nombre.

Leur nourriture consiste en animaux vivans, qu'ils saisissent au moyen de leur langue glutineuse et extensible (1), en la lançant avec la rapidité d'un trait : les crapauds en s'approchant de leur proie, les grenouilles et les rainettes en s'élançant dessus.

Lorsque ces animaux sont inquiétés, ils lancent par l'anus un fluide limpide comme de

---

(1) Chez les grenouilles et les crapauds, la plus grande extension de la langue peut équivaloir aux deux tiers de la longueur du corps; mais celle de la rainette est courte et légèrement extensible.

l'eau, qui ne possède aucune qualité vénéneuse, pas plus que leur bave. Il n'en est pas de même de l'humeur amère, âcre et acide, de couleur laiteuse ou jaunâtre, qui suinte des pustules, des parotides, ainsi que des glandes de leur corps. Cette humeur, sans produire d'autre accident qu'une légère irritation sur la *peau entamée* de l'homme ou des gros animaux, peut néanmoins être un poison, plus ou moins actif, pour ceux d'une faible taille.

Les mâles ont une espèce de sac membraneux, placé de chaque côté, sous l'oreille, et dont l'orifice est dans la gorge. C'est en le gonflant d'air qu'ils produisent ces coassemens qu'on leur connaît.

Dès le mois de mars, et même plutôt si la température est douce, les Anoures sortent de leur état léthargique, font entendre leurs divers coassemens ; mais ce n'est qu'en avril et en mai, et même plus tard pour certaines espèces, qu'ils se livrent à l'acte de la reproduction.

Ces animaux ont pour ennemis les serpens, les hérons, les cigognes et quelques oiseaux de proie.

GRENOUILLE : *RANA*, Linn.

Corps svelte ; pattes de derrière plus ou moins palmées, plus longues que le corps et propres pour le saut ; doigts

obtus, arrondis et sans pelotes visqueuses à leur extrémité; point de parotides; mâchoire supérieure garnie tout autour de petites dents fines; un rang de semblables dents, mais interrompu, disposées en travers au milieu du palais; langue bifide.

Les Grenouilles, pour le plus grand nombre, sautent et nagent très-bien, quoique quelques espèces se tiennent habituellement à terre. Elles vivent de mollusques, d'insectes et de leurs larves. On les rencontre dans les eaux tranquilles, les prés humides, et quelques-unes à terre ou sous des pierres, selon les espèces.

(a) *Pieds postérieurs complètement palmés.*

13. GRENOUILLE COMMUNE ou VERTE : *Rana esculenta*, Linn.

Vulg. la guernouille, la guernoille.

Ordinairement d'un beau vert et tacheté de noir en-dessus, avec trois raies longitudinales jaunes sur le dos; trois bandes noires transversales, sur les bras, les jambes, les cuisses et les tarses; longueur du museau à l'anus, 2 à 3 pouces.

Var. A. D'un beau vert, avec des taches noires et trois raies jaunes sur le dos: c'est la plus répandue.

Var. B. Verte, sans raies jaunes sur le dos.

Var. C. Dessus d'un bleu vert-d'eau, maculé de noir ou sans taches, avec trois raies longi-

tudinales: les latérales brunâtres; l'intermédiaire bleu-clair; dessous du corps blanc sans taches.

Cette variété est commune à Angers, dans les fossés des prairies de Saint-Serges et de la Baumette, ainsi que sur les bords de l'Authion.

Var. D. Grise en-dessus, avec les taches et les raies ordinaires; *ibid.*

Var. E. Noire ou noirâtre en-dessus, avec les taches et les raies ordinaires. Les bords du Lys, Beaulieu, etc.

Ces différentes variétés, recherchées en Anjou pour leurs cuisses seulement, qui sont un aliment agréable, habitent les eaux stagnantes.

14. GRENOUILLE A VENTRE JAUNE: *Rana flaviventris*, Nob.

Pl. 6, f. 1 de cet Ouvrage.

Un gros pli saillant au-dessus de chaque flanc, couvert de taches noires rapprochées; de gros tubercules comme mamelonnés, épars sur la partie postérieure du corps, ainsi que sur les flancs, entremêlés de petits tubercules granuleux très-rapprochés; point de bande longitudinale au milieu du dos; une tache postoculaire triangulaire, noirâtre; dessous du corps jaune, quelquefois maculé de rougeâtre; longueur du bout du museau à l'anus, 2 pouces 8 lignes, et jusqu'à l'extrémité des doigts, 4 pouces 6 lignes; extrémités postérieures presque aussi longues que le corps.

Parties supérieures d'un jaune verdâtre, lavé de roussâtre, avec des taches noires et arrondies

sur le dos, ainsi que sur le pli saillant et longitudinal de chaque flanc ; de gros tubercules comme mamelonnés, épars sur la partie postérieure du corps, ainsi que sur les flancs, sont noirs ou roussâtres, selon qu'ils se trouvent sur les taches noires ou sur la couleur du fond et entremêlés de petits tubercules granuleux, très-rapprochés; cuisses, jambes et tarses granuleux, marqués en-dessus de trois bandes, ou taches irrégulières, transversales; dessous du corps d'un beau jaune pur et sans taches, ou quelquefois maculé de rougeâtre; mais la poitrine, la gorge, ainsi que le bord des lèvres, sont d'un jaune plus pâle marbré de noirâtre ; dessous des quatre membres plus ou moins rougeâtre ; une tache triangulaire d'un brun plus ou moins roussâtre, part de l'œil, passe sur l'oreille et se termine au-delà de cet organe en pointe arrondie ; une petite bande de même couleur placée obliquement sur la partie antérieure et interne de l'épaule ; iris d'un jaune rougeâtre.

Cette Grenouille singulière, qui, par son rapprochement de la Grenouille verte, ainsi que de la Grenouille rousse, donnerait à penser qu'elle pourrait être une hibride provenue de ces deux espèces, ressemble à la première par sa taille, ainsi que par ses formes extérieures ; cependant ses doigts sont un peu plus allongés et son corps paraît plus trapu ; et à la seconde

par cette tache postoculaire d'un brun roussâtre; néanmoins les tubercules et les taches noires des parties supérieures du corps, ainsi que l'absence de la bande dorsale, serviront aussi à l'en séparer. Mais ce qui la distingue encore d'une manière toute particulière, ayant égard surtout à sa conformation, c'est la lenteur qu'elle met dans tous ses mouvemens; ne sautant non plus qu'à de petites distances; et en ayant mis une dans l'eau, elle en sortit aussitôt.

Toutes ces considérations font assez voir que cette Grenouille ne peut se rapporter à aucune espèce connue, et qu'elle doit d'après cela en constituer une nouvelle, à laquelle nous avons donné le nom de Grenouille à ventre jaune; car si on ne voulait la considérer que comme une variété, on serait embarrassé à quelle espèce la rapporter.

On la rencontre sur les bords de la Loire, à terre, parmi les herbes des lieux frais et ombragés, souvent avec la Grenouille rousse.

Nous l'avons observée pour la première fois au mois d'août 1825, avec M. Desveaux, dans l'île de Saint-Jean de la Croix, où nous rencontrâmes plusieurs individus.

15. GRENOUILLE ROUSSE : *Rana temporaria*, Linn.

Vulg. le graisset, la pisseuse.

Brune ou roussâtre en-dessus, avec trois ou quatre bandes transversales brunâtres sur les bras, les cuisses, les jambes et les tarses; une tache postoculaire triangulaire, noire; parties inférieures blanches, rarement tachetées de brun; taille de la grenouille commune, mais plus élancée.

Cette espèce, qui est un peu bossue, et dont la peau est presque lisse, si ce n'est à l'abdomen et sous les cuisses, où elle est granulée, vit solitaire dans les lieux frais et ombragés, les prés, les bois, etc.; n'allant à l'eau qu'au printemps, époque de la ponte. Elle fait des sauts de 4 à 5 pieds, en lançant par l'anus une liqueur très-abondante; ne coasse point ou rarement: aussi *Daubenton*, d'après cela, l'avait-il nommée *la muette*.

On ne mange point ses cuisses en Anjou, quoiqu'elles soient aussi bonnes que celles de la Grenouille commune; peut-être cela vient-il de ce que cette espèce y est peu répandue.

(b) *Pieds postérieurs demi-palmés.*

16. GRENOUILLE PONCTUÉE: *Rana punctata*, Daud.

D'un cendré pâle, un peu livide et marbré de vert clair en-dessus, avec de petites verrues ovales d'un vert plus ou moins foncé; dessous du corps blanchâtre; dessous des cuisses et des jambes rougeâtre, granulé, ainsi que l'abdomen; pieds postérieurs demi-palmés; point de tache noire derrière les yeux, ni de pli sur le haut des flancs, mais ordinairement un

ou deux rangs de très-petits tubercules rosâtres sur chacune de ces dernières parties ; iris brunâtre, avec une tache supérieure, arquée, d'un blanc jaunâtre ; longueur du bout du museau à l'anus, 15 à 16 lignes.

Cette espèce, qui est rare et très-petite, a le corps svelte, saute bien, mais ne nage qu'avec difficulté. Elle est essentiellement terrestre, et habite de préférence les terrains calcaires. Elle se tient sous des pierres pendant le jour, ainsi qu'à l'entrée des grottes, des caves à tuffeaux, etc., d'où elle ne sort qu'à la nuit, ou bien le jour, pendant les temps humides ou pluvieux. La forme de ses pieds, dont la palmure est courte, indique assez que cette espèce ne va point à l'eau, si ce n'est au printemps, pour y déposer ses œufs. La pupille se contracte verticalement.

Elle n'est pas très-vive ; on rencontre souvent plusieurs individus réunis ensemble sous la même pierre.

Nous l'avons observée à Briolay, à Chavaignes, à Martigné, à Aubigné, à Tigné, à Beaulieu, à Possay, aux Ulmes, à Montsoreau, etc.

RAINETTE ou RAINE : *HYLA*, Laurenti.

Corps svelte ; pieds de derrière plus longs que le corps ; doigts des quatre pieds terminés par une pelotte arrondie, visqueuse ; des dents à la mâchoire supérieure ; langue courte, légèrement bifurquée.

Les Rainettes se nourrissent de vers et d'insectes, qu'elles recherchent soit à terre, ou bien dans les mâres, et plus encore sur les buissons et les petits arbres littoraux; sur les branches ou les feuilles desquels elles se tiennent collées, au moyen des pelottes visqueuses qu'elles ont à l'extrémité des doigts. Elles attendent ainsi patiemment, jusqu'à ce qu'elles voient des insectes sur lesquels elles s'élancent avec rapidité, même d'assez loin. L'hiver, elles s'enfoncent dans la vase, pour n'en sortir qu'au retour du printemps. A cette époque (vers la fin de mars), elles recherchent les eaux stagnantes, pour y déposer leurs œufs; s'y réunissent en grandes bandes pour faire ces concerts, où les mâles font entendre leurs coassemens qu'ils ne discontinuent que pendant le jour. Souvent aussi, pour le même but, ils se rassemblent en grand nombre au sommet des buissons ou des petits arbres voisins.

17. RAINETTE VERTE OU COMMUNE : *Hyla viridis*, Laur.

Rana arborea, *Linn.* — *Vulg. le graisset, la renazelle.*

D'un beau vert en-dessus; jaune pâle et granulé en-dessous; une ligne jaune, comme festonnée, bordée en-dessous de pourpre noir, part des yeux, longe les parties latérales du corps, en faisant un petit sinus autour d'un trait oblique sur les lombes; doigts antérieurs séparés, les postérieurs demi-palmés; longueur du bout du museau à l'anus, 16 à 18 lignes.

Cette espèce, qui est très-commune, a donné à quelques personnes l'idée d'en former un baromètre vivant, en en plaçant un individu dans un vase rempli d'eau, et dans lequel on plonge une petite échelle en bois. Lorsque le temps est beau, l'animal se tient au dernier barreau; et il descend d'autant plus que la saison devient mauvaise.

Son coassement : *carac-carac-carac, etc.*, qu'elle fait entendre depuis la fin de mars jusqu'aux premiers jours de juillet, est connu en Anjou, sous le nom de *chant des grenouilles.*

CRAPAUD : *BUFO*, Laur.

Corps trapu ou ventru, couvert de verrues en-dessus ; pattes postérieures de la longueur ou moins longues que le corps ; doigts inégaux, aplatis et obtus ; sans pelotes à leur extrémité ; le pouce des pattes antérieures écarté des autres doigts ; deux parotides ; point de dents le plus ordinairement ; langue très-longue et très-extensible, arrondie à son extrémité.

Le caractère le plus apparent et qui tranche le mieux ce genre de tous les autres de la famille des Anoures, est la présence de deux grosses glandes, appelées parotides, qu'on observe sur les côtés du cou, derrière les yeux; les Crapauds ont encore le pouce des pattes de devant écarté des autres doigts, et l'index fort court.

Leur pupille, qui, pendant le jour est contractée en une bande étroite horizontale ou verticale, ou bien en un point triangulaire, selon les espèces, se dilate de telle sorte, pendant la nuit, qu'elle devient presque orbiculaire, en ne laissant de l'iris qu'un cercle étroit qui l'entoure.

Lorsqu'on tourmente ces animaux, ils s'arrêtent aussitôt, en laissant échapper ordinairement leur urine, et se gonflent ensuite au moyen de l'air qu'ils ont la faculté d'interposer ou de dilater sous leur peau lâche, et qui n'adhère à leur corps que par quelques points seulement; de manière que, par ce procédé, le corps se trouvant comme isolé au milieu de sa peau, il en résulte qu'ils ne ressentent que faiblement les effets des coups qu'ils peuvent recevoir.

Le plus grand nombre vit sur terre, dans des trous ou sous des pierres; d'où chacun sort le soir, ou bien le jour, par un un temps pluvieux; d'autres habitent constamment les eaux stagnantes. Tous se nourrissent de vers, de limaces et d'insectes vivans qu'ils happent, même d'assez loin (2 pouces), avec leur langue extensible; mais sur lesquels ils ne la lancent qu'après s'être bien assurés, par les mouvemens qu'ils leur voient faire, que ce sont bien des animaux vivans; autrement, ces vers, ces limaces ou ces insectes, fussent-ils pleins de vie, s'ils restent

sans mouvemens, les Crapauds n'y toucheront pas : observation que nous avons souvent répétée sur différens animaux de ce genre, que nous tenions en expériences dans un jardin; ce qui nous porte à penser que les Crapauds ne mangent pas de fruits. Si l'on a vu des Crapauds diriger leur langue sur des fraises, par exemple, c'est que sur ces fruits reposaient quelques insectes ; ainsi et d'après cela, devons-nous rejeter cette fausse croyance, et la mettre au même rang de cette autre qui attribue à ces Batraciens la faculté de traire les vaches, et par suite, de leur occasionner les maux qui peuvent leur survenir au pis.

A l'approche de l'hiver, ils s'engourdissent dans des trous de murailles, ainsi que sous terre ou dans la vase, passant ainsi la mauvaise saison dans une espèce de léthargie, dont ils ne sortent qu'au printemps; à cette époque, ils se rendent dans les mâres et les fossés aquatiques, pour vaquer bientôt à la reproduction de leur espèce.

L'accouplement se fait ordinairement dans l'eau, où les œufs sont déposés par chapelets ou par pelotons, au fond des mâres ou des fossés aquatiques : différant en cela des grenouilles, dont les œufs flottent à la surface de l'eau; néanmoins le Crapaud accoucheur tient préalablement les siens réunis en une espèce de grappe que le mâle attache à ses cuisses.

L'appréhension que causent les Crapauds est presque générale ; on les croit venimeux. De leur peau, à la vérité, suinte une humeur âcre, qui sert à la lubréfier; mais, d'après M. Cuvier, cette humeur n'est un poison que pour les animaux très-faibles. On peut les manier sans crainte ; et les cuisses de certaines espèces sont vendues dans les marchés de Paris, conjointement avec celles de grenouilles.

Une chose remarquable est que le tabac ou le sel de cuisine répandu sur eux, les fait périr promptement.

Les pustules du corps, ainsi que les callosités du dessous des pieds, nous ont fourni de bons caractères spécifiques.

(a) *Pattes antérieures à doigts totalement libres, les postérieures à peine palmées.*

18. CRAPAUD DES JONCS ou CALAMITE : *Bufo calamita*, Daud.

Rana bufo calamita, *Gmel.*

Pustules poreuses ; parotides oblongues, peu saillantes ; les quatre pieds granulés en-dessous, avec deux callosités à chacun d'eux ; pattes postérieures à peine palmées ; olivâtre et sans marbrure en-dessus, mais une ligne dorsale jaune ; pupille horizontale (1).

---

(1) Ce caractère de la pupille chez les crapauds, ne peut avoir de valeur qu'autant qu'on observe cet organe pendant le jour : se dilatant pendant la nuit.

Olivâtre en-dessus, avec des tubercules arrondis de même couleur; une ligne dorsale jaune, étroite, se prolonge depuis les yeux jusqu'à l'anus; ventre granulé, blanchâtre, ordinairement maculé de noirâtre; iris d'un beau vert clair, mêlangé de filets noirs; 2 à 3 pouces de long.

Le Crapaud des joncs marche assez vîte et ne saute jamais. On le rencontre au printemps, dans les prairies humides, au bord des eaux, ou dans les eaux-mêmes, où le mâle mêle son coassement à celui des rainettes, avec lequel il a beaucoup de ressemblance.

Pendant l'été, ces animaux se tiennent dans les champs, les lieux secs, cachés sous des pierres, ou dans des trous en terre, d'où ils ne sortent que le soir, ou par un temps pluvieux.

Assez commun.

19. CRAPAUD VERT : *Bufo viridis*, Daud.

Bufo variabilis, *Gmel.* — *Le crapaud vert* et *le rayon vert*, *Daub.* — *Crapaud variable*, *Sturm.*, *Cuv.*

Pustules lisses, ordinairement rougeâtres à leur sommet; parotides oblongues, peu saillantes; les quatre pieds granulés en-dessous, avec deux callosités à chacun d'eux; pattes postérieures à peine palmées; des taches ou marbrures d'un vert plus ou moins pur en-dessus, sur un fond blanc ou d'un blanc livide plus ou moins foncé; quelquefois une ligne dorsale jaune; pupille horizontale.

D'un blanc plus ou moins livide ou jaunâtre en-dessus, avec de larges taches irrégulières d'un vert olivâtre, très-rapprochées, de manière à imiter, quoiqu'imparfaitement, par les intervalles peu distans qu'elles laissent entr'elles, un dessin géographique; sur le dos et les côtés du corps, des pustules arrondies, lisses et inégales entr'elles, rougeâtres à leur sommet, et quelques-unes de couleur semblable à la partie où elles se trouvent placées; mais toutes sont marquées de petits points noirs (1); quelquefois une ligne dorsale jaune, comme dans le Crapaud des joncs; cette ligne, lorsqu'elle existe, est ordinairement interrompue dans un ou plusieurs points; parties inférieures maculées de noir, sur un fond granulé d'un blanc pur; iris d'un jaune légèrement verdâtre, mélangé de filets noirs.

Ce Crapaud, plus petit, mais de la forme du précédent, et avec lequel il serait facile de le confondre, surtout lorsque la ligne dorsale existe, et qu'elle n'est pas interrompue, si l'on n'avait l'attention d'examiner les pustules qui recouvrent le corps de ces deux espèces, qui sont lisses dans celui-ci, tandis qu'elles sont poreuses dans le Crapaud des joncs; et les mar-

(1) Ces points ne sont pas enfoncés ni saillans; mais bien lisses comme les pustules où ils sont placés.

brures vertes, qui n'existent point dans le Crapaud des joncs, serviront encore à le distinguer.

Le Crapaud vert a la tête petite, le corps étroit, les jambes postérieures courtes; il marche vîte et en courant comme le précédent; ne saute et ne plonge point; nage mal. mais promptement, par la multiplicité des mouvemens qu'il se donne, et en tenant ses pattes antérieures rapprochées de la tête. Il est surtout remarquable par les changemens de nuances que prend le fond de sa peau en-dessus, qui, de blanc qu'il était à l'ombre ou dans l'obscurité, se fonce en devenant plus ou moins livide à la lumière. Le vert des taches se change aussi, dans cette dernière circonstance, en un cendré olivâtre.

Lorsqu'on l'inquiète, ce Crapaud fait entendre un petit coassement sourd.

Assez rare. Habite sous des pierres, ou bien dans des touffes d'herbes, parmi les blés, ainsi que dans les prairies, les jardins, etc.

A Angers, le Jardin des Plantes, les champs Saint-Martin, les prairies qui bordent la Mayenne, etc.

20. CRAPAUD ACCOUCHEUR : *Bufo obstetricans*, Laur., Daud.

Pustules lisses ; parotides comme effacées ; tympan orbiculaire, très-marqué ; doigts lisses en-dessous ; trois grosses callosités sous les pieds de devant, une seule à ceux de derrière ; une gibbosité à la commissure des lèvres ; pupille verticale.

D'un cendré très-légèrement lavé d'olivâtre et granulé en-dessus, avec de petites pustules d'un vert noirâtre, plus clair au centre; mais le dessus des quatre membres cendré, avec des taches irrégulières d'un vert brun (1); parties inférieures granulées, blanchâtres, avec le dessous des lèvres maculé de brunâtre; parotides peu apparentes, marquées de deux tubercules un peu rougeâtres; dessous des cuisses rougeâtres à leur origine; elles sont, ainsi que les jambes, assez longues pour donner à cette espèce la faculté de sauter; pieds postérieurs légèrement palmés, les antérieurs libres; iris d'un jaune doré, veiné de noir; 15 à 18 lignes de long.

Vers la fin de juin, sans se rendre à l'eau, comme font les autres Crapauds à l'époque de la reproduction, le mâle aide la femelle à se

---

(1) Vues à la loupe, on reconnaît que ces taches sont formées de très-petits points noirs, rapprochés, sur un fond vert.

délivrer de ses œufs, qu'il féconde en même temps. Ces œufs, au nombre de 50 à 60, et de la grosseur d'une graine de chanvre, sont d'un blanc jaunâtre et presque orbiculaires; ils sont attachés à leurs deux extrémités opposées par un fil brun de matière glutineuse; chaque extrémité de ce fil vient s'anastomoser à d'autres fils semblables qui attachent aussi d'autres œufs, pour former une espèce de grappe que le mâle se fixe sur les cuisses, en entourant aussi le bas des reins; il les porte ainsi jusqu'à l'époque où ils doivent éclore; ce qui a lieu ordinairement vers les premiers jours de juillet, et les dépose alors dans quelqu'eau dormante, où les têtards ne tardent pas à se développer.

Cette espèce, de petite taille, et qui est assez commune, habite dans des trous, au pied des murs ou sous des pierres, dans des lieux humides ou secs, indifféremment, mais presque toujours dans le voisinage des eaux.

C'est de cette retraite, que, depuis le commencent d'avril jusqu'aux premiers jours de septembre (1), ces Crapauds font entendre, surtout lorsque le temps est doux, le son *clok*, qu'ils répètent le soir, ainsi que pendant la nuit,

(1) Après cette dernière époque, il est très-rare d'entendre le crapaud accoucheur; et les sons qu'il produit sont comme étouffés et peu répétés.

à des intervalles plus ou moins rapprochés. Ils se cantonnent dans les villages, de manière, cependant, que la distance qui les sépare est assez peu éloignée pour qu'ils puissent s'appeler et se répondre. Mais tous ces individus différant entr'eux par leur âge, ainsi que par leur grosseur, il en résulte qu'ils ne produisent pas tous la même note ; et on en distingue ordinairement trois : *mi, re, ut,* qui par leur succession diatonique, ainsi que par leur simultanéité, forment une espèce d'harmonie qui ne déplaît point à l'oreille, et qui participe sans doute au bonheur de ces petits Batraciens.

Commune dans les bourgs et les villages des arrondissemens de Segré et de Saumur ; ainsi qu'au Jardin des Plantes d'Angers, etc.

(b) *Pattes antérieures à doigts totalement libres, les postérieures à doigts demi-palmés.*

21. CRAPAUD COMMUN : *Bufo vulgaris,* Daud.

Rana bufo, *Linn.*

Pustules papilleuses et d'inégale grosseur ; parotides très-saillantes, réniformes ; les quatre pieds papilleux en-dessous, avec deux callosités à chacun d'eux ; les postérieurs à doigts courts et demi-palmés ; tête petite, moins large que le corps ; pupille horizontale.

D'un gris roussâtre, brunâtre, noirâtre, oli-

vâtre ou jaunâtre, et souvent marbré ou marqué de taches angulaires plus pâles en-dessus, particulièrement sur les épaules, ainsi que sur les flancs; avec des tubercules de grosseur inégale, roussâtres, mamelonnés sur le dos, et comme épineux sur les jambes; parotides larges et réniformes, ordinairement ombrées en-dessous par une tache noire souvent échancrée en V; parties inférieures d'un blanc jaunâtre sale, quelquefois maculé de noirâtre, et couvertes de petits grains mamelonnés; iris rouge.

Ce Crapaud, qui est très-commun, et qui varie on ne peut plus dans ses teintes qui se foncent encore lorsqu'on le tient exposé au soleil, a la tête petite, les jambes courtes, le corps large et plus trapu que dans les autres espèces; aussi sa démarche est-elle pesante. Il saute peu, marche mal, surtout lorsqu'il est d'une forte taille; mais nage avec facilité; parvient jusqu'à 5 pouces de long; se tient dans des trous en terre ou sous des pierres; n'en sort que le soir ou par les jours pluvieux, qu'il annonce ordinairement par son coassement qui ressemble, quoique imparfaitement, à l'aboiement d'un chien.

Peut-être doit-on rapporter à cette espèce le Crapaud épineux: *Bufo spinosus*, Bosc?

Depuis le mois de février jusqu'à celui de

mai, rarement plus tard, et lorsque le temps est doux, le Crapaud commun fait entendre, le matin et le soir, et du fond de son trou, son cri d'amour *crraa,* qu'il répète toujours deux fois de suite sans le varier davantage, et auquel d'autres Crapauds de la même espèce répondent de la même manière.

Ses œufs, petits et innombrables, qu'on rencontre en mars et avril, dans les eaux stagnantes, sont réunis par une gelée transparente en deux cordons, que M. Cuvier indique comme ayant souvent 20 à 30 pieds de longueur.

(c) *Pattes antérieures à doigts totalement libres ; les postérieures à doigts complétement palmés.*

22. CRAPAUD BRUN : *Bufo fuscus*, Laur., Daud.

Pustules lisses ; deux callosités à chaque pied : les antérieurs granulés en-dessous ; les postérieurs ponctués de noir en-dessous, et à doigts très-allongés ; parotides réniformes très-saillantes ; tête presque aussi large que le corps ; pupille verticale ?

D'un brun plus ou moins clair, et ordinairement varié de taches plus ou moins foncées en-dessus ; pustules arrondies, lisses ; parties inférieures blanchâtres granulées, mais, sur la

poitrine, chaque grain est surmonté d'une très-petite pointe noirâtre ; iris rouge.

Cette espèce, qui parvient à 2 pouces 6 lignes, et dont le corps et les pieds sont plus allongés que chez la précédente, saute, nage et plonge bien. Elle habite ordinairement le voisinage des eaux tranquilles ; mais au printemps, époque à laquelle elle fraie, c'est dans les marais et les eaux stagnantes qu'on la rencontre. Ses œufs, de couleur noirâtre, sortent du corps en un seul cordon, mais qui a plus d'épaisseur à lui seul que les deux ensemble du Crapaud commun. La ponte terminée, ce Crapaud se retire à terre dans des trous ou sous des pierres.

On le rencontre assez fréquemment au printemps, dans les fossés des prairies qui bordent la Mayenne et la Sarthe.

23. CRAPAUD SONNANT OU PLUVIAL : *Bufo bombinus*, Daud.

Rana bombina, r. variegata *et* r. rubeta, *Linn.* — *Le crapaud couleur de feu, Daub.*, *Lacép.* — *Le crapaud à ventre jaune,* — *Cuv. Vulg. le ponhû, le sourd.*

Pustules papilleuses et d'égale grosseur ; une callosité sous chaque pied ; jambes postérieures presqu'aussi longues que le corps, qui est d'un jaune orange en-dessous, avec des taches d'un bleu noir ; parotides peu marquées ; pupille petite et triangulaire.

Corps oblong, long de 16 à 18 lignes ; d'un

gris noirâtre et tuberculé en-dessus(1); parties inférieures d'un beau jaune orange, avec des taches irrégulières plus ou moins séparées entr'elles, d'un bleu noirâtre, et parsemées de très-petits pores noirs; iris grisâtre, à pupille petite et triangulaire.

Cette espèce, la plus aquatique de tous nos Crapauds, vit en société dans les eaux stagnantes, d'où elle ne sort que pour se mettre quelquefois au soleil, comme le fait la grenouille commune. Dès le mois d'avril, ce Crapaud fait entendre son cri sourd : *ponhû*, qu'il ne cesse de répéter pendant tout le printemps, aussi bien le jour que la nuit, et qu'on a comparé, sans qu'il y ait beaucoup de ressemblance, au son éloigné d'une cloche, semble exprimer assez bien les syllabes *ponhû :* d'où lui est venu son nom vulgaire.

Ses œufs, qu'il dépose en pelotons au fond des mâres et des fossés remplis d'eau, sont plus gros que ceux des précédens.

Très-commun dans toutes les eaux stagnantes des mâres et des fossés.

---

(1) Chaque tubercule est surmonté d'une ou de plusieurs petites pointes noires, légèrement saillantes.

FAMILLE DES URODÈLES. (Dumér.)

Corps allongé, terminé par une queue ; deux ou quatre pattes d'égale longueur.

Cette famille comprend tous les Batraciens qui ont le corps allongé, une queue et deux ou quatre pattes égales. Cette conformation, sans doute, les rapproche des Sauriens; mais outre leur organisation intérieure qui les en éloigne beaucoup, les *Urodèles* n'ont jamais d'ongles aux doigts, pas plus que d'écailles ni de carapace sur le corps; leur peau est nue, adhérente ainsi que leur langue.

SALAMANDRE : *SALAMANDRA*, Brong.

Corps allongé; quatre pattes courtes et égales entr'elles ; queue longue, arrondie et sans membranes ; deux parotides ; dents petites et nombreuses aux deux mâchoires ; deux rangs de dents semblables au palais, disposées longitudinalement ; point de branchies dans les adultes.

Les Salamandres ont la tête ovale et aplatie, les oreilles non apparentes ; quatre doigts aux pieds de devant, cinq à ceux de derrière, et l'aspect d'un lézard.

Elles sont ovovivipares, et déposent leurs têtards dans les eaux stagnantes, d'où ils sortent en perdant leurs branchies, pour vivre alors à terre, comme leurs père et mère.

Ce genre, tel qu'il est réduit maintenant, par le retranchement des Tritons, dont ils ne diffèrent essentiellement que par la présence de deux parotides poreuses, ainsi que par leur queue qui est arrondie, caractères assez légers d'ailleurs, pour motiver une séparation, ne contient plus qu'un petit nombre d'espèces, qui toutes sont essentiellement terrestres et nocturnes.

24. SALAMANDRE COMMUNE : *Salamandra vulgaris.*

Lacerta salamandra, *Linn.* — *La salamandre terrestre, Latr. Hist. nat. des Salam. pl.* 1. — *Vulg. un sourd.*

Longueur totale, 7 pouces; de la queue, 2 pouces 6 lignes; du reste de l'animal, 4 pouces 6 lignes; 9 à 10 lignes de diamètre.

D'un noir plus ou moins foncé en-dessus, avec deux larges bandes longitudinales d'un beau jaune sur le dos, souvent interrompues; des taches de même couleur sur la tête, les parotides, les flancs, les pieds et la queue (1). Parties inférieures d'un noir roussâtre; plusieurs rangées de tubercules sur les flancs, d'où suinte une humeur laiteuse, amère et d'une odeur fétide, que l'animal laisse échapper, dans le dan-

(1) Vues à la loupe, ces taches jaunes sont criblées de petits pores noirs; mais sur les parotides, les pores sont très-apparens et visibles à l'œil nu.

ger, et qui pourrait, à la vérité, éteindre quelques légers charbons embrâsés, mais non un feu plus actif; aussi cette faculté que les Anciens lui attribuaient, de pouvoir vivre au milieu du feu, doit-elle être mise au nombre des fables, que des hommes, amis du merveilleux, se plaisent encore à répéter.

Cette espèce, qui est assez rare, ou qu'on n'est pas à portée d'observer souvent, varie dans le nombre et la disposition de ses taches; elle a la démarche très-lente, et se retire dans des trous en terre, de vieilles masures, etc., d'où elle ne sort que pendant la nuit; rarement la voit-on le jour, si ce n'est par un temps sombre et humide, et plus particulièrement à l'automne.

TRITON : *TRITON*, Laur.

Corps allongé; quatre pattes courtes et égales entr'elles; queue longue et comprimée sur les côtés; point de parotides; les dents disposées comme dans les salamandres; point de branchies dans les adultes.

Comme les salamandres, les Tritons, qui ne sont qu'un démembrement de ce genre, ont la tête ovale et aplatie, le même nombre de doigts et point de tympans apparens. Leurs formes sont plus élancées, et le plus grand nombre habite presque constamment les eaux stagnantes.

Ces animaux, qui sont tous ovipares, ne s'ac-

couplent point, mais les œufs sont fécondés intérieurement par l'absorption de la laite du mâle, qu'il répand au printemps, dans les eaux, autour des parties extérieures de la génération des femelles. Les œufs disposés en petits chapelets, sont déposés dans l'eau; les têtards qui en proviennent portent trois branchies de chaque côté du cou, qui s'oblitèrent ensuite; et l'animal adulte respire par des poumons.

Leur accroissement se fait en changeant de peau; ce qui a lieu tous les jours, pendant l'été.

D'après les expériences de Spallanzani, les Tritons possèdent cette singulière faculté de pouvoir reproduire, comme ils étaient auparavant, plusieurs fois, les mêmes membres, après avoir été coupés.

Les mâles ne se distinguent ordinairement bien des femelles, qu'au printemps; à cette époque, ils sont, pour la plupart, ornés d'une ou de plusieurs crêtes sur le dos; et les parties extérieures de la génération sont plus grosses que celles des femelles.

Leur nourriture consiste en insectes et leurs larves, ainsi qu'en petits mollusques, sur lesquels ils se précipitent, et qu'ils saisissent avec leurs mâchoires.

Dans les eaux, les Tritons sont assez vifs;

mais leur démarche est lente, lorsqu'ils sont à terre.

On les connaît en Anjou, sous le nom de *Sourds*, qu'ils partagent avec les salamandres; et on les redoute autant qu'elles, quoique les uns et les autres n'aient jamais occasionné de mal à personne; mais le préjugé est là.

25. TRITON MARBRÉ : *Triton marmoratus.*

La salamandre marbrée, Latr., Hist. nat. des Salam., pl. 3, f. 2.

Peau lisse ; queue large, lancéolée, plus courte que le reste de l'animal.

D'un vert plus ou moins foncé ou obscur en-dessus, avec des marbrures brunes; dessous du corps d'un brun rougeâtre, pointillé de blanc; longueur totale d'un grand individu, 5 pouces 6 lignes.

Le mâle a sur le dos une crête élevée, comme festonnée, blanche et brune alternativement, qui se prolonge jusqu'à l'extrémité de la queue.

Cette espèce, la plus grande de France, est commune dans les mâres, ainsi que dans les carrières abandonnées de Saint-Augustin, près Angers, où elle devient souvent la proie des couleuvres vipérines et à collier.

Rare ailleurs.

26. TRITON CRÊTÉ : *Triton cristatus.*

La salamandre crêtée, Latr., Hist. nat. des Salam., pl. 3, *f.* 3.

Peau chagrinée, queue falciforme, plus courte que le reste de l'animal.

Noirâtre en-dessus, avec des taches rondes plus foncées; des grains blancs sur les flancs; dessous d'un jaune orange, maculé de noirâtre, avec la gorge pointillée de blanc; longueur totale d'un grand individu, 5 pouces.

Le mâle a sur le dos une crête élevée, noirâtre, laciniée; mais celle de la queue est entière, avec sa tranche inférieure en partie d'un blanc argenté; organes sexuels noirâtres.

La femelle n'a point de crête, ni de ligne orangée sur le dos; et sa queue, qui est bien moins large que celle du mâle, a sa tranche inférieure d'un jaune orange; organes sexuels d'un rouge jaunâtre.

Cette espèce, qui varie beaucoup dans la disposition de ses couleurs, est commune dans les fontaines et les eaux stagnantes.

27. TRITON PONCTUÉ : *Triton punctatus.*

La salamandre ponctuée, Latr., Hist. nat. des Salam., pl. 6, *f.* 6, a, b.

Trois bandes sur la tête, une seule arête sur le dos.

D'un brun clair en-dessus, plus pâle ou rou-

geâtre en-dessous; des taches noires et rondes en-dessus comme en-dessous; trois bandes longitudinales noires sur la tête, ainsi qu'une autre de même couleur qui passe par les yeux; queue large, lancéolée, aussi longue que le corps; peau lisse, mais la gorge légèrement chagrinée; longueur totale d'un grand individu, 3 pouces 4 lignes.

Le mâle a les doigts des pieds postérieurs, quoique séparés, largement bordés d'une membrane; l'arête dorsale formant une large crête dentelée et tachetée, qui se prolonge ainsi jusqu'à l'extrémité de la queue; la tranche inférieure de celle-ci bordée d'une membrane semblable, mais légèrement festonnée.

La femelle a tous les doigts libres et sans bordure; et l'arête du dos, ainsi que celle de la queue, à peine développées.

Cette espèce, qui est assez rare, habite les eaux croupissantes. Nous l'avons observée dans les Mauges, ainsi que dans les trous de Villiers, commune de Thorigné.

28. TRITON PALMIPÈDE: *Triton palmatus.*

La salamandre palmipède, Latr., Hist. nat. des Salam., pl. 6, f. 7, a, b.

Dessus de la tête vermiculé de brun ou de noirâtre; trois arêtes sur le dos.

D'un gris brun ou d'un gris verdâtre sur le dos; flancs et dessus de la tête plus pâles : les premiers marqués de taches arrondies brunes ou noirâtres ; la seconde vermiculée de même couleur ; l'œil placé dans une bande noirâtre ; parties inférieures blanchâtres, avec une ligne jaune ou rougeâtre, souvent interrompue sous le corps; queue large, lancéolée, plus courte que le reste de l'animal, avec deux rangs de taches noirâtres et arrondies de chaque côté ; peau lisse ; longueur totale d'un grand individu, 2 pouces 4 lignes.

Le mâle a les doigts des pieds de derrière noirâtres, et le plus ordinairement palmés; toujours la queue tronquée et terminée par un petit filet cylindrique, noirâtre, et de 2 à 3 lignes de long ; sur le dos, trois arêtes, dont l'intermédiaire forme une crête qui se prolonge et s'élargit sur la queue.

La femelle a les doigts des pieds de derrière allongés, aigus et ordinairement non-palmés ; la queue non-tronquée, mais terminée en pointe ; l'arête dorsale intermédiaire seule bien prononcée, mais moins grande que dans le mâle.

Très-commun dans les fossés voisins des rivières, les mâres, etc.

29. TRITON ABDOMINAL : *Triton abdominalis.*

La salamandre abdominale, *Latr.*, *Hist. nat. des Salam.*, *pl.* 5, *f.* 4, a, b, c, d.

Sur chaque côté du dos et de la queue, une ligne longitudinale brunâtre, comme festonnée (1).

D'un brun jaunâtre ou olivâtre, ou bien fauve, roux, brun ou noirâtre en-dessus, avec une ligne longitudinale brunâtre, irrégulière et comme festonnée, qui part de chaque côté du cou et s'étend sur les côtés du dos et de la queue, jusqu'à son extrémité ; ordinairement une tache noirâtre, triangulaire, ou en forme de V, sur le milieu de la tête ; dessous du corps et de la queue d'un jaune aurore, avec quelques petites taches noires au ventre, et quelquefois à la gorge et sur les pieds, mais rarement sur le dos ; queue étroite, un peu plus courte que le reste de l'animal ; peau lisse ; longueur totale d'un grand individu, 2 pouces 8 lignes ; du corps, 17 lignes ; de la queue, 15 lignes.

Le mâle a une arête dorsale peu saillante, qui se dilate en membrane sur la tranche supérieure de la queue ; mais cet ornement est peu développé sur la tranche inférieure.

La femelle a l'arête dorsale peu marquée.

---

(1) Quelquefois cette ligne s'oblitère, surtout chez les vieux.

formant ordinairement une petite ligne jaunâtre.

Cette espèce, très-commune, et qui, comme toutes celles de ce genre, varie beaucoup, a quelques rapports dans ses habitudes avec la salamandre terrestre : vivant le plus ordinairement à terre, soit sous des pierres, soit dans des trous au pied des murs, ou bien entre des racines ou sous l'écorce des arbres, et communément dans les lieux frais ou ombragés, d'où elle sort le soir, surtout par une température douce et après une petite pluie. Les jeunes habitent peu les eaux, et les vieux n'y vont guère qu'au printemps, pour la reproduction de leur espèce.

30. TRITON CEINTURÉ : *Triton zonarius.*

La salamandre ceinturée, Latr., Hist. nat. des Salam., pl. 5, f. 5.

Sur chaque flanc une bande longitudinale formée de plusieurs rangs de points noirs.

D'un brun jaunâtre ou verdâtre et tacheté de noir en-dessus; dessous du corps blanchâtre, avec une petite bande longitudinale d'un jaune safrané, qui se prolonge sur la base de la tranche inférieure de la queue, qui est ordinairement blanche au reste; peau lisse; longueur totale d'un grand individu, 2 pouces &

lignes; du corps, 15 lignes; de la queue, 17 lignes.

Le mâle a une crête dorsale peu saillante, mais qui se dilate sur la tranche supérieure de la queue.

La femelle a l'arête peu marquée.

Cette espèce, qui a les plus grands rapports avec la précédente, n'en est peut-être qu'une variété. On la rencontre dans les eaux stagnantes.

QUATRIÈME CLASSE.

POISSONS ou ICHTHYOLOGIE.

Les poissons sont des animaux vertébrés, à sang rouge et froid; respirant en tous temps par des branchies qui leur tiennent lieu de poumons; sans leur donner toutefois la faculté de rendre des sons comme peuvent le faire les animaux pulmonés, au moyen de la trachée artère et du larynx.

Ils sont ovipares ou bien ovovivipares, recouverts d'écailles, d'épines ou seulement d'une peau nue, et jamais ils n'ont de poils, de plumes ni de mamelles.

Ils ne peuvent vivre que dans l'eau, à cause de leur respiration, qui ne s'opère que par l'intermédiaire de ce fluide et au moyen de leurs branchies (vulg. les ouïes), qui en sépare la quantité d'air nécessaire qui y est mêlée ou combinée.

Quelques-uns possèdent une vessie natatoire, pleine d'air, qui se comprime ou se dilate, selon que le poisson qui en est pourvu veut monter ou descendre.

Le cœur n'a qu'un ventricule et qu'une oreillette.

Les testicules sont deux grosses glandes (vulg. laites ou laitances), d'où sort une liqueur particulière (la laite), que le mâle, qui n'a pas de verge, répand sur les œufs, ordinairement lorsqu'ils sont pondus.

Les deux ovaires de la femelle sont en forme de grappes, disposés pour la forme et la grandeur, comme les testicules du mâle.

Leurs membres, qui portent le nom de nageoires, sont composés de rayons réunis par une membrane. On nomme *pectorales* les nageoires qui sont placées le plus près de la tête; *ventrales, abdominales* ou *catopes*, celles de du dessous du corps; *anale*, celle qui est située immédiatement après l'anus; *dorsales*, celles du dos; et *caudale*, celle de la queue, qui est toujours placée verticalement.

La plus ou moins grande solidité de la colonne vertébrale fait classer les poissons en *osseux* et en *cartilagineux*.

Les différentes positions des nageoires, le nombre de leurs rayons, ainsi que la présence ou l'absence des opercules, servent aussi à les distinguer.

M. Cuvier, que nous suivrons dans la classification des poissons, les divise premièrement

en deux grandes séries : les *Chondroptérygiens* et les *poissons proprement dits* ou *osseux ;* ensuite en ordres, sous-ordres, familles, etc.

PREMIÈRE SÉRIE. CHONDROPTÉRYGIENS. *Squelette cartilagineux.*	Ordre des *Chondroptérygiens à branchies fixes :* branchies adhérentes à la peau, qui est percée par des trous arrondis. Ordre des *Chondroptérygiens à branchies libres :* branchies recouvertes d'un opercule, mais sans rayons à la membrane.
DEUXIÈME SÉRIE. POISSONS OSSEUX. *Squelette plus ou moins osseux.*	Ordre des *Malacoptérygiens :* rayons mous, excepté quelquefois le premier de la dorsale ou des pectorales. Ordre des *Acanthoptérygiens :* première portion de la dorsale soutenue par des rayons épineux.

Un assez grand nombre sert à la nourriture de l'homme ; mais quelques poissons étrangers possèdent des qualités délétères pendant les six premiers mois de l'année, sans qu'on ait pu en reconnaître la véritable cause. Tous ceux de notre pays sont atoxiques en toutes saisons; néanmoins les œufs de quelques-uns seulement, sont des purgatifs drastiques, qui peuvent causer des accidens morbides plus ou moins graves: tels sont ceux de la perche, du brochet, du barbeau et de la lotte de rivière.

1.re *Série :* CHONDROPTÉRYGIENS.

Squelette cartilagineux ; os maxillaires et intermaxillaires nuls, remplacés par les palatins.

Ordre des CHONDROPTÉRYGIENS à branchies fixes.

Branchies adhérentes à la peau, qui est percée par des trous arrondis pour laisser le passage à l'eau ; opercules nulles.

FAMILLE DES SUCEURS : *Cyclostomes.* (DUMÉR.)

Ni pectorales ni ventrales ; corps anguilliforme, nu et visqueux ; bouche arrondie ; branchies en forme de bourse.

LAMPROYE : *PETROMYZON*, Linn.

Sept ouvertures branchiales de chaque côté du corps ; bouche circulaire, garnie de dents ; catopes nulles ; un évent sur la tête ; deux dorsales.

Les Lamproyes ou Pétromyzons ont cette particularité bien remarquable de pouvoir se fixer, au moyen de la succion, aux corps étrangers : c'est ainsi qu'elles s'attachent à certaines espèces de poissons, pour leur sucer le sang dont elles se nourrissent, ainsi que de vers, de cadavres, etc.

Elles habitent la mer, et sont de passage périodique en Anjou.

1. GRANDE LAMPROYE : *Petromyzon marinus*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 1., *f.* 1.

Dessus et côtés d'un vert jaunâtre, et marbrés de brun; dessous d'un blanc argenté, quelquefois un peu jaunâtre; première dorsale bien distincte de la seconde.

Parvient à 3 pieds et plus, et peut peser 3 livres.

Vers la mi-février, elle remonte la Loire, la Mayenne, la Sarthe, le Loir. Commune (1).

2. LAMPROYE DE RIVIÈRE OU PRICKA : *Petromyzon fluviatilis*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 1, *f.* 2. — *Vulg. le lamprillon.*

D'un gris bleuâtre en-dessus, avec la tête verdâtre; nageoires violacées; côtés du corps d'un jaune clair, dessous d'un blanc argenté; première dorsale bien distincte de la seconde.

Parvient à 18 pouces de long, et à 7 à 8 lignes de diamètre.

---

(1) Il en sera de même des poissons comme des reptiles : n'ayant pas été beaucoup étudiés en Anjou, nous ne les indiquerons dans aucun cabinet particulier; mais nous prévenons ici que tous ceux de Maine et Loire se trouvent réunis dans le nôtre.

Remonte la Loire, au printemps, avec les troupes d'aloses, en se collant à leur ventre pour leur sucer le sang.

3. PETITE LAMPROYE DE RIVIÈRE OU SUCET: *Petromyzon planeri*, Bloch.

Vulg. le lamprillon.

Les mêmes couleurs de la précédente, mais les deux dorsales contiguës.

Parvient à 8 ou 10 pouces de long, et à 6 à 7 lignes de diamètre.

Elle s'attache, comme la précédente, au ventre des aloses, pour leur sucer le sang.

Le 24 septembre 1826, nous en vîmes plusieurs douzaines réunies dans une flaque d'eau formée par la Loire, lorsqu'elle se retire.

AMMOCÈTE: *AMMOCOETUS*, Dumér.

Sept ouvertures branchiales de chaque côté; bouche demi-circulaire, dépourvue de dents; ouverture unique pour les narines; les deux dorsales unies entr'elles.

Les Ammocètes ont beaucoup de rapports avec les lamproyes, et ont, comme elles, cette particularité de pouvoir se fixer aux corps étrangers. Elles se nourrissent de matières animales vivantes ou mortes; leurs yeux sont à peine distincts au-dehors, et la plupart des espèces sont aveugles.

On les rencontre dans le sable ou la vase,

ainsi que sous les pierres des ruisseaux et des petites rivières.

4. AMMOCÈTE LAMPROYON : *Ammocœtus branchialis*, Dumér.

Petromyzon branchialis, *Linn.* — *Encycl. poiss. pl.* 1, *f.* 3.

Dos verdâtre; côtés jaunes; ventre blanc; yeux très-petits et voilés par une membrane.

Parvient à 7 pouces de long, et est de la grosseur d'un fort tuyau de plume; son aspect est celui d'un très-gros lombric.

L'Aubance, le Thouet, la Dive, la Moine, l'Arglance, ainsi que l'Oudon et les petites rivières ou ruisseaux qui s'y jettent.

Lorsqu'il y a un cadavre corrompu dans un ruisseau, tous les individus d'alentour viennent s'y réunir. Sédentaire.

Ordre des CHONDROPTÉRYGIENS à branchies libres.

Ouverture branchiale très-fendue, garnie d'une opercule, mais sans rayons à la membrane; une grande vessie natatoire.

FAMILLE DES GYMNORHYNQUES. (LATR.)

Opercules branchiales non prolongées postérieurement; bouche sous le museau.

ESTURGEON : *ACIPENSER*, Linn.

Corps garni d'écussons osseux, implantés sur la peau, par rangées longitudinales ; bouche petite, placée sous le museau, et dépourvue de dents ; des barbillons sous le museau ; caudale fourchue et à lobes inégaux, comme dans les squales.

Les Esturgeons sont de très-gros poissons qui remontent les fleuves, et dont on ne voit qu'accidentellement une espèce en Anjou.

5. ESTURGEON ORDINAIRE : *Acipenser sturio*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 9, f. 29.

Quatre barbillons sur une ligne transversale; corps bleuâtre en-dessus, avec des points bruns et des points noirâtres; blanc et large en-dessous; lobe supérieur de la queue plus long et falciforme; pectorales d'un jaune orange bordées de noir; cinq rangées parallèles de grands écussons ou boucliers pyramidaux, rayonnés; savoir, une sur le dos; deux sur les côtés, et les deux autres sur le bord du ventre : ce qui donne à ce poisson une forme pentagonale; vessie natatoire simple, conique.

Cette espèce, qui a quelque ressemblance avec les squales (chiens de mer), tant par la forme générale de son corps que par la conformation de sa queue, et qui parvient, quoique

rarement, jusqu'à 25 pieds de long, remonte accidentellement de la mer dans la Loire, quelquefois jusqu'à Saumur, et peut-être au-delà. Sa chair est un bon manger; et c'est avec ses œufs qu'on prépare le *caviar*, si recherché par différens peuples.

En 1810, un individu, pesant 80 livres, fut pris aux Ponts-de-Cé; le 4 juillet 1811, un second a été pêché, avec la seine, près l'île de Béhuard; il était long de 5 pieds et quelques pouces et pesait 60 livres. Les pêcheurs l'ont fait peindre dans un tableau que l'on conserve dans l'église de cette île, afin d'en perpétuer par-là le souvenir.

2.e *Série :* POISSONS OSSEUX.

Squelette plus ou moins osseux ; branchies pectinées.

Cette série se divise en deux ordres : *les Malacoptérygiens* et *les Acanthoptérygiens ;* selon que les premiers rayons des dorsales et anales sont mous ou épineux.

Ordre des MALACOPTÉRYGIENS.

Rayons mous, excepté quelquefois le premier de la dorsale ou les pectorales.

Malacoptérygiens abdominaux.

Ventrales ou catopes, situées en arrière de l'abdomen, entre l'anus et les pectorales ; une vessie natatoire.

C'est dans cet ordre que sont rangés la plupart des poissons d'eau douce. On les distingue ordinairement par la position et le nombre des rayons de la dorsale et de l'anale.

FAMILLE DES SALMONES.

Première dorsale, à rayons mous, suivie d'une seconde petite et adipeuse ; corps écailleux.

SALMONE ou SAUMON : *SALMO*, Linn.

Dents nombreuses, longues et pointues ; première dorsale située au-devant des ventrales ; l'adipeuse vis-à-vis l'anale ; membrane branchiale de dix rayons ou environ.

6. SALMONE SAUMON : *Salmo salar*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 65, f. 261.

Caudale bleuâtre, fortement échancrée en croissant.

Dos arrondi, noirâtre; côtés bleuâtres au-dessus de la ligne latérale, argentins au-dessous; rarement tacheté de noir; 13 rayons à l'anale, 14 à la dorsale, qui est grise et tachetée de noir; caudale bleuâtre, fortement échancrée en croissant; chair rouge.

Les Saumons varient pour la taille : ceux que l'on pêche dans la Loire dépassent rarement 2 pieds et quelques pouces, et peuvent peser de 12 à 15 livres. Ces poissons parviennent, d'après Blot et autres Naturalistes, au-delà de 4 pieds de long.

Le mâle, dont la mâchoire inférieure est terminée en crochet, est connu des pêcheurs sous le nom de *bécard*.

Dès les premiers jours de février, et quelquefois plutôt, les Saumons remontent de la mer dans la Loire, par troupes plus ou moins nombreuses, pour y frayer. A cette époque, les pêcheurs en prennent beaucoup aux Ponts-de-Cé et dans les environs. Au mois de juillet, cette espèce de poisson remonte encore la Loire, de même qu'à une lieue ou deux dans la Mayenne; mais moins grands que les premiers, les pêcheurs

les distinguent alors par le nom de *Saumons de la Magdelaine.*

7. SALMONE TRUITE SAUMONÉE : *Salmo trutta*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 67., *f.* 270.

Caudale noire, légèrement échancrée en arc.

Dos arrondi, noirâtre; côtés violacés, marqués, ainsi que la tête et le dos, de taches noires, dont les supérieures sont entourées d'un cercle plus clair; gorge et ventre blancs; onze rayons à l'anale, quatorze à la dorsale, qui est grisâtre et tachetée de noir; écailles petites; chair rouge.

Cette espèce, qui atteint presque la taille du Saumon ordinaire, remonte, en petite quantité, de la mer dans la Loire, pour y frayer; mais nous ignorons à quelle époque. Les pêcheurs la prennent très-rarement, et toujours en-deçà des Ponts-de-Cé; rarement, d'après eux, dépasse-t-elle cette ville.

8. SALMONE RILLE : *Salmo rilla*, Lacép., *tom.* V, *pl.* V, *f.* 3.

Caudale très-profondément échancrée en V; taille d'un hareng; quatorze rayons à la dorsale; mâchoires également avancées; ligne latérale presque droite, traversée par huit ou neuf taches qui alternent avec de petites macules orbiculaires rouges, entourées d'un cercle blanc; deux petites taches noirâtres sur chaque opercule; écailles très-petites.

Dessus du corps pointillé de noirâtre, sur un fond d'un gris jaunâtre, avec cinq à six grandes taches arrondies, noirâtres, disposées sur une seule ligne tout le long du dos; ligne latérale presque droite, séparant en deux couleurs les côtés du corps, dont la partie supérieure est d'un gris jaunâtre, et l'inférieure, ainsi que tout le dessous du corps, d'un blanc pur argenté. Sur la ligne latérale on remarque huit ou neuf taches d'un gris noirâtre, qui alternent avec des taches beaucoup plus petites, rondes, d'un beau rouge de corail, et entourées d'un cercle blanc (1); le tout disposé sur une seule ligne. Dorsale grisâtre, mouchetée de brunâtre; pectorales ovales, légèrement bordées de petites hachures brunâtres; ventrales et anale jaunâtres; iris d'un blanc argenté, grisâtre à sa partie supérieure; autour de la pupille on distingue un cercle jaune très-étroit.

Cette espèce, qui atteint la taille du hareng, et qui dépasse rarement un pouce de largeur, a les yeux très-grands et les écailles très-petites. Elle habite la Loire; mais nous ignorons si on l'y rencontre toute l'année, ou bien si elle y vient seulement frayer à des époques périodiques. Nous possédons deux individus de cette

(1) Les taches rouges disparaissent dans l'alkool.

espèce, qui ont été pris aux Ponts-de-Cé : l'un, le 2 février, et l'autre, le 28 mars 1824.

9. SALMONE TRUITE COMMUNE : *Salmo fario*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 66, f. 266.

Caudale rayée de jaune foncé, et un peu arrondie à son extrémité ; côtés du corps marqués de taches rondes, rouges et entourées d'un cercle bleuâtre.

Tête large, dos arrondi ; l'un et l'autre marqués de taches noires sans bordures; côtés d'un jaune d'or au-dessus de la ligne latérale, d'un vert jaune au-dessous de cette ligne et recouverts jusqu'au ventre de taches rondes, rouges et entourées d'un cercle bleuâtre; corps étroit et allongé, ordinairement long d'un pied, et pesant 8 à 9 onces; onze rayons à l'anale, dont le premier est pourpré; quatorze à la dorsale.

Cette espèce, un des meilleurs poissons d'eau douce, se pêche, quoique très-rarement, en Anjou, dans la Mayenne, la Sarthe et l'Oudon; mais elle est assez commune dans certaines parties de la Mayenne, surtout entre Châteaugontier et Laval.

On la rencontre aussi dans quelques ruisseaux, sur les confins nord-ouest de Baugé.

FAMILLE DES CLUPÉ.

Point de nageoire adipeuse ; mâchoire supérieure formée au milieu par les intermaxillaires, et sur les côtés, par les maxillaires ; corps écailleux ; une vessie natatoire.

CLUPÉE : *CLUPEA*, Linn.

Des dents aux mâchoires ; une seule nageoire sur le dos ; l'anale libre ; arceaux des branchies pectinés ; plus de trois rayons à la membrane des branchies ; ventre aminci en carêne dentelée.

Les poissons composant ce genre ont les ouïes très-fendues ; aussi meurent-ils presqu'aussitôt qu'on les a retirés de l'eau. Les arceaux des branchies sont en-dedans de la bouche, garnis de longues dents, comme celles d'un peigne. Leurs arêtes sont plus nombreuses et plus fines que dans les autres poissons.

10. CLUPÉE ALOSE : *Clupea alosa*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 75, *f.* 312.

Extrémité de la mâchoire supérieure échancrée en forme de A renversé ; arceaux des branchies contigus entr'eux ; vingt-quatre rayons à l'anale.

Dos verdâtre ; reste du corps et queue argentés ; une tache noire, large du pouce, placée vers les ouïes ; deux taches brunes sur la nageoire caudale ; la bouche ouverte forme un ovale ; ar-

ceaux des branchies (1) contigus entr'eux; tandis qu'ils sont séparés dans l'espèce suivante. Quatorze rayons à chaque pectorale, huit aux ventrales, vingt-quatre à l'anale et dix-huit à la dorsale.

L'Alose parvient, dit-on, jusqu'à 3 pieds de long. Les plus grands individus que l'on pêche en Anjou, sont loin de cette dimension, mais peuvent atteindre 2 pieds.

Depuis la mi-février jusqu'aux premiers jours de juin, les Aloses remontent par troupes plus ou moins nombreuses, de la mer dans la Loire, et par suite, dans la Mayenne, la Sarthe et le Loir. Elles s'avancent à 6 ou 7 lieues dans la Mayenne, à partir de son embouchure; mais à une moindre distance dans les autres rivières. C'est dans ces lieux les plus éloignés, qu'elles déposent leurs œufs.

Le petit nombre d'Aloses qui échappe au filet du pêcheur, repart vers la fin de juin ou un peu plus tard, pour regagner la mer; rarement en voit-on dans les premiers jours de juillet (2). Cependant, c'est une opinion généralement reçue chez les pêcheurs de l'Anjou, que les Aloses,

---

(1) Lames pectinées qui garnissent l'intérieur de la bouche.

(2) Les pêcheurs de l'Anjou regardent comme une chose très-rare d'avoir pris deux aloses dans les premiers jours de novembre de l'année 1827.

aussi bien que les feintes, ne s'en retournent point en mer, après avoir fait leur ponte; et que celles qui échappent à leurs filets, meurent dans les rivières où elles ont déposé leurs œufs. Mais le frai de l'année, dont les plus grands individus peuvent avoir de 4 à 5 pouces de longueur, et de 10 à 12 lignes de largeur, à l'époque de leur départ, et qui ressemblent au reste, aux vieilles Aloses, gagne la mer vers la fin du mois d'octobre, ainsi que dans celui de novembre.

Cette espèce et la suivante font un sujet de commerce assez important pour les pêcheurs de la Loire et de la Mayenne. C'est avec le *sidéreau*, espèce de tramail de 20 à 30 pieds de longueur sur 6 à 7 de hauteur, ainsi qu'avec la *seine*, qu'ils pêchent les Aloses et les feintes, en leur barrant le passage, à l'époque de leur migration.

11. CLUPÉE FEINTE : *Clupea fallax*, Lacép.

Vulg. le corneau, le covéreau.

Extrémité de la mâchoire supérieure échancrée en demi-cercle : ⌒; arceaux des branchies séparés entr'eux; vingt-un rayons à l'anale; sept taches noirâtres de chaque côté du corps; aspect de l'alose.

Dos d'un noir verdâtre; reste du corps et queue argentés; une tache noire, placée vers les ouïes, comme dans l'alose, mais suivie de sept autres noirâtres à la partie supérieure, et de

chaque côté du corps (1); la bouche ouverte est presque orbiculaire; lèvre supérieure terminée par un *sinus* très-prononcé, formant comme un demi-cercle : ⌒; tandis que dans l'alose, cette partie présente une *échrancrure* en forme de ∧ renversé. Les deux côtés ou bords de ce sinus forment un avancement vers l'ouverture de la bouche, et sont garnis intérieurement de très-petites dents. Arceaux des branchies séparés entr'eux par un *intervalle de près d'une demi-ligne*, tandis qu'ils se touchent dans l'alose. Quinze rayons à chaque pectorale, 9 aux ventrales, vingt-un à l'anale et dix-huit à la dorsale.

La Feinte, dont les mâchoires sont plus larges ou plus épaisses, et le corps moins long et plus étroit que dans l'alose, à laquelle ce poisson ressemble beaucoup, atteint rarement 20 pouces. Elle remonte, comme elle, de la mer dans la Loire, et par suite, dans les autres rivières de l'Anjou, mais à une époque différente; ce n'est guère que depuis la mi-avril jusqu'à la fin de juin, que cette espèce de poisson arrive par troupes, ordinairement plus nombreuses que celles des aloses, surtout lorsque le temps est orageux, et disparaissent avec elles. Elles vont

(1) Ces taches, qui sont orbiculaires, ont près de 3 lignes de diamètre.

aussi déposer leurs œufs dans les mêmes lieux ; et le frai, qui est beaucoup moins grand que celui de l'alose, n'ayant, à l'époque du départ, que 2 pouces 9 lignes à 3 pouces de longueur, sur 8 à 9 lignes de largeur, gagne la mer, à la même époque.

Il est des années où ce poisson est tellement abondant qu'on ne le vend que huit à dix sous la douzaine : vu aussi la réputation qu'il a de n'être pas aussi bon que l'alose.

FAMILLE DES ÉSOCES.

Point de nageoire adipeuse ; bord de la mâchoire supérieure formé par l'intermaxillaire ; ou bien le maxillaire est sans dents, et caché dans l'épaisseur des lèvres ; corps écailleux ; une vessie natatoire.

BROCHET ou ÉSOCE : *ESOX*, Linn.

Opercules lisses ; rayons pectoraux réunis ; une seule dorsale, vis-à-vis de l'anale ; mâchoires très-prolongées et ponctuées ; bouche, langue et arceaux des branchies hérissés de dents ; point de barbillons.

Les Brochets ont le corps et la queue très-allongés et comprimés; les écailles dures et cornées. Ils sont voraces et vivent de poissons.

12. BROCHET ORDINAIRE : *Esox lucius*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 72, f. 296.

Tête grosse, large, aplatie antérieurement,

comprimée sur les joues; bouche fendue jusqu'aux yeux, garnie de sept cents dents, sans compter celles qui sont vers les ouïes, ainsi qu'autour de l'œsophage (Bl.). Corps très-allongé, carré; d'un noir verdâtre en-dessus, gris et tacheté de jaunâtre sur les côtés; d'un blanc plus ou moins pur, avec des points noirs en-dessous; dorsale, anale et caudale brunes, ponctuées de noir. Les jeunes sont, en général, teints de vert.

Le Brochet vit très-vieux et parvient à une taille considérable; ses œufs, qui sont très-nombreux, puisqu'on en a compté plus de 148,000 dans une seule femelle, possèdent une vertu purgative, qui fait qu'on ne les mange pas. Le temps du frai est depuis février jusqu'en avril.

Le Brochet mord fortement, même hors de l'eau, et peut causer des blessures graves.

Commun dans toutes les rivières, mais abondant dans l'Authion.

FAMILLE DES CYPRINS.

Point d'adipeuse; bouche peu fendue; mâchoires faibles, ordinairement sans dents, et dont le bord est formé par les intermaxillaires; pharyngiens fortement dentés; rayons branchiaux peu nombreux; corps écailleux; vessie natatoire étranglée.

Les poissons qui composent cette famille, sont en général moins carnassiers que les autres poissons, vivant particulièrement d'herbes, de vers, d'insectes, de substances animales ou végétales, même en décomposition. Ils sont presque toujours réunis par troupes.

CARPE : *CYPRINUS*, Linn.

Bouche petite ; mâchoires faibles, sans dents, lèvres extensibles ; langue et palais lisses ; ventre arrondi ; trois rayons branchiaux ; une seule dorsale.

M. Cuvier subdivise le genre Carpe en plusieurs sous-genres, à raison des caractères bien prononcés qui les séparent.

Tableau synoptique du genre Cyprin.

- Dorsale...
  - à 2.e rayon épineux ; des barbillons ; dorsale.....
    - très-étendue..... carpe. p. 715.
    - peu étendue..... barbeau p. 716.
  - peu étendue et sans épines;
    - des barbillons ; écailles..
      - ordinaires ..... goujon. p. 717.
      - très-petites et gluantes tanche. p. 718.
    - point de barbillons; anale.
      - très-étendue..... brême. p. 719.
      - peu étendue..... able. p. 723.

(a) *Quatre barbillons à la bouche.*

(*) CARPES PROPREMENT DITES : *Cyprinus*, Cuv.

Dorsale très-étendue, ayant, ainsi que l'anale, une épine dentelée pour deuxième ou troisième rayon.

13. CARPE VULGAIRE : *Cyprinus carpio*, Linn.

Quatre barbillons, dont deux sur le bout et deux aux angles de la mâchoire supérieure ; dos arqué, d'un bleu verdâtre ; côtés d'un jaune plus ou moins pur ; queue d'un jaune clair ; ligne latérale ponctuée de noir ; catopes et caudales violacées ; anale d'un rouge brun, composée de neuf rayons ; vingt-quatre rayons à la dorsale.

Dans nos rivières, la Carpe parvient rarement à plus de 15 livres ; mais, d'après Bloch, elle peut venir à une grande taille et être d'un poids considérable : ce Naturaliste en cite une qui pesait 70 livres.

Les Carpes que l'on pêche dans la Loire et le Loir, sont beaucoup plus jaunes et d'un goût plus agréable que celles qui habitent les étangs ou les rivières limoneuses : ces dernières se reconnaissent facilement à leur couleur sombre ou olivâtre.

Elles frayent en mai et juin ; les œufs sont en tel nombre qu'on en a compté plus de 600,000

dans une seule femelle, du poids, il est vrai, d'une dizaine de livres ; et l'on sait que les poissons pondent d'autant plus d'œufs qu'ils sont de plus forte taille.

La Carpe vit par troupes; est assez commune, mais difficile à prendre à cause de l'habitude qu'elle a de se cacher la tête dans la boue ou dans un trou, lorsqu'elle entend quelque bruit; le filet du pêcheur glisse alors sur son corps, sans pouvoir l'envelopper : le bruit diminuant ou cessant totalement, elle ne tarde pas à venir à la surface de l'eau faire des sauts, qui sont d'autant plus élevés que les individus qui les exécutent sont plus forts.

(**) BARBEAUX : *Barbus*, Cuv.

Dorsale et anale peu étendues ; une forte épine pour second ou troisième rayon de la dorsale ; quatre barbillons placés comme dans la carpe vulgaire.

14. BARBEAU COMMUN : *Barbus vulgaris.*

Cyprinus barbus, *Linn.* — *Encycl. poiss. pl. 76, f.* 317. — *Vulg. le barbillon.*

Huit rayons à l'anale ; douze rayons à la dorsale ; corps allongé comme celui du brochet.

Tête oblongue, finissant en pointe, avec l'ouverture de la bouche placée en-dessous; dos olivâtre; côtés bleuâtres au-dessus de la ligne latérale, blanchâtre en-dessous de cette ligne;

dessous du corps et gorge blancs; pectorales, ventrales et anale rougeâtres; dorsale grisâtre ou noirâtre, ponctuée de noir; caudale fourchue, bordée de noir.

Habite la Loire, la Mayenne, la Sarthe et le Loir. Ce poisson est d'autant meilleur qu'il se pêche dans les rivières sableuses; et c'est aussi dans les courans de ces rivières qu'il se plaît davantage.

Il parvient, surtout dans la Loire, où il est assez commun, jusqu'à deux pieds de long, et peut peser alors jusqu'à six livres. Il fraie en mai, et ses œufs dont on a compté plus de 8000 dans une seule femelle, sont dit-on un violent purgatif.

(b) *Deux barbillons à la bouche.*

(***) GOUJONS : *Gobio*, Cuv.

Dorsale et anale peu étendues, sans épines; écailles assez larges; corps étroit.

15. GOUJON ORDINAIRE : *Gobio vulgaris.*

Cyprinus gobio, *Linn.* — *Encycl. poiss. pl.* 77, *f.* 319.

Dix rayons à l'anale et neuf à la dorsale; cette dernière vis-à-vis les ventrales. Corps étroit, arrondi; d'un noir bleuâtre en-dessus, d'un blanc-jaunâtre au-dessous de la ligne latérale, qui est droite et marquée d'un rang de

petites taches bleuâtres, arrondies; nageoires jaunâtres, mais l'anale et la caudale ponctuées de noir.

Parvient à 7 pouces de long; varie en couleur; habite les rivières, par troupes souvent très-nombreuses, de préférence dans les courans.

(****) TANCHES : *Tinca*, Cuv.

Caractères des goujons ; mais le corps large, les écailles et les barbillons très-petits.

16. TANCHE VULGAIRE : *Tinca vulgaris.*

Cyprinus tinca, *Linn.* — *Encycl. poiss. pl.* 77, *f.* 320.

Onze rayons à l'anale et douze à la dorsale; écailles très-petites, recouvertes d'un enduit visqueux; un petit barbillon à chaque commissure des lèvres; dos arrondi, un peu arqué, d'un vert foncé; côtés d'un vert olivâtre jusqu'à la ligne latérale, jaune au-dessous de cette ligne (1); ventre blanchâtre; toutes les nageoires violettes; la caudale légèrement échancrée au milieu, et arrondie à ses angles extérieurs.

Les mâles, qui sont d'un meilleur goût que les femelles, s'en distinguent à leur couleur

(1) Ces différentes couleurs sont plus ou moins vives ou rembrunies, selon que les eaux où vivent ces poissons, sont claires ou vaseuses.

plus claire, ainsi que par leurs nageoires ventrales qui sont plus grandes.

Cette espèce, qui est courte et trapue, habite les rivières et les étangs, préférant les eaux stagnantes et bourbeuses, où elle parvient rarement à cinq livres. Elle dépose ses œufs au mois de juin.

(c) *Point de barbillons.*

(*****) BRÈMES : *Abramis*, Cuv.

Ni épines ni barbillons; anale très-étendue, composée d'un grand nombre de rayons qui vont en décroissant vers la queue; dorsale courte, placée en arrière des ventrales; caudale fourchue inégalement (1); dos arqué.

17. BRÈME COMMUNE : *Abramis brama.*

Cyprinus brama, *Linn.* — *Encycl. poiss. pl.* 84, *f.* 346.

Vingt-neuf rayons à l'anale, douze à la dorsale; corps très-large, comprimé, ovale-lancéolé; dos arqué, caréné en-devant, noirâtre; côtés mélangés de jaune, de blanc et de noirâtre; pectorales violettes, jaunes et noirâtres; dorsale et caudale bleues; une tache noire, semi-lunaire au-dessus des yeux; ligne latérale courbe marquée de points noirs.

Cette espèce, un de nos bons poissons, habite ordinairement le fond des rivières, par

(1) Le lobe supérieur étant plus court que l'inférieur.

troupes nombreuses. Elle parvient jusqu'à 18 pouces de long, mais elle est rare de cette dimension, et peut peser alors de 10 à 12 livres. Elle fraie au mois de mai, quelquefois plutôt; la femelle pond jusqu'à 137,000 œufs rougeâtres.

18. BRÈME BORDELIÈRE : *Abramis blicca.*

Cyprinus blicca, *Bloch.* — Cyprinus latus, *Gmel.* — *La plestie, Encycl. poiss. pl.* 83, *f.* 345, et *la bordelière, pl.* 84, *f.* 348. — *Vulg. la sansnom, la petite brême.*

Vingt-cinq rayons à l'anale, douze à la dorsale; corps large et très-comprimé, ovale-lancéolé; nuque enfoncée; dos bleuâtre; côtés et dessous du corps d'un blanc bleuâtre; pectorales et ventrales rouges; anale et dorsale brunes, bordées de bleu; caudale bleue; ligne latérale courbe, marquée de points jaunes.

Cette espèce a beaucoup de ressemblance avec la précédente, surtout dans le jeune âge; mais indépendamment des caractères ci-dessus énoncés qui les distinguent, on reconnaîtra encore que la Bordelière est moins allongée, qu'elle a l'ouverture de la bouche plus petite, et que ses écailles sont plus grandes.

La Bordelière vit en troupes nombreuses, comme la précédente; mais sa chair, remplie d'arêtes, est peu estimée. Elle parvient rare-

ment à peser 8 onces. Fraie en mai et juin. La femelle pond jusqu'à 100,000 œufs verdâtres.

Très-commune dans nos rivières.

19. BRÊME SOPE : *Abramis ballerus.*

Cyprinus ballerus, *Linn.* — *Vulg. la virvolle.*

Dix-huit rayons à l'anale, dix à la dorsale, seize ou dix-sept aux pectorales et neuf aux ventrales. Pectorales et dorsales d'un blanc grisâtre; cette dernière, placée bien en arrière des ventrales; ventrales, anale et caudale rougeâtres; ligne latérale courbée presqu'en ∽ en arrivant vers la queue, et formée de points un peu allongés, brunâtres. Tête petite; corps aplati, un peu tranchant, ovale-lancéolé; formant une courbure vers la partie antérieure du dos; pectorales étroites et aiguës; ventrales triangulaires; ces dernières avec un appendice; écailles larges, parsemées de petits points noirs, qu'on ne voit bien qu'à la loupe; dos verdâtre; côtés et dessous du corps d'un blanc argenté.

Cette espèce, qui a tous les caractères des Brêmes, et à laquelle les pêcheurs de la Mayenne donnent le nom de *Virvolle*, en la regardant comme un hibride provenu de la Brême commune avec la bordelière, ressemble beaucoup à cette dernière, tant par sa taille que par son aspect extérieur; néanmoins le tronçon de sa

queue, qui est très-arqué en-dessous, de même que les autres caractères, l'en distinguent facilement.

Quoique Bloch et les autres Naturalistes qui ont décrit ce poisson, lui donnent quarante-un rayons à l'anale, nous pensons, malgré cela, que c'est bien au *Cyprinus ballerus*, Linn., qu'on doit le rapporter : nous fondant d'ailleurs, sur la vérification qui en a été faite par M. Valenciennes.

On la rencontre dans la Mayenne, mais moins communément que la précédente. Elle n'avait encore été citée que comme habitant les lacs du nord de l'Allemagne, ainsi que la Mer caspienne.

20. BRÈME DE BUGGENHAGEN : *Abramis Buggenhagen.*

Cyprinus Buggenhagen, *Bloch.* — *Encycl. poiss. pl.* 82, *f.* 342. — *Vulg. l'omblais.*

Dix-neuf rayons à l'anale et douze à la dorsale ; corps large, comprimé, arqué en-dessus ; dos noir verdâtre ; d'un blanc plus ou moins jaunâtre ou argenté sur les côtés, blanc en-dessous ; tête et bouche petites ; mâchoire inférieure plus courte ; iris moitié jaune et moitié blanc ; dorsale presque vis-à-vis des ventrales : ces dernières avec un appendice ; pectorales et

ventrales jaunâtres; les autres nageoires sont en partie grisâtres ou bleuâtres.

Cette espèce, que nous rapportons au Cyprinus Buggenhagen de Bloch, a quelques rapports avec la Brême commune; mais elle est constamment moins large; et on remarque encore que la distance qui sépare l'anale des ventrales, forme en-dessous du corps une ligne droite (1) et beaucoup plus longue que dans la Brême commune.

L'individu que nous avons sous les yeux a 10 pouces de longueur sur 3 de largeur.

Cette espèce habite la Mayenne et la Sarthe, où elle est assez rare.

(******) ABLES : *Leuciscus*, Klein, Cuv.

Dorsale et anale peu étendues; point d'épines ni de barbillons; caudale fourchue, mais à lobes égaux.

Les poissons de cette division ont la chair remplie d'arêtes, et sont, en général, peu estimés. On les connaît sous le nom vulgaire de *poissons blancs*.

21. ABLE MEUNIER OU DOBULE : *Leuciscus dobula.*

Cyprinus dobula, *Linn.* — *Encycl. poiss. pl.* 80, *f.* 332.

---

(1) Dans les trois brêmes précédentes, l'espace qui sépare l'anale des ventrales, forme une ligne arquée.

Onze rayons à l'anale, autant à la dorsale; corps épais, étroit et allongé, arrondi et verdâtre en-dessus; côtés verdâtres au-dessus de la ligne latérale, qui se courbe légèrement vers le ventre; d'un blanc argenté au-dessous de cette ligne, ainsi que sur le ventre; écailles médiocres, brillantes et entourées de nombreux et très-petits points noirs, qu'on ne distingue bien qu'à la loupe; pectorales jaunes; ventrales et anale rouges; dorsale verdâtre, caudale bleuâtre; iris jaune, marqué en haut d'une tache verte.

Cette espèce, qui atteint rarement un pied de long, et qui ne pèse jamais plus d'une livre et demie, se tient dans les eaux profondes et courantes de préférence. On la confond quelquefois avec la suivante, quoique bien différente.

22. ABLE CHEVANNE OU VILAIN : *Leuciscus jeses.*

Cyprinus jeses, *Linn.* — *Encycl. poiss. pl.* 81, *f.* 338. — *Vulg. le cheval, le chvanneau, le chaboisseau.*

Quatorze rayons à l'anale, et onze à douze à la dorsale. Tête grosse, à museau arrondi; corps robuste, large et épais, bleu en-dessus; côtés jaunâtres au-dessus de la ligne latérale; d'un bleuâtre argentin au-dessous de cette ligne; dorsale bleuâtre; anale, pectorales et ventrales d'un violet clair; ces dernières garnies d'un appendice; caudale large, peu fourchue et bordée de

bleu; opercules bleues; écailles larges, bordées de bleuâtre; iris jaune.

Cette espèce a quelques rapports avec la précédente; cependant la Chevanne a la tête beaucoup plus épaisse, le corps plus gros et plus épais, les écailles plus larges et les couleurs différentes. Cet Able, le plus grand de tous, parvient à plus de 20 pouces de long, et peut peser 10 livres. Il fraie au mois d'avril. La femelle pond au-delà de 92,000 œufs jaunâtres.

Se tient dans les eaux courantes de préférence, et on le prend facilement à la ligne appâtée d'une cerise, d'un grain de raisin, etc.

Commun.

23. ABLE ROSSE OU GARDON : *Leuciscus rutilus.*

Cyprinus rutilus, *Linn.* — *Encycl. poiss.*, *pl.* 80, *f.* 334, *sous le nom de* la rousse.

Douze à quinze rayons à l'anale, dix à treize à la dorsale; pectorales et caudale d'un brun rouge; ventrales et anale ainsi que l'iris, d'un rouge de sang; dorsale vis-à-vis des ventrales; corps lancéolé, un peu arrondi et d'un vert noirâtre en-dessus; côtés et ventre argentins; écailles larges; ligne latérale courbée vers le ventre.

Cette espèce, qui est commune, vit par troupes au fond des eaux claires; elle parvient rarement

à plus d'un pied, et peut peser une livre : elle fraie vers la mi-mai. La femelle pond au-delà de 54,000 œufs : c'est le meilleur poisson parmi les Ables de l'Anjou.

On désigne par l'épithète de *Gardons de fond*, les grands individus de cette espèce, qui se tiennent en effet presque toujours au fond des eaux.

Nota. Quant au rotengle (*cyprinus erythrophthalmus*, Linn.), qui a quelques rapports avec la Rosse ou Gardon, il est probable qu'il existe dans nos rivières, mais nous n'avons pas eu l'occasion de l'observer.

24. ABLE VANDOISE ou VAUDOISE : *Leuciscus vulgaris.*

Cyprinus leuciscus, *Linn.* — *Encycl. poiss.*, *pl.* 79, *f.* 331. — *Vulg. le dard.*

Onze rayons à l'anale et dix à la dorsale ; pectorales, ventrales et anale rougeâtres à leur origine seulement, mais grises au reste ; dorsale vis-à-vis des ventrales ; ligne latérale très-arquée et courbée vers le ventre, bordée de chaque côté d'un rang de très-petits points noirs ; tête petite ; corps allongé, lancéolé, brunâtre en-dessus, côtés et dessous argentins ; queue fourchue ; iris d'un blanc argenté, marqué en-haut d'une tache noirâtre : parvient rarement à 8 pouces de longueur.

Assez commun dans les principales rivières de l'Anjou.

25. ABLE ABLETTE : *Leuciscus alburnus.*

Cyprinus alburnus, *Linn.* — *Encycl. poiss.*, *pl.* 83, *f.* 343.

Dix-huit à vingt-deux rayons à l'anale, huit à dix à la dorsale; mâchoire inférieure dépassant la supérieure; corps allongé, étroit; dos presque droit, verdâtre; côtés argentins et brillans; front plat, olivâtre et ponctué de noir; joues bleues; yeux grands, à iris d'un blanc argenté; pectorales d'un blanc mêlé de rouge; anale grise; dorsale et caudale verdâtres.

Vit par troupes nombreuses dans toutes nos rivières, où il parvient rarement à plus de 6 pouces de longueur. Fraie en mai et juin.

Les écailles de ce poisson sont recouvertes d'une matière argentine qui, recueillie avec soin, au moyen de lavages, forme cette substance nacrée, connue sous le nom d'*essence d'Orient*, qu'on emploie pour la fabrication des *fausses perles* du commerce. Depuis un temps considérable, les pêcheurs de Reculée pêchent l'Ablette pour cette préparation.

26. ABLE RIVULAIRE : *Leuciscus rivularis.*

Cyprinus rivularis, *Pallas*, *Voy. en Russ.* — *Pl.* 6, *f.* 2 *de cet Ouvrage.*

Toutes les nageoires arrondies, la caudale exceptée; huit

rayons à l'anale, ainsi qu'à la dorsale et aux ventrales; quatorze ou quinze rayons aux pectorales; taille du véron.

Corps étroit, épais, arrondi, diminuant presque subitement après la dorsale, qui est placée vis-à-vis l'espace qui sépare l'anale des ventrales; tout le corps d'un jaunâtre mat, plus foncé sur le dos, marqué de très-petites taches éparses, noires, ainsi que de très-petits et très-nombreux points de même couleur, qu'on ne distingue bien qu'à la loupe; ligne latérale presque droite; toutes les nageoires jaunâtres, presqu'opaques, larges et arrondies à leurs angles. Les écailles sont petites, peu apparentes, tellement minces et adhérentes à la peau, que ce poisson ne paraît pas en être pourvu; tête grosse et ovale, marquée de points enfoncés en-dessus.

Ce poisson, long de 3 pouces ou environ, ressemble un peu au véron par la forme de son corps; mais ses nageoires arrondies, ainsi que ses autres caractères, l'en distinguent aussitôt.

Habite les ruisseaux et petites rivières qui se jettent dans l'Oudon, avec le véron, la loche franche, etc., et devient comme eux souvent la proie du martin-pêcheur.

Pallas, seul, l'avait observé dans les ruisseaux des montagnes de l'Altaïque, en Russie.

27. ABLE VÉRON : *Leuciscus phoxinus.*

Cyprinus phoxinus, *Linn.* — *Encycl. poiss.*, *pl.* 79, *f.* 328. — *Vulg. le vrédon.*

Toutes les nageoires aiguës ; dix rayons à l'anale, ainsi qu'à la dorsale et aux ventrales ; dix-sept rayons aux pectorales.

Corps étroit, allongé, arrondi et recouvert d'écailles petites, minces et visqueuses ; une tache noire à la base de la caudale ; tout le corps varié soit de couleur d'or ou d'argent, de nacre, d'azur, de rouge ou de noir, selon les eaux où vit ce poisson, qui parvient rarement à 4 pouces de longueur, et dont la chair est d'un goût agréable.

Très-commun dans les ruisseaux et petites rivières qui se jettent dans l'Oudon, la Moine, la Dive, etc., où il vit ordinairement en grandes troupes.

LOCHE ou COBITE : *COBITIS*, Linn.

Corps allongé, revêtu de petites écailles peu apparentes, et enduit de mucosité ; bouche petite, sans dents, garnie de barbillons ; une seule dorsale ; yeux rapprochés du sommet de la tête ; trois rayons branchiaux ; une vessie natatoire petite.

28. LOCHE FRANCHE : *Cobitis barbatula*, Linn.

Quatre barbillons à la lèvre supérieure, et un à chaque commissure des lèvres ; point d'aiguillon auprès de chaque œil ; tête arrondie et large en-dessus.

Corps varié de taches irrégulières et de points bruns, sur un fond jaunâtre ou blanchâtre; ligne latérale droite; huit rayons à l'anale et neuf à la dorsale.

Cette espèce, qui parvient rarement à plus de 5 pouces, fraie en mars; vit par troupes dans le Thouet, la Dive, ainsi que dans tous les ruisseaux et petites rivières qui se jettent dans l'Oudon, etc.

Sa chair, quoique d'un goût agréable, n'est pas recherchée en Anjou.

29. LOCHE DE RIVIÈRE : *Cobitis tœnia*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 61, f. 242. — Vulg. la lotte.

Deux barbillons à la lèvre supérieure, et quatre à l'inférieure; un aiguillon fourchu et mobile au-dessous de chaque œil; tête comprimée sur les côtés, avec sa partie antérieure abaissée en arc et cultriforme en-dessus.

Opercules ordinairement d'un vert doré et tachetées de noirâtre; corps comprimé sur les côtés, d'un gris jaunâtre en-dessus, ordinairement d'un jaune doré sur les côtés, et d'un blanc pur en-dessous; avec des taches noires ou noirâtres (1), disposées en bandes longitudinales : celles du dos, de même que les latérales inférieures, plus larges et quadrangulaires. Neuf

(1) Ces taches sont formées de petits points très-rapprochés.

rayons à l'anale et dix à la dorsale; iris verdâtre; une petite tache noire à la base de la queue.

Cette espèce, qui est moins commune, mais plus vive et plus petite que la précédente, n'habite que les rivières; se tient entre les pierres, ainsi que parmi les herbes, et fraie en avril et mai.

Elle est connue à l'embouchure de la Mayenne, sous le nom de *Lotte ;* et les pêcheurs la prennent comme appât pour les hameçons.

La Mayenne, la Sarthe, le Loir, le Thouet, etc.

Nota. Nous n'avons point encore observé la Loche d'étang (*cobistis fossilis*, Linn.), dont on a fait le genre *Misgurne;* reconnaissable à ses dix barbillons, six à la mâchoire supérieure et quatre à l'inférieure, et qui habite le fond des lacs et des étangs vaseux.

Malacoptérygiens subbranchiens.

Ventrales ou catopes situées sous les os de l'épaule.

FAMILLE DES GADES.

Ventrales situées sous la gorge et terminées en pointe ; une vessie natatoire ample.

LOTTE : *LOTA.*

Deux nageoires dorsales, une anale ; catopes à six rayons ; un ou plusieurs barbillons ; corps comprimé, allongé ; trous des branchies latéraux.

30. LOTTE COMMUNE OU DE RIVIÈRE : *Lota vulgaris*, Cloq.

Gadus lota, *Linn.* — *Encycl. poiss.*, *pl.* 30, *f.* 110. — *Vulg. la loche de mer.*

Tête grosse, large et aplatie ; mâchoires égales ; ouverture de la bouche grande ; un seul barbillon au menton ; corps très-allongé, serpentiforme, comprimé sur les côtés, marbré de jaune et de noirâtre ; ventre blanc ; écailles très-petites, minces et molles, recouvertes d'un enduit visqueux ; caudale arrondie; les dorsales très-longues et de même hauteur : la première composée de quatorze rayons, la deuxième de soixante-huit ; anale très-étendue, formée de soixante-sept rayons ; yeux petits, à iris jaune.

Ce poisson, dont la chair est estimée, parvient à plus de 2 pieds de longueur. Il remonte, dit-on, de la mer dans la Loire (1), ensuite dans la Mayenne, la Sarthe et le Loir, vers le mois de décembre, époque où il va bientôt frayer. La femelle, d'après Bloch, pond jusqu'à 128,000 œufs d'un blanc jaunâtre, qui sont purgatifs comme ceux du brochet et du barbeau.

On rencontre la Lotte de préférence dans les eaux courantes, entre des pierres, d'où elle

(1) Quelques personnes de l'Anjou pensent que ce poisson reste en tout temps dans nos rivières : c'est une chose à vérifier.

se jette sur les vers et les petits poissons, dont elle se nourrit.

FAMILLE DES PLEURONECTES. (Poissons plats.)

Poissons non-symétriques, très-comprimés; ayant les yeux placés du même côté: lequel est toujours coloré, tandis que le côté opposé est toujours blanc ou blanchâtre (1); point de vessie natatoire.

PLIE : *PLATESSA.*

Deux pectorales; dorsale séparée de la caudale et recouvrant tout le dos; anale séparée de la caudale, ainsi que de la ventrale; une rangée de dents tranchantes et obtuses à chaque mâchoire.

31. PLIE FLET OU PICAUD : *Platessa flesus*, Cloq.

Pleuronectes flesus, *Linn.* — Pleur. flesus et pleur. passer, *Bloch.* — *Vulg. la puise, la plie.* — *Encycl. poiss., pl.* 40, *f.* 159, et *pl.* 43, *f.* 165.

Soixante rayons à la dorsale, vingt à la caudale, quarante-quatre à l'anale, avec une épine en avant de cette dernière nageoire; yeux à droite, rarement à gauche; côté droit, ou le supérieur, d'un brun plus ou moins foncé, avec des taches olivâtres, ainsi que d'autres plus foncées; côté gauche blanc; un petit bouton âpre à la base de chaque rayon de l'anale et de

(1) On rencontre, quoique rarement, des individus colorés des deux côtés, et d'autres entièrement blancs.

la dorsale, formant une rangée de points de chaque côté du corps ; des écailles hérissées sur la ligne latérale, ainsi que sur la ligne saillante de la tête; opercules terminées par une pointe émoussée ; toutes les nageoires comme dentelées; la caudale arrondie.

Cette espèce, dont la chair est blanche et d'une saveur agréable, parvient rarement à 18 pouces de long. Elle remonte de la mer dans la Loire, et par suite dans la Mayenne, la Sarthe et le Loir (1); elle s'est tellement habituée dans ces différentes rivières, particulièrement dans la Loire, qu'on l'y pêche toute l'année, et en assez grande quantité. Elle s'enfonce dans le sable, en ne laissant voir que la tête, attendant ainsi les vers et les petits poissons qu'elle capture pour en faire sa nourriture.

Pouvant vivre continuellement dans l'eau douce, les habitans de la Frise (Pays-Bas), ont transporté ce poisson dans leurs étangs : rien ne s'oppose à ce que nous imitions cet exemple.

---

(1) Au-delà des premières écluses on ne rencontre plus ce poisson.

Malacoptérygiens apodes.

Point de ventrales ; corps anguilliforme.

FAMILLE DES ANGUILLOIDES. (LATR.)

Ouïes s'ouvrant très-en arrière et par une espèce de tuyau ; une vessie natatoire.

MURÈNE : *MURÆNA.*

Toutes les nageoires impaires réunies ; ouïes s'ouvrant de chaque côté sous les pectorales ; opercules petites ; corps arrondi, allongé, visqueux et presque nu ; narines tubulées.

32. MURÈNE ANGUILLE : *Murœna anguilla*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 24, f. 81.

Tête petite, pointue ; mâchoire inférieure avancée ; corps sans taches ; verdâtre en-dessus et d'un blanc argenté en-dessous dans les eaux vives et claires ; d'un brun noirâtre en-dessus et jaunâtre en-dessous dans les eaux stagnantes et boueuses. Cette dernière est d'une saveur moins agréable que la première.

Sous le nom de *soufflard* les pêcheurs de l'Anjou distinguent de cette espèce, par sa *tête plus grosse et cordiforme*, une Anguille qui n'est peut-être que le vieux mâle de l'Anguille

ordinaire, mais dont la chair coriace fait qu'elle n'est pas recherchée.

La reproduction de l'Anguille a long-temps embarrassé les Naturalistes; mais les observations de *Rondelet* et de *Sept-Fontaines*, en prouvant que ce poisson s'accouple à la manière des serpens, et qu'il est ovovivipare, ont fait disparaître ces croyances d'Aristote: que l'Anguille n'était pourvue d'aucun sexe, et qu'elle naissait de la fange; de Pline : qu'elle se reproduisait de quelques portions de son corps; d'Helmont : qu'elle venait de la rosée du mois de mai; etc. (*Voyez* l'Hist. des Poiss. de M. de Lacép.)

En admettant, avec les Auteurs précités, que l'Anguille est ovovivipare, il restait néanmoins un doute sur les lieux qu'elle choisit pour sa reproduction.

Voici les observations que nous avons faites à ce sujet, et qui coïncident parfaitement, comme nous le verrons plus tard, avec celles de Spallanzani et de Redi ; elles lèveront, nous le pensons, cette incertitude, en faisant connaître que c'est dans la mer qu'elle se reproduit.

Pour fonder cette assertion : que l'Anguille se reproduit dans la mer, nous ferons remarquer, 1.° que tous les ans, depuis la Toussaint jusqu'à Noël, les Anguilles descendent, pendant cet intervalle de temps, en grande quan-

lité, vers l'embouchure des rivières, pour ensuite se rendre dans la mer.

2.° Que tous les ans, encore, au mois de mars, quelquefois plutôt, le frai de ce poisson, connu à Nantes, sous le nom de *civelles* (1), remonte par myriades de la mer dans la Loire.

Nous allons essayer de prouver ce que nous venons d'avancer, en rapportant, 1.° ce qui se passe, sous ce rapport, tous les ans à l'écluse de Barbin, située sur la rivière d'Erdre; prenant pour objet de nos recherches cette écluse de préférence, comme étant la plus rapprochée

---

(1) Le frai de l'anguille, qui dépasse rarement 3 pouces de longueur, et qui est connu, particulièrement à Nantes, sous le nom de *civelles*, a été néanmoins désigné dans le Dictionnaire des Sciences Naturelles, tom. 9, pag. 336, comme étant l'*ammocœtus branchialis;* mais l'examen que nous avons fait d'un grand nombre d'individus, pris à Nantes même, ne nous laissant aucun doute à cet égard, nous pouvons affirmer que les *civelles* qui sont prises et vendues sous ce nom à Nantes et dans les environs de cette ville, sont bien de jeunes anguilles qui remontent ainsi la Loire.

A ce sujet, nous ferons remarquer que la quantité prodigieuse de civelles que prennent les pêcheurs, les femmes et les enfans, à l'époque où ces jeunes anguilles remontent la Loire, surtout dans le département de la Loire-Inférieure, en détruisant inconsidérément ce frai, puisqu'il ne peut être pour eux que d'un faible rapport, fait que par suite le nombre des anguilles, qui remonteraient sans cela de la Loire dans toutes les rivières qui se jettent dans ce fleuve, se trouve être considérablement réduit. D'après cela, et dans l'intérêt de la société en général, nous pensons qu'il serait utile de prohiber la pêche des civelles.

de l'embouchure d'une rivière, en même temps qu'elle l'est de la Loire et par suite de la mer, et parce qu'on la lève plus rarement.

Tous les ans, au temps que nous avons premièrement indiqué, c'est-à-dire depuis la Toussaint jusqu'à Noël, les Anguilles, souvent de très-forte taille, et telles qu'on n'en voit pas ordinairement, venant sans doute des parties les plus élevées de la rivière d'Erdre, affluent en telle quantité à l'écluse de Barbin, que les pêcheurs de l'Erdre, qui ont fort bien remarqué ce fait, ne doutent nullement que ce rassemblement n'est dû qu'à l'obstacle qu'elles rencontrent dans cette écluse, et sans lequel les Anguilles auraient bientôt gagné la Loire.

2.° Il est avéré que les civelles qu'on prend au mois de mars, et même plutôt, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Nantes et au-delà de cette ville, sont bien de jeunes Anguilles.

Ces choses étant reconnues, de la première observation on peut arriver à cette conséquence: que si les Anguilles cherchent à gagner ainsi le Loire, ce n'est pas pour rester dans ce fleuve, mais bien qu'elles y arrivent pour ensuite se rendre dans la mer; c'est du moins l'induction que nous donne notre seconde observation; en effet, comment expliquer que les civelles

(jeunes Anguilles) remontent de la mer dans la Loire, sans penser que c'est dans la mer même qu'elles sont nées, et que cette naissance n'a pu avoir lieu que par ces Anguilles qui se rendent à la mer, régulièrement tous les ans, depuis la Toussaint jusqu'à Noël? car on sait que l'Anguille n'est pas un poisson de mer, et que si on en pêche quelques-unes sur les côtes, cela ne peut servir qu'à confirmer ce que nous venons d'avancer, par rapport à leur migration périodique.

En faisant le rapprochement de l'époque à laquelle les Anguilles descendent les rivières, à celle où le frai de ce poisson remonte la Loire, on voit qu'il y a environ deux mois d'intervalle de l'un à l'autre; et que cet espace de temps paraît bien suffisant pour donner à penser que ce frai, qui remonte la Loire en si grande abondance au printemps, a bien pu être le produit des Anguilles qui se sont rendues à la mer depuis la Toussaint jusqu'à Noël.

On n'objectera pas que l'Anguille ne peut vivre dans l'eau salée, ce fait étant reconnu; et l'on ne doit pas plus avoir de répugnance à croire que ce poisson a besoin de l'eau de la mer pour y déposer ses petits, que de penser que l'alose, par exemple, doit venir pondre dans l'eau douce.

De tout ce que nous venons d'avancer, peut-on en conclure que l'Anguille se reproduit dans la mer ? Le fait des civelles, qui remontent au printemps de la mer dans la Loire, suffirait à lui seul pour le démontrer, si nous n'avions déjà fait connaître, par ce qui se passe à l'écluse de Barbin, le motif impérieux qui détermine les Anguilles à venir périodiquement affluer à cette écluse. Cependant, avant de terminer par cette conclusion définitive, et pour corroborer ce que nous venons d'avancer, nous nous appuierons d'observations analogues aux nôtres, faites par des Savans recommandables, en commençant par celles de Spallanzani, consignées dans son *Voyage des Deux-Siciles*, sous le titre d'*Essai sur l'Histoire naturelle des Anguilles de la lagune de Commachio*, traduction française.

La lagune de Commachio, où Spallanzani a fait ses principales observations sur les Anguilles, est divisée en quarante bassins, qui tous communiquent avec la mer, soit par le Pô, ou bien directement avec l'Adriatique. Elle recèle une telle quantité d'Anguilles, dit Spallanzani (*tom.* 6, *pag.* 142 *et suiv. de l'ouvrage précité*), « que les habitans de Commachio en font » un commerce dans toute l'Italie.

» Chaque bassin est surveillé par un facteur » qui a plusieurs employés sous ses ordres.....

» Ces hommes sont très-occupés en deux sai-
» sons de l'année; la première, quand les An-
» guilles nouvellement nées entrent dans les
» bassins, et cette entrée se nomme *la montée;*
» la seconde, quand les Anguilles devenues
» adultes cherchent à sortir; et les tentatives
» qu'elles font pour cela se nomment *la des-*
» *cente.*

» Le 2 février, on ouvre les clefs et on laisse
» tous les passages libres jusqu'à la fin d'avril.
» C'est dans le cours de ces trois mois que les
» petites Anguilles quittent spontanément les
» eaux du Pô pour venir dans celles des bas-
» sins..... »

Voici déjà une observation qui se rapporte parfaitement avec celles que nous venons d'indiquer, tant pour *la montée* des jeunes Anguilles que pour *la descente* des adultes. Maintenant, voyons ce que dit cet Auteur sur l'époque à laquelle commence *la migration* des Anguilles pour la mer, ainsi que pour *la montée* du frai.

» A Commachio, les migrations de ces poissons
» dans la mer commencent aux approches de
» l'hiver; et avant la fin de cette saison, les An-
» guilles nouvellement nées remontent déjà dans
» la lagune. En Toscane, c'est en août que les
» Anguilles adultes des lacs et des fleuves des-

» cendent dans la mer; les jeunes remontent
» dans les eaux douces, vers la fin de janvier ou
» au commencement de février; et ces dernières
» sont alors si petites, que, selon Redi, il en
» faut mille environ pour former le poids d'une
» livre de douze onces. »

Redi, sur les Anguilles de la Toscane, fait des observations semblables : « Il est, dit-il,
» des poissons qui passent la plus grande par-
» tie de leur vie dans l'eau douce, mais qui
» vont constamment frayer dans la mer; telles
» sont les Anguilles de l'Arno, et j'en parle
» d'après mon propre témoignage. Chaque an-
» née, aux premières pluies du mois d'août, et
» quand les eaux sont troubles et les nuits très-
» obscures, elles sortent des lacs, descendent
» les fleuves, et se rendent à la mer pour y dé-
» poser leurs semences. Ces semences ne tardent
» pas à se développer, et les petites Anguilles,
» peu de temps après leur naissance, remontent
» par l'embouchure des fleuves et vont chercher
» les eaux douces. Le second passage com-
» mence vers la fin du mois de janvier, ou
» quelques mois plus tard, selon que la saison
» est plus ou moins rigoureuse, et il finit pour
» l'ordinaire vers la fin d'avril. »

A l'appui de ces faits, et par opposition, on pourrait citer le dénuement d'Anguilles du lac

de Genève, dénuement qui ne provient que du manque de communication de ce lac avec la mer, bien que le lac de Genève communique avec le Rhône ; mais cette communication cesse à l'endroit où ce fleuve ensevelit ses eaux dans la terre.

En résultat, ces différentes observations (les nôtres comprises) s'accordent toutes sur les points essentiels, c'est-à-dire, à prouver que les Anguilles *émigrent périodiquement dans la mer*, et que les jeunes ou le frai (civelles) *remontent les fleuves* quelque temps après ; la seule dissemblance qu'on y remarque n'est que dans les différentes époques de l'année auxquelles ces *migrations* ou ces *montées* peuvent avoir lieu : ce qui tient sans doute à des causes locales. Mais ces faits n'en auront pas moins pour but de prouver que *c'est dans la mer que l'Anguille se reproduit, et que les civelles sont bien le frai de ce poisson.*

C'est aussi le sentiment de Spalanzani, lorsqu'il dit (*page 177 de l'ouvrage déjà cité*) :
« Pour moi, s'il m'est permis d'avoir un avis,
» je conjecture que la reproduction des An-
» guilles s'effectue véritablement dans la mer.
» Les efforts constans que font à des époques
» déterminées celles de Commachio pour sortir
» de leurs prisons ; cette persistance à vouloir

» surmonter les obstacles qu'elles rencontrent
» sur leur route ; cette obstination à se laisser
» prendre plutôt que de retourner en arrière ;
» tous ces mouvemens d'un instinct aveugle
» qui les entraîne vers le séjour de la mer, dès
» qu'elles ont acquis toute leur croissance,
» ne peuvent résulter que du sentiment d'un
» besoin aussi vif qu'impérieux : et quel be-
» soin plus pressant, plus irrésistible que ce-
» lui de la propagation de leur espèce ? »

Après avoir démontré que c'est dans la mer que l'Anguille se reproduit, il reste encore à savoir si c'est bien là aussi que l'accouplement a lieu ; tout porte à le croire, et le dénuement d'œufs et de fœtus des Anguilles que l'on pêche dans les lacs et dans les rivières, l'indique assez.

Nous croyons devoir nous arrêter à ces différentes recherches, ainsi qu'à ces diverses citations, qui sont, nous le pensons, suffisantes pour prouver ce que nous avons avancé, savoir : *que c'est dans la mer que l'Anguille se reproduit, et que les civelles sont bien le frai de ce poisson.* Mais pour ne pas borner nos observations à de simples faits en Histoire naturelle, nous croyons devoir les faire envisager sous le rapport du bien public en général, en formant des vœux pour la prohibition de la

pêche des civelles : vœux qui se trouvent suffisamment motivés par tout ce que nous venons d'avancer.

On prend les Anguilles avec toutes sortes de filets ; mais un grand moyen de destruction est celui qui est employé pendant tout l'été sur les bords de la Loire, et connu sous le nom de *pêche à la vermée.*

Pour faire cette pêche, il faut préalablement se munir de lombrics (achées), qu'on enfile dans toute leur longueur, au moyen d'une longue aiguille et d'un fil très-fort, long de 4 à 5 pieds, qu'on couvre en entier de ces sortes de vers, dont on forme ensuite un paquet en le contournant autour de la main, et qu'on assujettit ensuite avec une ficelle à l'extrémité d'une perche roide, longue de 6 à 7 pieds. Cet instrument terminé, le pêcheur se place dans un petit bateau de préférence, et le long d'un rivage couvert de saules (luisettes) ; il plonge la vermée (1) dans l'eau : les Anguilles ne tardent pas à mordre les lombrics ; mais l'on ne doit retirer cet instrument qu'à la seconde secousse que donne le poisson ; il faut alors agir avec promptitude, afin de ne pas lui donner le temps de lâcher prise, et le faire tomber dans le bateau.

---

(1) C'est le nom qu'on donne à cet instrument.

Les momens les plus convenables pour réussir dans cette pêche, sont le soir et pendant la nuit, surtout par un temps orageux. C'est alors qu'on a vu prendre à un seul pêcheur, et dans une seule nuit, jusqu'à soixante Anguilles (1).

Ordre des ACANTHOPTÉRYGIENS.

Première portion de la dorsale, ou la première dorsale quand il y en a deux, soutenue par des rayons épineux; on en remarque aussi à l'anale et aux ventrales.

FAMILLE DES PERCHES ou des PERSÈQUES.

Dorsale et anale soutenues en avant par des épines fortes et piquantes; dorsale profondément divisée, ou bien deux dorsales parfaitement distinctes.

MULET ou MUGE : *MUGIL*, Linn.

Bouche sans dents; lèvres charnues et crénelées; au milieu de la mâchoire inférieure un angle saillant, correspondant à un angle rentrant de la mâchoire supérieure; deux dorsales, courtes et écartées; trois rayons branchiaux; corps conique; tête déprimée, large et écailleuse; écailles du corps striées; pectorales non prolongées.

---

(1) Nous ne nous attacherons pas davantage à faire connaître les différens moyens employés en Anjou, pour la pêche de l'anguille, pas plus que des autres poissons de nos rivières : ce sera le sujet d'un article particulier de la Statistique de Maine et Loire; et si nous avons décrit la pêche à la vermée, c'est que cette manière de prendre l'anguille, qui est assez curieuse par elle-même, n'avait pas encore été indiquée.

33. MULET DE MER : *Mugis cephalus*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 73, f. 304.

Quatre rayons à la première dorsale, terminés chacun par une pointe ; douze rayons à l'anale ; deux épines à la caudale ; une à la ventrale ainsi qu'aux pectorales; corps arrondi, d'un brun verdâtre en-dessus; blanc et marqué sur les côtés de huit raies longitudinales, étroites et obscures ; vessie natatoire grande et noire.

Cette espèce, dont la chair est blanche, tendre et d'une saveur agréable, parvient au poids de 10 à 12 livres. Elle remonte de la mer dans la Loire et ensuite dans la Mayenne, la Sarthe et le Loir, par troupes, souvent fort nombreuses, où on la pêche depuis la mi-mars jusqu'à la fin d'octobre, époque à laquelle elle retourne en mer.

Pendant tout cet espace de temps, le Mulet ne reste pas constamment dans les rivières de l'Anjou ; il voyage de celles-ci dans la mer, revient et disparaît encore ; et il paraîtrait, d'après les observations de nos pêcheurs, que ces voyages n'auraient aucun but relatif à la reproduction de son espèce.

Les pêcheurs prennent assez rarement ce poisson, à cause de l'habitude qu'il a, lorsqu'il se voit pressé, de sauter par-dessus leurs filets

PERCHE ou PERSÈQUE : *PERCA*, Linn.

Corps oblong, épais, comprimé, écailleux ; opercules dentelées et épineuses ; deux dorsales ; bouche large ; museau non proéminent.

34. PERCHE ou PERSÈQUE COMMUNE : *Perca fluviatilis*, Linn.

Vulg. la perchaude. — Encycl. poiss. pl. 53, f. 204.

Onze rayons à l'anale, dont les deux premiers sont épineux; treize rayons à la première dorsale, et tous terminés par une pointe aiguë. Corps d'un vert doré, avec quatre à cinq larges bandes transversales noires; nageoires inférieures rouges; une tache noire à la premiere dorsale; une seule épine à l'opercule; vessie natatoire grande.

Ce poisson, dont la chair est blanche et l'un des meilleurs de nos rivières, parvient rarement à plus d'un pied. Il fraie au printemps; ses œufs sont réunis les uns aux autres, comme le sont à peu près ceux de la grenouille.

Commun dans nos rivières; se tient de préférence dans les courans.

C'est avec la peau de cette espèce que les Lapons font une colle plus tenace que celle faite avec celle des autres poissons, et dont ils se servent pour coller leurs arcs.

CHABOT ou COTTE : *COTTUS*, Linn.

Peau nue ou à très-petites écailles ; tête épineuse, plus large que le corps ; deux ou trois dorsales ; l'antérieure épineuse ; la seconde molle et adipeuse ; pectorales grandes ; vessie natatoire grande.

35. CHABOT COMMUN OU MEUNIER : *Cottus gobio*, Linn.

Vulg. le chaboisseau, le godet, le têtard. — *Encycl. poiss. pl.* 37, *f.* 149.

Ecailles presque nulles; peau muqueuse, recouverte de très-petits tubercules arrondis; ventre blanc; dos et côtés supérieurs du mâle gris, tachetés de brun; ces mêmes parties dans la femelle sont brunes, avec des taches noires; caudale arrondie, tachetée de noir comme les autres nageoires; pectorales très-grandes, dentelées; yeux petits et rapprochés; mâchoires, palais et gosier hérissés de dents aiguës.

Ce poisson, qui n'atteint pas au-delà de 5 pouces, se tient ordinairement dans les courans, sous des pierres ou dans quelques cavités, d'où il peut s'élancer sur les insectes, les vers ou les petits poissons dont il se nourrit.

Sa chair, qui est un aliment sain et agréable, prend une couleur rouge par la cuisson; mais la taille, ordinairement très-petite de ce poisson,

fait qu'il n'est pas recherché. Il fraie en mars et avril.

Habite les différentes rivières ainsi que les principaux ruisseaux de l'Anjou.

FAMILLE DES SCOMBÉROIDES.

Corps épais, fusiforme ; écailles très-petites ; formant quelquefois une carène vers la fin de la ligne dorsale.

GASTÉROSTÉE ou ÉPINOCHE : *GASTEROSTEUS*, Linn.

Dorsale unique ; dos garni d'aiguillons libres ; ventrales soutenues chacune par une forte épine ; une carène de chaque côté de la queue ; un bouclier pointu entre les ventrales ; point de fausses nageoires derrière les dorsale et anale.

Les aiguillons qui arment les petits poissons qui composent ce genre, peuvent se redresser à leur volonté. Lorsqu'ils craignent quelque danger, ils se servent de ce seul moyen de défense que la nature leur a départi.

36. GASTÉROSTÉE ÉPINOCHE : *Gasterosteus aculeatus*, Linn.

Encycl. poiss. pl. 57, f. 222.

Trois aiguillons sur le dos ; un aiguillon très-court au-devant de l'anale ; ligne latérale traversée de plaques osseuses, formant sur les côtés du corps une espèce de bouclier ; bouclier ventral très-aigu à sa pointe.

D'un brun verdâtre et ponctué de noir en-dessus; d'un blanc argenté en-dessous, avec la gorge et la poitrine souvent colorées d'un beau rouge-rubis; nageoires jaunes.

Habite par troupes les rivières, les ruisseaux et les mâres; fraie au printemps, et atteint rarement plus de 3 pouces de longueur.

Il est moins commun que le suivant.

37. GASTÉROSTÉE ÉPINOCHETTE : *Gasterosteus pungitius*, Linn.

Encycl. poiss., *pl.* 57, *f.* 225.

Huit à neuf aiguillons sur le dos; un aiguillon très-long au-devant de l'anale; point de plaques osseuses sur la ligne latérale; bouclier ventral tronqué à sa pointe.

Jaunâtre, pointillé ou marbré de noir en-dessus; d'un blanc argenté en-dessous.

Habite par troupes nombreuses dans les mêmes lieux que le précédent; fraie au printemps et parvient rarement à 2 pouces de longueur. C'est le plus petit de tous les poissons d'eau douce.

FIN.

EXPLICATION

De quelques termes employés dans cet Ouvrage.

Adipeuse. Nageoire formée d'une substance graisseuse et sans rayons.

Ailes courtes. Lorsqu'elles ne dépassent pas la moitié de la longueur de la queue.

Ailes longues. Lorsqu'elles arrivent à l'extrémité de la queue ou qu'elles la dépassent.

Anale. Nageoire qui avoisine l'anus.

Bec aciculaire. Mince et aigu comme une aiguille.

Bec brevicône. En cône court.

Bec cultriforme. Tranchant comme un couteau.

Bec déprimé. Aplati en-dessus et en-dessous.

Bec fléchi. Lorsqu'il est arqué en haut.

Bec longicône. En cône allongé.

Bec retroussé. Lorsque la mandibule inférieure remonte à sa pointe.

Bec subulé. En forme d'une alène.

Capistrum. Partie de la tête des oiseaux qui entoure la base supérieure du bec.

Catopes. Nageoires ventrales ou abdominales.

Caudale. Nageoire qui forme la queue.

Cire. Membrane où sont percées les narines, et qui recouvre la base du bec des oiseaux de proie, des passerigalles et des gallinacés.

Crochets à venin. Ce sont ordinairement deux dents aiguës, arquées, fixées à la partie antérieure de l'os maxillaire supérieur des serpens venimeux; elles sont percées dans toute leur longueur d'un canal qui donne issue, par une petite fente située à leur extrémité supérieure, à une liqueur vénéneuse, provenant d'une glande située sous l'œil.

Cutané. Qui appartient à la peau.

Doigts ailés. Lorsqu'ils sont bordés dans toute leur longueur, d'une membrane étroite, lisse et entière.

Doigts courts. Lorsqu'ils sont moins longs que le tarse.

Doigts libres. Lorsqu'ils ne sont réunis par aucune membrane.

Doigts lobés. Lorsqu'ils sont entourés, chacun isolément, d'une membrane non découpée ni festonnée, qui s'élargit de plus en plus vers l'extrémité des doigts.

Doigts longs. Lorsqu'ils dépassent le tarse en longueur.

Doigt versatile ou *réversible.* Lorsque le doigt extérieur marque une tendance à se séparer des autres doigts antérieurs comme pour se porter en arrière ; il en est de même du pouce, quand il se dirige en devant.

Dorsale. Nageoire placée sur le dos; quand il y a deux dorsales, on les distingue par première et seconde dorsale.

Envergure. Etendue que donnent les ailes d'un oiseau ou d'une chauve-souris, ouvertes pour le vol, et qu'on mesure d'une extrémité à l'autre.

Falcito me En forme d'une lame de faulx ou approchant de cet instrument.

Jambe. La jambe des oiseaux est articulée à la cuisse et au tarse ; elle est en partie nue ou tout à fait emplumée.

Langue lombriciforme. Lorsque par sa forme et sa longueur elle ressemble plus ou moins à un lombric (achée, ver de terre).

Longueur du corps. Mesure des mammifères et des reptiles, prise du bout du museau à la naissance de la queue.

Longueur totale Mesure des animaux, prise du bout du bec ou du museau à l'extrémité de la queue.

Lorum. Espace compris entre le bec et l'œil.

Mamelles inguinales. Lorsqu'elles sont situées près de l'aine.

Mandibule. Moitié supérieure ou inférieure du bec des oiseaux.

Miroir. Espace au milieu de l'aile des canards et des harles, qui est presque toujours d'une couleur différente du reste de l'aile et ordinairement d'un brillant métallique.

Mues. Voyez page 64.

Omnivore. Animal qui mange de toutes choses.

Opercules. Appareil osseux ou corné, composé de quatre pièces ou grandes écailles, et qui, supporté par l'os hyoïde, recouvre les branchies (les ouïes des poissons).

Ovipares. Animaux qui pondent des œufs.

Ovovivipares. Animaux dont les œufs éclosent dans le corps des femelles.

Panduriforme. En forme de violon, au moyen de deux sinus latéraux opposés.

Parotides. Glandes plus ou moins saillantes et allongées aux côtés du dessus du cou des crapauds.

Pectorales. Nageoires placées sur la poitrine.

Pennes. Les grandes plumes des ailes et de la queue.

Penne bâtarde. Une, rarement deux petites plumes de l'aile attachées sur l'os qui représente le pouce.

Pennes primaires. Voyez rémiges.

Pennes latérales de la queue. Celles qui sont à droite et à gauche des quatre intermédiaires.

Pennes secondaires. Plumes de l'aile, attachées à l'avant-bras. Elles sont variables en nombre.

Pisciforme. Qui a la forme d'un poisson.

Plumes anales. Celles qui avoisinent ou entourent l'anus.

Pouce. Chez les oiseaux, c'est le doigt postérieur.

Plumes uropygiales. Celles qui prennent naissance au croupion et qui retombent sur la queue.

Plumes tibiales. Celles qui sont attachées au tibia : elles sont longues et pendantes dans les oiseaux de proie.

Primaires. Voyez rémiges.

Queue distique. Disposition, sur deux rangs opposés l'un à l'autre, des poils de la queue de quelques mammifères.

Queue étagée. Lorsque les pennes de la queue vont en décroissant du milieu vers les parties latérales.

Rectrices. Ce sont les grandes plumes ou pennes de la queue. Elles varient de 10 à 20; mais dans le plus grand nombre des oiseaux, elles sont au nombre de 12.

Rémiges. Ce sont les 10 premières ou plus grandes plumes de l'aile; on les nomme aussi, primaires.

Réversible. Voyez doigt versatile.

Scapulaires. Plumes ordinairement faibles, attachées à l'humérus, près de la jonction supérieure de l'aile avec le corps.

Sub-alaires. Plumes assez longues qui recouvrent le dessous de l'aile.

Sub-caudales ou *souscaudales.* Plumes qui recouvrent la partie inférieure de la queue.

Sus-caudales. Plumes qui recouvrent la partie supérieure de la queue.

Tarse. Partie, ordinairement nue ou allongée, qui touche immédiatement les doigts des oiseaux.

Tarses courts. Lorsqu'ils sont moins longs ou qu'ils égalent le doigt du milieu.

Tarses longs. Lorsqu'ils dépassent en longueur le doigt du milieu.

Tarses ou *pieds noisette.* Pour couleur de noisette.

Vivipare. Animal qui fait ses petits vivans, sans qu'ils soient provenus d'œufs.

ABRÉVIATIONS.

Abdominale. Pour nageoire abdominale.
Anale. Pour nageoire anale.
Ann. mus. Annale du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.
Briss. Brisson.
Bechst. Bechstein.
Buff. Buffon.
Cab. Cabinet.
Caudale. Pour nageoire caudale *ou* de la queue.
Court. Courtillé, à Saumur.
Cuv. Cuvier.
Daub. Daubenton.
De la Perr. De la Perraudière, à Angers.
Desm. Desmarest.
Dorsale. Pour nageoire dorsale.
Dumér. Duméril.
Encycl. Encyclopédie méthodique.
Erxleb. Erxleben.
Geoff. Geoffroy-S.t-Hilaire.
Gmel. Gmelin.
Guill. Guilloux, à Cholet.
Guit. Guitet, à Angers.
Herm. Hermann.
Illig. Illiger.
Lacép. Lacépède.
Lath. Latham.
Latr. Latreille.
Laur. Laurenti.
Lebret. Lebreton, à Angers.
Leisl. Leisler.
Le Mus. Le Musée d'Angers.
Linn. Linnée, *ou* Linneus.
Mill. Millet, à Angers.
Monta. Montagu.
Olliv. Ollivier, à Doué.
Pall. Pallas.
Savig. Savigny.
Tem. Temminck.
Var. Variété.
Ventrales. Nageoires ventrales.
Vieill. Vieillot.
Vulg. Vulgairement.
2—2. Deux doigts dirigés en avant et deux derrière.
3—1. Trois doigts dirigés en avant et un derrière.
3—0. Trois doigts dirigés en avant et le pouce nul.

EXPLICATION DES FIGURES.

PLANCHE 1.re

Fig. 1.re *Musaraigne couronnée*, grand. nat. page 18.
Fig. 2. *Rat des moissons*, grand. nat. page 50.

PLANCHE 2.

Campagnol fauve, grand. nat. page 40.

PLANCHE 3.

Corbeau freux, var. B, 174 de nat. page 353.

PLANCHE 4.

Couleuvre d'Esculape, 172 de nat. page 632; mais les écailles un peu trop grandes.

PLANCHE 5.

Fig. 1, a. *Vipère commune*, var. A, grand. nat. page 648; représentée la bouche ouverte pour faire paraître ses crochets à venin; et de profil, afin de faire mieux voir son museau retroussé et rebordé, et en même temps de quelle manière elle se reploie en arrière lorsqu'elle veut se lancer sur l'homme ou les animaux.
Fig. 1, b. *Tête de la Vipère commune*, vue en-dessus.
Fig. 2, a. *Vipère à trois plaques*, var. A, grand. nat. page 654, vue de profil, afin de faire voir que le museau n'est ni retroussé ni rebordé.
Fig. 2, b. *Tête de la Vipère à trois plaques*, vue en-dessus.

PLANCHE 6.

Fig. 1. *Grenouille à ventre jaune*, grand. nat. page 662.
Fig. 2. *Able rivulaire*, grand. nat. page 727.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 4	lig. 10,	*lisez :*	Cheiroptères.
10	12,	*lisez :*	*Desm. Encycl.*
31	4,	*lisez :*	chiens proprement dits.
50	19,	après noirâtres, *ajoutez :*	6 mamelles.
50	26,	*lisez :*	ainsi que du dessus de la tête.
125	13,	*lisez :*	d'un cendré bleuâtre.
146	4,	*ajoutez :*	*Vulg. le mottereau, le mottrioux.*
160	11,	*lisez :*	pie-croix.
164	12,	*lisez :*	dessus.
209	8,	*lisez :*	du Buisson.
226	9,	*lisez :*	marquant 7 degrés.
270	3,	*lisez :*	alauda.
299	4,	*lisez :*	tachetés.
308	11,	*lisez :*	souscaudales.
342	17,	*lisez :*	côtés.
461	13,	*lisez :*	souscaudales.
525	4,	*lisez :*	base, les.
583	7,	*lisez :*	sterne petite.
612	24,	*lisez :*	du corps et du cou.
632	7,	*lisez :*	au milieu.
703	14,	*lisez :*	Bloch.
707	1,	*lisez :*	clupés.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

A.

Able ablette. *Page* 727
— chevanne *ou* vilain. 724
— meunier *ou* dobule. 723
— rivulaire. 727
— rosse *ou* gardon. 725
— vandoise *ou* vaudoise. 726
— véron. 729
Ables. 723
Abramis. 719
Abréviations. 757
Acanthoptérygiens (ordre des) 746
Accenteur. — *tor.* 246
— mouchet. 248
— pégot. 247
Accipitrins (famille des) — *trini.* 82
Acipenser. 700
Additions et corrections. 759
AEgolhens (famille des) — *lii.* 71
Aigle. 93
— balbusard. 99
— botté. 95
— Jean-le-Blanc. 100
— pygargue. 96
— tacheté *ou* criard. 93
Alauda. 280
Alcedo. 377
Alose. 707
Alouette. *Page* 280
— bombrelle. 281
— bondrée. 281
— calandrelle. 286
— cochevis. 281
— des champs. 282
— huppée. 281
— lulu. 283
Ammocète — *cœtus.* 698
— lamproyon. 699
Anas. 525
Anguille. 735
Anguilloïdes. 735
Anguis. 616
Animaux invertébrés. 2
— vertébrés. 1
Anoures (famille des) 658
Anser. 515
Anthus. 268
Anvin. 617
Anvrouille. 617
Apoticaire. 241
Aquila. 93
Ardea. 429
Arvicola. 38
Astur. 102
Autour. 102
— ordinaire. 103
Auvin. 617
Avocette. 495

B

Barbaux. *Page* 716
Barbechatte. 228
Barbillon. 716
Barbus. 716
Barge. 457
— à queue noire. 458
— rousse. 460
Batraciens (ordre des). 657
Bécasse. 452
— de mer. 450 et 458
— ordinaire. 453
Bécasseau. 462
— canut *ou* maubèche. 473
— cocorli. 464
— combattant. 475
— petit *ou* échasses. 471
— temmia. 468
— variable. 468
Bécassine ordinaire. 455
— sourde. 456
Bec-croisé. 341
Bec-fin. 190
Béduau. 22
Belette. 25
Bergère. 257
Bergeronnette. 256
— grise. 257
— jaune. 263
— lugubre. 259
— printanière. 265
Bérichon. 254
Berluche. 283
Berlute. 283
Bidon. 328
— de mer. 329
Binetu. 307
Birlute. 283
Bizieux. *Page* 544
Blaireau. 22
Bœuf. 437
Bolin. 328
Bondrée — ées. 112 et 114
Boutonnier. 340
Bouvier. 218
Bouvreuil. 339
— commun. 340
Brachyptères (famille des)
— *ri.* 586
Brême bordelière. 720
— commune. 719
— de Buggenhagen. 722
— sope. 721
Brêmes. 719
Brochet. 711
Bruant. 302 et 336
— de neige. 315
— de roseaux. 310
— jaune. 303
— ortolan. 307
— proyer. 313
— zizi *ou* de haie. 305
Buard. 437
Bufo. 668
Burichon. 254
Busard. 117
— harpaye. 118
— montagu. 121
— Saint-Martin. 120
Buse. 111
— bondrée. 112
— commune. 114
— patue. 115
Buteo. 111

C.

Caille ordinaire. 396

Calandre. *Page* 218
Campagnol. 38
— économe. 41
— fauve. 40
— rat-d'eau. 39
— vulgaire. 40
Canard. 525
— chipeau *ou* ridenne. 531
— de mer. 527 et 552
— double macreuse. 541
— garrot. 546
— macreuse. 542
— milouin. 544
— milouinan. 543
— morillon. 548
— nyroca. 549
— pilet. 532
— sarcelle d'été. 536
— sarcelle d'hiver. 538
— sauvage. 529
— siffleur. 533
— souchet. 535
— tadorne. 527
Canepétrosse. 403
Canis. 30
Caprimulgus. 140
Carbo. 557
Carnassiers (ordre des). 4
Carnivores (famille des). 21
Carpe vulgaire. 715
Carpe. 713
Casse-boutons. 340
Cerf. 59
Certhia. 371
Cervus. 59
Chaboisseau. 724 et 749
Chabot. 749
Charadrius. 410
Charbonnier. 188 et 310
Chardonné. *Page* 318
Chat. 35
Chat-huant. 73
Chat-putois. 24
Chat sauvage. 36
Chauve-souris. 4
Cheiroptères (famille des). 4
Cheval. 724
Chevalier. 477
— aboyeur. 487
— arlequin. 479
— cul-blanc. 483
— gambette. 481
— guignette. 486
Chevreuil. 61
Chien. 30
Choquard. 357
Chotard. 357
Chondroptérygiens. 696
Ch. à branchies fixes (ordre des). 696
Ch. à branchies libres (ord. des). 699
Chohon. 73
Chouant. 73
Chouette. 73
— brachiôte. 77
— chevèche. 74
— effraie *ou* fresaie. 76
— hulotte. 73
— moyen duc. 79
— scops *ou* petit-duc. 80
Chvanneau. 724
Ciconia. 442
Cigogne. 442
Circus. 117
Civette. 33
— genette. 34
Clavelle. 519

Clou. *Page* 74
Cloute. 80
Clupée—*pea.* 707
— alose. 707
— feinte. 709
Clupés (famille des). 707
Cobite—*bitis.* 729
Cocou. 125
Colin. 450
Colombins (famille des) — *bini.* 382
Coluber. 620
Columba. 383
Colymbus. 597
Combattant. 475
Cônille. 350
Conirostres (famille des). 280
Convion. 196
Coqueline. 281
Corbeau. 347
— chouc. 359
— choucas. 357
— Corneille. 350
— freux. 352
— mantelé. 356
— noir. 348
Cormoran. 557
Cormoranne. 557
Corneau. 709
Corneille. 350
— mantelée. 356
Cornille. 350
Corvus. 347
Cossarde. 114 et 118
Cotte—*cottus.* 749
Couâs. 352
Coucou. 125
— gris. 125
— roux. 127
Couleuvre. *Page* 620
Couleuvre à collier. 623
— à quatre raies. 628
— d'eau. 623
— d'Esculape. 632
— lisse. 629
— verte et jaune. 631
— vipérine. 624
Courbe-jeau. 450
Courilleau. 463 et 468
Courlié. 406
Courlis. 449
— cendré. 450
— corlieu. 451
— de terre. 406
Covéreau. 709
Crapaud. 668
— accoucheur. 675
— brun. 679
— commun. 677
— des joncs *ou* calamite. 671
— sonnant *ou* pluvial. 680
— vert. 672
Crapaudvo lant. 140
Cray. 310
Crouillées. 463 et 479
Crouillet. 413, 415, 417 et 463
Cuculides (famille des). 125
Cuculus. 125
Cul-blanc. 182 et 483
Cul-rouget. 218
Cultrirostres (famille des). 427
Cygne—*gnus.* 523
— sauvage. 524
Cypiins (famille des). 712
Cyprinus. 713 et 715
Cypselus. 148

D.

Dard. *Page* 726
Dentirostres (famille des). 156
Digeon. 533
Digitigrades. 23
Dindon de mer. 401
Dindon sauvage. 401

E.

Ebourgeonneur. 340
Eboutonneux. 337
Ecan. 531
Echasse. 492
— à manteau noir. 493
Echassiers (ordre des). 398
Ecorcheur. 167
Ecureuil. 52
Elécan. 552
Emberiza. 302
Emouchet. 91
Engoulevent. 140
Epéic. 366
Epeiche. 137
Epervier commun. 105
Epinoche. 750
Erinaceus. 13
Erpétologie. 605
Escarlande. 218
Esoces (famille des). 711
Esox. 711
Esturgeon. 700
Etourneau. 344
Etripasse. 228
Explication de quelques termes. 753
Explication des figures. 758

F.

Falco. *Page* 84
Faucon. 84
— cresserelle. 91
— émérillon. 89
— hobereau. 86
— pélerin. 85
Fauvette. 190
— à poitrine jaune. 231
— aquatique. 201
— à tête noire. 225
— de muraille. 217
— des jardins. 227
— effarvatte. 196
— gorge bleue. 212
— grisette. 228
— locustelle. 203
— orphée. 223
— philomèle. 221
— phragmite. 200
— pitte-chou. 207
— rossignol. 220
— rouge-gorge. 211
— rouge-queue. 215
— rousserolle. 193
— verderolle. 197
Felis. 35
Fersaie. 76
Fesse-merle. 105
Filassier. 439
Fissipèdes (famille des). 58
Flèche. 172
Fouette-mêle. 86
Fouetteux de paisse. 86
Fouine. 26
Foulque. 510
— macroule. 511
Fouquet. 52

Fresaie. *Page* 76
Freux. 352
Fringille—*gilla*. 317
— chardonneret. 318
— d'ardennes. 329
— friquet. 333
— gros-bec. 337
— linotte. 322
— moineau. 331
— pinson. 328
— sizerin. 325
— soulcie. 334
— tarin. 321
— verdier. 336
Fulica. 510

G.

Gades (famille des). 731
Gadille. 211
Gallinacés (ord. des)—*cei*. 386
Gallinule—*nula*. 499
— baillon. 505
— d'eau. 508
— de genet. 501
— marouette. 503
— poussin. 507
Gastérostée—*teus*. 750
— épinoche. 750
— épinochette. 751
Geai commun. 363
Genette. 34
Gévreau. 546
Gironnette. 257
Glay. 43
Gobe-mouche. 150
— à collier. 153
— gris. 151
Gobio. 717
Godet. *Page* 749
Goêland à manteau bleu. 570
— à manteau noir. 568
— à pieds jaunes. 571
Gorge-rouge. 211
Gorgette. 228
Goujons. 717
Graisset. 667
Grallœ. 398
Gravelette. 372
Gravouillard *et* gravouillon. 372
Grande hirondelle de mer. 581
Grand molleton. 541
Grêbe. 587
— castagneux. 594
— cornu *ou* esclavon. 591
— huppé. 588
— jou-gris. 590
— oreillard. 593
Grelet. 536
Grenouille. 660
— à ventre jaune. 662
— commune. 661
— ponctuée. 665
— rousse. 664
Grignon. 372
Grimpereau. 371
— d'Europe. 372
Grimpeurs (ordre des). 123
Grive de gui. 170
Grive kakia. 172
Grolle. 350 et 352
— charnière. 350
— de guerouée. 352
Grosse grive. 170
Grue—*grus*. 427
— cendrée. 428
Guernouille. 661
Guimbernolle. 555

Guimpe. *Page* 519
Gymnorhynques (famille des). 699

H.

Hœmatopus. 419
Harle. 551
— grand harle. 552
— huppé. 553
— piette. 555
— hégron. 431
— hère. 552
Hérisson. 13
Hermine. 25
Héron. 429
— bihoreau. 435
— butor. 437
— blongios. 439
— cendré. 431
— pourpré. 432
Hétérodermes (famille des). 619
Himantopus. 492
Hiron. 431
Hirondelle. 141
— de cheminée. 142
— de fenêtre. 144
— de rivage. 146
— de rocher. 147
Hirondelle de mer. 580
Hirundo. 141
Homodermes(famille des). 616
Hou. 524
Huace. 114 et 118
Huchêt. 74
Huitrier. 419
Huppe. 368
Hyla. 666

I.

Ibis. *Page* 446
Ibis noir *ou* falcinelle. 447
Icthyologie. 693
Insectivores (famille des). 13

J.

Jacasse. 172
Jacques. 363
Jauneau. 632
Jaunereau. 303
Jodelle. 511
Joselle. 511
Judelle. 511

L.

Lacerta. 608
Lacertiens (famille des) — *tini.* 608
Lamellirostres (famille des). 515
Lamprillon. 697
Lamproye. 696
— de rivière. 697
— grande lamproye. 697
— petite lamproye. 698
Languée. 588
Lanius. 157
Lapin. 55
Larus. 566
Latirostres (famille des). 139
Léporins (famille des). 54
Lepus. 54
Lérot. 43
Leuciscus. 723

Leure. *Page* 29
Lézard. 608
— à deux raies. 611
— gris des murailles. 612
— vert piqueté. 610
Lièvre. 54
Lliavert. 610
Limosa. 457
Lineau. 322
Lisart vert. 610
Loche *ou* cobite. 729
— de rivière. 730
— franche. 779
Loche de mer. 732
Loir. 42
—lérot. 43
Longipennes (famille des). 559
Longirostres (famille des). 445
Longue-haleine. 203
Lorieu. 179
Loriot. 179
Lorioux. 179
Lotte. 730
Lotte — *ta*. 731
— commune. 732
Louère. 29
Loup commun. 31
— noir. 31
Loutre. 29
Loxia. 341
Luneau. 322
Luneau-bruant. 336
Lutra. 29

M.

Maçon. 366
Macrodactyles (famille des). 496
Malacoptérygiens (ord. des). 702
Mammifères (classe des). 2
Mammologie. 2
Margot. 361
Marte. 23 et 27
— Belette. 25
— commune. 27
— fouine. 26
— hermine. 25
— putois. 24
Martinet. 148
Martin-pêcheur. 377
Maubèche. 473
Mauve. 566
Mauvichon. 174
Mauviette. 174
Mèle. 177
Meles. 22
Mémerolle. 555
Mergus. 551
Merle. 169
— à plastron. 175
— draine. 170
— grive. 173
— litorne. 172
— mauvis. 174
— noir. 177
Mésange. 289
— à longue queue. 298
— bleue. 293
— charbonnière. 291
— huppée. 295
— moustache. 300
— nonnette. 297
— petite-charbonnière. 292
Miaule. 177
Milan. 107
— noir *ou* parasite. 109
— royal. 108
Milvus. 107

Miserite. *Page* 15
Moineau *et* moineau domestique. 331
Molleton. 544, 548 et 555
Motacilla. 256
Mottereau. 146, 182 et 759
Mottereul *et* motteux. 182
Mouette *ou* mauve. 566
— à pieds bleus. 573
— pygmée. 579
— rieuse. 576
— tridactyle. 575
Muge. 746
Mugil. 746
Mulet. 746
Mulot. 47
Murène — *rena*. 735
— anguille. 735
Murins (famille des). 38
Mus. 44
Musaraigne. 14
— couronnée. 18
— de Daubenton. 15
— plaron. 17
— vulgaire. 15
Muscicapa. 150
Musette. 15
Mustela. 23
Myoxus. 42

N.

Numenius. 449

O.

OEdicnème — *mus*. 405
— criard. 406
OEil de bœuf. 250
Oie. *Page* 515
— bernache. 521
— cendrée. 517
— cravant. 522
— rieuse. 519
— sauvage. 517, 518 et 519
— vulgaire. 518
Oiseau de S.t-Martin. 120
Oiseau Jacques. 74
Oiseaux (classe des). 62
— de passage accidentel. 604
— de passage périodique, nichant en Anjou. 602
— de passage périodique, ne nichant point en Anjou. 603
— de proie. 70
— sédentaires. 601
Omblais. 722
Ophidiens (ordre des). 614
Orfraie. 76
Oriolus. 179
Ornithologie. 62
Ortolan. 185, 307 et 313
Orvet. 616
Otis. 400
Ouignarde. 584
Outarde. 400
— barbue. 401
— canepetière. 403

P.

Pachydermes (ordre des). 57
Paisse *et* paisse de pot. 331
— buissonnière. 248
— de haie. 248
— de marais. 193
— de mer. 329
— de noyer. 334

Paisse de pré. *Page* 310
— de saule. 333
Palmipèdes (ordre des). 513
Papechein. 424
Parus. 289
Passereaux (ordre des). 138
Passerigalles (ordre des).
— *galli.* 381
Passeres. 138
Patégault. 424
Pêcheux. 377
Pécrechien. 584
Peic-maçon. 366
Perchaude. 748
Perche *ou* persèque—*perca.* 748
Perdix. 388
Perdrix. 388
— grise. 392
— rouge. 389
Persèques (famille des). 746
Pétégris. 313
Pétrel. 560
— de Leach. 562
— oiseau de tempête. 561
Petromyzon. 696
Pic—*picus.* 132
— cendré. 134
— épeiche. 134
— épeichette. 137
— mar. 136
— vert. 133
Pi-de-mar. 134
Pie commune. 361
Pie-crouillère. 160
Pie-croix. 160
Pie-en-crouelle. 162
Pie-grièche. 157
— à poitrine rose. 162
— écorcheur. 167
Pie-grièche grise. *Page* 160
— rousse. 164
Pie-marage. 160
Pigeon. 383
— ramier. 383
— tourterelle. 385
Pilon. 439
Pimparde. 521
Pinson. 328
— de mer. 337
— d'Ardennes. 329
— royal. 337
Pipi. 268
— des arbres. 277
— farlouse. 275
— richard. 269
— rousseline. 272
— spioncelle. 270
Pitoas. 24
Pitreau. 91
Pivart. 133
Pivier. 411
Platalea. 443
Platessa. 733
Plantigrades. 21
Plénicornes (famille des). 59
Pleuronectes (famille des). 733
Plie. 733
Plongeon. 597
— cat-marin. 599
— imbrim. 598
Pluvier. 410
— à collier interrompu. 417
— doré. 411
— grand pluvier à collier. 413
— petit pluvier à collier. 415
Podiceps. 587
Pointard. 532
Poissons (classe des). 693

Poissons osseux. *Page* 702
Ponhû. 680
Pouillot à ventre jaune. 240
— fitis. 238
— natterer. 244
— siffleur. 235
— véloce. 241
Poule-d'eau. 499 et 508
Pressirostres (famille des). 400
Pricka. 697
Procellaria. 560
Proglosses (famille des).—*si* 130
Prussien. 406
Ptérodactyles (famille des)
— *li*. 494
Puise. 733
Puput. 368
Putois. 24
Pyrrhula. 339

Q.

Queue de poêle. 257 et 298
Queue de poêlon. 257 et 298

R.

Racasse. 193
Raine *et* rainette. 666
Râle — *rallus*. 497 et 105
Râle d'eau. 498
Râle de genet. 501
Rana. 660
Rapaces (ordre des). 70
Rat. 44
— d'eau. 39 et 44
— d'égoûts. 44
— des moissons. 50
— dormant. 43
Rat Lyron. *Page* 43
— noir. 46
— mulot. 47
— souris. 49
— surmulot. 44
Recurvirostra. 495
Regulus. 249
Renard commun. 32
Renazelle. 667
Reptiles (classe des). 605
Rhinolophe—*phus*. 5
— bifers. 6
— unifer. 5
Ricard. 363
Riclet. 91
Roc-en-bois. 134 et 137
Roiberteau. 254
Roitelet. 249 et 254
— ordinaire. 250
— triple bandeau. 252
Rossignol. 220
— de muraille. 217
— tremblant. 218
Rongeurs (ordre des). 38
Rouché. 193
Rouget. 535
Rousselotte. 248
Ruminans (ordre des). 59
Russe. 211

S.

Salamandre — *dra*. 682
— commune. 683
Salmone — *mo*. 702
— rille. 704
— saumon. 703
— truite commune. 706
— truite saumonée. 704

Salmones (famille des). *Page* 702
Sangle. 632
Sanglier. 58
Sansnom. 720
Sansonnet. 344
Sapias. 32
Sarcelle. 538
Saumon. 702
Sauriens (ordre des). 608
Saxicola. 182
Scansores. 123
Sciurins (famille des). 52
Sciurus. 52
Séton. 632
Silouette. 277
Sitta. 365
Sittelle. 365
Scolopax. 452
Sorex. 14
Soufflard. 735
Souffleur. 76
Sourd. 680 , 683 et 686
Souris-chauves. 4
Souris. 49
Spatule. 443
Stercoraire—*rarius*. 563
— pomarin. 564
Sterne — *na*. 580
— épouvantail. 584
— pierre-garin. 581
— petite hirondelle de mer. 583
Strepsilas. 489
Strix. 73
Sturnus. 344
Suceurs (famille des). 696
Sucheton. 632
Surgéton. 632
Sus. 58
Sygnard. 524
Sylvia. 190
Syndactyles (fam. des). *Pag.* 376

T.

Tableaux synoptiques et analytiques. xix
Taigneux *et* taignoux. 594
Talpa. 19
Tanches. 718
Tartari. 313
Taupe. 19
Ténuirostres (famille des). 368
Tétard. 749
Tétradactyles (famille des) *li*. 387
Teurte. 385
Tichodrome — *ma*. 373
— échelette. 374
Tiercelet. 105
Ti-huit. 424
Tinca. 718
Tipteu. 241
Tire-arrache. 193 et 200
Titi. 275
Torcol. 130
Totanus. 477
Totipalmes (famille des). 556
Tourne-pierre. 489
Tourterelle. 385
Trâ , traie *et* trée. 170
Traquet. 182 et 188
— motteux. 182
— pâtre. 188
— tarier. 185
Tringa. 462
Tripasse. 228
Tripière. 228
Triton. 684
— abdominal. 690

Triton ceinturé. *Page* 691
— crêté. 687
— marbré. 686
— palmipède. 688
— ponctué. 687
Troglodyte — *tes*. 254
Truette. 385
Turdus. 169

U

Unidactyli. 556
Upupa. 368
Urodèles (famille des). 682

V.

Vachette. 211
Vanneau — *nellus*. 421
— huppé. 424
— pluvier. 421
Verdier. 303 et 336
— de haie. 305
— d'osiers. 310
Verdier paillé. *Page* 303
Vert-de-gris. 610
Vespertilion — *lio*. 6
— barbastelle. 12
— échancré. 10
— murin. 7
— noctule. 7
— oreillard. 11
— pipistrelle. 10
— sérotine. 9
Vipère — *ra*. 636
— à trois plaques. 651
— commune. 646
Virvolle. 721
Viverra. 33
Vneau. 424

Y.

Yunx. 130

Z.

Zip. 272

FIN.

F. 1.

F. 2.

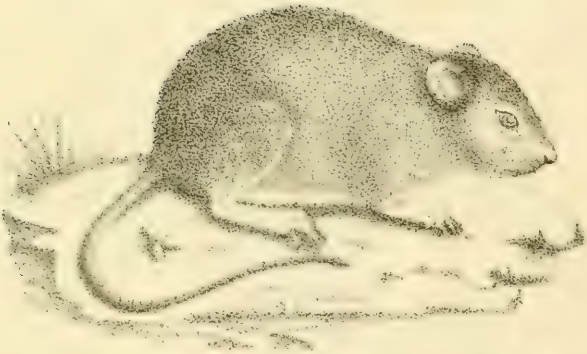

Millet, del. Lith.

Lith.e de Mellinet, à Nantes.

pl. 9

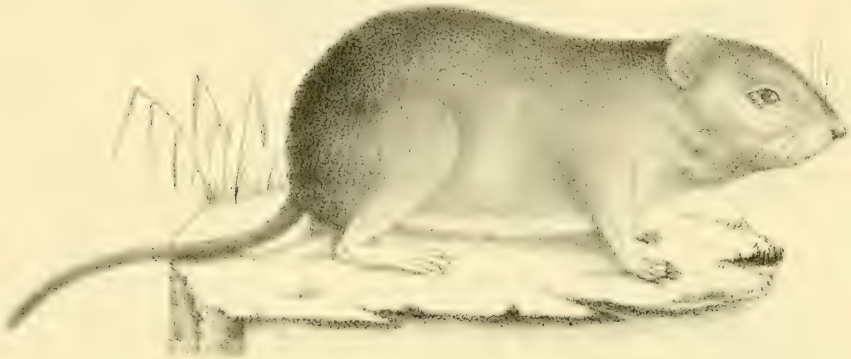

willet del. lith.

Millet del, Lith.

Lith.t de Mellinet, à N

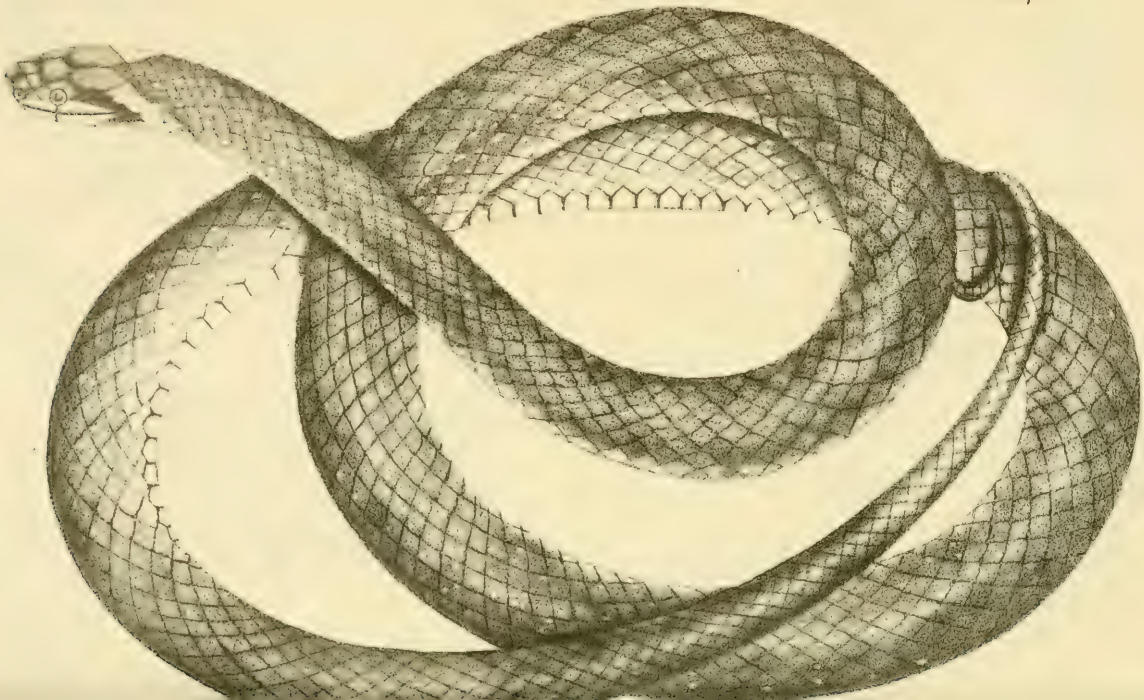

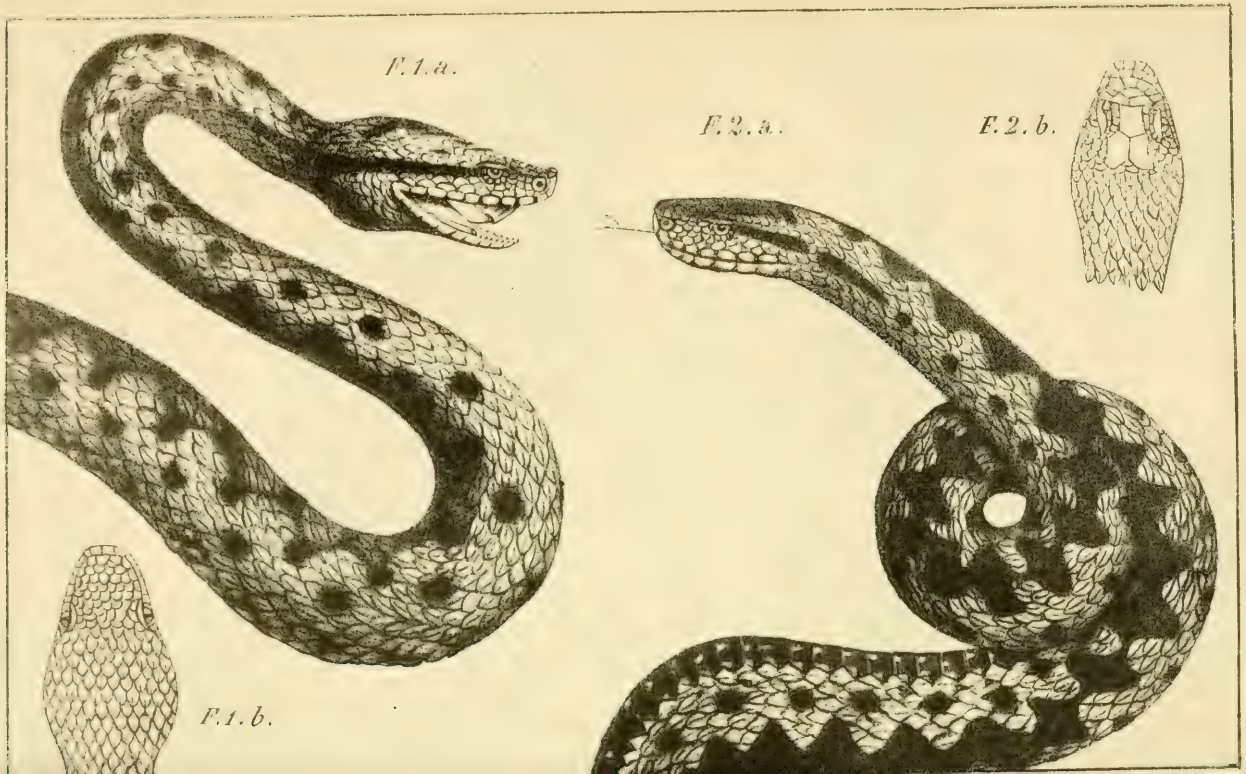
F. 1. a.
F. 2. a.
F. 2. b.
F. 1. b.

Pl. 6.

F. 1.

F. 2.

Millet del, Lith.

Lith.e de Mellinet,

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 00722 8950